

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح
رقم 2020/65

في يوم 01 ابريل 2020 على الساعة العاشرة صباحا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لاجل أشغال بناء معهد التكوين في مهن الصحة و داخليتها بالرباط.

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma.

وتبلغ الضمانة المؤقتة ثمانمائة ألف (800 000,00) درهم

الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ واحد وخمسون مليوناً ومنتان وستة وثمانون ألفاً وتسعمائة وثمانية درهم (51 286 908,00) مع احتساب جميع الرسوم.

عقد اجتماع معلوماتي لفائدة المترشحين بتاريخ 18 مارس 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحا وذلك بمديرية الممتلكات، الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء.

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 7 من نظام الإستشارة.

ROYAUME DU MAROC



MAITRE D'OUVRAGE

**OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
PROMOTION DU TRAVAIL**

**APPEL D'OFFRES OUVERT
(SÉANCE PUBLIQUE)**

N° 65/2020

OBJET :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE
LA SANTE ET DE SON INTERNAT RABAT**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet les **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE ET DE SON INTERNAT RABAT.**

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage est l'**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail.**

ARTICLE 3 : DEFINITIONS

Au sens du Règlement des Marchés de l'OFPPT, on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement du marché de l'OFPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE 4: MODE D'ATTRIBUTION

Le présent appel d'offres concerne un marché lancé en lot unique. Les offres partielles techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération. Tous les prix doivent être renseignés, par l'entreprise, dans le bordereau des prix- détail estimatif, le cas échéant, l'offre sera écartée.

ARTICLE 5 : DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Les travaux de construction portent notamment sur l'exécution des corps d'état ci-après :

- **Lot n°1 : GROS ŒUVRES**
- **Lot n°2 : ETANCHEITE**
- **Lot n°3 : REVETEMENT SOLS ET MURS**
- **Lot n°4 : FAUX PLAFONDS**
- **Lot n°5 : MENUISERIE BOIS / ALUMINIUM / METALLIQUE**
- **Lot n°6 : PEINTURE**
- **Lot n°7 : PLOMBERIE SANITAIRE PROTECTION INCENDIE**
- **Lot n°8 : CLIMATISATION - VMC**
- **Lot n°9 – FLUIDE MEDICAUX**
- **Lot n° - 10 - COURANT FORT / COURANT FAIBLE**
- **Lot n° - 11 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

La consistance de l'établissement objet du présent appel d'offres est donnée à titre indicatif comme suit :

1. Locaux administratifs et pédagogiques

• Bloc Administratif

- Bureaux
- Espace bureau pour 3 personnes
- Salle de réunion
- Salle pour formateurs
- Buvette pour formateurs
- Bloc sanitaire administration (1 bloc pour femmes et un autre pour hommes)
- Archivage
- Local technique (Réseaux-téléphone)

• Locaux Pédagogiques 1 : Centre de simulation

- Atelier de maintenance biomédicale
 - Salle de radiologie
 - Salle d'analyses médicales
 - Salle de soins dentaires
 - Salle de débriefing
 - Espace pour simulateur d'ambulance médicalisée (cabine d'ambulance et simulateur de conduite)
 - Espace d'accueil et de régulation
 - Espace de stockage
 - Salle procédurale
 - Salle de soins individuelle
 - Salle du bloc opératoire
 - Salle de stérilisation
 - Salles de débriefing
 - Pharmacie
 - Salle de soins de secourisme et techniques de brancardage et manutention
 - Salle de conférence
 - Salles de cours
 - Buvette pour stagiaires
 - Salle de prière
 - Un cyber espace de 30 places pour stagiaires
 - Une unité de photocopie pour stagiaires
 - Magasin
 - Sanitaires
- ### **• Amphithéâtre de 250 places et ses annexes**
- ### **• Espace numérique transverse**
- Accueil
 - Salle numérique Langues et Soft Skills
 - Salle numérique Entrepreneuriat
 - URD
 - Bloc sanitaire (un bloc pour femmes et un autre pour hommes)

2. Internat

• Espaces communs

- Réception accueil
- Foyer/ salon
- Salle de prière
- Réfectoire y compris self-service
- Infirmerie
- Sanitaire

• Cuisine et ses annexes

• Internat

- Bagagerie
- Internat filles

- Internat garçons
- **Buanderie**

3. Espace activités sportives

- Vestiaires
- Terrain de sport

ARTICLE 6: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE 7 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- LE DOSSIER ADMINISTRATIF COMPREND :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

NB : Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B/ DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique comprend :

B.1 - Pour les concurrents installés au Maroc :

Le dossier technique comprend :

1- Originale ou copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré conformément aux dispositions du Décret n° 2.94.223 du 16 juin 1994 relatif à la qualification et la classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics et les textes le modifiant ou le complétant, et l'arrêté d'application n° 3289-17 du 04 Décembre 2017.

Les qualifications et les classifications minimales exigées sont :

Secteur A	Classe S	Qualification : A.2
-----------	----------	---------------------

2- Les attestations de références en originales ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment :

- la nature des prestations ;
- le montant des travaux ;
- l'année de réalisation (la date de réception des travaux) ;
- le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

Un modèle d'attestation de référence est en annexe 1 à titre indicatif.

B.2 - Pour les concurrents non installés au Maroc :

1. une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations de références en originales ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

Un modèle d'attestation de référence est en annexe 1 à titre indicatif

ARTICLE 8 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENT PUBLICS

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 7 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 6 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 6 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE 9 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- Le cahier des prescriptions spéciales, il doit être paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet, et en cas de groupement par chacun des membres du groupement; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations pour représenter les membres du groupement ;
- Les dossiers administratif et technique prévus à l'article 7 ci-dessus ;
- une offre financière ;

1 - L'offre financière comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent

à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'O.F.P.P.T, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doit tenir compte de :

- + La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- + Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- + Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

c) En cas d'application de l'article 138 « Préférence en faveur de l'entreprise nationale » du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, les groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères doivent faire accompagner leurs offres financières d'une copie légalisée de la convention constitutive du groupement qui doit préciser la part revenant à chaque membre du groupement.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Les plans architecturaux, les plans techniques ;
- d) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 9 précité ;
- e) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- f) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 7 précité ;
- g) Le présent règlement de consultation.

ARTICLE 11 : INFORMATION ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPPT, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE 13 : PRESENTATIONS DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement des marchés de l'OFPPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché résultant du présent appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient deux enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe contient les pièces des dossiers administratif et technique, le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention "dossiers administratif, technique ";
- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du concurrent. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre financière ».

C- Les deux enveloppes visées aux paragraphes a et b du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;

- L'objet du marché résultant du présent appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 14 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°31 du règlement des marchés de l'OFPPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans les bureaux de la Direction de l'Approvisionnement et de la Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 - Sidi Maârouf – Casablanca MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 15 : RETRAIT DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement des marchés de l'OFPPPT, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent, dans les conditions prévues à l'article 14 ci-dessus, présenter de nouveaux plis.

ARTICLE 16 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe.

Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine, adressé au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai

ARTICLE 17 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPPT seront rédigés en langue française ou arabe.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française ou arabe fait foi.

ARTICLE 18 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres exprimées en monnaies étrangères seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE 19 : PREFERENCE EN FAVEUR DU CANDIDAT NATIONAL

Conformément aux dispositions de l'article 138 du règlement des marchés de l'O.F.P.P.T, les montants des offres présentées par les entreprises étrangères sont majorés d'un pourcentage de quinze pour cent (15%).

ARTICLE 20 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Les offres des concurrents seront examinées conformément aux articles 36, 39, 40 et 41 du règlement des marchés publics de l'OFPPPT.

A cet effet, seules seront admis les concurrents ayant présentés :

- Les certificats de qualification et de classification en cours de validité répondants aux exigences minimales précisées à l'alinéa 1 paragraphe B1 de l'article 7 du présent règlement de consultation ;
- Au moins 2 attestations de références précisant les mentions exigées au niveau de l'alinéa 2 paragraphe B1 et l'alinéa 2 paragraphe B2 de l'article 7 du présent règlement de consultation, délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés, **réceptionnés à titre provisoires courant** les années (2016-2017-2018-2019-2020) et dont le montant de chaque attestation est supérieur ou égal à l'estimation des prestations objet du présent appel d'offres.

Étant précisé que :

- Les attestations ne précisant pas une des mentions exigées par l'alinéa 2 paragraphe B1 et l'alinéa 2 paragraphe B2 de l'article 7 (la nature et le montant des prestations, la date de réception provisoire des travaux, l'appréciation du maître d'ouvrage, la qualité du signataire...) ne seront pas comptabilisés ;
- Les attestations de référence délivrées par les maîtres d'ouvrage délégués ou un maître d'œuvre ne seront pas comptabilisées ;
- Les attestations de références portant une appréciation entachant la bonne exécution (Non respect des délais d'exécutions, vices de réalisations...) ne seront pas comptabilisés ;
- Pour les attestations de références délivrées aux groupements, ils seront comptabilisés sur la base de la cote part réalisées par le(s) concurrent (s) tel que précisé par le maître d'ouvrage du projet au niveau de l'attestation délivrée. Les attestations délivrées aux groupements sans précisions des côtes part réalisées par le(s) concurrent(s) ne sont pas comptabilisés.
- Pour les entreprises étrangères, le certificat de qualification et de classification précité n'est pas exigé mais le nombre des attestations à présenter dans les mêmes conditions que les entreprises nationales est porté à 4.
- Les offres des groupements seront évaluées conformément à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPPT.

La commission propose au maître d'ouvrage de retenir l'offre financière la moins disante sous réserves de l'application des dispositions de l'article 41 « Offre excessive ou anormalement basse » du règlement des marchés de l'OFPPPT précité.

ARTICLE 21: REUNION D'INFORMATION :

Il est prévu une réunion d'information dans les conditions et modalités prévues par les articles 20 et 23 du règlement des marchés de l'OFPPPT. La date de la réunion d'information organisée par le Maître d'ouvrage à l'attention des concurrents sera fixée dans l'avis d'appels d'offres.

Le Maître d'Ouvrage
SANSSITE Mohamed  Directeur du Patrimoine

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° du

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE ET DE SON INTERNAT RABAT

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (2) n° de patente (2), n° de l'ICE.....:

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de: adresse du siège social de la société adresse du domicile élu affiliée à la CNSS sous le n° (2) et (3) inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (2) et (3) n° de patente (2) et (3) n° de l'ICE.....:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA.....(en pourcentage)
- montant de la T.V.A.:.....(en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A.comprise :.....(en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) supprimer les mentions inutiles

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert, sur offres des prix

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°..... du

Objet: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE ET DE SON INTERNAT RABAT

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :
affilié à la CNSS sous le n° : (1)
inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°
(1) n° de patente..... (1)
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB)
n° de l'ICE.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la
société) au capital de:.....
adresse du siège social de la société..... adresse du domicile
élu.....
affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°.....(1)
n° de patente.....(1)
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB)
n° de l'ICE.....

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014);
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maitres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).

8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc , préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(2) à supprimer le cas échéant.

(3) Lorsque le CPS le prévoit.

(4) à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE 1

Attestation de référence type

Je soussigné Mr (Préciser la qualité du signataire).....

Représentant Maître d'ouvrage :

Atteste que l'entreprise.....

Titulaire du marché n°.....

Objet des travaux de

A réalisé les lots suivants : « Préciser les lots réalisés »

(Gros œuvre, revêtements, menuiserie, courant fort, courant faible, plomberie sanitaires, climatisation, VRD... »

Surface couverte des planchers :

Date de commencement des travaux :

Délai des travaux :

Date de réception provisoire :.....

Appréciation du maître d'ouvrage :

ROYAUME DU MAROC



MAITRE D'OUVRAGE

**OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
PROMOTION DU TRAVAIL**

**APPEL D'OFFRES OUVERT
(SÉANCE PUBLIQUE)**

N° 65/2020

OBJET :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA
SANTÉ ET DE SON INTERNAT RABAT**

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

mq

Appel d'Offres ouvert N° / 2020.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ENTRE : L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail représenté par son Directeur Général ou son délégué, désigné ci-après par « **le Maître d'Ouvrage**»

D'UNE PART :

ET :

La société :

Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal)
à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB)
numéro.....

- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu :
- Affiliée à la CNSS sous le n° :
- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :
- Patente n° :
- - Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise.....
- Représentée par :
Monsieur
agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont
conférés **Désigné ci-après par « l'Entrepreneur ».**

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

CHAPITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

- ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES
- ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
- ARTICLE 3 : DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX
- ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE – DOCUMENTS GENERAUX - TEXTES SPECIAUX
- ARTICLE 5 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR
- ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DU DOSSIER
- ARTICLE 7 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE
- ARTICLE 8 : VALIDITE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION – PENALITES
- ARTICLE 9 : PROLONGATION DES DELAIS
- ARTICLE 10 : MEMOIRE TECHNIQUE D'EXECUTION DES TRAVAUX
- ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX
- ARTICLE 12 : RECEPTION DEFINITIVE
- ARTICLE 13 : RETENUE DE GARANTIE
- ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET DEFINITIF
- ARTICLE 15 : DOMICILE DE L'ENTREPRISE ET REPRESENTATION
- ARTICLE 16 : RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR
- ARTICLE 17 : CONTROLE DES TRAVAUX
- ARTICLE 18 : LIAISON AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE
- ARTICLE 19 : OBLIGATIONS DIVERSES DE L'ENTREPRENEUR
- ARTICLE 20 : ECHANTILLONNAGE
- ARTICLE 21 : PROVENANCE DES MATERIAUX
- ARTICLE 22 : OBLIGATION ET RESPONSABILITE EN MATIERE D'ESSAIS
- ARTICLE 23 : PLANS DE RECOLLEMENT
- ARTICLE 24 : NANTISSEMENT
- ARTICLE 25 : RESILIATION
- ARTICLE 26 : REPRISE DE MATERIEL ET DES MATERIAUX EN CAS DE RESILIATION
- ARTICLE 27 : AJOURNEMENT OU CESSATION DES TRAVAUX
- ARTICLE 28 : PERIODE DE GARANTIE
- ARTICLE 29 : REGLEMENT DE POLICE ET DE VOIRIE
- ARTICLE 30 : ORDRES DE SERVICE – LETTRES – INSTRUCTIONS
- ARTICLE 31 : AUGMENTATION OU DIMUNITION DANS LA MASSE DES TRAVAUX - MODIFICATIONS
- ARTICLE 32 : DOCUMENTS
- ARTICLE 33 : MALFAÇONS
- ARTICLE 34 : DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE SUR LES TRAVAUX
- ARTICLE 35 : IMPLANTATION DES OUVRAGES ET LEVES TOPOGRAPHIQUES
- ARTICLE 36 : ASSURANCES ET RESPONSABILITES
- ARTICLE 37 : APPROVISIONNEMENT
- ARTICLE 38 : MODE DE REGLEMENT DES OUVRAGES
- ARTICLE 39 : NETTOYAGE DU CHANTIER
- ARTICLE 40 : FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT
- ARTICLE 41 : LITIGES
- ARTICLE 42 : INSTALLATION ET ORGANISATION DU CHANTIER
- ARTICLE 43 : MODE D'EXECUTION
- ARTICLE 44 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL
- ARTICLE 45 : ORGANISATION DU CHANTIER – COMMANDE DE MATERIEL
- ARTICLE 46 : SOUS – TRAITANCES
- ARTICLE 47 : PRIX
- ARTICLE 48 : VARIATION DES PRIX
- ARTICLE 49 : SOUS- DETAIL DES PRIX
- ARTICLE 50 : TAXES
- ARTICLE 51 : BESOIN EN MAIN D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- ARTICLE 52 : QUALITE DES TRAVAUX OU FOURNITURES DIVERSES
- ARTICLE 53 : CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX
- ARTICLE 54 : MODE D'EVALUATION DES TRAVAUX – SITUATIONS
- ARTICLE 55 : MESURE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

CHAPITRE II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

CHAPITRE III : CAHIER DE DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHAPITRE IV : BORDEREAU DES PRIX- DETAIL ESTIMATIF

CHAPITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE PRESENT APPEL D'OFFRES A POUR OBJET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE ET DE SON INTERNAT RABAT.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux de construction portent notamment sur l'exécution des corps d'état ci-après :

- Lot n°1 : GROS ŒUVRES
- Lot n°2 : ETANCHEITE
- Lot n°3 : REVETEMENT SOLS ET MURS
- Lot n°4 : FAUX PLAFONDS
- Lot n°5 : MENUISERIE BOIS / ALUMINIUM / METALLIQUE
- Lot n°6 : PEINTURE
- Lot n°7 : PLOMBERIE SANITAIRE PROTECTION INCENDIE
- Lot n°8 : CLIMATISATION - VMC
- Lot n°9 – FLUIDE MIDICAUX
- Lot n° - 10 - COURANT FORT / COURANT FAIBLE
- Lot n° - 11 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

La consistance de l'établissement objet du présent appel d'offres est donnée à titre indicatif comme suit :

1. Locaux administratifs et pédagogiques

• Bloc Administratif

- Bureaux
- Espace bureau pour 3 personnes
- Salle de réunion
- Salle pour formateurs
- Buvette pour formateurs
- Bloc sanitaire administration (1 bloc pour femmes et un autre pour hommes)
- Archivage
- Local technique (Réseaux-téléphone)

• Locaux Pédagogiques 1 : Centre de simulation

- Atelier de maintenance biomédicale
- Salle de radiologie
- Salle d'analyses médicales
- Salle de soins dentaires
- Salle de débriefing
- Espace pour simulateur d'ambulance médicalisée (cabine d'ambulance et simulateur de conduite)
- Espace d'accueil et de régulation
- Espace de stockage
- Salle procédurale
- Salle de soins individuelle
- Salle du bloc opératoire
- Salle de stérilisation
- Salles de débriefing

 5

- Pharmacie
- Salle de soins de secourisme et techniques de brancardage et manutention
- Salle de conférence
- Salles de cours
- Buvette pour stagiaires
- Salle de prière
- Un cyber espace de 30 places pour stagiaires
- Une unité de photocopie pour stagiaires
- Magasin
- Sanitaires
- **Amphithéâtre de 250 places et ses annexes**
- **Espace numérique transverse**
 - Accueil
 - Salle numérique Langues et Soft Skills
 - Salle numérique Entrepreneuriat
 - URD
 - Bloc sanitaire (un bloc pour femmes et un autre pour hommes)

2. Internat

- **Espaces communs**
 - Réception accueil
 - Foyer/ salon
 - Salle de prière
 - Réfectoire y compris self-service
 - Infirmerie
 - Sanitaire
- **Cuisine et ses annexes**
- **Internat**
 - Bagagerie
 - Internat filles
 - Internat garçons
- **Buanderie**

3. Espace activités sportives

- Vestiaires
- Terrain de sport

ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ – DOCUMENT GÉNÉRAUX - TEXTES SPÉCIAUX

Les obligations de l'entrepreneur pour l'exécution des travaux, objet du marché résultent de l'ensemble des documents suivants :

a) **Documents constitutifs du marché**

Les pièces contractuelles constituant le marché seront par ordre de priorité :

- 1 – L'acte d'engagement,
- 2 – Le présent cahier des clauses administratives et financières,
- 3 – Les cahiers des prescriptions techniques et de description des ouvrages,
- 4 – Le bordereau des prix – détail estimatif,
- 5 – Les plans architecturaux et les plans techniques d'exécution,
- 6 – Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'état (C.C.A.G-T).

En cas de contradiction entre ces documents les prescriptions du document portant le numéro le moins élevé primeront.

15) **Documents généraux**

- 1 – Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
- 2 – La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- 3 – La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT, les marchés des travaux dont le montant est supérieure à 2 000 000,00 DHS.
- 4 – La circulaire n° 4/59/SGG du 12 Février 1959 et l'instruction 23/59/SGG du 6 Octobre 1959 de la présidence du conseil relative aux marchés de l'état, des établissements publics et des collectivités locales.
- 5 – Le Décret Royal n°330/66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique.
- 6 – Le Cahier des Prescriptions Communes provisoires applicables aux travaux du Ministère des travaux publics et de la Formation Professionnelle et de la Formation des Cadres, tel que ce Cahier est défini par la circulaire n°2/1242 DNRT du 13 Juillet 1987.
- 7 – La circulaire 1/61/SGG du 30 Janvier 1961 relative à l'utilisation des produits d'origine et de fabrication nationale.
- 8 – le Dahir n°170.157 du 26 Joumada I 1390 (30 Juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle, notamment son article 3 définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées se rapportant aux travaux du bâtiment.
- 9 – Les textes officiels réglementant la main-d'œuvre et les salaires.
- 10 – Les Dahir du 25 Juin 1927, 15 Mai 1961 relatifs aux accidents prévus par la législation du travail.
- 11 – Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics
- 12 – Le Décret Royal n°2.94.223 du 6 Moharrem 1415 (16/06/1994) relatif à la qualification et la classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics instauré par le Ministère de l'Equipement et les textes le modifiant ou le complétant.
- 13 – la circulaire ministérielle n°31/0716 du 22/02/94 relative aux mesures de sécurité dans les chantiers de bâtiment et de travaux publics.
- 14 – l'arrêté n°2-3663 du 13/07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- 15- l'arrêté du chef du gouvernement n°3-302-15 du 15 safar 1437(27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics.

b) Textes spéciaux

- 1 – Le devis général d'architecture (DGA) réglant les conditions d'exécution des bâtiments administratifs (édition 1956) et le Décret Royal n° 406/67 du 9 Rabia II 1387 (17 Juillet 1967).
- 2 – La circulaire 600 Bis-TPC du 7 Août 1958 relative au transport de matériaux et marchandises pour l'exécution des Travaux Publics.
- 3 – Les conditions d'exécution du gros œuvre des toitures, terrasses en béton armé, édition 1946 de l'institut technique du bâtiment et des travaux publics.
- 4 – Les règlements locaux concernant l'alimentation en eau et en électricité des immeubles.
- 5 – L'arrêté du Directeur Général des Travaux Publics n°350/69 du 15 Juillet 1969 portant règlement sur les installations électriques dans les immeubles et leurs dépendances du 7 Juin 1939.

6 – Les règles techniques de conceptions et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé dites « règles CCBA 68 » et règles « BAEL » dernière version.

7 – Le Règlement parasismique en vigueur au Maroc.

8 – Le devis général pour les travaux d'assainissement édité par le Ministère des Travaux Publics.

9 – L'ensemble des normes marocaines ou à défaut les normes Françaises et les prescriptions Techniques provisoires ayant valeur de Cahier de Charge D.T.U.

10 – Les règles d'exécution des Travaux d'Etanchéité (cahier noir).

11 – Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la soumission.

12 – décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 Mai 2016 approuvant le Cahier des clauses Administratives Générales applicables au marché des travaux (C.C.A.G-T).

NOTA :

L'Entrepreneur devra s'il ne possède pas des brochures de les procurer au Ministère de l'équipement ou à l'imprimerie Officielle.

Il ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qui en découlent.

ARTICLE 5 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur devra fournir les documents suivants :

DESIGNATION DES DOCUMENT	DELAIS
Mémoire technique d'exécution des travaux conformément à l'article 10 ci-dessous.	15 jours calendaires à dater du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.
Cahier de chantier	Avant tout commencement des travaux
Sous détail de prix	15 jours calendaires à dater du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.
Plans de recollement	15 jours calendaires avant la date de la réception provisoire des travaux
Attestation d'assurance et polices d'assurance	Avant tout commencement des travaux

ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Une série complète des plans est remise en même temps que le présent dossier des pièces contractuelles à l'entreprise soumissionnaire, celle-ci déclare :

- Avoir apprécié toutes difficultés résultant du terrain, de l'emplacement des constructions, des accès, des alimentations en eau et en électricité et toutes difficultés qui pourraient se présenter en cours des travaux pour lesquels aucune réclamation ne sera prise en considération.
- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des travaux.
- Avoir fait préciser tous les points susceptibles de contestation.
- Avoir fait tous calculs et tous détails.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque nature d'ouvrage présenté par elle et de nature à donner lieu à discussion.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter les modifications qu'il juge utiles aux plans du projet. Ces modifications seront traitées au même titre que le reste des travaux sur la base du bordereau des prix sans que cela donne lieu à une quelconque plus-value.

ARTICLE 7 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sans fixées par les dispositions de l'Article n°136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE 8 : VALIDITE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION – PENALITES

8.1 – Validité du marché

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire, qu'après visa du contrôleur de l'Etat de l'OFPPT et notification de son approbation par le Directeur Général de L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ou son délégué.

8.2- Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé **dix-huit (18) mois** de calendrier grégorien et s'applique à l'achèvement de tous travaux incombant à l'entrepreneur y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux. Ce délai commence à courir à compter de la date de commencement des travaux fixé par ordre de service.

8.3 – Pénalités

8.3.1 Non respect du délai d'achèvement des travaux objet de l'article 8.2

A défaut par l'entrepreneur d'avoir terminé les travaux à la date prescrite, il lui sera appliqué sans préjudice des articles 65 et 79 du C.C.A.G-T une pénalité de **Un pour mille (1 ‰)** par jour calendaire de retard du montant du marché initial éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Le délai s'applique à l'achèvement des travaux de l'ensemble des corps d'état énumérés ci-dessus y compris le repliement des installations des chantiers et la remise en état des lieux.

Afin d'éviter toutes les contestations sur la date d'achèvement total des travaux, l'Entrepreneur sera tenu d'en aviser le Maître d'ouvrage par lettre recommandée, postée Quinze (15) jours avant la date prévue.

Faute par lui de se conformer à cette prescription, il ne pourra élever aucune réclamation sur la date de constatation par le Maître d'ouvrage de la fin des travaux, les pénalités qu'il pourrait encourir de ce chef et les retards à prononcer la réception provisoire des travaux dont il pourrait être pénalisé.

Le montant des pénalités est plafonné à huit pour cent (8%) du montant du marché initial éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudices de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 79 du C.C.A.G-T.

8.3.2 Non-respect des délais prévus dans les articles 10, 15.2 et 49

Chaque jour de retard enregistré dans la remise de mémoire technique objet de l'article 10, la Direction du chantier objet de l'article 15.2 et le sous détail des prix objet de l'article 49 ci-dessous, fera l'objet d'application d'une pénalité de **zéro virgule un pour mille (0,1 ‰)** du montant du marché initial.

Ces pénalités sont cumulables et leur montant global est plafonné à 2% (**deux pour cent**) du montant total du marché initial éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

8.3.3 Non-respect du délai d'évacuation du chantier en cas de résiliation

En cas de résiliation, l'entreprise sera tenue d'évacuer le chantier et ce conformément à l'article 70 du C.C.A.G-T.

ARTICLE 9 : PROLONGATION DES DELAIS

Le délai d'exécution des travaux fixé au présent cahier des prescriptions spéciales pourra être prolongé dans les cas suivants :

- 1- Fortes pluies : Dans ce cas, la durée de prolongation est égale au nombre de journée au cours desquelles les précipitations journalières enregistrées sont supérieures ou égales à 10 mm. Les fortes pluies seront justifiées par des attestations fournies par les services de la météorologie nationale
- 2- Fortes chaleurs : Dans ce cas, la durée de prolongation est égale au nombre de journée au cours desquelles les températures enregistrées sont supérieures ou égales à 45°C. Les fortes chaleurs seront justifiées par des attestations fournis par les services de la météorologie nationale
- 3- Basse température : Dans ce cas, la durée de prolongation est égale au nombre de journée au cours desquelles les températures enregistrées sont inférieures ou égales à 0°C. Les basses températures seront justifiées par des attestations fournis par les services de la météorologie nationale
- 4- Force majeure entraînant un arrêt de travail sur les chantiers : il s'agit des phénomènes naturels imprévisibles (séisme, émeutes, guerres et inondations). Pour pouvoir être pris en considération, les arrêts de chantier dus en cas de force majeure devront être signalés dans les quarante-huit (48) heures au Maître d'ouvrage. Pour ce cas, le délai sera prolongé par avenant conformément à l'article 47 du CCAGT.
- 5- Ajournement de l'exécution des travaux décidé par le maître d'ouvrage et prescrits par ordres de service motivés d'arrêt et de reprise en raison de faits qui ne sont ni de la faute ni imputables à l'entrepreneur et indépendants de sa volonté :
 - 5.1 Ajournement total des travaux : donne lieu à une prolongation de délai d'une durée égale au nombre de journée au cours desquelles les travaux était en arrêt.
 - 5.2 Ajournement partiel des travaux : donne lieu à un délai supplémentaire d'exécution sur demande de l'entrepreneur.
Le délai supplémentaire fera l'objet d'un avenant.
- 6- Augmentation dans la masse des travaux : Dans ce cas, un délai supplémentaire peut être prévu par avenant pour tenir compte des travaux correspondant à l'augmentation dans la masse des travaux décidée par le Maître d'Ouvrage.
- 7- Ouvrages ou travaux supplémentaires prescrits par ordre de service. Dans ce cas, un délai supplémentaire peut être prévu par avenant pour tenir compte des ouvrages ou travaux supplémentaires.

ARTICLE 10 : MEMOIRE TECHNIQUE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, l'Entrepreneur remettra au Maître d'ouvrage un mémoire technique détaillé en trois exemplaires décrivant l'installation du chantier, le mode de réalisation des ouvrages et les moyens utilisés, accompagné du calendrier d'exécution des travaux selon lequel il s'engage à conduire les chantiers, comportant tous renseignements et justifications utiles.

Avant le démarrage de certaines phases de travaux, le Maître d'ouvrage pourra demander des notes d'information particulières complétant ce mémoire technique. L'Entrepreneur devra y répondre dans les délais requis.

Au cas où la cadence d'exécution des travaux deviendrait inférieure à celle prévue au dit dossier, l'administration fera application des mesures prévues à l'article 79 du C.C.A.G-T, même pour les délais partiels portés au planning.

Le planning sera obligatoirement affiché au bureau de chantier et constamment tenu à jour sous la surveillance du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier cette mise à jour.

Le Maître d'Ouvrage se réserve toutefois le droit sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une indemnité, de faire exécuter les travaux par tranches successives qui seront définies par ordre de service.

En cours d'exécution, il sera procédé périodiquement, chaque mois, à un examen commun avec le Maître d'ouvrage de la situation des travaux et des prévisions de l'Entrepreneur qui, à cette occasion, remettra au Maître d'ouvrage un programme de travaux.

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

11.1 RECEPTION PROVISOIRE PARTIELLE

Pour tous ouvrages faisant l'objet de délais d'exécution partiels portés au planning, il sera procédé à une vérification permettant de prononcer une réception provisoire partielle.

Le Maître d'Ouvrage, après la visite des ouvrages jugera si cette réception partielle peut être prononcée. Tous les défauts constatés dans la construction au cours de la réception provisoire partielle seront repris conformément aux règles de l'art et aux frais de l'entrepreneur sans pour cela que le délai d'exécution soit prolongé.

La réception provisoire partielle pourra être précédée d'une pré-réception partielle technique comportant des essais divers des installations, pour la vérification de la conformité avec les prescriptions du présent marché.

La réception provisoire partielle ne sera prononcée que si la vérification ne donne lieu à aucune observation importante de la part du Maître d'ouvrage. Dans le cas contraire, l'Entrepreneur sera tenu de réparer dans un délai à convenir les défauts qui lui auraient été signalés et la réception provisoire partielle ne sera prononcée ultérieurement que lorsqu'une nouvelle vérification aura permis de constater que toutes les mises au point signalées à la première visite ont été effectuées. A défaut, la réception provisoire partielle sera refusée.

Toutefois, la réception provisoire partielle de ces parties d'ouvrages ne prendra effet, et le délai de garantie ne commencera à courir, qu'à la date de réception provisoire de l'ensemble des ouvrages, tel que prévu ci-après au paragraphe 11.2.

11.2 RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'à l'achèvement de l'ensemble des travaux et de la remise en état des lieux, et après la livraison du dossier complet des plans de recollement objet de l'article 25 ci-dessous. La réception provisoire sera prononcée conformément à l'article 73 du CCAG-T.

ARTICLE 12 : RECEPTION DEFINITIVE

Le délai de garantie commencera à courir le lendemain du jour de la réception provisoire.

La réception définitive sera faite par le Maître d'ouvrage à l'expiration du délai de garantie, soit un an après la réception provisoire et ce conformément à l'article 76 du CCAG-T.

Pendant toute la durée de ce délai de garantie de un an, l'Entrepreneur sera tenu d'entretenir les ouvrages et de réparer à ses frais les parties qui seraient reconnues défectueuses par suite de vices de matière ou défauts de construction.

La réception définitive sera prononcée à la suite d'une visite contradictoire.

Après cette réception, l'entrepreneur restera soumis à la responsabilité de droit commun défini par les lois en vigueur dans le Royaume du Maroc.

Dans le cas où l'Entrepreneur ne remédierait pas aux défauts constatés lors de la visite faite pour la réception définitive, le Maître d'ouvrage aurait le droit de faire exécuter immédiatement, aux frais, risques et périls de l'Entrepreneur, les opérations nécessaires.

ARTICLE 13 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux, une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande de l'Entrepreneur, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La caution personnelle et solidaire qui en tient lieu peut être constituée par tranches successives d'un montant égal à la valeur de la retenue de garantie de chaque décompte.

Le paiement de la retenue de garantie est effectué ou les cautions qui la remplacent sont libérées à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage, conformément à l'article 19 du C.C.A.G-T

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET DEFINITIF

14.1 Cautionnement provisoire :

En application de l'article 14 du C.C.A.G-T, le cautionnement provisoire à constituer est fixé à : 800 000,00 Dirhams (Huit cent mille Dirhams).

14.2 Cautionnement Définitif :

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3 % (trois pour cent) du montant initial du Marché arrondi au dirhams supérieur.

Ce cautionnement devra être constitué dans les conditions fixées par l'article 15 du C.C.A.G-T., sans réserve, et demeure mobilisable en tout temps dans les conditions prévues par l'article 18 du C.C.A.G-T.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la mainlevée des cautions correspondantes sera délivrée conformément à l'article 19 du C.C.A.G-T.

ARTICLE 15 : DOMICILE DE L'ENTREPRISE ET REPRESENTATION

15.1 – DOMICILE DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est tenu d'élire, domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'ouvrage dans le délai de quinze 15 jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent à son marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales et dans son acte d'engagement.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le Maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

15.2 – REPRESENTATION

L'entrepreneur sera tenu d'assister personnellement ou par son représentant aux rendez-vous de chantier qui seront fixés dès la première réunion.

L'entrepreneur doit avoir en permanence sur le chantier un **Ingénieur d'Etat spécialisé en bâtiment et travaux publics** qualifié assurant la Direction du chantier et habilité à prendre toutes décisions même financières.

Sauf demande écrite du Maître d'ouvrage, le directeur de chantier ainsi que l'ensemble du personnel d'encadrement doit être strictement conforme à ce qui figure dans le mémoire technique.

Le Directeur du chantier doit rejoindre le chantier dans un délai d'une semaine après la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Si le Maître d'ouvrage considère que, pour incompétence constatée au cours de l'exercice de la fonction, ou comportement incompatible avec la responsabilité qui lui est confiée, ou s'il en juge la présence sur le chantier indésirable pour d'autres raisons, un cadre parmi le personnel de l'Entrepreneur ne doit plus faire partie de l'encadrement du chantier, la notification doit en être faite à l'Entrepreneur qui doit procéder à son remplacement dans un délai d'une semaine au maximum.

Quel que soit le motif de remplacement du personnel, l'agrément des nouveaux cadres proposés s'effectuera sur la base des curriculum vitae, lesquels devront faire valoir une expérience et une compétence au moins équivalentes à celles des profils initiaux.

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur, de part sa signature, reconnaît qu'il est seul responsable de tous accidents ou dommages, matériels ou corporels, du fait direct ou indirect des travaux ou fournitures objet du marché ou causés par son personnel ou son matériel.

Cette responsabilité s'étend aussi bien pendant l'exécution des travaux qu'après leur achèvement, pendant la période de responsabilité légale et à la complète décharge de l'administration.

Il devra soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage, le programme d'exécution assorti des plans de sécurité et d'hygiène pour répondre à l'article 33 du C.C.A.G-T. Ces plans seront tenus à jours par le titulaire qui en signalera les modifications au Maître d'ouvrage.

En conséquence, il est en particulier responsable :

- De la conformité des installations effectuées par lui aux règlements en vigueur et en particulier à ceux concernant la sécurité.
- Du respect de toutes obligations résultant des lois et décrets en vigueur, des règlements de police, de voirie, d'hygiène, de sécurité etc. dans l'organisation des chantiers, de même que des obligations relatives à la législation de la Sécurité Sociale.
- De tout accident qui pourrait survenir à lui-même, à son personnel, aux agents du Maître d'ouvrage, du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre et des agents de contrôle ou à tous tiers présents sur les lieux des travaux.
- Des études, des fournitures et des travaux faits par lui. Il supporterait les dépenses supplémentaires auxquelles la correction de ses erreurs ou de ses omissions pourrait donner lieu, y compris les réfections ou transformations qui seraient imposées à la suite d'une inspection par un organisme agréé, pour mise en conformité des installations avec les règlements en vigueur.

Des conséquences qu'entraînent la nature de l'eau et la nature des terrains traversés sur la tenue des matériaux employés et la résistance de ces matériaux à la corrosion interne.

- De toute action intentée contre l'administration, y compris les revendications des titulaires de brevets, licences, marques de fabrique ou autres, relatives aux travaux ou fournitures faisant l'objet du marché.
 - Des frais de réparation de tout dommage résultant des avaries qu'auraient subies au cours de l'exécution des travaux ou à la suite de ceux-ci, les ouvrages et installations publics ou privés, apparents ou souterrains, que ces ouvrages et installations soient ou non indiqués sur les plans établis par l'Architecte.
- Ces responsabilités ne seront atténuées en rien par les vérifications et les approbations données par le Maître d'ouvrage, l'Architecte ou le BET sur les dispositions d'ensemble ou de détail ou sur les plans des travaux ou fournitures à effectuer par l'entreprise.

ARTICLE 17 : CONTROLE DES TRAVAUX

Nonobstant le contrôle et la surveillance normale des travaux par le Maître d'ouvrage, l'entrepreneur devra laisser libre accès de ses chantiers aux ingénieurs chargés du contrôle des travaux, leur présenter s'ils le demandent toute pièce du marché et leur fournir tout renseignement et explication utile pour faciliter leurs missions.

ARTICLE 18 : LIAISON AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE

L'Entrepreneur sera tenu de fournir à tout moment tout renseignement intéressant l'exécution du Marché dont le Maître d'ouvrage juge nécessaire d'avoir connaissance, en raison notamment de l'incidence possible des travaux confiés à l'Entrepreneur sur ceux des autres entrepreneurs et sur les services des fournisseurs.

Il est précisé que les demandes de renseignements adressées à l'Entrepreneur par le Maître d'ouvrage ne pourront être considérées comme ingérence de celui-ci dans l'exécution du Marché, ni entraîner un partage quelconque de responsabilité entre le Maître d'ouvrage et l'Entrepreneur. Ces demandes conserveront un caractère documentaire.

En tout état de cause, l'Entrepreneur demeurera seul responsable de l'exercice de la fonction qui lui est propre à l'intérieur des obligations de son marché.

Toutes les fois qu'il en sera requis, l'Entrepreneur se rendra aux convocations du Maître d'ouvrage, dans ses bureaux ou sur les chantiers, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue en raison de son absence.

Il informera notamment le Maître d'ouvrage des incidents de chantier, de l'avancement des travaux, de la situation des effectifs et du matériel, de l'état des livraisons du chantier et des commandes de matériaux (approvisionnements, fournitures, etc.) et mettra à la disposition de celui-ci tout documents relatifs à l'exécution des travaux.

Il adressera au Maître d'ouvrage, au début de chaque mois pour le mois écoulé, un rapport illustré par des photos en cinq exemplaires où seront consignés les renseignements ci-dessus conformément aux directives du Maître d'Ouvrage.

Le Directeur des travaux ou son adjoint et les responsables du chantier sont tenus de se rendre aux réunions de chantier et de coordination dont les dates sont fixées par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 19 : OBLIGATIONS DIVERSES DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera tenu de provoquer lui-même les instructions écrites et figurées qui pourraient lui manquer. Dans ces conditions, il ne pourra se prévaloir du manque de renseignements pour justifier une exécution contraire à la volonté du Maître d'ouvrage.

Il est précisé que parmi les dépenses incluses dans les prix selon l'article 53 du C.C.A.G-T figurent les frais de branchement de chantier aux réseaux d'eau, d'électricité etc. et les consommations correspondantes pendant toute la durée du chantier.

En application de l'article 44 du C.C.A.G-T, le délai fixé pour le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition de l'entrepreneur est fixé à quinze jours (15) calendaires avant la date de réception provisoire.

ARTICLE 20 : ECHANTILLONNAGE

L'entrepreneur devra soumettre à l'agrément du Maître d'ouvrage un échantillon de chaque espèce de matériau ou de fourniture qu'il se propose d'employer. Il ne pourra mettre en œuvre des matériaux qu'après acceptation donnée par ordre délivré par le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.

Les échantillons seront déposés au bureau de chantier prévu à l'article 201 paragraphe 2 du D.G.A et serviront de base de vérification pour la réception des travaux.

L'entrepreneur devra présenter à toute réquisition les certificats et attestations prouvant l'origine et la qualité des matériaux proposés.

ARTICLE 21 : ORIGINE, QUALITE ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX ET PRODUITS

L'entrepreneur doit se conformer à l'article 42 du C.C.A.G-T.

ARTICLE 22 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE EN MATIERE D'ESSAIS

En matière d'essais sur les matériaux, on distingue :

- les essais nécessaires à l'agrément par le Maître d'ouvrage des matériaux livrés sur le chantier ;
- les essais de contrôle des matériaux mis en œuvre.

Il appartient à l'entrepreneur de fournir au Maître d'ouvrage tous les documents d'homologation nécessaires à l'agrément ainsi que les essais d'études et de convenance.

A défaut de ces documents, le Maître d'ouvrage exigera des essais qui seront exécutés aux frais de l'entrepreneur, dans un laboratoire agréé avant acceptation des matériaux par le Maître d'ouvrage.

L'entrepreneur devra engager à sa charge un laboratoire agréé pour effectuer les contrôles ci-après selon des fréquences qui seront définies par le Maître d'ouvrage avant et pendant le démarrage des travaux :

- la réception des fonds de fouilles par un laboratoire agréé ;
- le sable (granulométrie, équivalent de sable ... etc.) ;
- les agrégats à béton (coefficient Los Angeles, propreté, granulométrie) ;

- le ciment (expansion à froid et à chaud, chaleur d'hydratation sur pâte pur, sur face spécifique blanc ...etc.) ;
- les essais d'écrasement sur le béton à 7, 14j et 28 j et l'affaissement au cône d'Abrams ;
- les aciers ;
- les profilés
- les matériaux pour remblais et contrôle du compactage ;
- produits manufacturés (briques, agglos, buses, ...)
- l'étanchéité, menuiserie, peinture ainsi que tous les essais qui concernent tous les autres lots techniques prévus dans le cadre du présent marché (plomberie, climatisation, électricité, détection incendie, ...).

Ces contrôles sont réputés couverts par les prix du bordereau des prix – détail estimatif.

ARTICLE 23 : PLANS DE RECOLLEMENT

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur remettra au Maître d'ouvrage 6 tirages (pliés au format 21 x 31) et l'ensemble sur CD numérique des dessins côtés des ouvrages non visibles, comme les fondations, les conduites d'évacuation des eaux pluviales et usées dont la réalisation peut être différente des dessins primitifs tels que ces ouvrages ont été réellement exécutés.

L'Entrepreneur demeure responsable des conséquences que peut entraîner la non correspondance des documents de recollement aux réalisations.

Aucun décompte définitif ne sera réglé à l'entreprise avant la remise du dossier de recollement.

ARTICLE 24 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégué.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPPT ou son délégué.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 25 : RESILIATION

Lorsque le marché est résilié dans les cas prévus dans le C.C.A.G-T et le règlement des marchés de l'OFPPPT, il sera fait application des dispositions du C.C.A.G-T et de l'article 142 du règlement des marchés de l'OFPPPT.

ARTICLE 26 : REPRISE DE MATERIEL ET DES MATERIAUX EN CAS DE RESILIATION

Dans le cas de résiliation, l'entrepreneur sera tenu d'évacuer le chantier, les locaux et tout emplacement utile à l'exécution des travaux dans un délai limite de 15 jours au cours desquels l'entreprise sera tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre au Maître d'ouvrage de poursuivre les travaux sans retard. Passé ce délai, l'évacuation est faite par le Maître d'ouvrage aux frais et risques de l'entreprise.

Les conditions de reprise de matériels et matériaux en cas de résiliation du marché sont celles prévues par l'article 70 du CCAG-T.

ARTICLE 27 : AJOURNEMENT OU CESSATION DES TRAVAUX

Les dispositions des articles 48 et 49 du C.C.A.G-T seront appliquées.

ARTICLE 28 : PERIODE DE GARANTIE

La période de garantie de tous les travaux est fixée à douze mois (12 mois) à partir de la date de réception provisoire.

Pendant la durée du délai de garantie, l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir à ses frais.

Il reste de même responsable des actions ou indemnités formulées par les tiers pour dommages résultant de l'exécution des travaux.

La garantie relative au matériel fourni par l'entrepreneur est celle fixée par les normes en vigueur.

Si, au moment de la réception définitive, il est reconnu que certains ouvrages ne sont pas en bon état, le Maître d'ouvrage peut prolonger le délai de garantie jusqu'à ce que les travaux nécessaires aient été exécutés par l'Entrepreneur, ou faire exécuter les travaux aux frais de celui-ci.

ARTICLE 29 : REGLEMENT DE POLICE ET DE VOIRIE

L'Entrepreneur devra obligatoirement se soumettre à tous les règlements de police et de voirie en vigueur à la ville de la construction. L'entrepreneur sera responsable de tous les dégâts ou détournements commis par son personnel ou par des tiers sur son chantier ou dans les bâtiments avoisinants mis à sa disposition.

ARTICLE 30 : ORDRES DE SERVICE – LETTRES – INSTRUCTIONS

Les ordres de service sont soumis aux dispositions de l'article 11 du CCAG-T.

L'entrepreneur se conformera strictement aux plans, tracés, dessins de détails ainsi qu'aux ordres de service, lettres, et instructions qui lui seront adressés par le Maître d'ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de provoquer lui-même les instructions écrites ou figurées qui pourraient lui manquer. Dans ces conditions il ne pourra jamais se prévaloir du manque de renseignements pour une exécution contraire à la volonté du Maître d'ouvrage ou pour justifier un retard dans l'exécution.

ARTICLE 31 : AUGMENTATION OU DIMINUTION DANS LA MASSE DES TRAVAUX – MODIFICATIONS

Sont désignés par ce terme tous les travaux en plus ou en moins de ceux initialement prévus par suite de modifications.

Il est précisé que seuls seront considérés comme travaux modifiés et par suite réglés ou retenus à l'entrepreneur, les travaux dus à des changements ordonnés par ordre de service du Maître d'ouvrage.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier à tout moment telle ou telle partie d'ouvrage qu'il jugera nécessaire pour une meilleure réalisation du projet et ce, dans le respect des articles 55, 57, 58, 59 du C.C.A.G-T.

Des travaux supplémentaires peuvent être prescrits par le maître d'ouvrage dans les conditions prévues au paragraphe II - 7 de l'article 86 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE 32 : DOCUMENTS

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes, de signaler en temps voulu toute erreur matérielle qui aurait pu se glisser dans les plans ou les pièces écrites qui lui seraient notifiés. Aucune côte ne sera prise à l'échelle sur les plans pour l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra s'assurer sur place avant toute mise en œuvre, de la possibilité de suivre les côtes et indications des plans et dessins de détails. Dans le cas de doute, il se référera immédiatement au Maître d'ouvrage.

ARTICLE 33 : MALFAÇONS

Si les malfaçons viennent à être décelées, les ouvrages seront démolis et refaits à la charge de l'entrepreneur. Si ces réfections entraînent des dépenses supplémentaires, ces dépenses seront également à la charge de l'entrepreneur. (Conformément à l'article 45 du CCAG-T).

ARTICLE 34 : DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE SUR LES TRAVAUX

L'entrepreneur sera tenu de constituer à ces frais une documentation photographique permettant de suivre la marche des travaux et mettant essentiellement l'accent sur les points forts du chantier.

La collection photographique pour chaque chantier ainsi constituée (au minimum de 20 photos nouvelles par mois) sera remise, au fur et à mesure, au Maître d'ouvrage en deux exemplaires ainsi que sur support informatique (CD numérique).

ARTICLE 35 : IMPLANTATION DES OUVRAGE ET LEVES TOPOGRAPHIQUES

L'entrepreneur sera tenu d'effectuer les levés topographiques nécessaires aux travaux et l'implantation des ouvrages à ses frais et par un ingénieur géomètre topographe agréé inscrit à l'ordre conformément à la loi n°30-93.

ARTICLE 36 : ASSURANCES ET RESPONSABILITE

1 – Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur doit adresser au Maître d'ouvrage, les attestations justifiant la souscription des polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché, à savoir celles se rapportant :

- a) Aux véhicules automobiles et engins utilisés sur le chantier qui doivent être assurés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- b) Aux accidents de travail pouvant survenir au personnel de l'entrepreneur qui doit être couvert par une assurance conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Le Maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable des dommages ou indemnités légales à payer en cas d'accidents survenus aux ouvriers ou employés de l'entrepreneur ou des sous-traitants.
A ce titre, les dommages intérêts ou indemnités contre toute réclamation, plainte, poursuite, frais, charge et dépense de toute nature, relatifs à ces accidents sont à la charge de l'entrepreneur.

L'entrepreneur est tenu d'informer par écrit le Maître d'ouvrage de tout accident survenu sur son chantier et le consigner sur le cahier de chantier.

- c) A la responsabilité civile incombant :

- A l'entrepreneur, en raison des dommages causés aux tiers par les ouvrages objet du marché, jusqu'à la réception définitive, notamment par les matériaux, le matériel, les installations, le personnel de l'entrepreneur, quand il est démontré que ces dommages résultent d'un fait de l'entrepreneur, de ses agents ou d'un défaut de ses installations ou de ses matériels.
- A l'entrepreneur, en raison des dommages causés sur le chantier et ses dépendances aux agents du Maître d'ouvrage ou de ses représentants ainsi qu'aux tiers autorisés par le Maître d'ouvrage à accéder aux chantiers, jusqu'à la réception définitive.
- Au Maître d'ouvrage, en raison des dommages causés au tiers sur le chantier et ses dépendances notamment par ses ouvrages, ses matériels, ses marchandises, ses installations, ses agents etc. Le contrat d'assurance correspondant à cette responsabilité doit contenir une clause de renonciation de recours contre le Maître d'ouvrage.
- Au Maître d'ouvrage, en raison des dommages causés au personnel de l'entrepreneur et provenant, soit du fait de ses agents, soit du matériel ou des tiers dont il serait responsable, et qui entraîneraient un recours de la victime ou de l'assurance « Accident du travail ».

- d) Aux dommages à l'ouvrage ; à ce titre doivent être garantis par l'entrepreneur, pendant, la durée des travaux et jusqu'à la réception provisoire, les ouvrages provisoires objet du marché, les ouvrages et installations fixes

ou mobiles du chantier, les matériels, matériaux et approvisionnements divers contre les risques d'incendie, vol, détérioration pour quelque cause que ce soit, sauf cataclysmes naturels.

2- Lorsque l'ordre de service notifiant l'approbation du marché à l'entrepreneur prescrit également le commencement des travaux, le démarrage ne doit avoir lieu que si l'entrepreneur a produit les attestations d'assurances prévues au paragraphe 1 du présent article.

3- L'entrepreneur est tenu de renouveler les assurances prévues au paragraphe 1 du présent article de manière à ce que la période d'exécution des travaux soit constamment couverte par les assurances prévues par le marché.

L'entrepreneur est tenu de présenter au maître d'ouvrage, la justification du renouvellement des assurances prévues ci-dessus.

Les copies des attestations de souscriptions des polices d'assurances doivent être conservées par le maître d'ouvrage.

4- si l'entrepreneur n'a pas respecté les stipulations des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article, il est fait application des mesures coercitives prévues par l'article 79 du C.C.A.G-T.

5- Sous peine de l'application des mesures coercitives prévues à l'article 79 du présent cahier, aucune modification concernant les polices d'assurance ne peut être introduite sans l'accord préalable écrit du maître d'ouvrage.

Aucune résiliation des polices d'assurance ne peut être effectuée sans la souscription préalable d'une police d'assurance de portée équivalente acceptée par le maître d'ouvrage.

6- Aucun ordonnancement ne sera effectué si l'entrepreneur n'a pas respecté les dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article.

7- L'entrepreneur est tenu de présenter, à ses frais et au plus tard à la réception définitive du marché, la police d'assurance couvrant les risques liés à la responsabilité décennale de l'entrepreneur telle que celle-ci est définie à l'article 769 du dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et contrats. A cet effet et avant le commencement des travaux, l'entrepreneur est tenu de présenter au maître d'ouvrage l'engagement auprès d'une compagnie d'assurance et de réassurance de lui délivrer ladite assurance.

La période de validité de cette assurance court depuis la date de la réception définitive jusqu'à la fin de la dixième année qui suit cette réception.

Le prononcé de la réception définitive du marché est conditionné par l'accord du Maître d'ouvrage sur les termes et l'étendue de cette police d'assurance.

7- Les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus s'appliquent également aux sous-traitants de l'entrepreneur.

ARTICLE 37 : APPROVISIONNEMENT

Il ne sera pas prévu des acomptes sur approvisionnements dans le présent marché.

ARTICLE 38 : MODE DE REGLEMENT DES OUVRAGES

Les règlements seront faits au mètre par application des prix unitaires du bordereau des prix détail estimatif aux quantités réellement exécutées.

Les décomptes de règlements des travaux seront présentés selon le bordereau des prix détail estimatif, avec présentation des mètres justificatifs, et attachements correspondants.

ARTICLE 39 : NETTOYAGE ET GESTION DES DECHETS DU CHANTIER

L'élimination des déchets générés par les travaux objet du présent marché est de la responsabilité de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux.

L'entrepreneur se charge des opérations de collecte, transport, stockage, éventuels tris et traitement nécessaires et de l'évacuation des déchets générés par les travaux objet du marché vers les lieux susceptibles de les recevoir, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage remet à l'entrepreneur toute information qu'il juge utile pour permettre à celui-ci d'éliminer lesdits déchets conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Afin que le maître d'ouvrage puisse s'assurer de la traçabilité des déchets et matériaux issus du chantier, le titulaire lui fournit les éléments de cette traçabilité, notamment grâce à l'usage de bordereau de suivi des déchets de chantier.

Pour les déchets dangereux, l'usage d'un bordereau de suivi est obligatoire conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 40 : DROIT DE TIMBRES

L'entrepreneur devra supporter les droits de timbres des différentes pièces du marché (conformément à l'article 7 du CCAG-T)

ARTICLE 41 : LITIGES

Tous les litiges pouvant survenir entre l'entrepreneur et le Maître d'ouvrage seront soumis aux tribunaux statuant en matières administratives (conformément à l'article 83, 84 du CCAG-T).

ARTICLE 42 : INSTALLATION ET ORGANISATION DU CHANTIER

L'entrepreneur devra prévoir, dès l'ouverture du chantier :

- la construction d'un local à usage de bureau pour les réunions de chantier. Ce local devra avoir 30 m² minimum et comportera des panneaux d'affichage pour les plans, planning, etc.

Le cahier de chantier qui est mis à la disposition du maître d'ouvrage par l'entrepreneur où sont consignés, au fur et à mesure, notamment : les opérations relatives à l'exécution du marché, les incidents survenus au cours de l'exécution du marché, les ajournements et leurs causes, les contrôles effectués, et la traçabilité de rejet des déchets de chantier.

-L'installation de deux caméras sur site reliées par Internet à distance.

Une table de travail pour vingt personnes sera installée avec les chaises ou bancs de même capacité, le local sera équipé d'un téléphone, de sanitaires nécessaires et sera isolé thermiquement de façon convenable.

Un dossier complet des plans d'exécution et des pièces écrites sera aussi déposé dans ce local dans un meuble prévu à cet effet.

Une pancarte de chantier en profilé aluminium de 3x5m, exécutée conformément au modèle établi par le Maître d'œuvre sur les instructions du Maître d'Ouvrage, sera installée sur ses instructions. Cette pancarte comportera, outre la désignation de l'ouvrage à réaliser et les intervenants, le numéro et la date du permis de construction.

L'entrepreneur devra prévoir un local pour le stockage des échantillons mitoyen à la salle de réunion de 3x3m.

Une palissade en tôle galvanisée de 2.5m de hauteur grillagée à 50%, exécutée selon le modèle à faire valider par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Les frais d'installation de chantier seront à la charge de l'entreprise et sont réputés couverts par les prix du bordereau des prix – détail estimatif.

Il est spécifié que tous les locaux nécessaires pour le stockage des matériaux ou matériels de toutes les entreprises seront établis en dehors des constructions et à des emplacements soumis pour approbation du Maître d'ouvrage avant tout stockage de matériaux. Il sera de même pour les baraquements de chantier dont l'implantation et l'aspect seront soumis au Maître d'ouvrage avant tout commencement de travaux.

L'hébergement du personnel de chantier est **formellement** interdit à l'intérieur des constructions. Il en est de même pour les installations de réfectoires et sanitaires qui devront être implantées en dehors de toute construction, à des emplacements soumis à l'approbation du Maître d'ouvrage.

L'Entrepreneur devra effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public (trottoir, etc.....). Tous les frais concernant cette occupation seront payés par l'entreprise et sont réputés couverts par les prix du bordereau des prix – détail estimatif.

L'Entrepreneur est réputé avoir une entière connaissance des dispositions d'ensemble, de l'importance et de la situation des ouvrages à exécuter ; de la nature et de l'état des terrains ; des emplacements de voies et moyens

d'accès ou de circulation, ainsi que des conditions climatiques de la région, notamment du régime des eaux, de la fréquence et de l'importance des crues des cours d'eau pouvant avoir une incidence sur les travaux.

L'Entrepreneur fera son affaire des épaissements, pompages et protections éventuels qui font partie intégrante du marché et sont considérés comme aléas normaux inhérents aux travaux.

L'Entrepreneur se procure, à ses frais et risques, les terrains nécessaires à l'installation de ses chantiers. Dans le cas où des terrains ou bâtiments appartenant au Maître d'ouvrage conviennent à l'installation des chantiers, l'entrepreneur peut demander leur mise à sa disposition. Dans ce cas, celui-ci reste soumis à la réglementation locale pour l'usage des dépendances publiques et tenu d'entretenir ses installations et remettre en état en fin de chantier les installations mises à sa disposition.

Les exigences environnementales et sociales à respecter pendant toutes les phases du projet. En phase de chantier, il faut veiller au respect de certaines exigences notamment:

1/ la disponibilité sur le chantier de:

- Une trousse de premier soin y compris une civière.
- Un kit de dépollution,
- Des EPI (équipements de protection individuels) : casques, bottes, gilet et pour l'atelier de ferrailage gants et lunettes.
- des extincteurs.

2/ Il faut que le chantier soit balisé et qu'il dispose d'une signalisation adéquate avec des consignes de sécurité très claires (point de rassemblement, sortie de secours, sens de circulation des véhicules, signalisation de tout genre....)

3/ Il faut veiller à l'évacuation des déchets (ménagers, de construction) dans les endroits appropriés

4/ veiller aux conditions d'hygiène dans tout le chantier

ARTICLE 43 : MODE D'EXECUTION

D'une manière générale les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux dessins et plans visés "bon pour exécution" qui seront notifiés à l'entrepreneur par le Maître d'ouvrage.

Les plans d'architecte restent toujours la base de la construction des ouvrages. Tous les dessins annexes devront s'y conformer sauf indication contraire du Maître d'ouvrage.

ARTICLE 44 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL

Les essais seront effectués conformément aux normes marocaines en vigueur. Ils seront faits obligatoirement par un laboratoire agréé.

L'Entrepreneur devra tenir en permanence sur le chantier des récipients ou éléments de matériaux disponibles à des prises de prélèvement pour études, essais ou analyses.

Les essais de matériaux installés par l'Entrepreneur sont à sa charge, ainsi que tous les ingrédients ou fluides nécessaires à ces essais.

Sont aussi à sa charge toute main d'œuvre nécessaire à ces essais, échafaudage, branchements et toutes sujétions.

ARTICLE 45 : ORGANISATION DU CHANTIER – COMMANDE DE MATERIEL

Dans un délai de quinze jours (15) à dater du jour de la notification de l'ordre de service lui prescrivant de commencer les travaux, l'Entrepreneur devra faire agréer par le Maître d'ouvrage, les dispositions détaillées qu'il compte adopter et le matériel qu'il compte utiliser.

Le Maître d'ouvrage peut exiger qu'elles soient modifiées ou complétées si elles ne donnent pas satisfaction.

Après approbation des dispositions définitives et après le choix définitif du matériel proposé, l'Entrepreneur aura à passer commande ferme de tout matériel quelque soit son origine. Le matériel reçu sera livré sur le chantier. Dans le cas où l'avancement des travaux ne permettrait pas son installation immédiate, le matériel sera entreposé dans un local parfaitement clos et sous la responsabilité de l'Entrepreneur.

Il est spécifié que l'agrément du matériel par le Maître d'ouvrage ne diminue en rien la responsabilité de l'Entrepreneur quant au respect des délais et aux conséquences dommageables que son utilisation pourrait avoir à l'égard des tiers.

Si à un moment quelconque en cours d'exécution, le Maître d'ouvrage constate que le programme n'est pas respecté, l'entrepreneur devra dans un délais de cinq jours (5) à partir de l'invitation qui lui sera faite par ordre de service, proposer un nouveau programme accompagné d'une note explicative des moyens à mettre en œuvre permettant de rattraper le retard et respecter le délai contractuel.

Dans le cas où il serait impossible d'établir un nouveau programme respectant le délai contractuel, l'acceptation éventuelle du nouveau programme par le Maître d'ouvrage ne modifie en rien le calcul des pénalités stipulées au présent C.P.S.

ARTICLE 46 : SOUS-TRAITANCES

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n° 141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE 47 : PRIX

Il est formellement stipulé que l'Entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de la nature, des conditions et difficultés d'exécution du projet établi par le Maître d'ouvrage, avoir visité l'emplacement de la future construction, s'être rendu sur place et s'être entouré de tous les renseignements nécessaires à la composition des prix et avoir toutes les précisions désirables pour que l'ouvrage fini soit conforme à toutes les règles de l'art et aux prescriptions du marché.

Les prix établis par l'entrepreneur correspondent à des ouvrages en parfait état d'achèvement et de fonctionnement, il comprend également tout percement, saignée, rebouchage, raccord de tout corps d'état et en général toute sujétion nécessaire pour une meilleure réalisation des ouvrages.

En supplément des moyens à mettre en œuvre pour réaliser les ouvrages (main d'œuvre, matériaux, matériel, etc.), sont compris, notamment, dans les prix les charges suivantes :

- L'élaboration des études de mise en œuvre afférentes au projet, leur validation par le BET chargé du projet et leur visa par le Bureau de Contrôle chargé du projet ;
- Les études supplémentaires, l'exécution des plans de détail ;
- L'organisation du chantier des travaux et les installations y afférentes ;
- L'implantation des ouvrages ;
- Les contrôles des matériaux tels que définis par les normes, les règlements en vigueur et les spécifications particulières du marché ;
- La totalité de la main d'œuvre de direction, de surveillance, et d'exécution des ouvrages, appointements, salaires, frais de voyage et de séjour, charges annexes, primes et indemnités de toute nature, etc
- Les moyens à mettre en œuvre et les dépenses à engager pour assurer le fonctionnement sur place ;
- Les frais de branchement, de distribution et de consommation d'eau et d'électricité nécessaire à la réalisation des travaux pendant toute la durée du chantier ;
- Les frais d'amenée, de mise en œuvre, d'entretien, et de gardiennage du matériel nécessaire conforme à celui indiqué dans l'offre de l'Entrepreneur ;
- La fourniture et l'installation, le chauffage et l'éclairage de tous les baraquements à usage de logements, ateliers, magasins, bureaux, etc. aux emplacements qui seront désignés par le Maître d'ouvrage ;

- Les ouvrages permettant d'accéder aux différents points de travail et aux différentes installations de l'entreprise, y compris l'entretien en parfait état de viabilité desdits ouvrages et éventuellement des voies publiques ou privées empruntées par les engins de l'Entrepreneur durant les travaux ;
- L'enlèvement de toutes les installations de l'Entrepreneur en fin de chantier, fondations comprises, et de tous les dépôts de matériaux, terres, gravats, etc. y compris l'enlèvement des terres, déchets et autres matières provenant de l'exécution des travaux, la remise en état des lieux et le nettoyage de tous les ouvrages avant réception.

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

ARTICLE 48 : VARIATION DES PRIX

En application de l'article 54 du C.C.A.G-T, le paragraphe 2 de l'article 12 du règlement des marchés de l'OFPPT et de l'article 7 de l'arrêté du chef du gouvernement n°3-302-15 du 15 safar 1437(27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics, au cas où postérieurement à l'époque de base définie ci-dessous des variations sont constatées dans le cours de la main d'œuvre des matériaux des fournitures et des prestations, le montant des travaux exécutés sera révisé par application de la formule et des conditions suivantes :

$$\frac{P}{P_0} = [0,15 + 0,85 \frac{\text{Bat6}}{\text{Bat60}}]$$

P : est le prix révisé hors taxes de la prestation considérée ;

P₀ : le prix initial hors taxes de cette même prestation.

Bat6 : est la valeur de l'Index du mois de la date de l'exigibilité de la révision relatif aux travaux tous corps d'état

Bat60 : est la valeur de l'index global relatif aux travaux tous corps d'état à l'époque de base

P / P₀ : étant le coefficient de révision des prix.

L'époque de base correspond au mois de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 49 : SOUS- DETAIL DES PRIX

L'Entrepreneur devra fournir à l'appui de son bordereau de prix et ce, dans un délai de 15 jours suivant la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, les sous-détails justificatifs, dans lesquels il fera apparaître nettement :

a) Pour les matériaux

Leurs caractéristiques, leur origine ou l'usine d'où ils proviennent, le prix des fournitures départ usine ou carrière, les frais d'amenée à pied d'œuvre, non compris les majorations pour frais généraux, impôts, TVA et bénéfice.

b) Pour les dépenses de main-d'œuvre

Les prix pratiqués pour les différentes catégories d'ouvriers, y compris les chefs d'équipes et non compris les charges sociales, les taxes, les frais généraux, impôt de bénéfices.

c) Les pourcentages

De majoration globale appliquée, d'une part aux dépenses de main-d'œuvre et d'autre part, aux dépenses de matériaux. Ces éléments justifieront les prix de main-d'œuvre et de matériaux figurant dans les sous-détails.

Pour chaque prix, il y aura lieu de faire apparaître les heures de travail, les quantités de matériaux utilisés, les dépenses de gros outillage, etc. et tous les autres éléments entrant dans la composition des prix considérés.

Les prix ne donnent et ne donneront pas lieu à perception des frais commerciaux extraordinaires.

ARTICLE 50 : TAXES

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée "T.V.A", justifiée par le Dahir n°1.85.347 du 17 Rabii II 1406 (30 décembre 1985) portant prolongation de la loi n°30.85 relative à la T.V.A. BO n°3818 du 19 Rabii II (1er janvier 1986).

ARTICLE 51 : BESOIN EN MAIN D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Entrepreneur devra faire connaître Huit jours au moins avant l'ouverture du chantier, au bureau de placement compétent pour le lieu où s'exécuteront les travaux, ses besoins en main d'œuvre par profession, avec toutes les indications utiles de travail, de salaires et généralement tous les renseignements de nature à intéresser les chômeurs en quête d'emploi.

Il devra renouveler ces conditions en temps opportun, toutes les fois qu'il se trouvera dans l'obligation de procéder à de nouveaux embauchages.

Il devra accueillir les candidats présentés par le bureau de placement. Toutefois, sa liberté d'embauchage restera entière. Il ne sera pas tenu d'engager les ouvriers qui ne présenteraient pas les aptitudes requises. Il devra en cas de refus, en indiquer le motif sur la carte de présentation qui est délivrée par le bureau de placement, et qui est renvoyée à ce bureau soit par l'ouvrier, soit par l'entrepreneur.

Il est précisé que les lois en vigueur relatives aux conditions et heures de travail des ouvriers et employés sont applicables au présent marché.

ARTICLE 52 : QUALITE DES TRAVAUX OU FOURNITURES DIVERSES

Nonobstant les travaux décrits, l'Entrepreneur devra effectuer tous les travaux nécessaires ou fournitures, pour une parfaite finition de fonctionnement de ses ouvrages.

Aucune réclamation ne sera admise pour une omission quelconque qui pourrait se glisser dans les plans ou pièces écrites concernant le présent projet et qui serait contraire aux règles de l'art et à la volonté du Maître d'ouvrage.

ARTICLE 53 : CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX

Le contrôle technique des travaux sera assuré par le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre désignée à cet effet par le Maître d'ouvrage.

Pendant toute la durée des travaux, les agents du Maître d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre auront libre accès au chantier, et pourront prélever aussi souvent que nécessaire pour examen, les échantillons de matériaux et de matériel à mettre en œuvre. Le Bureau d'Etudes technique vérifiera éventuellement que les ouvrages sont réalisés conformément aux plans revêtus du visa, il assistera à la réception des fouilles, de ferrailage, aux réceptions provisoires et définitives.

L'Entrepreneur sera tenu de fournir à ses frais, la main-d'œuvre, les échafaudages, les charges, etc. nécessaires aux essais, prévus soit par le C.P.S soit par le devis général d'architecture.

ARTICLE 54 : MODE D'EVALUATION DES TRAVAUX -ATTACHEMENT

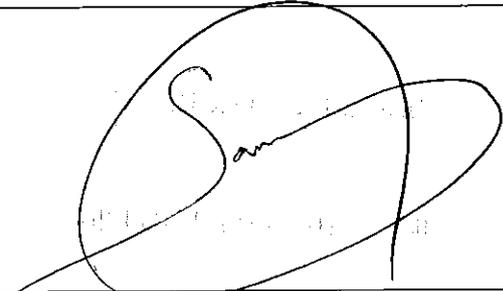
Les travaux objet du présent marché seront évalués aux mètres.

Les attachements seront établis conformément à l'article 61 du CCAG-T.

ARTICLE 55 : MESURE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

A chaque réunion de chantier, l'entreprise sera tenue de produire et d'afficher un tableau d'avancement hebdomadaire des travaux indiquant les quantités de travaux réalisés.

Ce tableau d'avancement des travaux devra être communiqué la veille de la réunion de chantier par fax au Maître d'ouvrage.

Le Soumissionnaire	Le Maître d'Ouvrage
Lu et Accepté	

CHAPITRE II :

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

I-GROS-ŒUVRE – REVETEMENT – ETANCHEITE

1°/- APPROVISIONNEMENTS :

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour avoir sur son chantier la quantité de matériaux, vérifiés et acceptés par la Maîtrise d'œuvre indispensable à la bonne marche des travaux et dont l'échantillon aura été accepté par le Maître de l'ouvrage.

Les matériaux fournis par L'entrepreneur restent sous sa garde et sa responsabilité, même après avoir été accepté provisoirement par la maîtrise d'œuvre. L'entrepreneur devra, en conséquence, supporter les pertes ou avaries pouvant survenir et ce, jusqu'à la réception provisoire des travaux.

2°/- PROVENANCE DES MATERIAUX :

Les matériaux et matériels proviendront les lieux d'extraction ou de production suivants :

DESIGNATION	PROVENANCE
Ciment Portland C.P.J. 45	Usine ou entreprises locales
Sable d'oued ou de carrière	Carrières agréées par le maître d'ouvrage
Pierrailles d'oued ou de concassage	Carrières agréées par le maître d'ouvrage
Tuyaux tout genre	Usines ou entreprises locales
Armature aciers	Usines du Maroc
Bois de coffrage	Fournisseurs de la région
Plancher	Fournisseurs de la région

Par le fait même du dépôt de son offre, L'entrepreneur sera réputé connaître les ressources des carrières, dépôts ou usines indiqués auparavant, ainsi que leurs conditions d'accès, d'exploitation et de vente. Aucune réclamation ne sera recevable concernant le prix, de revient à pied d'œuvre de ces matériaux.

3°/- COMPOSITION DES MORTIERS :

La composition des mortiers sera la suivante :

Désignation	Ciment CPJ35 kg/m3	Chaux grasse éteinte	Sable	Grain de riz	Emploi
Mortier 1	250		500	500	Dégrossissage, enduit
Mortier 2	350		660	340	Hourdage de maçonnerie
Mortier 3	400		500	500	Reprise de béton
Mortier 4	500		1000		Enduit lisse, chape, scellement, support revêtement
Mortier 5	150	250	1000		Enduit bâtard
Mortier 6	500		1000		Aggloméré, support façade

Remarque :

La composition ci-dessus des bétons est donnée à titre indicatif en vue de permettre aux entreprises d'établir leur prix. Cette composition n'a aucune valeur contractuelle. Les quantités réelles et leur teneur en eau seront déterminés aux frais de l'entrepreneur.

4/- COMPOSITION DES BETONS :

Conformément à la norme marocaine, n°10.01 F.OO4 homologuée par arrêté n°1137-85 du 21 Safar 1406 (05/11/85) circulaire n°3/124/4126/DNRT du 06/02/89 relative à l'usage des ciments portland (C.P.J).

Classes de résistance du béton à la compression

Lorsque le béton est classé selon sa résistance à la compression, le Tableau ci-dessous est applicable s'il s'agit de bétons de masse volumique normale et de bétons lourds. La valeur f_{ck-cyl} est la résistance caractéristique exigée à 28 jours mesurée sur des cylindres de 150 mm de diamètre sur 300 mm de haut, et la valeur $f_{ck-cube}$, a la résistance caractéristique exigée à 28 jours mesurée sur des cubes de 150 mm de cote.

NOTE : Dans certains cas particuliers, il est possible d'utiliser des niveaux de résistance intermédiaires par rapport aux valeurs indiquées dans le Tableau ci-dessous, si ceci est permis par les normes de calcul correspondantes.

Tableau – Classes de résistance a la compression pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds

Classe de résistance à la compression	Résistance caractéristique minimale sur cylindres f_{ck-cyl} N/mm ² (MPA)	Résistance caractéristique minimale sur cubes $f_{ck-cube}$ N/mm ² (MPA)	Emploi
B10	10	13	
B15	15	19	Béton de propreté- Gros Béton
B20	20	25	Béton de forme
B25	25	30	Béton armé
B30	30	37	Béton armé

Valeurs limites pour la composition et les propriétés du béton en fonction de la classe d'exposition

	Classes d'exposition										
	Aucun risque de corrosion ou d'attaque	Corrosion induite par carbonatation		Corrosion induite par les chlorures		Attaque gel / dégel			Environ. chimiquement agressifs		
						Eau de mer	Chlorures autres que l'eau de mer				
	X0	XCA1	XCA2	XM1	XM2	XCL	XG1	XG2	XA1	XA2	XA3
Rapport Eef / C maximal	—	0,65	0,60	0,50	0,45	0,55	0,55	0,45	0,55	0,50	0,45
Classe de résistance minimale	—	B20	B25	B30	B35	B30	B25	B30	B30	B35	B40
Teneur mini en ciment (kg/m ³)	200	290	310	340	350	330	320	340	325	350	385
T min en air (%)	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—
Nature ciment	—	—	—	—	PM	—	—	— ^{a)}	— ^{b)}	— ^{b)}	— ^{b)}

a) En cas d'utilisation de sels de déverglage dont la teneur en sulfate soluble est supérieure ou égale à 3 %, utiliser un ciment PM ou un ciment ES

b) Lorsque la classe d'agressivité résulte de la présence de sulfates, pour la classe XA1, utiliser un ciment PM et pour les classes XA2 et XA3, utiliser un ciment ES

PM = ciment pour travaux à la mer ;

ES = ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates (les ciments ES sont également PM).

Les frais des études de granulométrie, dosage et formulation sont à la charge de l'entrepreneur

Fabrication des bétons

Les bétons seront obligatoirement fabriqués par des centrales à béton ou bétonnière. Les divers dosages en agrégats devront être automatisés ainsi que le dosage en eau ou à défaut par dosage pondéral ou volumétrique.

Handwritten signature

En aucun cas il ne sera admis de béton fabriqué à la main.

La composition des bétons (qui aura été déterminée au laboratoire et approuvée par la maîtrise d'œuvre) doit répondre aux spécifications et exigences de la norme marocaine NM 10.1.008 version 2009 « publiée au bulletin officiel n° 5740 du 4 juin 2009 » et sera tenue affichée sous verre en permanence pour un contrôle aisé et inopiné

Granulats

Le sable pour mortiers et bétons sera lavé. Il ne devra pas renfermer de grains dont la plus grande dimension dépasserait les limites ci-après:

Sable pour mortier : 0,002 m

Sable pour béton : 0,005 m

Les gravillons destinés à la confection du béton devront pouvoir passer en tout sens dans un anneau de 0.005 m de diamètre intérieur sans pouvoir passer dans un anneau de 0.002 m de diamètre.

Les gravettes destinées à la confection du béton devront pouvoir passer en tous sens dans un anneau de 0.004 m de diamètre intérieur sans pouvoir passer dans un anneau de 0.005 m de diamètre. Les granulats ne devront pas comprendre de plaquettes ou d'aiguilles ; ils seront soigneusement lavés et exempts de matières fines.

L'emploi de granulats de mer ne sera en aucun cas autorisé.

Dès l'ouverture du chantier, l'entreprise procédera aux essais de granulométrie des agrégats et sables qu'il propose d'employer. Ces essais seront réalisés par le laboratoire agréé par le maître d'ouvrage, les frais y afférents sont à la charge de l'entreprise.

NB :

Les quantités des agrégats, entrant dans la composition des bétons seront déterminées par les études de convenance et d'essais effectuées par le laboratoire.

Les frais de ces études sont à la charge de L'entrepreneur, et elles doivent être remises au B.E.T avant le coulage du béton.

Tous les mortiers et bétons seront fabriqués mécaniquement, les caisses à dosage pour les mortiers et bétons sont exigées.

5°/ - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES BETONS :

a)- ECHAFAUDAGE :

La résistance et déformation des échafaudages devront être suffisantes pour supporter les charges auxquelles elles sont soumises

b)- COFFRAGES :

Les coffrages seront exécutés conformément aux plans de B.A. La rigidité des coffrages, sera telle que le profil des éléments moulés ne s'écarte pas de plus de cinq (5) millimètres des profils théoriques et que la section transversale des parties d'ouvrage ne soit jamais inférieure à celle prévue aux dessins d'exécutions.

L'entrepreneur devra concilier cette exigence avec les déformations éventuelles des coffrages dues à la vibration des bétons. Toutefois, la tolérance de 5mm ne sera pas exigée pour les parties de béton enterrées.

Les éléments préfabriqués du coffrage seront établis pour résister aux différents efforts qu'ils devront supporter aussi bien pendant leur transport, leur montage et la mise en œuvre que pendant leur démontage.

Tous les coffrages horizontaux seront nivelés en tenant compte des contre-flèches nécessaires pour compenser avec leur propre déformation celle des éléments de béton qu'ils supporteront (déformation élastique sous l'action des charges permanentes, déformation due au fluage et au retrait).

L'entrepreneur devra prévoir suffisamment de coffrage à mettre en jeu pour satisfaire aux délais d'exécution. Les coffrages des éléments préfabriqués seront assez rigides pour ne pas se déformer au cours des coulages.

Les coffrages des parements des bétons destinés à rester bruts de décoffrage seront réalisés à l'aide des planches rabotées, rives rabotées selon profils définis par les plans de l'architecte et seront renouvelés dès que leur état ne permettra plus d'obtenir des surfaces de qualité satisfaisante. En principe le réemploi sera limité à deux fois avant tout coulage du Béton, les coffrages devront être réceptionnés par l'Ingénieur du B.A l'étanchéité des coffrages devra être parfaite, aucun ragréage ne sera toléré.

Les coffrages devront être solidement maintenus et calés afin d'obtenir des ouvrages parfaitement rectilignes. Tout béton destiné à rester brut de décoffrage qui ne répondrait pas aux impératifs ci-dessus sera démoli à la demande de l'architecte.

Tous les coffrages seront badigeonnés à l'aide d'un produit de démoulage agréé par la maîtrise d'œuvre avant coulage du béton.

c)- ARMATURES :

Lorsqu'il y a lieu de constituer une armature avec plusieurs barres, les joints seront répartis sur une certaine longueur de telle sorte que dans une section, il y ait au moins les 2/3 des barres continues étant admises que le recouvrement des armatures à adhérence améliorée sera de cinquante fois le diamètre pour les barres droites.

Les armatures sont coupées et cintrées à froid. Les appareils à cintrer sont munis de jeux de tous les mandrins permettant de réaliser les courbures prévues ou prescrites.

Aucune tolérance en moins ne peut être accordée sur les diamètres minimaux mandrins qui sont de :

- barre de diamètre plus petit ou égal à 12 mm : 3 fois le diamètre de la barre.
- barre de diamètre supérieur à 12 mm : 5 fois le diamètre de la barre.
- barre de diamètre supérieur à 25 mm : 8 fois le diamètre de la barre.

Sont par ailleurs interdits :

- Le cintrage aux appareils manuels pour les barres d'un diamètre supérieur à 14 mm pour les aciers à haute adhérence (Tor, cardon ou équivalent).
- Le redressement même partiel d'une barre contrée, le pliage et le dépliage des barres laissées en attente.
- La constitution d'une armature à l'aide de ronds lisse de nuances différentes.
- L'assemblage des armatures par soudure.

d)- GRANULATS :

Les granulats seront stockés sur des aires spécialement aménagées, en outre, les catégories seront séparées par des cloisons pleines.

Les accès aux aires de stockage seront conçus pour empêcher les engins de livraison ou de manutention de souiller le sol des aires et les granulats.

e)- CIMENT :

Le ciment CPJ sera stocké dans les silos ou baraquement résistant aux intempéries d'une contenance totale correspondant à 2 jours de bétonnage minimum. Toutes les dispositions seront prises pour que l'alimentation du chantier pendant le coulage du béton soit assurée normalement et sans interruption.

f) - FABRICATION DU BETON :

Tous les bétons seront fabriqués mécaniquement. La composition des bétons sera affichée en permanence sur la bétonnière. La quantité d'eau à introduire dans la composition des bétons et mortiers sera dosée automatiquement.

L'entrepreneur assurera à ses frais le prélèvement et l'analyse par le laboratoire agréé des éprouvettes de béton par niveau de construction et par type d'élément de structure.

g)- MISE EN OEUVRE DU BETON :

0

me

Avant tout coulage, L'entrepreneur sera tenu de solliciter l'approbation écrite du Bureau d'études en ce qui concerne le mode d'exécution des coffrages et des armatures ainsi que le « bon à couler » du BET, tout coulage doit être effectué en présence d'un agent de contrôle.

Tous les bétons seront obligatoirement transportés mécaniquement pour toutes circulations verticales. Les jets de pelles par paliers successifs sont strictement interdits.

Tous les bétons, à l'exception du béton de propreté, seront prévibrés dans la masse. La prévibration dans la masse doit être suffisamment énergique et assurée avec une fréquence au moins égale à SIX MILLE -6000- vibrations par minutes. Elle sera arrêtée dès que la laitance remontera à la surface et les aiguilles devront à cet instant être ressorties lentement de la masse du béton.

Pendant le coulage, L'entrepreneur devra tenir en réserve sur le chantier des appareils de vibration et de production d'énergie capables de doubler le matériel utilisé en cas de défaillance de celui-ci. Lors des reprises, les parties de béton laissées en attente seront nettoyées à vif et arrosées abondamment avant le coulage des parties en reprises.

6°/-PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'EXECUTION DES OUVRAGES EN BETONS ARMES :

a)- POTEAUX :

Des bases de 0,15m de hauteur environ seront coulées avant le coffrage des poteaux. Ces bases sont destinées à assurer un traçage parfait, à permettre le serrage des coffrages et à éviter la ségrégation du béton en pied du poteau. Le coulage des poteaux se fera en une seule fois, mais les coffrages devront permettre le coulage d'une hauteur maximum de 1.50m pour cela une face du coffrage devra rester libre et devra pouvoir recevoir un panneau supplémentaire pour la finition du coulage. Aucun ragréage ne sera toléré avant réception par le représentant du B.E.T.

Dans le cas où certaines parties représenteraient des cavités importantes, le poteau incriminé sera démoli. Le plus grand soin devra être observé lors du coulage des éléments de faible section. Par temps chaud, les coffrages seront abondamment trempés avant coulage et maintenus humides pendant 48 heures. Aucun décoffrage ne sera admis avant 48 heures.

Après les décoffrages, le béton devra rester humide par arrosage abondant TROIS (3) jours minimum.

Tous les poteaux intégrés dans les maçonneries en fondations, soit de moellons, soit d'agglos seront coulés après le montage de ces maçonneries. Le nettoyage des pieds de poteaux avant coulage devra être exécuté avec soin afin de débarrasser le mortier de maçonnerie de ces pieds de poteaux.

b)- POUTRES ET CHAINAGES :

Les coffrages des poutres devront être exécutés de manière à empêcher toute flèche. Les étais seront posés sur une semelle de répartition en madrier, et en aucun cas les cales ne seront exécutées par des éléments tels que briques, agglos, cailloux, etc...

Dans le cas d'emploi d'étais en bois, les cales seront en forme de coin et en bois dur.

Le décoffrage avant 28 jours ne sera toléré qu'après l'avis du B.E.T pour certains éléments le permettant. Les prescriptions du paragraphe ci-dessus restent valables pour les précautions à prendre lors du coulage par température élevée. De plus, le début de coulage par forte chaleur sera fait à partir de 16 heures. Dès le lendemain et, à l'ouverture du chantier, le béton coulé la veille sera arrosé en permanence, et cela pendant 7 jours au moins.

c)- DALLE DE COMPRESSION :

Les corps creux en béton doivent répondre à la norme NM10.01.010 avec une résistance moyenne de 220 daN et aucun élément ne doit offrir une résistance < à 170 daN. Avant tout coulage, les corps seront arrosés jusqu'à saturation. Les armatures de la dalle de compression seront calées convenablement. La granulométrie sera étudiée avant exécution. L'enrobage des aciers sera particulièrement soigné. Les précautions de maintien humide et de coulage par forte chaleur décrites au paragraphe ci-dessus seront adoptées.

0

me

L'entrepreneur pourra proposer l'emploi de planchers préfabriqués. Cette demande devra être faite au Maître de l'ouvrage

En aucun cas, l'adaptation de ces planchers ne pourra entraîner de plus value au marché. Les frais d'études et de contrôle des plans de ces planchers incomberaient alors à l'entreprise.

7°/- PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES AGGLOMERES :

Les agglomérés devront répondre respectivement aux normes NM 10.01.009 NM et aux prescriptions du D.G.A. Elles seront de première qualité sans fissures.

La résistance mécanique préconisée par la norme marocaine 10-01-009 doit être telle que les produits de fabrication considérés présentent une contrainte de rupture à 28 jours au moins égale aux valeurs minimales exprimées en bars indiquées ci-dessous. Les contraintes étant ramenées à la section brute minimale du bloc :

Catégorie	Classe de résistance	Résistance minimale à 28 jours (bars)
Blocs pleins	PI	120
	PII	80
Blocs creux	CI	60
	CII	40
	CIII	30

Avant toute mise en œuvre, les briques ou agglos seront immergés ou abondamment arrosés.

Toutes les cloisons seront hourdées au mortier de ciment N°2 chaque assise de pose devra être de niveau et se recouper d'au moins 0.05m. Les joints et les lits auront une épaisseur maximale de 10mm.

La valeur de ces cloisons comprendra, outre la fourniture et la pose des briques, toutes sujétions d'échafaudage, les poteaux raidisseurs et les tendeurs nécessaires à la bonne tenue des ouvrages, la liaison avec l'ossature, soit avec des fers laissés en attente, lors du coulage des poteaux, poutre, linteaux, soit par des épingles en acier doux galvanisé de Ø 8mm disposées quinconce tous les mètres en hauteur et longueur ainsi que l'exécution d'un linteau en béton armé (préfabriqué ou non) sur tous les cadres posés dans les cloisons simples).

8°/- PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES ENDUITS :

Tous les travaux d'enduits doivent répondre aux prescriptions du DTU 26.1

Le plus grand soin devra être apporté à la mise en place du grillage galvanisé destiné à éviter les fissures entre les éléments de béton et les remplissages. Ce grillage devra être incorporé dans la couche de dressage et déborder de 0,20m de part et d'autre de la liaison entre béton et remplissage. Il sera posé par pointes d'acier galvanisé, de telle sorte qu'aucune fissuration ne sera admise.

- La couche de dressage sera exécutée en deux phases :

* La première, dite couche d'accrochage, après arrosage abondant du support, au mortier clair sous forme de gobetis.

* La deuxième, dite couche de dressage, constituant le corps de l'enduit, sera exécuté après 72 heures (3 jours) minima de la première,

- La couche de finition :

Elle sera exécutée après 8 jours, de la mise en œuvre de la deuxième phase de dressage, pour les enduits extérieurs et après 15 jours pour les enduits intérieurs.

Le respect de ces prescriptions reste impératif. Toute partie d'enduit n'ayant pas satisfait à ces prescriptions sera démolie.

Les enduits de mortier de ciment, mortiers bâtards, enduits talochés, etc... Seront exécutés conformément aux articles 122 et 123 du D.G.A. Les surfaces à recouvrir devront être débarrassées de toute partie adhérente mal

préparé convenablement pour obtenir un bon accrochage et suffisamment humidifiées pour que le support n'absorbe pas l'eau du mortier.

Le garnissage des trous de boulons d'échafaudage ménagés au moment de la construction, sera effectué en temps utile pour que le mortier soit sec et ne puisse provoquer de tâches. Lors de l'exécution, il ne devra être pratiqué aucune cavité pour le support des extrémités de pièces d'échafaudage.

9°/- PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES REVETEMENTS DE SOLS :

Les matériaux utilisés devront répondre en ce qui concerne les qualités physiques et leur mise en exécution aux conditions et prescriptions des articles n°16, 21, 67, 76, 128, 131, et 132 du D.G.A ainsi qu'aux D.T.U N°51.1 et 55.

Nonobstant les plans établis par le Maître de l'œuvre, il reste entendu que L'entrepreneur s'engage par son offre à livrer des revêtements d'une tenue parfaite et sans défaut.

9-1 REVETEMENTS DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI

Agrégat pour revêtement coulé sur place :

Les agrégats entrant dans la composition des revêtements coulés sur place en granito poli ou en mignonnette lavée proviendront des carrières exigés par le maître d'ouvrage.

Les grains seront parfaitement calibrés suivant l'aspect du revêtement choisi par le Maître d'œuvre et le Maître de l'ouvrage.

La proportion visible de mortier ne devra pas dépasser 15%

Les applications de granito poli en sols seront exécutées comme suit:

- Nettoyage parfait du support
- Répandre une couche de sable tamisé de 0,01 m d'épaisseur minimum, bien dressée tout en restant rugueuse.
- Appliquer sur la forme une couche d'usure après ponçage au mortier composé de 50kg de ciment (teinté à la demande avec des colorants d'origine minérale, ne se décomposant pas par action chimique du ciment) pour 130kg de grains concassés. Le dosage sera de 65kg de ciment pour 130kg de grains concassés pour les plinthes, seuils et revêtements verticaux.

Les grains de marbre seront calibrés de 2 à 8mm selon l'effet recherché. Le dosage en eau de ce mortier sera fait de telle manière que le mélange ne présente ni partie sèche ni excès de fluidité.

Il sera répandu à la truelle, lissé et damé, l'excès de ciment supprimé, les grains bien serrés ne laissant apparaître que le minimum de ciment nécessaire à un bon scellement (8 à 12%).

Après la prise de ce ciment, la surface sera polie mécaniquement à la meule de Carborundum ou tout autre abrasif équivalent. Cette opération sera répétée en employant des abrasifs de finesse graduée et en procédant entre deux opérations à un rebouchage au coulis de ciment pour les petits vides jusqu'à l'obtention d'un poli satisfaisant, sans rainures et doux. Les joints seront disposés suivants plans de calepinage de l'architecte.

9-2 REVETEMENTS DES SOLS ET MURS EN CARREAUX

MATERIAUX : Les matériaux utilisés devront répondre en ce qui concerne les qualités physiques et leur mise en exécution, aux conditions et prescriptions du devis général d'architecture et des normes en vigueur.

I) - Carreaux en grès cérame

Les carreaux doivent être inaltérables, et non attaquables par les agents atmosphériques, leur surface doit être lisse, bien plane (sauf les carreaux antidérapants) sans aucune fente gerçure ni épaufrure.

Les carreaux doivent porter au verso en pleine masse, soit la marque, soit le nom du fabricant, les dimensions, les coloris et la qualité sont à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître de l'ouvrage, les carreaux doivent être classés « 1er choix » .

II)- Carreaux de faïence :

Travaux de construction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et de son internat Rabat.

Ces carreaux ne doivent présenter ni fissures, ni éclats. Les arrêtes doivent être vives et parfaitement dressées. A la cassure, la structure doit être uniforme sans présenter de clivage, feuillage, alvéoles, grains de chaux ou de quartz.

III)- Mode de pose de revêtement

Avant la pose des revêtements, les formes seront préalablement nettoyées et débarrassées de tous déchets. Les carreaux seront posés suivant la méthode dite « à la bande » au cordeau et au pilon, à bain soufflant de mortier de ciment. Cette couche de mortier doit avoir, après pose, au minimum 1cm d'épaisseur. Les carreaux doivent être posés de manière à ce que l'adhérence du mortier soit parfaite, celui-ci refluera partiellement dans les joints afin de bien séparer les carreaux les uns des autres, en vue d'obtenir un scellement convenable.

IV)- Tolérance de pose :

Planitude, une règle rigide de 2m de longueur posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à 3mm.

Alignement des joints, la même règle, posée de sorte que ses deux extrémités règnent avec les bords homologues de deux carreaux de même ligne ou rang, ne doit pas accuser de différence d'alignement supérieure à 1mm en plus des tolérances de calibrage.

1°/- PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES RESERVATIONS :

L'entrepreneur doit réaliser toutes les réservations de toute dimensions, pour passage des câbles électriques et téléphoniques tuyauteries de chauffage, de plomberie sanitaire et gaines de ventilation, dans le coffrage ou dans le Béton des dalles pleines, planchers nervurés, poteaux ou dans la maçonneries, prévues sur les plans de béton armé, d'architecture et des plans d'exécution des lots secondaires.

2°/- PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'ETANCHEITE :

L'entrepreneur se doit de respecter l'ensemble des prescriptions citées dans ce présent CPS pour l'exécution de ce lot. Il doit se soumettre entre autre :

- à l'article 205 du DGA.
- au DTU n° 43 et n° 43.1.
- à la norme NFP 84 - 307
- à la norme NFP 84 - 310
- à la norme NFP 84 - 315.

Le plus grand soin sera donné à l'exécution des ouvrages particuliers tel que joints, relevés, étanchéité des jardinières, passage des conduites d'évacuation etc...

L'entrepreneur doit obligatoirement assurer :

- La réception des supports, qui doivent être de planimétrie régulière, et admissible.
- La réfection de ce support, et de ces jonctions avec les gaines et les souches d'aération et les tubes de ventilation, ou tout autre ouvrage.
- La fourniture, le gardiennage, la manutention à pied d'œuvre, et la mise en œuvre de tout matériau nécessaire pour cette intervention.
- L'exécution de l'Etanchéité, y compris toute sujétion de raccordement aux évacuations, aux relevés d'étanchéité, à tous inserts, ou incorporations.
- La fourniture et la mise en œuvre de tout dispositif d'écoulement des eaux pluviales, et de tout joint de dilatation ou autre.
- La planimétrie ne peut dépasser 10 mm de tolérance par règle de 2 mètres.
- La prestation comprend les tests d'étanchéité, par mise en eau des (Hauteur de 15 cm) pendant 36 heures.

L'entrepreneur est responsable pendant la durée de garantie de la fiabilité de l'étanchéité contre toute infiltration provoquée par une mauvaise qualité des produits employés ou par une mauvaise exécution des travaux.

Cette garantie comprend la remise en état du complexe qui ont servi à l'établissement de l'étanchéité ou par tout autre produit de qualité au moins équivalente, préalablement agréé par le Maître de l'ouvrage, ainsi que les réparations des dommages causés à la construction par les infiltrations sous réserve que L'entrepreneur ait été avisé de ces infiltrations dès leur apparition.

L'entrepreneur doit intervenir dès la réception de l'avis de défaut d'étanchéité qui lui est donné par le Maître de l'ouvrage et prendre toutes mesures utiles.

III- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES RELATIVES AUX MENUISERIES BOIS - MENUISERIE ALUMINIUM - MENUISERIE METALLIQUE

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les dimensions, dispositions et descriptions des ouvrages sont indiquées par les plans et par les termes de la présente description.

Les dessins de principe seront fournis par le Maître d'œuvre. Au cas où l'entrepreneur constaterait des omissions ou anomalies dans ces dessins, il devra en avertir le Maître d'œuvre et obtenir son agrément avant d'adopter une solution différente.

Les dessins de détails d'exécution seront établis par le Maître d'œuvre.

Les scellements devront faire l'objet d'une étude particulière pour tenir compte des structures qu'il est rigoureusement interdit de dégrader.

Indépendamment des textes généraux cités au C.P.S., l'entrepreneur devra exécuter tous ses travaux ou installations conformément aux normes et règlements en vigueur au Maroc à la date de la remise de son offre, ou à défaut, aux normes et règlements français.

Dans le cas contraire, il devra mettre en conformité avec les normes ses travaux ou installations, sans prétendre à aucune indemnité.

Nonobstant les plans établis par le Maître d'œuvre, il reste entendu que l'entrepreneur s'engage par son offre à livrer des ouvrages d'une tenue parfaite et sans défaut.

1-SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU MENUISERIE BOIS

- N 52.001 : Règles d'utilisation des bois - B 53.510 : Bois de menuiserie
- B 54.050 : Panneaux de fibres - B 54.100 ET 110 : Panneaux de particules
- B 54.150 : Contre-plaqués - P 26.304 : Articles de quincaillerie en applique
- P 26.314 : Serrures tubulaires - P 26.405 : Ensembles entrés - béquilles
- D.T.U. N°36.1 relatif aux travaux de menuiserie bois
- D.T.U. N°37.1 et additif N°1 relatif de menuiseries métalliques.

Les travaux de menuiseries comprennent, la fabrication en atelier, le transport, le stockage, le montage et la distribution aux différents niveaux, au fur et à mesure des besoins.

Les faux-cadres et cadres métalliques, les habillages par chambranles ou champs métalliques pour calfeutrement, font partie du marché.

L'entrepreneur demeurera responsable de l'alignement et de l'aplomb de ses menuiseries.

L'entrepreneur devra tous traitements et protections imposés par le présent marché.

Il devra en outre, le réglage et l'ajustage de ses menuiseries aux prescrits. L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour le réglage de ses huisseries ou cadres.

L'entrepreneur est tenu de prévoir dans ses prix unitaires la livraison de toutes les clefs prévues au présent marché muni de porte-étiquettes portant indications de leur repérage et présentées, par bâtiment, sur des panneaux en contre-plaqué muni d'une porte grillagée fermant à clef.

Dans le cas où cette clause ne serait pas respectée, une moins value serait appliquée au décompte définitif, suivant appréciation du Maître d'œuvre.

Toutes les essences, choix d'aspects, qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois utilisés, ainsi que des matériaux tels que contre-plaqué, panneaux de fibres de particules, doivent être conformes aux dispositions prévues par les normes.

Tous les bois employés seront de premier choix, bien secs, de droits fils, et exempts de tous défauts.

Les portes seront vernies ou peintes suivant détail du Maître d'œuvre et descriptif particulier.

Les portes à 2 vantaux seront pourvues de battements rapportés et embrevés.

Les panneaux seront collés à la presse de chaque côté d'une ossature lamellaire en sapin blanc composée à intervalles réguliers, des points d'appuis formés par des lattés de 25 mm, assemblées au cadre au moyen d'agrafes métalliques, espacement maximum 110 mm.

Toutes les portes comporteront des alaises rapportées, embrevées. Ces alaises devront après ajustage, avoir une largeur apparente constante.

Les côtes des menuiseries indiquées par les plans de principe et dans le descriptif technique sont des côtes théoriques qui ne tiennent pas compte des tolérances dimensionnelles des travaux de GROS-OEUVRE.

Le système de fixations des précadres, cadres ou huisseries devra tenir compte de ces tolérances dimensionnelles et comportera les éléments nécessaires qui permettent de les absorber.

En cas de nécessité, l'entrepreneur sera amené à corriger les défauts d'aplombs et d'alignements éventuels, en accord avec le Maître d'œuvre.

2-SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU MENUISERIE ALUMINIUM

Les métaux mis en œuvre seront travaillés avec le plus grand soin. Ils devront, d'une manière générale répondre aux conditions suivantes :

- Etanchéité absolue à l'air et à la poussière,
- Etanchéité absolue à l'eau de pluie,
- Inoxydabilité des métaux non ferreux,
- Rigidité des éléments montés.

Les assemblages seront nets, parfaitement d'équerre et alignés sans cavité ni déformation. Les profils seront travaillés à la machine-outil pour ne pas détériorer l'anodisation du métal, aucune coupe ou ajustage manuel sur le chantier ne sera toléré.

Tous les profils seront munis des pièces ou chicanes nécessaires pour l'évacuation des eaux de condensation ou d'infiltration. Ils comporteront, en outre, des feutres ou brosses et les garnitures en plastique profilé, contribuant à l'herméticité des ouvrants.

L'étanchéité, au niveau du gros-œuvres sera assurée par du mastic spécial, à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre.

L'anodisation des profils aluminium ne devra pas être inférieure à 18 microns, elle sera uniforme pour tous les éléments.

DESCRIPTIF GENERAL DES TRAVAUX

L'entreprise adjudicataire doit présenter les échantillons des profils, vitrage et quincailleries, pour approbation de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage avant d'entamer les travaux.

CONCEPT DU PRODUIT :

Fenêtre, porte-fenêtre et porte d'entrée, épaisseur des dormant suivant cahier des prescriptions spéciales.

PROFILES:

Les profilés extrudés seront en alliage d'aluminium n°6060 qualité bâtiment de la gamme définie par le cahier des prescriptions spéciales

PROTECTION:

Par anodisation chimique suivant cahier des prescriptions spéciales.

Les profilés sur stock sont disponibles en finition anodisée classe 15 (15 à 18 microns) selon la norme NFP 24.351.

Par thermolaquage polyester, l'épaisseur minimum de la laque est de 60 microns pour les surfaces continuellement visibles.

DORMANT:

Tubulaire d'une épaisseur 40 mm au minimum avec possibilité de clipper la bavette.

OUVRANT:

Tubulaire de forme arrondie sur l'intérieur et l'extérieur. Leur épaisseur est de 45mm au minimum.

ASSEMBLAGE:

Des dormant et des ouvrages au moyen d'équerres à pions, ou à coller et à sertir. Toutes ces pièces d'assemblage sont obligatoirement en aluminium et / ou inox.

VITRAGE:

Simple ou double suivant descriptif, teinte ou clair au choix de l'architecte, maintenu par 2 joints et une parclose clippé d'une hauteur minimum de 21mm (fond de feuillure). Les parclozes doivent obligatoirement être du côté intérieur de la construction.

DRAINAGE:

Le drainage des eaux d'infiltration éventuelle se fait par trous oblongs dans la traverse basse-dormant et mise en place de busettes avec clapets anti-retour.

Le drainage de l'ouvrant de fenêtre et masqué et évite l'utilisation de busettes rapportées. Il se fait par perçage ou poinçonnage.

Le drainage de l'ouvrant de porte et du seuil se fait par trous oblongs et mise en place de busettes avec clapets anti-retour.

FENETRES :

Étanchéité :

L'étanchéité se fait par compression de 3 joints en EPDM lors de la fermeture, les 2 joints de battue sont identiques et tournants, le joint central est positionné sur le dormant.

Ferrage:

Le ferrage est assuré par des paumelles en feuillure avec chemise en Nylon renforcée par de la fibre de verre pour les fenêtres et porte-fenêtres.

Elles sont réversibles et se posent après assemblage des cadres, sur l'ouvrant et le dormant par contre-cale permettant le réglage en hauteur.

Elles seront en aluminium et/ou en inox. Leur nombre et leur modèle sera adapté aux poids et dimensions des menuiseries.

Verrouillage:

Par poignée crémone à ¼ tour en aluminium laqué ou par loquet incorporé aux ouvrants.

La fermeture se fait par crémone 2 points ou loquet intégré, avec gâche clamer haute et basse pour les fenêtres, dans la feuillure du dormant.

Les points de verrouillage complémentaires peuvent être fixés sur la tringle de crémone ainsi que des gâches à clamer sur le semi-fixe.

Toutes les quincailleries se posent après assemblage du dormant et de l'ouvrant.

CHASSIS A SOUFFLET:

Etanchéité :

L'étanchéité se fait par compression de 3 joints en EPDM lors de la fermeture, les 2 joints de battue sont identiques et tournants, le joint central est positionné sur le dormant.

Ferrage:

Le ferrage est assuré par des paumelles en feuillure avec chemise en Nylon renforcée par de la fibre de verre.

Elles sont réversibles et se posent après assemblage des cadres, sur l'ouvrant et le dormant par contre-cales permettant le réglage en hauteur.

Verrouillage:

Par loqueteau à clamer : 1 loqueteau pour une largeur de vantail jusqu'à 800 mm. Quincaillerie à soumettre à l'approbation de l'Architecte et maître d'ouvrage.

PORTES SUR PAUMELLES

Etanchéité :

L'étanchéité se fait par compression de 3 joints lors de la fermeture, les 2 joints de battue sont identiques et tournants, le joint central est positionné sur le dormant.

Ferrage:

3 paumelles suivant la largeur et le poids du vitrage.

Verrouillage:

La fermeture se fait par serrure à 1, 2 ou 3 points, avec pêne commandée par béquille aluminium et pêne de sécurité basculant en acier inoxydable commandé par cylindre européen.

OUVRANT A L'ITALIENNE

Etanchéité :

L'étanchéité se fait par compression de 3 joints lors de la fermeture, les 2 joints de battue sont identiques et tournants, le joint central est positionné sur le dormant.

Ferrage:

Le ferrage sera réalisé par des compas "parallélogrammes" en inox permettant de supporter un poids de 100 kg.

Verrouillage:

La fermeture sera par poignée batteuse ou poignée mono commande crémone demi-tour.

OUVRANTS COULISSANTS

Etanchéité :

L'étanchéité se fait par compression de 3 joints lors de la fermeture, les 2 joints de battue sont identiques et tournants, le joint central est positionné sur le dormant.

Ferrage:

Le ferrage sera réalisé par double barrière de joint brosse en polypropylène, roulettes en polyamide monté sur roulement à aiguille, et anti-dégondage des ouvrants par guide en polyamide.

Verrouillage:

2 fermetures par coquille intégrée au montant avec mécanisme anti-fausse manœuvre et pêne inversé pour anti-dégondage.

3-PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AUX QUINCAILLERIES ET SERRURES

La quincaillerie sera toujours de première qualité et choisie, en principe dans les catalogues de maisons réputées pour l'esthétique et robustesse de leurs fabrications.

A cet effet un tableau comprenant l'ensemble de la quincaillerie et serrurerie, sera présenté, pour approbation.

Il reste expressément entendu que le Maître d'ouvrage est seul habilité à choisir les quincailleries, soit dans la gamme répondant aux critères de la base des exigences du cahier des charges, soit dans la gamme proposée par l'entrepreneur.

4- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES A LA MENUISERIE METALLIQUE

NORMES

- P 26.304 : Articles de quincaillerie en applique
- P 26.314 : Serrures tubulaires
- P 26.405 : Ensembles entrés - béquilles
- D.T.U. N°37.1 et additif N°1 relatif de menuiseries métalliques.

GENERALITES

Les travaux de menuiseries comprennent la fabrication en atelier, le transport, le stockage, le montage et la distribution aux différents niveaux, au fur et à mesure des besoins.

Les faux-cadres et cadres métalliques, les habillages par chambranles ou champs métalliques pour calfeutrement, font partie du présent marché.

L'entrepreneur demeurera responsable de l'alignement et de l'aplomb de ses menuiseries.

L'entrepreneur devra réaliser tous traitements et protections imposés par le présent marché.

Il devra en outre, réaliser le réglage et l'ajustage de ses menuiseries aux prescrits.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour le réglage de ses huisseries ou cadres.

PRECADRES - CADRES

- Pré cadres métalliques

Les pré cadres seront réalisés en acier zingué et comporteront les pattes à scellement nécessaires, ainsi qu'un système de vissage permettant de recevoir le dormant.

- Cadres métalliques

Les cadres dormants seront réalisés en acier zingué et seront fixés sur le pré cadres. Les cadres devront être protégés durant toute la durée du chantier. Les feuillures auront 15mm minimums et la profondeur correspondante à l'épaisseur des bâtis.

Les pièces d'appuis seront réalisées en acier zingué.

COUVRE-JOINTS

L'entrepreneur aura à sa charge l'habillage et le calfeutrement de toutes les menuiseries par des couvre-joints, qui seront formés de chambranles en acier zingué. Ils pourront être placés à l'intérieur ou à l'extérieur.

FERRONNERIE

Les métaux (tôles ou profilés) seront de première qualité et répondront aux prescriptions édictées dans le R.E.E.F. par l'association française de Normalisation (AFNOR)

Ils seront travaillés avec le plus grand soin.

Les assemblages seront exécutés d'onglet, nets, parfaitement d'équerre et alignés, sans cavité, ni déformation.

Les menuiseries métalliques seront exécutées en profilés laminés à chaud ou pliés à froid, dans ce dernier cas, les épaisseurs des tôles seront déterminées par la nature des ouvrages, leurs dimensions et l'usage qui en est prévu: leur épaisseur ne sera cependant pas inférieures à 20/11ème. Les menuiseries et ferronneries réceptionnées en atelier recevront un traitement antirouille réalisé de la façon suivante :

- Décapages, brossage et nettoyage des métaux,
- Application d'une couche de décalaminage et de deux couches d'antirouille.

Les menuiseries qui auront été peintes avant réception seront refusées.

TOLERANCES

Les côtes des menuiseries indiquées par les plans de principe et dans le descriptif technique sont des côtes théoriques qui ne tiennent pas compte des tolérances dimensionnelles des travaux de GROS-OEUVRE. Le système de fixations des pré cadres, cadres ou huisseries devra tenir compte de ces tolérances dimensionnelles et comportera les éléments nécessaires qui permettent de les absorber. En cas de nécessité, le menuisier sera amené à corriger les défauts d'aplombs et d'alignements éventuels, en accord avec l'Architecte et le B.E.T.

QUINCAILLERIES ET SERRURE

Les articles de quincaillerie seront toujours de première qualité.

Ces quincailleries seront complétées, du modèle le plus récent, et spécialement étudiées en fonction des menuiseries à équiper.

Chaque serrure comportera sa gâche et sa contre-gâche.

Les serrures de sûreté auront la possibilité de montage d'un canon différent soit en sûreté des deux côtés, soit en sûreté extérieure avec ou sans bouton de commande intérieur.

IV- PLOMBERIE – APPAREILS SANITAIRES

1°/ - Textes spéciaux :

-L'entrepreneur se doit de respecter l'ensemble des prescriptions citées dans ce présent CPS ainsi que toutes les exigences du service distributeur d'Eau Potable.

-Il doit se soumettre entre autre :

-DTU 61.

-Le code des conditions minimales d'exécution de plomberie et des installations sanitaires urbaines (P.41. 204 et P41 204).

N.F	P.41-205	Abaque pour le calcul des conduites d'eau extrait de NFP 41 -201,
DTU	P.41-211	
DTU	P.41-214	
NF	P.41-505	
NF	P.43-001	Robinetterie de bâtiment

2°/ - Objet et Dispositions générales :

La prestation du lot "Plomberie - Sanitaire", exigée de L'entrepreneur, comprend toutes les dispositions conformes aux règles de l'art, régissant sa profession, et entre autre :

-L'approbation, et la fourniture des échantillons de chaque matériau utilisé.

-La fourniture, les incorporations nécessaires aux dallages, aux maçonneries et le montage jusqu'à la mise en service de l'ensemble des installations de plomberie et des appareils sanitaires.

-La protection, le gardiennage de ces ouvrages jusqu'à la réception, et la mise à l'épreuve de ceux-ci.

3°/- Réseau d'évacuation :

-Le réseau Evacuation est prévu en PVC.

-l'installation et les diamètres des tubes sont conformes aux plans du B.E.T.

-Les raccords et les colles utilisés sont soumis à l'approbation du B.E.T avant la mise en œuvre.

-Au droit, de la gaine de ventilation, si elle existe, la chute " PVC " de l'eau pluviale, est munie d'une ventilation statique primaire.

-Des fourreaux, en fer galvanisé, de sections légèrement supérieures à celles des tubes PVC, seront installés à chaque traversée des cloisons.

-Le réseau d'évacuation est testé à l'étanchéité, lors de la mise à l'eau des terrasses ou raccordement des appareils sanitaires, dans son branchement au réseau d'assainissement, pendant au moins 24 heures avant tout calfeutrement des saignées, afin de déceler, à vue toute éventuelle fuite, ou tout défaut des pentes

4°/- Réseau d'alimentation Eau chaude - Eau froide :

- Ce réseau est exécuté avec les conduites définies au bordereau des prix et dont les parcours et les sections sont conformes aux plans du B.E.T.

-Ce réseau sera encastré, et ne comporte des coudes cintrés que lorsque la mise en place l'oblige.

-Les coudes seront cintrés en respectant l'angle minimum supérieur à 100°.

-Les parties apparentes de ce réseau seront montées sur colliers chevillés au mur.

-Toute sortie des murs et munie de rosaces, dont la mise en œuvre est en contact avec le nu des revêtements.

-L'ensemble du réseau est mis sous pression, avec un manomètre placé au bout du réseau pendant au moins 36 heures. La pression de cette mise à l'épreuve doit être de 10 bars. Ce test est effectué avant tout calfeutrement des saignées.

-Des fourreaux, en fer galvanisé, de sections légèrement supérieures à celles des tubes PVC, seront installés à chaque traversée des cloisons.

5°/- Les appareils sanitaires :

-Ils sont du modèle standard, tel que défini au cahier des prescriptions spéciales ou équivalent.

-La couleur est choisie par l'architecte, et approuvée par le maître de l'ouvrage.

6°/- La Robinetterie :

- Les points d'eau sont munis de vannes d'arrêt indépendantes.

- Les mitigeurs et les robinets sont de modèle " Standard et Robuste " couramment utilisé dans le marché,

V - ELECTRICITE - LUSTRIERIE

1°/- Textes spéciaux :

L'entrepreneur se doit de respecter l'ensemble des prescriptions citées dans ce présent CPS.

Il doit se soumettre entre autre aux :

-Prescriptions locales exigées par le service distributeur d'énergie

-Cahier de prescription commune du Ministère des Travaux Publics, et les prescriptions du Devis Général d'Architectures.

-Les normes marocaines 7.11 CL 005, éditées par le Ministère des Travaux Publics, relatif à l'exécution et l'entretien des installations de première catégorie.

-Les normes marocaines 7.11 CL 006, éditées par le Ministère des Travaux Publics, relatif aux règles techniques de branchement de première catégorie entre le réseau de distribution et la source d'Alimentation principale des installations intérieures.

-L'arrêté du ministère des Travaux Publics n°350-67 du 15/07/1967.

2°/- Objet et dispositions générales :

- La prestation du lot "Electricité - Lustrerie" exigée de L'entrepreneur, comprend toutes les dispositions conformes aux règles de L'art, et entre autre :
- L'approbation, et la fourniture des échantillons de chaque matériau utilisé.
- La fourniture, les incorporations nécessaires aux dalles, et aux maçonneries, et le montage de l'ensemble des appareillages électriques.
- La protection, le gardiennage de ses ouvrages jusqu'à la réception de ceux-ci.
- Les tubes à incorporer sont en " ISORANGE " en cas d'encastrement et " ISOGRIS " en cas de faux plafond, de section 3 fois supérieure à celle de l'ensemble des conducteurs qu'ils auront à contenir.
- Le cintrage des parcours des conduits, ne peut être inférieur à 110°.
- Les tubes ne peuvent être incorporés, s'ils ne contiennent leurs aiguilles de tirage.
- Les boîtes d'encastresments doivent avoir leur dimension correspondante à l'appareillage qu'ils vont recevoir.
- Les boîtes ne peuvent être sectionnées pour l'entrée de la tubulure. Elles sont munies d'embouts autocassables.
- Les boîtes étanches sont munies d'embouts d'entrée des 4 côtés.
- La filerie intérieure est de type rigide, ne doit être raccordée à mi-parcours. Elle relie les différentes sources en une seule longueur. Elle en est de même pour toute la câblerie.
- L'appareillage est en monobloc plastique beige, monté à griffes, dans des boîtes de 60 cm de diamètre.
- Les bornes des appareillages sont protégées à vis.

3°/- Réseau enterré :

- Le réseau enterré, prévu pour l'alimentation, se fera à partir de la boîte de coupure par câble armé indépendant.
- Ce câble sera enterré, dans une tranchée d'une profondeur de 80 cm et d'une largeur de 40 cm au moins. Il sera disposé dans une canalisation, au droit des traversées des allées, des voies carrossables, et des croisements de tout réseau divers, et toujours sur un lit de sable.
- Un grillage de signalisation, de même longueur et largeur que la tranchée, sera incorporé au remblai, et à une hauteur de 0,40 m et de préférence de couleur rouge.
- L'entrepreneur prend les précautions nécessaires, et notamment demande à vérifier les plans des réseaux existants enterrés, afin de ne point causer des dommages à ceux-ci. Sa responsabilité reste entièrement engagée, le cas échéant, ou des dégâts sont constatés aux éventuels ouvrages souterrains.

4°/- Disjoncteur :

Le Disjoncteur est acheté auprès des points de vente locaux Il est donc agréé et conforme aux prescriptions locales de distribution électrique Il sera installé dans le même placard que le tableau des coupures.

5°/- Tableau de coupures et des protection :

Ce tableau est un coffret répartiteur qui sera encastré comportant, livré avec rails et borniers, boîte et porte. L'ensemble est fabriqué en matière moulée.

Les coupures de protection sont des coupes circuits différentiels, fixées sur les rails de calibre approprié.

L'ensemble des circuits sera conforme à l'étude de répartition du Réseau intérieur établi par le B.E.T.

Le principe des circuits sera judicieusement respecté. et chaque pièce, ou local, aura deux circuits entièrement indépendants, dont le premier est un circuit éclairage, et le deuxième un circuit prise de courant.

L'ensemble de ces circuits indépendants les uns des autres, arrivent d'abord à leurs coupures respectives, uniques pour chaque circuit.

Entre ces coupes circuits, et le disjoncteur du service distributeur d'énergie, il est prévu une protection supplémentaire à l'aide d'un bloc différentiel bipolaire ou tetrapolaire de capacité calibrée suivant schémas unifilaires.

6°/- Les circuits et la Filerie :

-Au départ de chaque protection, un circuit et un seul, est acheminé pour l'alimentation soit des éclairages, soit des prises de courants, d'une pièce ou d'un local.

-Le réseau des circuits des éclairages est composé essentiellement d'une Filerie de 1,5 mm², celui des prises de courants est de 2,5mm², 4mm² ou autre.

-La Filerie est du type rigide.

-Cette Filerie est acheminée dans le réseau des tubes orange, sans interruption aucune du point de départ jusqu'à l'arrivée, soit de la protection jusqu'au point éclairage, ou prise de courant.

-Les points d'éclairage, ou des prises de courant d'un même circuit sont alimentés en série et sans interruption aucune d'une source à une autre.

7°/- Les boîtes d'encastrement :

-Elles sont en plastique de 60mm de diamètre munies de réservations autocassables pour l'entrée des tubes.

- Les tubes en arrivant dans ces boîtes, sont coupés en dépassant d'au moins de 5mm la paroi intérieure de ces boîtes.

- L'encastrement de ces boîtes, tient compte de l'épaisseur ultérieure des enduits des murs.

Aussi, elles sont incorporées dans les maçonneries, en dépassant le nu de celles-ci de 25mm à 30mm.

- Pour les appareillages montés les uns à côtés des autres, il sera prévu des boîtes d'encastrement jumelables, avec des entrées des quatre côtés latéraux, défonçables, et dont les diamètres sont conforme à ceux des tubes qui les alimentent.

Ce jumelage sera particulièrement horizontal.

8°/- Les douilles :

Les douilles sont de la meilleure qualité existante sur le marché, en cuivre et à vis. Toutes les arrivées des éclairages au plafond se font dans les boîtes d'encastrement, exactement de même mise en œuvre que pour le reste des appareillages. Ces boîtes au plafond seront équipées d'une plaque de dérivation avec sortie de fil défonçables, de même série que l'ensemble de l'appareillage. En bout des douilles, la longueur des fils est de 80 cm.

9°/- Les appareillages :

Les appareillages sont tous d'une même série, en monobloc plastique.

Le montage dans les boîtes est à griffes. Les bornes sont protégées à vis. Sont concernés, les interrupteurs les va et vient, les prises de courant, les prises de télévision, les prises téléphoniques, les plaques sortie de fil, et les poussoirs à bascule pour les sonneries, et les minuteries. Sauf stipulations contraires :

-Les interrupteurs sont montés à une hauteur de 1,10m.

-Les prises de courant à une hauteur de 45 cm sauf indication contraire des plans ou Maitrise d'œuvre.

-Les plafonniers dans l'axe des planchers haut des pièces.

-Les prises de courant étanches munies obligatoirement d'une borne de terre.

10°/- Mise à la terre équipotentielle :

- Les circuits de la terre équipotentielle sont également indépendants pour chaque pièce humide, en l'occurrence la salle d'eau, les W-C, et les cuisine.

- Ce circuit sera raccordé à toute pièce métallique du réseau de plomberie, et relié à la terre générale existante.

- La mise à la terre de l'ensemble de l'édifice, est exécutée en reliant l'armature des fondations par une bande en cuivre de 28mm² faisant boucle sur l'ensemble des armatures des chaînages de chaque immeuble, la dite bande sera relié à un piquet galvanisé enterré à profondeur de sol humide, et elle sera par ailleurs reliée aux tableaux de protection. Le test de mesure de cette mise à la terre est effectué lors des réceptions, elle doit obligatoirement répondre aux normes et réglementation en vigueur et aux exigences du service distributeur d'énergie.

11°/- Lustrerie

Il est prévu, à titre de ce marché, des appliques étanches, luminaires avec réflecteurs et hublots, etc.

12°/- Mise à la terre équipotentielle

-Les circuits de la terre équipotentielle sont également indépendants pour chaque pièce humide, en l'occurrence la salle d'eau, les W-C, et les cuisine.

-Ce circuit sera raccordé à toute pièce métallique du réseau de plomberie, et relié à la terre générale existante.

-La mise à la terre de l'ensemble de l'édifice, est exécutée en reliant l'armature des fondations par une bande en cuivre de 28mm² faisant boucle sur l'ensemble des armatures des chaînages de chaque immeuble, la dite bande sera relié à un piquet galvanisé enterré à profondeur de sol humide, et elle sera par ailleurs reliée aux tableaux de protection. Le test de mesure de cette mise à la terre est effectué lors des réceptions, elle doit obligatoirement répondre aux normes et réglementation en vigueur et aux exigences du service distributeur d'énergie.

VI - PEINTURE -FAUX PLAFOND

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES RLATIVES A LA PEINTURE

1 - TEXTES GENERAUX, PRESCRIPTIONS ET INSTRUCTIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les documents officiels de référence dont les prescriptions techniques sont applicables aux ouvrages de ce sous lot, tant en ce qui concerne la qualité des matériaux que leur mise en œuvre sont :

-le D.G.A.

-le C.P.T.G. "Cahier de Prescriptions Techniques Générales" des travaux de peinture, rédaction et édition C.S.T.B. adopté comme D.T.U. pour le n° 59.

-les Normes françaises "AFNOR"

A défaut de document technique de référence, les travaux devront être exécutés conformément aux règles de l'Art.

2 - ECHANTILLONNAGE

Dès le démarrage des travaux, l'entrepreneur doit soumettre, à l'Architecte et au maître d'ouvrage, pour approbation, un échantillonnage des peintures qu'il se propose d'appliquer, ainsi que le choix des marques de peinture spéciale, le cas échéant.

De plus, l'Architecte pourra exiger l'exécution des surfaces témoins qui serviront de référence pour des contrôles en cours de travaux. Les échantillons complets de tous les types de peintures exécutées sur témoins seront soumis pour approbation à l'Architecte et au maître d'ouvrage, avant le commencement des travaux.

3 - OUVRAGES PREPARATOIRES SUR SUPPORTS ET SUR CHUTES

En vu d'un fini général sans reproche de peinture, et pour dégager sa responsabilité, l'entrepreneur devra, avant exécution, reprendre tous les raccords ou imperfections à faire soigner, tels que : enduits mal faits ou cloqués, plinthes non poncées, mauvais scellement, etc..

Les travaux de peinture comprendront obligatoirement les phases suivantes :

-après nettoyage des fonds, brûlage pour les menuiseries bois, rebouchages, impression, enduit

-exécution de la première couche de peinture

-exécution de la deuxième couche de peinture

-le nettoyage parfait de toutes les pièces de quincaillerie ou appareillage électrique.

Il pourra être demandé, sans majoration de prix, l'emploi de couleurs vives telles que vert de zinc, oxyde de chrome, bleu de Prusse, etc.. Tous les rechampissages, quels qu'ils soient sont compris dans les prix unitaires, notamment les chambranles.

L'enlèvement des poussières par époussetage sera obligatoirement assuré avant l'application de peinture. Les fers, fontes et aciers seront soigneusement débarrassés de la rouille à la brosse métallique dure pour nettoyage final. Les éléments métalliques des menuiseries et quincailleries devront être protégés par une peinture antirouille de très bonne qualité, notamment sur les faces encastrées dans les bois, dont les applications seront faites avant la pose par le menuisier et après ajustage. Les défauts (petites cavités, fentes, fissures, joints et nœuds de menuiseries) seront mastiqués.

Lorsque l'ensemble du travail comportera une couche d'impression générale, le rebouchage sera exécuté après exécution de celle-ci. Après rebouchage et enduisage éventuels, la surface devra être continue et susceptible de constituer une bonne assise pour les travaux suivants. Le rebouchage ne pourra être considéré comme terminé que lorsque les surfaces peintes à une ou plusieurs couches ne présenteront aucune trace des défauts antérieurs.

Le travail de rebouchage comportera obligatoirement le calfeutrement des moulures, chants, plinthes, ainsi que l'enduit de toutes pièces et ferrures entaillées (paumelles, équerres, entrées de serrures, etc..). Il est précisé à l'entrepreneur que le nombre de couches indiquées au Devis Descriptif est un minimum. L'Architecte pourra exiger une ou plusieurs couches supplémentaires, en cas de voiles, marbrures, coups de pinceau ou autres défauts qui apparaîtraient à l'exécution, et ce, sans majoration de prix.

4 - NETTOYAGES

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes, particulièrement les sols et la vitrerie. Ils devront faire disparaître les tâches de peinture ou d'huile. Ces travaux devront être exécutés de façon parfaite, les sols, les plinthes et le retour horizontal des plinthes devront être lessivés à plusieurs reprises au savon noir de première qualité, l'esprit de sel étant formellement interdit.

Les hauts et bas de portes hors vue devront être vernis, les serrures des portes bloquées devront être nettoyées avec précaution à l'essence et huilées ainsi que toutes les autres quincailleries (crémones, targettes, paumelles, etc..), toutes les paumelles ou charnières perforées devront être huilées.

Les produits employés, les procédés mis en œuvre devront être appropriés, afin de ne pas provoquer l'altération de l'état de surface des matières traitées.

La vitrerie sera exempte de bulles et ondulations, elle sera posée à double bain de mastic sous par closes en bois vissées, sans plus-value pour leur dépose et repose en feuillure et comprendra toutes sujétions de coupes et chutes.

La réception provisoire sera refusée à l'entreprise tant que la propreté effective du chantier n'aura pas été constatée

B- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES RELATIVES AU FAUX PLAFOND

1- DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux de faux-plafond seront réalisés suivant les indications des plans de l'Architecte en ce qui concerne :

Le type faux-plafond et leur localisation, et conformément aux spécifications des D.T.U. en ce qui concerne :

les Dispositions techniques

Les références techniques sont notamment :

les normes françaises N.F. 73 – 201 - 1 et 73 – 201 – 2 (référence D.T.U. 25-51)

le D.T.U. 25.51 plafonds en staff

le D.T.U. 25.232 plafonds suspendus

Ainsi que toutes les normes applicables selon le type de produit prescrit.

2 – CONSISTANCES DE LA PRESTATION

Les travaux de faux-plafonds comprennent :

-L'exécution des faux-plafonds suivant indications du CPS et des plans de l'Architecte.

-l'exécution des trappes de visite

-l'exécution des réservations pour l'encastrement des luminaires, passage de conduites, etc...

Il est bien entendu que l'entrepreneur réalisera toutes les installations et fournitures, même celles qui ne sont pas explicitement décrites ci-dessus, afin de satisfaire aux normes et réglementations régissant les bâtiments recevant du public.

3 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Les côtes des faux plafonds indiquées par les plans de principe de l'Architecte et dans le descriptif technique sont des cotes théoriques qui ne tiennent pas compte des tolérances dimensionnelles des travaux de GROS-ŒUVRE.

Les systèmes de fixation devront tenir compte de ces tolérances dimensionnelles et comporteront les éléments nécessaires qui permettent de les absorber.

L'ossature assurant la suspension du faux-plafond en staff lisse est composée d'un réseau de profiles primaires et secondaires, fixes au plafond par des tiges filetées de 6 mm minimum, avec ancrage par chevilles métalliques spittées ou soudure en cas de charpente, conformément à l'article 4.3.4.1.2. de la norme NFP73.201.1.

Les joints entre plaques seront remplis en plâtre à mouler en staff conformément à la norme NFB12.302.

Les joints de dilatation doivent être reproduits sur les plafonds en staff.

Les matériaux constitutifs des faux plafonds doivent être conformes à la réglementation de sécurité incendie, et notamment en ce qui concerne la catégorie et les degrés de résistance au feu.

Les prix proposés pour chaque catégorie d'ouvrage comprendront, sauf stipulations contraires, la fourniture de tous les matériaux nécessaires à la parfaite exécution des travaux, même si certains d'entre eux ne sont pas explicitement mentionnés, la fourniture de la main d'œuvre qualifiée et l'acceptation de toutes les sujétions de transport, échafaudages, percements, scellements, fourreaux, déblais aux décharges publiques, etc. imposées par l'état des lieux et la nature des ouvrages.

4° - VITRERIE :

- Les verres utilisés sont d'épaisseur variable suivant descriptif.
- La tolérance admissible entre dimension des vitres et dimensions entre feuillures, est de l'ordre de 2mm.
- Les vitres sont posées entre deux lames de mastic ou joint néoprène, soigneusement jointées, avant mise en place des parcloles.
- Le mastic à l'huile de lin, doit être de récente fabrication et de meilleure qualité.
- Les vitres sont présentées à la réception en parfait état de propreté.
- Tout dégât causé aux vitres, avant la réception provisoire, reste à la charge de l'entreprise.

CHAPITRE III

CAHIER DE DESCRIPTION DES OUVRAGES

o

uu

SOUS LOT – 1- GROS ŒUVRE ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

1-TERRASSEMENTS

Prix N° 1-1 - Décapage, Nettoyage désherbages et nivellement du terrain

Le nettoyage, débroussaillage et décapage se fera sur la superficie des constructions majoré en périphérie de 1.50 m autour des bâtiments et de ses annexes et terrasses, sur une profondeur de 20 à 50 cm, y compris enlèvement de tout déchet de toutes natures.

Le nettoyage, débroussaillage déracinage des arbres existant et décapage fait par l'entreprise seront transportés à la décharge publique au frais de l'entreprise.

Y compris dans ce prix :

-Le dégagement et l'évacuation à la décharge publique de la terre végétale de 0.50 m à 1.00 m et tous les gravois des plantations et déchets existants sur le terrain quelque soit leurs épaisseurs et leur nature. Ceci jusqu'à l'apparition nette de la surface du terrain naturel avant le dépôt des gravois et déchets.

-L'arrosage permanent pendant le nettoyage de façon à éviter la pollution par les poussières des riverains.

-L'établissement des plans côté, par un géomètre agréé, du site du projet avant et après le décapage et le nettoyage du terrain et sa réception par la maîtrise de l'œuvre.

-L'entreprise est censée avoir effectué une visite du site du projet, pour juger et apprécier avec précision les difficultés, les contraintes et l'importance des travaux de nettoyage du terrain. Elle ne peut, par conséquent, prétendre à aucune plus value pour omission ou imprécision du descriptif.

Nota :

-L'entrepreneur est tenu de se déplacer sur site afin de constater et d'apprécier lui-même l'importance des démolitions à effectuer pour l'aménagement des bâtiments existants, ainsi que les récupérations éventuelles.

Ce prix est sensé rémunérer tous les travaux de démolitions ou dépose qui s'imposent lors des opérations d'aménagement (béton de toutes épaisseur, réseau d'assainissement, Maçonnerie de toutes nature, revêtement, éléments de menuiserie bois ou métallique, installation électrique ou de plomberie etc).

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que tous les matériaux et matériels provenant des déposes et démolitions resteront sous sa responsabilité jusqu'à ce que le maître d'ouvrage désigne l'endroit où ils seront évacués ou entreposé, les frais inhérents au transport, chargement et déchargement sont inclus dans ce prix.

L'entrepreneur aura à sa charge également le débranchement, la dépose et l'évacuation des équipements et tous matériels installés afin de procéder aux travaux, les équipements seront réinstallés une fois les travaux de réfection achevés

-Le prix comprend le déplacement et la transplantation des arbres existants aux endroits indiqués par l'architecte et le MO.

Un soin particulier doit être réservé aux racines au moment de déplacement.

Les racines des arbres doivent être posées à une profondeur adéquate par rapport au terrain naturel.

L'Entrepreneur devra constater de visu et sous sa seule responsabilité, avant sa soumission, l'importance des démolitions.

Ouvrage payé au forfait, y compris toutes sujétions de terrassement, de stockage ou de transport des terres aux décharges publiques.

Prix N° 1-2 - Fouille en pleine masse dans tout terrain y compris rocher

Les fouilles en pleine masse dans tout terrain à toute profondeur seront exécutées aux cotes du projet avec une tolérance de plus ou moins 0.02 m.

Le prix comprendra toutes les sujétions éventuelles telles que boisages et blindages des parois, façons de talus, épuisements et pompages nécessaires des eaux, exécution de rampe provisoires, jets sur banquettes et sur berges, dessouchages, etc....

Les fouilles seront descendues aux cotes reconnues et acceptés par la maîtrise d'œuvre.

Aucun ouvrage de béton ou de maçonnerie ne sera entrepris avant l'accord du maître d'œuvre. Les fouilles dépassant les côtes admises ne seront pas payées, en particulier les sur largeurs qu'exécuterait l'entrepreneur pour ses besoins de construction diverses de coffrage, etc....

Les cubatures seront calculées à partir du niveau de la plate forme sous hérisson et du relevé au terrain primitif effectué par un topographe agréé à la charge de l'entrepreneur, sans majoration pour foisonnement.

Ouvrage payé au mètre cube, (après déduction des volumes payés dans l'article de décapage)

Prix N° 1-3 - Fouilles en tranchées ou en puits dans tout terrain y compris rocher

Fouilles en puits, tranché ou rigole dans tout terrain et toutes profondeurs nécessaires y/c toutes sujétions.

Les fouilles seront descendues aux côtes reconnues et acceptés par le laboratoire et le bureau de contrôle. Le niveau de bon sol est déterminé d'après les sondages et les résultats d'analyses du laboratoire.

Elles seront exécutées aux largeurs strictement nécessaires et feront l'objet d'un procès verbal de réception. Aucun travail de béton ou de maçonnerie ne sera entrepris avant l'accord du bureau de contrôle.

Les prix du règlement comprennent toutes sujétions de boisage, étaieement, talutage, blindage, dessouchage, équipement de pompage qui pourrait être rendu nécessaire.

Les fouilles seront payées au mètre cube, mesure prise au vide de construction, sans majoration pour façon de talus et foisonnement et suivant leur profondeur et leurs ouvertures.

Ouvrage payé au mètre cube, (après déduction des volumes payés dans l'article de décapage)

Prix N° 1-4 - Remblaiement ou évacuation aux décharges publiques

Les déblais provenant des fouilles qui seront triés et criblés pourront servir de remblais et seront alors mis en place par couches successives compactées de 0.20 mètres après accord du laboratoire, sur la base des essais effectués par leur propre soin aux frais de l'entreprise.

Le présent prix comprend également le compactage au rouleau vibrant ou à la dame vibrante, l'arrosage abondant, les chargements et toutes les manutentions des terres. Le terrain après compactage devra avoir une densité égale à 95% de la densité «Optimum Proctor Modifiée».

Les déblais en excédant et certaines parties de déblais nécessaires aux remblais jugées impropres à tout emploi par la Maîtrise d'œuvre seront évacués aux décharges publiques, Y compris chargement transport et déchargement.

Ouvrage payé au mètre cube théorique, sans majoration pour foisonnement, suivant le cube des fouilles réalisées ainsi que les profils définis par la Maîtrise d'œuvre, y compris frais d'analyse et essais du laboratoire et toutes sujétions, sans aucune plus value.

Prix N° 1-5 - Apport de terre sélectionnée pour remblais

Le prix comprend la mise en place d'apport de terre en matériaux sélectionné type Stérile.

Ce remblai sera mis en place par couches successives de 0.20 m pilonnées, compactées et arrosées. Les remblais non conformes ou excédents seront évacués aux décharges publiques, compris chargement, transport et déchargement. L'indice de compactage doit être au moins de 95% de l'OPM.

Les quantités mises en place seront calculées par différence des côtes d'attache et plates-formes brutes sans majoration pour foisonnement.

Ouvrage payé au mètre cube y compris frais d'analyse et essais du laboratoire et toutes sujétions, sans aucune plus value.

2 - OUVRAGE EN FONDATION

Prix N° 1-6 - Béton de propreté

Sous tous les ouvrages B.A. reposant directement sur le sol, il sera interposé un béton de propreté en béton B15 dosé suivant le tableau des dosages du CPT et selon la norme 10.1.008, en débordant de chaque côté des ouvrages suivant les plans B.A. Y compris toutes sujétions de mise en œuvre à toutes profondeurs et de toutes dimensions.

Le prix de règlement comprend le coffrage des joues, le damage et toutes sujétions de mise en œuvre.
Ouvrage payé au mètre cube théorique des plans, compris toutes sujétions d'exécution.

Prix N° 1-7- Gros béton pour fondation

Gros béton pour remplissage et rattrapage de niveau, Exécuté en béton B15 dosé suivant le tableau des dosages du CPT et selon la norme 10.1.008, répandus et pilonnés par couche de 0.30m à 0,40m d'épaisseur. A chaque reprise, les surfaces de béton qui seraient desséchées seront soigneusement ravivées avant le coulage du nouveau béton.

La dernière couche de 0,20m devra être réalisée en béton pour B.A fortement dosé.

Ce béton sera payé suivant les cotes théoriques portées sur les plans d'exécution y compris armatures de retrait pour massifs et socles conformément aux plans d'exécution.

Ouvrage payé au mètre cube, compris toutes sujétions d'exécution.

Prix N° 1-8 - Béton coffré en fondation y compris traverse dans la maçonnerie

Exécutions conformément aux prescriptions techniques particulières relatives aux travaux de bétonnage et maçonnerie spécifiés au chapitre CPT et selon la norme 10.1.008 Mode d'Exécutions des travaux.

Suivant plans d'exécution et aux endroits indiqués par la Maîtrise d'Œuvre. Le béton coffré sera exécuté en béton B15 non armé, compris coffrage, décoffrage et toutes sujétions de mise en œuvre suivant plans de coffrage fondations.

Ouvrage payé au mètre cube théorique des plans de fondation, déduction faite de tous vides de plus de 0,50 m² ainsi que des ouvrages B.A. qui pourraient y être inclus, compris toutes sujétions d'exécution.

Prix N° 1-9 - Arase étanche y compris retombée de 0,30 m

Pour éviter les remontées capillaires, il sera réalisé une arase étanche sur l'ensemble des maçonneries en fondations au dessus des chaînages avec débordements latéraux de part et d'autre suivant DTU, et avec un minimum de 10 cm. Cette arase étanche sera composée comme suit :

-1 arase au mortier, ép. min. = 2 cm ;

-1 couche de bitume de 1 kg 500/m² ;

-1 feutre 36 S ;

-1 couche d'EAC ;

-1 couche de protection du feutre en mortier de ciment d'épaisseur 2 cm dosé à 350 kg/m³ de ciment.

Ce complexe étanche sera relevé ou descendu suivant les cas sur les voiles en soubassement à la hauteur nécessaire suivant profils terrain et règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

3-BETON ARME EN FONDATIONS

GENERALITES CONCERNANT LE BETON POUR BETON ARME EN FONDATIONS

Les ouvrages de béton armé en fondations seront réalisés en béton armé obligatoirement vibré ou pervibré. Ils comprennent le coffrage, le décoffrage, les étais et toutes sujétions de mise en œuvre à toutes profondeurs, la fabrication exclusive aux engins mécaniques, le dosage à l'aide des caisses, les essais de granulométrie et de résistance, les protections solaires et thermiques.

Le prix de règlement comprend toutes sujétions pour parties courbes à simples ou doubles courbures, en pente, forme irrégulière, trous et trémies pour tout corps d'état. Comprend également une étude de formulation.

Ces prix seront payés au mètre cube théorique suivant les plans d'exécution de béton armé, les trous ou trémies de moins de 0.10m seront non déduits.

Les aciers seront comptés dans des prix séparés de ceux du béton. Les huiles de décoffrage seront à soumettre à l'agrément de la maîtrise d'œuvre.

Prix N° 1-10 - Béton pour tout ouvrage en fondation

NB : L'Entrepreneur devra bien vérifier les plans et les détails du BET, pour apprécier à son point de vue et sous sa responsabilité, la nature, le phasage, l'importance et la difficulté des travaux à réalisées, aucun plus value ne sera accordé à après validation de son offre.

Tous les ouvrages en béton armé en infrastructure seront exécutés en **bétonB25** dosé suivant le tableau des dosages du CPT et **selon la norme 10.1.008**, Le béton prêt à l'emploi préparé en usine doit être conforme à **la norme NM.10.1.011-1990** et comprenant :

-Coffrage soigné en bois ou métallique de toutes formes, les fonds de coffrage seront nettoyés avant le coulage des bétons, décoffrage.

-Vibration du béton à l'aide de vibreurs adaptés et suivant recommandation de la maîtrise d'œuvre.

-Étiage et blindage pour mise en œuvre du béton à toutes profondeurs et à toutes hauteurs

-Joint en polystyrène, à toutes profondeurs et de toutes dimensions

-Protection du béton contre les réactions solaires et thermiques (hiver et été),

-Réservations et traversées de maçonneries pour passages des fourreaux, suivant indications des corps d'états techniques, et selon détails BET.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, pour parties courbes, pentes, formes irrégulières, coffrage perdu, coffrage soigné, huiles de décoffrage.

La formulation des bétons à établir par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise

-le prix comprend le béton de Mur de soutènement y compris coffrage et décoffrage, drainage de mur barbacane de 20 cm de diamètre sera pratiqué au bas du mur au niveau de ce drain sur la partie extérieur suivant plan détail de BET.

Ouvrage payé au mètre cube, tous vides sont déduits et suivant plans du bureau d'études.

Prix N° 1-11 - Acier à haute adhérence pour béton Armé en fondation

Fourniture, façonnage et mise en place des armatures de béton en acier FE 500 haute adhérence et de 1ère catégorie et de tous diamètres comme il est décrit dans CPT et positionné sur les plans de B.A. y compris fil de ligature cales en béton type au choix de la Maîtrise d'œuvre épaisseurs et dimensions des cales seront selon les recommandations BET et bureau de contrôle.

Pour les ouvrages minces des cales spéciales seront proposées pour validation par la maîtrise d'œuvre.

Les poids des aciers pris en compte résulteront du métré théorique, compte tenu des recouvrements, chapeaux et crochets, en appliquant les longueurs aux poids théoriques du B.A.E.L 91.

Aucune majoration ne sera accordée pour les chutes, fils de ligature, tolérance de laminage, mise en œuvre à toutes hauteurs, etc....

Ouvrage payé au kilogramme y compris toutes sujétions d'exécution.

4 - CANALISATIONS, REGARDS ET ASSAINISSEMENT

Généralités concernant les canalisations en buses en PVC Série n°1 de 1er choix selon les normes marocaines

- Terrassement dans le terrain de toute nature y compris rocheux et évacuation des déblais à la décharge publique en toute profondeur de tranchées (intérieur ou extérieur des bâtiments)
- Pose de lit de sable, hauteur 15cm minimum propre et compacté soigneusement dressé , tassé mais non compacté mécaniquement et dans la traversée des bâtiments sur une forme en béton
- Pose de buse en PVC dimension suivant plan
- Sujétions Etanchéité à l'entrée des regards
- Pose de grillage avertisseur de couleur normalisée
- La première partie de remblai sera exécutée jusqu'à 0,30m au-dessus de la génératrice supérieure de buse avec des terres criblées ne comprenant aucun élément dur.
- Mise en place des remblais par couches de 0,30 m damées et arrosées pour éviter tout tassement ultérieur (densité optimum Proctor modifié 95%).
- Fin du remblaiement en terres propres, purgées de tout détrit, pilonnées par couches de 30 cm au plus.
- Les joints seront garnis par des joints étanches en polyester comprimé fournis par le fabricant.
- Fiche technique à présenter à la maîtrise d'œuvre pour approbation

Les canalisations seront payées au mètre linéaire, mesures prises à l'horizontale sur l'axe après construction sans majoration pour joints ou pièces spéciales, raccords, partie courbe, inclinées, mais sans déduction des vides provenant des pénétrations, des amenées des canalisations diverses, des regards, etc...

Ouvrage payé au Mètre linéaire (les pièces et raccords compris dans le mètre linéaire) et sujétions d'exécution et de pose, mesures prises à l'horizontale sur l'axe après construction sans majoration pour joints pièces spéciales, raccords parties courbes, inclinées, mais sans déduction des vides provenant des pénétrations, des amenées des canalisations diverse, des regards,...etc, aux prix suivants

Prix N° 1-12 – Canalisation en buse de PVC Ø 200 mm Série N°1

Destination : Assainissement - Eau pluviale et réseaux divers suivant les spécifications, prescriptions des généralités, le prix de règlement comprend les terrassements à toutes profondeurs avec évacuation des excédents, le remblai primaire et secondaire, lit de sable, blindage et toutes sujétions d'exécution

Ouvrage payé au mètre linéaire, fourni et posé compris toutes sujétions d'exécution

Généralités concernant les regards et caniveaux pour évacuation

Les regards et caniveaux pour évacuation des eaux vannes, des eaux usées, des eaux pluviales ou réseaux divers, sont réalisés en béton banché de 0.10m d'épaisseur pour les regard de moins de 1m de profondeur et en béton légèrement armé dans le cas contraire, béton coulé dans un moule métallique passées à plat sur radier en béton armé et béton de propreté de 0,10 m d'épaisseur, les parois des regard dépassant. Les enduits intérieurs sont lissés au mortier gras de ciment, et les angles arrondis par des gorges de 5 cm de rayon.

Les regards auront un tampon en béton armé avec anneau de levage escamotable : (regards visitables) Le cadre du tampon, en fer cornière de 55 x 55 mm de section comportera un treillis en métal déployé permettant son remplissage en béton dont la face supérieure sera soigneusement refluée et talochée. Le cadre extérieur en fer cornière de 60 x 60 mm comportera des pattes à scellement pour fixation. Toutes les parties métalliques seront préalablement galvanisées. Le joint sera absolument étanche (mortier avec émulsion de bitume).

Les tampons seront exécutés en dalles de béton armé. Ils seront revêtus de la même nature que les sols avoisinants pour les regards intérieurs aux bâtiments. Les dispositions nécessaires seront prises pour réserver l'épaisseur de revêtement avant le coulage du tampon.

Les fonds de regards ne comprendront jamais de fosse à sable mais une ou plusieurs cunettes hémicylindriques ou tronconiques raccordant les différentes canalisations et assurant un écoulement sans stagnation. Les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer un bon raccordement à la fosse réceptrice.

-les détails des regards suivant plan BET.

Ouvrage payé à l'unité de regard, suivant la section intérieure, y compris terrassements, coffrage, décoffrage, ferrailage, tampon, anneau, cadre cornière galvanisé, enduits, béton de propreté et toutes sujétions et sans plus value.

Prix N° 1-13 - Regards non visitable et visitable pour Assainissement

a-Regard non visitable Type 40x40 cm

Ouvrage payé à l'unité, compris toutes sujétions d'exécution,

b-Regard visitable Type 60x60 cm

Ouvrage payé à l'unité, compris toutes sujétions d'exécution,

c-Regard visitable Type 70x70 cm

Ouvrage payé à l'unité, compris toutes sujétions d'exécution,

Prix N° 1-14 - Fosse a graisse y compris équipement de 1.50 x 1.50 x 150 m

Dimensions intérieures : 1.50 x 1.50 x 1.50 m

a-Génie civil :

Le prix comprend :

- Les terrassements en déblais ou en remblais dans terrain de toute nature y compris rocher,
- Le béton de propreté sous radier,
- Les bétons et aciers des voiles, couvertures et radier de conformément aux plans de détail du BET.
- Le raccordement du réseau d'égouts intérieurs à la fosse.
- La pose des équipements hydrauliques et électrique (ci-dessous)
- Les enduits intérieurs au mortier hydrofuge.
- Les réservations et les fourreaux de passage des canalisations demandés par le BET.
- La façon de la cuvette avec une chape au mortier n°2.
- Trappe d'accès en fonte lourde étanche avec cadre Dim : 0.80 x 0.80m. Les raccords brides, colliers, boulons seront galvanisés y/c cadenas et ventilation
- Les échelons en acier galvanisés ø 25 mm espacés tous les 30 cm.

Les ouvrages en B.A. seront en béton B25 hydrofuge y compris l'incorporation d'un hydrofuge en masse et **cuvelage**, aciers

Les parois, radiers et gorges seront enduits au mortier gras dosé à 500 kg de ciment par mètre cube avec angles arrondis.

Le système d'assainissement sera conforme aux plans de Bureau d'Etudes. Les côtes de départ et les pentes devront être scrupuleusement respectées. La pente minimum sera de 0,01m par mètre.

Les canalisations en PVC assainissement reposeront sur un lit de sable de 0,10 m d'épaisseur et dans la traversée des fondations des bâtiments sur une forme en béton. Les prix comprennent la fourniture, la pose, les fouilles avec transport des terres excédentaires à la décharge publique, les remblaiements qui ne seront entrepris qu'après réception des canalisations et essais d'étanchéité par le Bureau d'Etudes et le bureau contrôle (article 133 du D.G.A.) et exécuté comme suit :

A la partie inférieure des tranchées et jusqu'à 0,20m au-dessus de la canalisation avec de la terre meuble tamisée, arrosée et soigneusement compactée, notamment sur les flancs des tuyaux. Ensuite

par couche de 0,20m. Damées et arrosées pour éviter tout tassement ultérieur. La densité du remblai après compactage sera de 95% de la densité optimum PROCTOR.

b- Equipements :

Aménagement de la boîte à graisse, paniers de récupération de détritux perforés

-2 Séparateurs verticales en tôle d'acier de 4mm d'épaisseur

-2 Paniers perforés pour récupération des graisses (ces paniers seront pourvus de poignées de levage et chaînette)

-2 Trappes d'accès visées en tôle duralinox.

-2 Rampes de givrage composées d'un tube Ø 20 x 27 percées de trous Ø 3mm tous les 5cm, au départ de la rampe, il sera prévu un robinet d'arrêt Ø 20.

NOTA :

Les paniers et la séparation verticale seront galvanisés à chaud après fabrication

Ouvrage payé à l'unité de la fosse en tout corps d'état, avec tampons à virole, réservations de toute nature, béton, aciers et compris canalisations et toutes sujétions à toutes profondeurs y compris fouilles, remblais, évacuation des terres excédentaires à la décharge publique.

5-DALLAGES - RENFORMIS

Prix N° 1-15 - Couche en tout venant compactée 0/315

Sous la forme en béton ou le dallage en béton, il sera exécuté une couche de 20 cm en tout-venant compacté.

Le prix comprend l'apport et la mise en place de tout-venant 0/315 stérile, sableux ou de carrière. Avant son utilisation, il doit faire l'objet d'un rapport d'études, d'essais et d'analyse de laboratoire certifiant la possibilité de son utilisation. Ce tout venant sera mis en place sur une hauteur de 20 cm après compactage, pilonnée, arrosé et compacté. L'indice de compactage doit être au moins de 98% de l'OPM. Les essais de compactage sont à la charge de l'entrepreneur.

Sur ce tout venant, et avant la pose des aciers de forme, il sera posé sur toute la surface un film en polyane de 200 microns.

Ouvrage payé au mètre cube, y compris film en polyane et toutes sujétions

Prix N° 1-16 - Forme en béton de 15 cm d'épaisseur y/c acier

Ce prix rémunère la fourniture et l'exécution de Béton de forme Sur tout venant y compris film polyane. Il sera réalisée en béton B20 de 15 cm d'épaisseur suivant l'emplacement, soigneusement réglé, compris pilonnage mécanique, armatures en quadrillage suivant plans de béton armé.

Avant la mise en place du béton on s'assurera que les aciers d'armature correctement posés.

Ouvrage payé au mètre carré, tous vides et ouvrages divers déduits, compris aciers et toutes sujétions nécessaire.

Prix N° 1-17 - Forme en béton strie de 15cm d'ép. Pour la rampe y/c acier

Ce prix rémunère :

-L'exécution d'un dallage en béton armé B20 de 15 cm d'épaisseur dosé à 350 kg/m³ de ciment.

Le dallage sera posé sur une couche de tout venant compacté de 20 cm d'épaisseur après la pose d'un film en polyane. La mise en œuvre de la chape se fera simultanément au coulage du béton de façon à obtenir une parfaite intégration de la chape « anti-usure » à la surface ;

-La réalisation d'un revêtement en béton strié par balayage, après talochage et lissage de la surface du béton et avant son durcissement total y compris les joints de fractionnement selon les DTU 13.3 et une bande résiliente de désolidarisation au pourtour des pièces.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions de préparation et de finition suivant indications de l'architecte.

6-BETON ARME EN ELEVATION

Prix N° 1-18 - Béton pour tous ouvrages en élévation

L'Entrepreneur devra bien vérifier les plans et les détails du BET, pour apprécier à son point de vue et sous sa responsabilité, la nature, le phasage, l'importance et la difficulté des travaux à réaliser, aucun plus valus ne sera accordée à après validation de son offre.

Tous les ouvrages en béton armé en superstructure seront exécutés en **béton B25** suivant le tableau des dosages du cahier des prescriptions techniques y compris dans les prix des bétons :

- Coffrage neuf de toutes dimensions et de toutes formes.
 - De réservation, de traversées, passages pour fourreaux de tout diamètre et de toutes dimensions suivant indications des corps d'états techniques.
 - Réservations dans les poutres en allège pour évacuation des eaux pluviales, suivant indication du lot étanchéité.
 - Vibration à l'aide de vibreurs adaptés et suivant indications de la maîtrise d'œuvre.
 - Les larmiers, les joints en creux, les joints en polystyrène épaisseurs suivant plans BA. Glacis et nez des acrotères etc.
 - Les poteaux de toutes formes et à toutes hauteur conformément aux plans de la maîtrise d'œuvre sans au plus valus pour poteaux inclinés, obliques, forme irrégulière et suivant plans de la maîtrise d'œuvre.
 - voile mur de soutènement de toutes formes et à toutes hauteur conformément aux plans de la maîtrise d'œuvre sans au plus valus pour poteaux inclinés, obliques, forme irrégulière et suivant plans de la maîtrise d'œuvre.
 - Les parties courbes, en pente ou de forme irrégulière.
 - Les repiquages qu'exigerait la mise du béton à la forme définitive prescrite, au cas où elle n'aurait pas été convenablement obtenue au moulage.
 - Micro béton au choix de la Maîtrise d'œuvre suivant détail BET.
 - Traitement des lèvres des joints de dilatation par une finition au choix de la Maîtrise d'œuvre après enlèvement du polystyrène.
 - Protection du béton contre les réactions solaires et thermiques (hiver et été),
- NB :-** Tous les bétons devront répondre aux prescriptions du chapitre « Cahier des Prescriptions Techniques ». Les aciers seront comptés par ailleurs. Les huiles de décoffrage seront à soumettre à l'agrément du Maître d'œuvre.
- Les bétons en élévation devront être minium coupe feu 1/2h. Le degré coupe feu de chaque ouvrage en béton est défini suivant les instructions de la maîtrise d'œuvre et selon le rapport de la notice de sécurité.
 - La formulation des bétons sera établie préalablement par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise et acceptée par la Maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage.
 - Le béton prêt à l'emploi préparé en usine doit être conforme à la norme NM.10.1.011-1990
- Y compris mise en œuvre et confection a toute hauteur et pour toutes formes, pour parties courbes, inclinée, coupole, motifs décoratifs, couronnement, acrotère, nez d'acrotère, réservations de larmiers, pentes, formes irrégulières, coffrage perdu, coffrage soigné en bois ou métallique, huiles de décoffrage acceptées par la Maîtrise d'œuvre, les cales, balèvres et toutes sujétions de finition.

Ouvrage payé au mètre cube suivant plans de la maîtrise d'œuvre.

Prix N° 1-19 - Acier à haute adhérence pour béton Armé en élévation

Fourniture, façonnage et mise en place des armatures de béton en acier FE 500 haute adhérence et de 1ère catégorie et de tous diamètres comme il est décrit dans CPT et positionné sur les plans de B.A. y compris fil de ligature cales en béton type au choix de la Maîtrise d'œuvre épaisseurs et dimensions des cales seront selon les recommandations BET et bureau de contrôle.

Pour les ouvrages minces des cales spéciales seront proposées pour validation par la maîtrise d'œuvre. Les poids des aciers pris en compte résulteront du métré théorique, compte tenu des recouvrements, chapeaux et crochets, en appliquant les longueurs aux poids théoriques du B.A.E.L 91. Aucune majoration ne sera accordée pour les chutes, fils de ligature, tolérance de laminage, mise en œuvre à toutes hauteurs, etc....

Ouvrage payé au Kilogramme.

Prix N° 1-20 – Pergolas en béton armé

Pergola en béton armé y compris acier suivant plans détail de l'Architecte, et BET
Y compris mise en œuvre et confection à toute hauteur et pour toutes formes, pour parties courbes, inclinée, motifs décoratifs, couronnement, acrotère, nez d'acrotère, réservations de larmiers, pentes, formes irrégulières, coffrage perdu, coffrage soigné en bois ou métallique, huiles de décoffrage acceptées par la Maîtrise d'œuvre, les cales, balèvres et toutes sujétions de finition.
-le prix comprend l'enduit et peinture suivant plan détail d'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

Prix N° 1-21 - Plancher corps creux, y/c nervures, dalles de compression et aciers inclus

-Les planchers seront mis en œuvre conformément aux plans de pose remis par le fabricant de plancher et approuvé par le BET et le bureau de contrôle
-Le degré coupe feu des planchers préfabriqués sera minimum ½ h et suivant la notice de sécurité incendie, les degrés coupe-feu des planchers devront être justifié par des attestations d'essais et d'agrément établis par des organismes agréés et approuvé par le bureau de contrôle
-Le plancher devra tenir compte des dispositions parasismiques RPS2000 suivant les normes en vigueur.
-La dalle de compression du plancher en hourdis négatif sera réalisée conformément au détail du BET, aucune plus value ne sera accordé.
Fourniture et pose de planchers préfabriqués en hourdis creux sur poutrelles préfabriquées en béton armé ou en béton précontraint vibré ayant au moins 90 jours, l'épaisseur de la dalle de compression doit être scrupuleusement respectée, et les poutrelles devront être parfaitement enrobées.

Ces planchers comprennent :

- Poutrelles préfabriquées de toutes natures, aucune plus value ne sera accordée en cas d'utilisation de poutrelles jumelées ou triplées.
- Hourdis en corps creux, hourdis négatif, fabriqués conformément à la norme marocaine **N.M.10.010** et seront de classe **CI** et bénéficient du label de certification.
- Béton pour dalle de compression quelque soit son épaisseur y compris enrobage des poutrelles,
- Aciers en treillis soudés ou en aciers à haute adhérence **Fe 500** suivant plans et détails BET.
- Renforcement des ferrillages des poutrelles avec chapeaux en aciers à haute adhérence **Fe 500** conformément à réglementation **RPS2000**.
- Réservation, traversées, fourreaux de tout diamètre et de toutes dimensions suivant indications des corps d'états techniques.
- Réservation pour passages des gaines techniques.
- Ouvrage payé au mètre carré théorique entre nu des poutres, y compris toutes sujétions de fourniture, de pose, coffrage, étais, rebouchage des ailes côté poutres, etc ...ainsi que toutes réservations demandées par les autres corps d'états techniques.

Ouvrage payé au mètre carré théorique des plans béton armé entre nu intérieur des poutres, y compris nervures, dalles de compression et aciers, ainsi que toutes sujétions nécessaires

a- Plancher de 25 + 5 cm jumelé

b- Plancher de 25 + 5 cm

c- Plancher de 20 + 5 cm

d- Plancher de 16+4cm

Prix N° 1-22 - Dalle alvéolées d'esp 25+5 y compris béton et acier DA 300

Ce prix rémunère la fourniture et l'exécution au mètre carré du plancher en dalles alvéolées suivant les plans d'exécution approuvés par le bureau d'étude et bureau de contrôle à exécuter en dalle en béton précontrainte.

Le prix de règlement s'entend pour l'ouvrage complètement terminé y compris toutes sujétions de fourniture des trémies et réservations, de béton B25 dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 pour dalle de compression, d'acier et de dalle de compression ainsi que les chapeaux de main d'œuvre, de difficultés de mise en œuvre, de coffrage, de décoffrage, d'étalement, d'échafaudage, de trémie dans plancher, etc.

Les alvéoles doivent être conforme à la NM10-01-10 et ayant 15 jours au moins au jour de la pose du Ferrailage. L'aide à la mise en œuvre du tube orange ou en iso range ICD fourni par le lot d'électricité suivant les prescriptions du plan d'exécution de l'électricité.

Avant toute fourniture ou livraison sur chantier L'entrepreneur doit présenter à sa charge à l'approbation du B.C des plans de pose des éléments préfabriqués ainsi que les essais d'agrément de leurs procédés de préfabrication, la livraison sur chantier de ces éléments ne peut avoir lieu qu'après approbation du B.E.T de l'ensemble des documents précités.

Le plancher en alvéoles sera de type précontraint et les frais du plan de détail sont à la charge de l'entreprise.

L'entreprise doit fournir attestation coupe feu avant posé des dalle alvéolées.

A titre indicatif l'épaisseur minimale du plancher est de 25+5 cm, aucune indemnité ne sera accordée en cas d'augmentation de section

Ouvrage payé au mètre carré théorique suivant plans, y compris toute sujétion

Prix N° 1 - 23 - Dalette en béton y compris acier

Exécutée en béton B20 de 0,12m d'épaisseur d'un quadrillage ϕ 8 espacements 0.12m compris coffrage, décoffrage, ferrailage et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toute sujétion.

Prix N° 1 - 24 - Renformis en béton armé

Exécuté en béton B20 maigre pour les placards ou autres épaisseur suivant plans, compris coffrage, décoffrage, chape de ciment et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toute sujétion.

Prix N° 1-25 - Béton pour appuis de fenêtres, châssis y compris aciers

En béton B20 (voir tableau des dosages), légèrement armé suivant détails des plans. Sous la traverse basse des menuiseries, il sera exécuté une gorge et un busage au marque DECOMASTLE ou équivalent, de joint étanche à débordement de 2cm. Y compris façon de pente, coffrage, décoffrage, glacis en ciment au mortier n°4 (voir tableau des dosages) finement frotassé, acier et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

Ouvrage paye au mètre linéaire suivant les côtes théoriques des plans de béton.

Prix N° 1-26 - Béton pour couronnement d'acrotère y compris aciers et façon de larmier

Couronnement d'acrotère en Béton armé de classe B25 dosé à 350kg pour acrotères comprenant la façon d'enduit de ciment lissé sur la face supérieure, la retombée, la goutte d'eau et la sous-face jusqu'à la rencontre du retrait vertical. Compris forme, pentes, arêtes, y compris la façon de larmier ménagé dans les bétons et les enduits par un gabarit en bois dur trapézoïdal laissant une gorge de 1,5 cm de profondeur sur 5 cm de largeur et exécuté suivant détail de la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage paye au mètre linéaire suivant les côtes théoriques des plans de béton.

7-MACONNERIE EN ELEVATION

GENERALITES CONCERNANT LES MACONNERIES ET CLOISONS

Pour la bonne tenue des ouvrages en maçonneries et cloisonnement, l'Entrepreneur devra exécuter des poteaux, raidisseurs et des tendeurs nécessaires, linteaux en BA pour baies et ouverture de toutes dimensions, niche pour volet roulant en B.A. préfabriqué ou coulé sur place, Ces travaux n'entraîneront aucune plus-value. Ils devront être compris dans les prix unitaires des maçonneries et cloisonnements. De même, la réalisation de niches décoratives dans les cloisons n'entraînera aucune plus value.

La liaison des parois dans les doubles cloisons sera assurée par des épingles en acier doux galvanisé de diamètre 8, disposées tous les mètres en hauteur, en longueur et en quinconce.

Les briques devront répondre aux caractéristiques de la qualité de la norme P13 301 et de NM 10.1.042 et avoir :

1-Classe CI selon la norme **NM 10.1.042**

2-Les caractéristiques de l'Article 18 du Devis Général d'Architecture.

3-Les choix des briques sera fait avec le plus grand soin.

Les lots de briques qui comporteront des éléments insuffisamment cuits seront entièrement refusés.

Dans le cas d'utilisation de maçonneries en agglomérés de ciments porteurs ou coupe feu, ceux-ci devront avoir reçu l'approbation du Bureau d'Étude.

D'une manière générale, tous les matériaux servant à la réalisation des cloisons et maçonneries devront être soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre et du maître d'ouvrage.

Les agglomérés de ciment devront répondre aux caractéristiques de l'Article 74 du Devis Général d'Architecture.

La mise en œuvre des briques et des agglomérés sera conforme aux prescriptions de l'Article 120 du Devis Général d'Architecture.

Les prix unitaires comprennent les sujétions de raccordement aux matériaux voisins.

Prix N° 1-27 - Double Cloison en briques Creuses 15 cm+15 cm de Mur 40 cm y/c tête de double cloison

Ces doubles cloisons sont constituées par deux cloisons en briques creuses Classe I en terre cuite répondant aux normes en vigueur.

Les cloisons seront reliées entre elles par des épingles en fer diamètre 8 disposés en façades en quinconce tous les deux mètres. Ces briques seront posées à joints décalés et posées sur champ au mortier hourdées M2, pour toutes les doubles cloisons selon les cotées fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, et les raidisseurs suivant détail BET.

Ce prix comprend également les têtes de doubles cloisons qui seront réalisées en briques creuses de même dimension et parfaitement liaisonnés avec les parois verticales.

Le coût des ouvrages prescrits dans la généralité est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage paye au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions au mètre carré

Prix N° 1-28 - Double Cloison en briques Creuses 10 cm+15 cm pour Mur de 35 cm y/c tête de double cloison

Ces doubles cloisons sont constituées par deux cloisons en briques creuses Classe I en terre cuite répondant aux normes en vigueur.

Les cloisons seront reliées entre elles par des épingles en fer diamètre 8 disposés en façades en quinconce tous les deux mètres. Ces briques seront posées à joints décalés et posées sur champ au mortier hourdées M2, pour toutes les doubles cloisons selon les cotées fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, et les raidisseurs suivant détail BET.

Ce prix comprend également les têtes de doubles cloisons qui seront réalisées en briques creuses de même dimension et parfaitement liaisonnés avec les parois verticales.

Le coût des ouvrages prescrits dans la généralité est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage paye au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions au mètre carré

Prix N° 1-29 - Double Cloison en briques Creuses 10 cm+10 cm de Mur 30 cm y/c tête de double cloison

Ces doubles cloisons sont constituées par deux cloisons en briques creuses Classe I en terre cuite répondant aux normes en vigueur.

Les cloisons seront reliées entre elles par des épingles en fer diamètre 8 disposés en façades en quinconce tous les deux mètres. Ces briques seront posées à joints décalés et posées sur champ au mortier hourdées M2, pour toutes les doubles cloisons selon les cotées fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, et les raidisseurs suivant détail BET.

Ce prix comprend également les têtes de doubles cloisons qui seront réalisées en briques creuses de même dimension et parfaitement liaisonnés avec les parois verticales.

Le coût des ouvrages prescrits dans la généralité est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage paye au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions au mètre carré

Prix N° 1-30 - Double Cloison en briques Creuses 10 cm+ 7 cm de Mur 25 cm y/c tête de double cloison

Ces doubles cloisons sont constituées par deux cloisons en briques creuses Classe I en terre cuite répondant aux normes en vigueur.

Les cloisons seront reliées entre elles par des épingles en fer diamètre 8 disposés en façades en quinconce tous les deux mètres. Ces briques seront posées à joints décalés et posées sur champ au mortier hourdées M2, pour toutes les doubles cloisons selon les cotées fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, et les raidisseurs suivant détail BET.

Ce prix comprend également les têtes de doubles cloisons qui seront réalisées en briques creuses de même dimension et parfaitement liaisonnés avec les parois verticales.

Le coût des ouvrages prescrits dans la généralité est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage paye au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions au mètre carré

Prix N° 1-31 - Double Cloison en briques Creuses 7 cm+7 cm de Mur 20 cm y/c tête de double cloison

Ces doubles cloisons sont constituées par deux cloisons en briques creuses Classe I en terre cuite répondant aux normes en vigueur.

Les cloisons seront reliées entre elles par des épingles en fer diamètre 8 disposés en façades en quinconce tous les deux mètres. Ces briques seront posées à joints décalés et posées sur champ au mortier hourdées M2, pour toutes les doubles cloisons selon les cotées fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, et les raidisseurs suivant détail BET.

Ce prix comprend également les têtes de doubles cloisons qui seront réalisées en briques creuses de même dimension et parfaitement liaisonnés avec les parois verticales.

Le coût des ouvrages prescrits dans la généralité est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage paye au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions au mètre carré

8

mu

Prix N° 1-32 - Cloison en briques Creuses 10 cm de Mur 15 cm

Cloisons exécutées en briques creuses CI en terre cuite répondant aux normes en vigueur.
Cloisons réalisées en briques creuses, posées sur champ et hourdées au mortier M2, pour toutes les cloisons simples selon les cotes fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, les raidisseurs seront prévus, suivant détail BET.

Le coût des ouvrages prescrits dans les généralités est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions.

Prix N° 1-33 - Cloison simple en brique creuse de 7cm de Mur 10 cm

Cloisons exécutées en briques creuses CI en terre cuite répondant aux normes en vigueur.

Cloisons réalisées en briques creuses, posées sur champ et hourdées au mortier M2, pour toutes les cloisons simples selon les cotées fini sur plan architecte.

Y compris, linteaux en BA pour baies et ouvertures de toutes dimensions, les raidisseurs seront prévus, suivant détail BET

Le coût des ouvrages prescrits dans les généralités est à prévoir dans le prix des cloisons.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions.

Prix N° 1 - 34 - Murs en agglos de 20 cm ou 15 cm

Cloisons exécutées en briques d'agglomérés creuses de 20 cm ou 15 cm d'épaisseur posées sur champ et hourdées au mortier M2, pour toutes les cloisons simples selon les cotes finies sur plan architecte y/c les raidisseurs horizontaux et verticaux ainsi que les prestations prévues aux généralités

Ouvrage payé au mètre carré, y compris façon de joint creux et toutes sujétions.

8 - ENDUITS ET DIVERS

Généralités

Exécutées conformément au DTU 26.1, et suivant les instructions de la maîtrise d'œuvres.

Avant tout commencement les surfaces des supports doivent être propre, exempte de traces de suie, de salpêtre, de plâtre, de poussières, de produits de décoffrage, etc.

Les supports (maçonnerie, béton) à enduire seront préparés convenablement et doivent être arrosés de manière à être humides en profondeur « ressuyés » pour obtenir un bon accrochage lors de l'application de l'enduit et pour que le support n'absorbe pas l'eau de mortier y compris traitements des joints dégradés, et surface rugueuse.

Les ouvrages en béton n'offrant pas les garanties d'adhérence suffisante seront piquées à la pointe.

A la jonction des ouvrages en béton et des maçonneries, en intérieur et en extérieur, les enduits seront exécutés sur un grillage galvanisé maille cages à poules de 20 mm de diamètre, et fixé sur les supports par des cavaliers galvanisés, de façon à éviter les fissures des joints.

A tous les angles de murs saillants seront mis en place avant enduit des baguettes d'angles métalliques galvanisées sur toutes hauteurs avec ailettes en métal déployé de type au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Les enduits seront payés au mètre carré réellement exécuté tous vides déduits y compris tous les travaux préliminaires et préparation des supports, fourniture et mise en œuvre de tous les produits spéciaux nécessaires à la réalisation des complexes des enduits sans plus values pour toutes réalisation des surépaisseurs nécessaires aux dressages et aux rattrapages de la verticalité, de la planéité et de l'alignement des parois, grillages galvanisés cage à poules, façon de petites ou faibles surfaces, , angles saillants ou en retraits, angles des joints de dilatations, embrasures, arêtes, cueillies, larmiers, gouttes d'eau, engravures, tableaux des baies, retours, couronnements, corniches, motifs décoratives, moulures, retombées formes irrégulières de toutes sortes, courbes, rondes ou inclinées, façon des

lèvres joints, surfaces rustiques ou autres à réaliser suivant prescriptions et indications de la Maîtrise d'Œuvre, façon de toutes les réservations nécessaires, réalisation des divers scellements, etc..., ainsi que toutes sujétions de fourniture, de pose, d'exécution et de finition en toute hauteur. Ces sujétions sont à prévoir dans les prix unitaires des enduits intérieurs et extérieurs.

Prix N° 1-35 - Enduits Extérieurs au mortier de ciment hydrofuge y compris baguette d'angle

Destination: sur tous murs et plafonds extérieurs de toutes natures y compris soubassements.

Supports d'applications :

Maçonneries conforme au DTU 20.1.

Mur en béton banché conforme au DTU 23.1.

Corps d'enduit conforme au DTU 26.1.

Enduits extérieurs lisse sur façade comme indiqué sur les plans d'architecte il comprend un décrochement avec un joint creux, Mur, plafonds et tout ouvrage extérieur nécessitant la mise en œuvre de ce type d'enduit à l'exception des ouvrages qui recevront les revêtements ; exécution d'un mortier de ciment en 3 couches suivant les généralités ci – dessus et les opérations décrites ci – après : Brossage puis inhibition correcte du support en béton ou en maçonnerie. Pour les supports des ouvrages existants, repiquage, grattage et nettoyage profond pour éliminer toute trace des corps indésirables qui pourraient nuire au bon accrochage et adhérence du nouveau complexe d'enduit à appliquer,

-Application d'un Gobetis mortier M1 pour améliorer l'accrochage de 3 à 5mm d'épaisseur dosé de (2 sacs de ciment pour 3brouette de sable de mer).

-Une couche en une ou plusieurs passes d'épaisseur ne dépassant pas 1,5cm au mortier M 2

-Application d'une couche de finition en mortier M5 de ciment hydrofuge par l'ajout dans la masse d'un adjuvant type STIKA ou Similaire , dite " FINO" d'une épaisseur minimale de 5mm à passer en bouclier fortement dosée (2 sacs de ciment pour 3brouette de sable de mer) Le tout sera parfaitement dressé y compris façon d'embrasures, arêtes, cueillies, larmiers, gouttes d'eau, engravures, tableaux des baies, etc....

Ouvrage comprenant toute les surépaisseurs nécessaires au dressage et au rattrapage de la verticalité, de la planéité et l'alignement des plafonds et murs, insertion des grillages galvanisé de traction, façon de petites ou faibles surfaces, façon des joints, moulures, panneaux décoratifs et surfaces rustiques ou autres à réaliser suivant prescriptions et indications des représentants de la Maîtrise d'œuvre, mise en œuvre des enduits projetés pour le cas des maçonneries en moellons avec fourniture et mise en place des grillages galvanisé de répartition, réalisation des nettoyages et décalaminages des surfaces destinées à recevoir le complexe d'enduit, façon et rebouchages de toutes les réservations nécessaires, réalisation des divers scellements, etc..., ainsi que toutes sujétions de fourniture, de pose, d'exécution et de finition.

Ouvrage payé au mètre carré sans plus-value pour petites ou faibles largeurs, tous vides et ouvrages divers enduits, pour parties horizontales, verticales ou inclinées, planes ou courbes, y compris les joints en creux figurés aux façades, toutes sujétions.

Prix N° 1 – 36 - Enduit intérieur au mortier de ciment sur mur y compris baguette d'angle

Destination: sur tous murs intérieurs de toutes natures.

Exécuté sur les éléments de murs, voiles, cloisons de briques ou d'agglomérés, maçonneries de moellons etc... Suivant les instructions de la Maîtrise d'Œuvre et réalisé en trois couches :

-Une couche d'accrochage M1 ;

-Une couche en une ou plusieurs passes d'épaisseur ne dépassant pas 1,5cm au mortier M 2

-Une couche de finition de 5 mm d'épaisseur au mortier M 4 passé au bouclier dit "Fino".

Aux raccordements entre les parties en béton armé et la brique ou l'aggloméré, il sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines de 20mm type « cage à poules » de 50cm de largeur tenue par des cavaliers et pointes galvanisées.

Tous les angles saillants seront renforcés sur toutes hauteurs jusqu'au plafond par des baguettes d'angles de type au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Le tout sera parfaitement dressé, y compris les arêtes, cueillies, arrondis, et toutes sujétions.

Les enduits dégradés par les corps d'état seront repris par l'entreprise de gros œuvres conformément aux règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus value pour petites ou faibles largeurs, pour parties verticales et inclinées, courbes ou planes et toutes sujétion.

Prix N° 1 - 37 - Enduit Intérieur au mortier de ciment sur plafond

Destination: sur tous plafonds intérieurs de toutes natures.

Exécuté Suivant les instructions de la Maîtrise d'Œuvre et réalisé en trois couches :

-Une couche d'accrochage M1 ;

-Une couche en une ou plusieurs passes d'épaisseur ne dépassant pas 1,5cm au mortier M 2

-Une couche de finition de 5 mm d'épaisseur au mortier M 4 passé au bouclier dit "Fino".

Aux raccordements entre les parties en béton armé et la brique ou l'aggloméré, il sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines de 20mm type « cage à poules » de 50cm de largeur tenue par des cavaliers et pointes galvanisées.

Le tout sera parfaitement dressé, y compris les arêtes, cueillies, arrondis, et toutes sujétions.

Les enduits dégradés par les corps d'état seront repris par l'entreprise conformément aux règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus value pour petites ou faibles largeurs, pour parties verticales et inclinées, courbes ou planes et toutes sujétion

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petite partie ou faible largeur.

Prix N° 1 - 38 - Traitement des joints de séisme horizontaux

En plancher et au droit des jonctions horizontales, l'étanchéité des joints sera assuré par un produit type SIKADUR COMBIFLEX M ou similaire constitué d'une bande HYPALON de 20cm de largeur flexible et résistante et collée de part et d'autre sur les lèvres du joint à l'aide du SIKADUR 31 COLLE M ou similaire, la mise en œuvre suivant les recommandations du fabricant.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toute sujétion.

Prix n° 1 - 39 - Traitement des joints de séisme verticaux

Les joints de dilatation sur mur intérieur et en façade seront traités de la façon suivante :

-Le polystyrène expansé sera repoussé, les lèvres du joint seront redressées au mortier et il sera tiré deux arêtes strictement rectilignes.

-Le joint sera rempli d'un mastic élastomère 1ère catégorie type SIKAFLEX 1-a ou similaire suivant les règles de l'art, et les prescriptions du fabricant.

-La profondeur du joint fera au moins la moitié de sa largeur

-Le mastic sera réalisé sur un fond de joint de diamètre approprié qui sera déformable, imputrescible et non adhérent type SIKA ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toute sujétion.

Prix n° 1 - 40 - Dalette couvre joint de dilatation

Dalette couvre-joint de dilatation en terrasse, à une ou deux pentes, réalisée en béton de classe B25 et comprenant le coffrage, les aciers, le béton, le décoffrage, l'exécution des larmiers en sous-face, et

lissage des faces vues. Les arrêtes seront parfaitement rectilignes et le sous face enduite. Le joint creux de dilatation sera étanche par un produit agréé genre S1KAFLEX ou similaire .

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris façon de larmier sur cotés au mortier et toutes sujétions de fourniture et d'exécution.

Prix n° 1 - 41 - Couvre joint en aluminium vertical et horizontal

Les joints de dilatation dans tous les sols et murs recevront un couvre joint en aluminium de 5à10cm type w 120p-sol dural, qui seront fixé par vis et chevilles (10par éléments de 3m)

Ces couvre joint seront posés suivant le système du fabricant
Echantillon à soumettre à l'appellation par la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions.

Prix n° 1 - 42 - Souche de ventilation

Pour l'habillage des conduits sortant en terrasse, exécuté en briques creuses 6 trous ou en béton y compris le chapeau de couronnement et les potelés en béton, les engravures et relevés.

Avec nez pour arrêt d'étanchéité les enduits intérieurs et extérieurs au mortier dosé à 300 kg, les larmiers, la chape en ciment lisse avec façon de pente sur le chapeau de couronnement, le tout exécuté suivant les plans de détails de Maître d'Œuvre.

Ouvrage payé à l'unité y compris toute sujétion.

Prix n° 1 - 43 - Plots en terrasses

Ce prix rémunère l'exécution des plots en béton armé B25 pour parabole, climatiseurs, panneaux solaires, etc... ou autre équipement, posés sur un poteau ou une poutre, selon les indications du BET. Les dimensions seront selon les exigences techniques prescrites par le BET.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions.

SOUS LOT – 2- ETANCHEITE

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

Généralités

Au moment de l'application du revêtement d'étanchéité, l'aire devra être absolument sèche. Propre, solide, débarrassée de toutes balèbres ou matières qui seraient susceptibles de modifier la forme ou la qualité de ce revêtement.

-L'entrepreneur réceptionnera les supports, dalles et demeurera responsables de l'étanchéité qu'il aura réalisée sur ses supports, les couvertures devront être bien rectilignes, sans inflexions ni irrégularités d'aucune espèce.

-Toutes les rencontres de lucarnes, cheminée, etc.... seront parfaitement raccordées avec les revers des couvertures.

-Des essais de mise à eau seront effectués pour vérifier la tenue du revêtement d'étanchéité.

Aucune trace d'humidité ne devra apparaître sur les plafonds ou sur les murs, dans les dix jours suivant les essais.

-L'entrepreneur devra remettre au maître d'ouvrage l'attestation de garantie décennale de l'étanchéité

-Quel que soit le procédé réalisé, l'entrepreneur s'engage à garantir ses travaux pendant une période de DIX (10) ANNEES.

-Cette garantie est applicable tant à l'étanchéité proprement dite qu'aux reliefs, aux protections mécaniques et solaires et à la bonne tenue de la forme support ainsi qu'aux isolations thermiques.

Prix n° 2 - 1 - Forme de pente y compris chape de lissage

La surface de l'élément porteur doit être rugueuse pour permettre l'accrochage de la forme. Avant mise en œuvre de cette dernière, la surface de l'élément porteur doit être nettoyée et humidifiée. Cette forme sera réalisée en béton de gravillons pour des épaisseurs supérieures à 3 cm et en mortier de sable à adhérence améliorée pour des épaisseurs comprises entre 1 et 3 cm. Son épaisseur ne doit en aucun cas être inférieure à 1 cm au point bas mur. Les pentes respecteront les côtes fixées sur les plans de terrasses et les normes du DTU. Les pentes seront de 1.5 % (1.5cm/ m) au minimum. Le dosage en ciment du béton sera compris entre 200 et 250 kg de ciment de classe 45 minimum par m³ de béton mis en œuvre avec un dosage de 0.45 m³ de sable et 1 m³ de gravette 15 / 25. Le dosage du mortier sera de 350 kg de ciment de classe 45 minimum par m³ mis en œuvre. La forme sera soigneusement réglée, damée et finement talochée Elle formera gorge arrondie à la base des reliefs (à la jonction de toute les parties horizontales et verticales) en béton maigre de 0.30 m de développé. Les tubes électriques et divers s'ils en existent devront être soigneusement enrobés, sans faire saillies sur le nu de la forme. La forme de pente sera fractionnée par joint de 10 mm filant à 50 cm du nu extérieur des acrotères sur tout le bâtiment, il sera également prévu des joints d'épaisseur maximum 5 mm de façon à ce que les fractions de forme ainsi découpées ne dépassent pas 18 m dans leur plus grande dimension.

Ouvrage payé au mètre carré de surface vue en plan, mesures prises sur plan ou sur place entre nu d'acrotère ou de poutres, tous vides et ouvrages divers déduits, toutes sujétions de mise en œuvre, de fabrication et d'exécution Fourni et posé.

Prix n° 2 - 2 - Ecran pare-vapeur

Sur la forme de pente, il sera réalisé un écran par-vapeur adhérent suivant NM 10.8.913 et comprenant :

-Enduit d'imprégnation à Froid : Appliquer uniformément à raison de 300 g/m² au rouleau sur l'ensemble de la surface et laisser sécher avant mise en œuvre la feuille d'étanchéité.

-Pare vapeur : Feuille d'étanchéité en bitume modifié APP, d'une épaisseur minimale de 2,5 mm type AFRIFLEX 25 VV F/F ou similaire, soudée en joint à recouvrements longitudinale de 10 cm, et de 15 cm en about de lé.

Ouvrage payé au mètre carré de surface vue en plan, mesures prises sur plan ou sur place entre nu d'acrotère ou de poutres, tous vides et ouvrages divers déduits, toutes sujétions de mise en œuvre, de fabrication et d'exécution Fourni et posé.

Prix n° 2 - 3 - Isolation thermique

Elle sera constituée de panneaux de liège de 4 cm d'épaisseur.

Les panneaux seront soudés sur l'écran pare-vapeur en un seul lit et en quinconce

L'isolation thermique ne concerne que la partie courante

Le tassement maximum des panneaux sous la totalité des charges ne doit pas dépasser 0,5 mm

Ouvrage payé au mètre carre, y compris toutes sujétions d'exécution et mesures prises entre nu des reliefs.

Prix n° 2 - 4 - Façon de gorge sous solin et préparation des acrotères

Les acrotères des terrasses seront exécutés avec une partie basse en retrait destinée à recevoir le solin étanche. La partie haute, saillante formera le couronnement de l'acrotère avec larmier. Ce prix comprend la façon de chape de lissage de la face intérieure de l'acrotère, la gorge arrondie en arc de cercle de 0,20m de rayon ou plus des raccordements entre le plat et les bords relevés verticaux, La reprise des acrotères et la reprise éventuelle du larmier tiré au calibre approprié, et ce en réalisant un solin en mortier de ciment dosé à 400kg de ciment CPJ 35 par mètre cube, pour acrotères de toutes dimensions.

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris toutes sujétions de mise en œuvre, de fourniture et d'échafaudage sans plus value pour façon d'angle et éléments courbés.

Prix n° 2 - 5 - Etanchéité bicouche auto protégé

L'étanchéité sera posée en système indépendant composé de deux membranes en bitume élastomère modifié SBS faisant l'objet d'un Avis Technique CSTB favorable pour cet emploi, et exécutée comme suit :

-(01) couche d'indépendance constituée d'un voile de verre (écran VV 100).

-(01) couche d'enduit d'imprégnation à froid E.I.F à raison de 0,50kg/m².

-(01) couche d'enduit d'application à chaud EAC à base de bitume de 1,50Kg/m².

-1ère couche en membrane SBS de 3mm d'épaisseur.

-(01) couche d'enduit d'application à chaud EAC à base de bitume de 1,50Kg/m².

-2ème couche en membrane granulée SBS de 4mm d'épaisseur.

Les deux membranes seront posées en adhérence totale, le recouvrement minimal de 10cm sera assuré entre feuilles en longitudinale et 15cm en transversale. Ce prix comprend également :

Le traitement des joints de dilatation par trois bandes en même membrane de 4mm d'épaisseur et 50cm de largeur poser en soufflet à intercaler entre chaque couche de membrane. Le renforcement sous les fils d'eau techniques et des socles sous appareillages en terrasse technique, par une membrane de 4mm d'épaisseur en bitume élastomère modifié SBS faisant l'objet d'un Avis Technique CSTB favorable pour cet emploi. La protection provisoire au mortier de ciment minimum de 2 cm d'épaisseur, pour les zones qui recevront une protection définitive à réaliser par l'entrepreneur du lot Revêtement.

Exécution suivant les règles de l'art, DTU et normes en vigueur, et Avis technique favorable du C.S.T.B pour tout produit non traditionnel (non traité dans les D.T.U.) et conformément aux instructions et directives du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

Prix n° 2 - 6 - Relevé d'étanchéité bicouche auto protégé

L'étanchéité sera posée en système indépendant composé de deux membranes en bitume élastomère modifié SBS faisant l'objet d'un Avis Technique CSTB favorable pour cet emploi, et exécutée comme suit :

- (01) couche d'indépendance constituée d'un voile de verre (écran VV 100).
- (01) couche d'enduit d'imprégnation à froid E.I.F à raison de 0,50kg/m².
- (01) couche d'enduit d'application à chaud EAC à base de bitume de 1,50Kg/m².
- 1ère couche en membrane SBS de 3mm d'épaisseur.
- (01) couche d'enduit d'application à chaud EAC à base de bitume de 1,50Kg/m².
- 2ème couche en membrane granulée SBS de 4mm d'épaisseur.

Les deux membranes seront posées en adhérence totale, le recouvrement minimal de 10cm sera assuré entre feuilles en longitudinale et 15cm en transversale. Ce prix comprend également :
Le traitement des joints de dilatation par trois bandes en même membrane de 4mm d'épaisseur et 50cm de largeur poser en soufflet à intercaler entre chaque couche de membrane. Le renforcement sous les fils d'eau techniques et des socles sous appareillages en terrasse technique, par une membrane de 4mm d'épaisseur en bitume élastomère modifié SBS faisant l'objet d'un Avis Technique CSTB favorable pour cet emploi. La protection provisoire au mortier de ciment minimum de 2 cm d'épaisseur, pour les zones qui recevront une protection définitive à réaliser par l'entrepreneur du lot Revêtement.

Exécution suivant les règles de l'art, DTU et normes en vigueur, et Avis technique favorable du C.S.T.B pour tout produit non traditionnel (non traité dans les D.T.U.) et conformément aux instructions et directives du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toute sujétion.

Prix n° 2 - 7 - Protection lourde d'étanchéité

Dallettes en béton de grain de riz, coulés sur un lit de sable fin sec de 4 cm minimum d'épaisseur. Les dalles coulés, en carrés à joints alternes, auront 70 x 70 cm de dimensions avec une épaisseur maximum de 4 cm. Dosé à 300 kg de ciment CPJ35

- Les joints seront remplis de carton bitumé.
- L'ensemble de ces protections recevra en finition trois (3) couches de chaux alunée.
- Le tout sera réalisé conformément aux règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions d'exécution.

Prix n° 2 - 8 - Protection des relevés d'étanchéité

La protection de l'étanchéité des relevés sera assurée par un solin grillagé, exécuté au mortier de ciment dosé à 400 Kg de CPJ 45 par m³ de sable et de 0,04 m d'épaisseur, etc... comptant une gorge à sa base.

Grillage galvanisé de maille 2,5 cm de diamètre 0,6 à 1,5 mm.

Ce solin sera armé d'un grillage fixé en tête du relevé dans le support, par au moins 3 fixations par mètre linéaire situé au-dessus du relevé d'étanchéité.

Cette protection, sera fractionnée verticalement tous les 2 mètres environ, par un joint sans épaisseur. Dans le relevé de hauteur supérieure à 0,40 m, le grillage sera remplacé par un métal déployé ou un treillis soudé.

Ouvrage payé au mètre linéaire, pour tous développés, y compris façon de gorge, arrondie à la base, larmiers sur solins et toutes sujétions d'exécution

Prix n° 2 - 9 - Etanchéité légère des salles d'eau

Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'étanchéité légère des salles d'eaux composé de :

-Chape de lissage : Sur la forme de pente, il sera exécuté une chape de lissage de 2 cm d'épaisseur, au mortier de ciment dosé à 450 kg de ciment par mètre cube, parfaitement dressée et lissée y compris gorge sous solins.

-Chape d'enrobage : Une chape destinée à l'enrobage des tubages d'électricité ou de plomberie au sol sera réalisée par un mortier de ciment soigneusement dosé et lissé.

Revêtement d'étanchéité (PARTIE COURANTE)

-Enduit d'Imprégnation à Froid : Appliquer uniformément à raison de 300 g/m² au rouleau sur le support et laisser sécher avant mise en œuvre de la feuille d'étanchéité.

-Couche de finition : Feuille d'étanchéité en bitume modifié APP, d'une épaisseur minimale de 3 mm type AFRIFLEX 30 PY F/F ou similaire, soudée en plein sur le support à joints de recouvrement longitudinal de 10 cm, et de 15 cm en about de lé.

RELEVES

-Enduit d'Imprégnation à Froid : Appliquer uniformément à raison de 300 g/m² au rouleau sur les relevés et laisser sécher avant mise en œuvre de la feuille d'étanchéité.

-Couche de finition : Feuille d'étanchéité en bitume modifié APP d'une épaisseur de 3 mm et auto-protégé type AFRIFLEX 30 PY F/ARD ou similaire, soudé en plein de 0.20 m sur toute la périphérie et de 0.50m de débordement au niveau des seuils, des portes ou accès et de 0.80m de hauteur contre baignoires et receveurs de douches.

La protection mécanique sera réalisée par le revêtement prévu dans ces locaux et ne fait pas partie du présent prix.

Ouvrage payé y compris toute sujétion.

SOUS LOT – 3 – REVETEMENT SOLS ET MURS

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif de la qualité demandée. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques connues pour être techniquement similaires ayant les mêmes caractéristiques et qualités demandées.

Généralités :

L'Entreprise attributaire doit :

Etablir les plans d'exécution et de les faire approuver par le maître d'ouvrage, l'architecte et le BET.

Fournir les échantillons pour approbation avant d'entamer les travaux

Vérifier tous les supports avant d'entamer les travaux.

Les prix de règlement comprennent les formes, chapes, dressages et les travaux préparatoires de toute nature, les coupes, découpes, chanfreins, champs, joints, arrêtés, arrondis, petites largeurs, tous les ponçages nécessaires, les protections efficaces de toute nature, les masticages et démastiquages, les lustrages et tous travaux de finition précédant la livraison des ouvrages.

Les dallages et revêtements seront réceptionnés par l'architecte comme suit :

-Réception des matériaux ;

-Réception des échantillons ;

-Réception de l'ensemble des ouvrages ;

A cet effet, il est précisé que les travaux ne pourront être exécutés que si la phase précédente a été acceptée et réceptionnée par l'Architecte.

En conséquence, il est spécifié que tout ouvrage non conforme en tous points aux spécifications, sera rejeté.

L'entreprise sera de ce fait tenue de démolir les ouvrages rejetés et de les exécuter à nouveau afin d'obtenir les résultats escomptés. Elle sera responsable des désordres que la démolition de ses ouvrages pourrait entraîner auprès des autres corps d'état et en supportera les frais. Il est, en outre, spécifié qu'aucun règlement ne saurait être effectué tant que la satisfaction n'aura pas été obtenue.

Prix n° 3 - 1 - Revêtement de sols en compacto de 40x40 y/c plinthes

Localisation : Salles de cours, Chambres de l'internat

Fourniture et pose de carreaux COMPACTO de 40 x 40, de premier choix de marque PAVIGRÉS ou techniquement équivalent. Finition rectifiée unie et mate, Couleurs au choix de l'architecte.

Echantillon à soumettre à l'approbation de l'Architecte avant toute exécution.

-Pour la pose à la colle spéciale, les carreaux seront posés suivant les prescriptions du D.T.U en vigueur et suivant les recommandations du fabricant de colle.

-Le choix du produit de collage dépend de la nature du support et des conditions d'emploi.

-L'adhésif sera sélectionné en fonction de ses qualités de résistances à l'eau et à la chaleur, et le soumettre à l'approbation de l'Architecte.

-Le produit de collage devra obligatoirement avoir obtenu un agrément du CSTB.

Nettoyage parfait de la surface à revêtue (dallage, dalle).

Imbibition correcte de la surface à revêtue.

Exécution du support revêtement, de 5cm d'épaisseur minimum et plus nécessaire pour enrober tubages électriques ou canalisations éventuels, au mortier dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube.

Pose des carreaux au cordeau, à bain soufflant de mortier. Afin d'éviter de tenir les carreaux, le mortier refluant des joints sera nettoyé au fur et à mesure de la pose.

Joint au ciment blanc, teintés à la demande, exécutés avant séchage complet du mortier déposé, et au plus tard en fin de journée.

Les sujétions de fourniture, pose, exécution d'arrondis, de gorge, d'angles rentrants ou saillants, chutes, casses, etc... sont incluses dans le présent prix.

Y compris plinthes droites ou à crémaillère de 10 cm de hauteur, posées au ciment colle ou au mortier dosé à 450 Kg de ciment blanc Lafarge pour 1 m³ de sable fin.

Répondant aux normes U4-P4-E3 et C2,

Compris coupes, ajustage d'onglet, joints au ciment blanc ou teinté à la demande, joints de rupture en inox ou aluminium marque Schlüter Systems ou équivalent, nettoyage, arête supérieure parfaitement rectiligne, parties courbes, piquage et raccord d'enduit, ponçage d'aspect satiné et toutes sujétions pour une réalisation conforme au plan de détail.

Ouvrage payé au mètre carré à la surface réellement exécutée sans plus-value. Pour petit parti ou faible Largeurs, tous vides et ouvrages divers non revêtus déduits,

Prix n° 3 - 2 - Revêtement sols en compacto de 60x60 y/c plinthes

Localisation : Administration, Amphithéâtre sans gradins, Espace transverse, Réfectoire, Foyer
Fourniture et pose de carreaux COMPACTO, de 60 x 60 de premier choix de marque PAVIGRÉS ou techniquement équivalent. Finition rectifiée, unie et mate ou brillant. Couleurs et finitions au choix de l'architecte.

Echantillon à soumettre à l'approbation de l'Architecte avant toute exécution.

-Pour la pose à la colle spéciale, les carreaux seront posés suivant les prescriptions du D.T.U en vigueur et suivant les recommandations du fabricant de colle.

-Le choix du produit de collage dépend de la nature du support et des conditions d'emploi.

-L'adhésif sera sélectionné en fonction de ses qualités de résistances à l'eau et à la chaleur, et le soumettre à l'approbation de l'Architecte.

-Le produit de collage devra obligatoirement avoir obtenu un agrément du CSTB.

Nettoyage parfait de la surface à revêtue (dallage, dalle).

Imbibition correcte de la surface à revêtue.

Exécution du support revêtement, de 5cm d'épaisseur minimum et plus nécessaire pour enrober tubages électriques ou canalisations éventuels, au mortier dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube.

Pose des carreaux au cordeau, à bain soufflant de mortier. Afin d'éviter de tenir les carreaux, le mortier refluant des joints sera nettoyé au fur et à mesure de la pose.

Joint au ciment blanc, teintés à la demande, exécutés avant séchage complet du mortier déposé, et au plus tard en fin de journée.

Les sujétions de fourniture, pose, exécution d'arrondis, de gorge, d'angles rentrants ou saillants, chutes, casses, etc... sont incluses dans le présent prix.

Y compris plinthes droites ou à crémaillère de 10 cm de hauteur, posées au ciment colle ou au mortier dosé à 450 Kg de ciment blanc Lafarge pour 1 m³ de sable fin.

Répondant aux normes U4-P4-E3 et C2.

Compris coupes, ajustage d'onglet, joints au ciment blanc ou teinté à la demande, joints de rupture en inox ou aluminium marque Schlüter Systems ou équivalent, nettoyage, arête supérieure parfaitement rectiligne, parties courbes, piquage et raccord d'enduit, ponçage d'aspect satiné et toutes sujétions pour une réalisation conforme au plan de détail.

Ouvrage payé au mètre carré à la surface réellement exécutée sans plus-value. Pour petit parti ou faible Largeurs, tous vides et ouvrages divers non revêtus déduits,

Prix n° 3 - 3 - Sol en granito poli ordianiare

Localisation : Centre de simulation, Amphithéâtre, Magasin, Espace de stockage, local technique.

Comprenant :

-Nettoyage des supports.

-Forme de 5 à 7 cm d'épaisseur, parfaitement dressée et damée, réalisée au mortier dosé à 250 Kg de

ciment CPJ 35 pour un mètre cube de sable.

- Joints de rupture en matière plastique, de 15 mm de hauteur, de couleur noire, disposés tous les 1m.
- Chape d'usure de 15 mm d'épaisseur, réalisée avec de la gravette de marbre de Zayane (1ère qualité), dosée à 500 Kg de ciment Lafarge ou similaire pour un mètre cube de gravette.
- Ponçage à la pierre de carborundum de rugosité déclinante pour obtenir une surface lisse, sans rayures et d'une planimétrie parfaite.
- Lustrage final exécuté avec des pierres de carborundum de 300 et lustrage de finition avec la pierre de plomb "Extra M5".

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 4 - Sol souple

Localisation : Centre de simulation, Amphithéâtre

Revêtement flexible de sol en rouleau ou dalles au choix de la maîtrise d'œuvre, flexible grand trafic épaisseur 3.7mm adapté aux hôpitaux, type GERFLOR (Réf. Mipolam, Tarastep, Taradouche,... en fonction de la localisation) ou techniquement équivalent. Dimension des carreaux de 300x300mm ou rouleau. Le revêtement doit être type grand trafic, résistant aux effets de brûlure de cigarette, de grande résistance à l'abrasion et aux produits chimiques et de maintenance facile. Il sera collé par une colle suivant indication du fabricant sur le support existant. Le prix comprend également les barres de seuil légèrement bombés en inox et mastic pour calfatage et traversée des tuyauterie et fourreaux avec mastic d'étanchéité et rosace plastique assortie.

Ouvrage payé au mètre carré développé réel, y compris revêtement colle, gorge des abords pour recevoir la plinthe, plinthes à gorge et toutes sujétions d'exécution en petites parties ou surfaces.

Sols en marbre – généralités

Ouvrage comprenant, pour sols et retombées :

- Nettoyage des supports.
- Forme de sol de 5 à 7 cm d'épaisseur, parfaitement damée et dressée, réalisée soit en sable soit au mortier dosé à 250 Kg de ciment CPJ 35 pour un mètre cube de sable.
- Dallage de 30 mm d'épaisseur en dalles de marbre dimensions selon détail de l'architecte, posés au ciment colle ou à bain de mortier dosé à 450 Kg de ciment blanc Lafarge ou équivalent pour un mètre cube de sable fin.
- Joints remplis par un coulis de ciment blanc, ou teinté à la demande.
- La pose sera réalisée soit droite soit en diagonale, avec une frise périphérique constituée d'un autre marbre sans plus-value.
- Ponçage, masticage et finition d'aspect satiné ou brillant.

Compris coupes à la tronçonneuse, ajustages, lavage à l'eau claire, et toutes sujétions une finition parfaite conforme au plan de détail. Sans plus-value pour seuils réalisés obligatoirement avec une dalle d'une seule pièce.

Compris présentation d'échantillons à faire valider par l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré, suivant prix ci-dessous :

Prix n° 3 - 5 - Sol en marbre de carrare blanc y/c plinthes

Localisation : Hall Administration.

Fourniture et pose de dalles de marbres de 80x 80 cm, y compris joints de fractionnement en acier inox de 5 mm d'épaisseur.

Y compris plinthes droites ou à crémaillère entre 12 cm et 15 cm de hauteur avec moulure ou pas, réalisées en marbre identique aux sols, de 15 mm d'épaisseur min, posées au ciment colle ou au mortier dosé à 450 Kg de ciment blanc Lafarge pour 1 m³ de sable fin.

Compris coupes, ajustage d'onglet, joints au ciment blanc ou teinté à la demande, joints de rupture en inox ou aluminium marque Shlüter systems ou équivalent, nettoyage, arête supérieure parfaitement rectiligne, parties courbes, piquage et raccord, différents ponçages jusqu'à la brillance parfaite et cirage et cristallisation à l'aide de produits adaptés et toutes sujétions pour une réalisation conforme au plan de détail.

Ouvrage payé au mètre carré

Prix n° 3 - 6 - Sol en marbre marron impérial y/c plinthes

Localisation : Hall Administration

Même prescriptions que l'article 3.05 Marbre marron impérial premier choix, ép 30 mm, échantillon à faire agréer par l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 7 - Revêtement du sol en carreaux grés cérame antidérapant

Localisation : Locaux humides, cuisine et sanitaires

Ouvrage comprenant :

-Nettoyage des supports.

-Fourniture et pose de carreaux en grés cérame émaillé antidérapants, de marque PAVIGRES gamme Técnicos ou techniquement équivalent, de dimensions 197x197 mm, 297x297 mm, 397x397mm (selon emplacement). Finition et couleurs au choix de l'architecte.

Échantillon à soumettre à l'approbation de l'Architecte avant toute exécution.

Pose au ciment colle ou à bain de mortier dosé à 450 Kg de ciment CPJ 35 pour un mètre cube de sable fin. Joints remplis par un coulis de ciment blanc ou teinté à la demande.

-Compris coupes, ajustages, et toutes sujétions. Angles saillants chanfreinés et assemblés d'onglet ou avec baguette d'angle en aluminium ou inox de marques Shlüter Systems ou équivalent, répondant aux normes U4-P4-E3 et C2, échantillon à faire agréer par l'architecte.

Compris Plinthes, coupes, ajustage d'onglet, joints au ciment blanc ou teinté à la demande, nettoyage, arête supérieure parfaitement rectiligne, parties courbes, piquage et raccord d'enduit, ponçage d'aspect satiné et toutes sujétions pour une réalisation conforme au plan de détail.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 8 - Revêtement mural en carreaux grés cérame

Localisation : sanitaires, Cuisine

Ouvrage comprenant :

-Nettoyage des supports.

-Fourniture et pose de carreaux en grés cérame uni, de marque PAVIGRES gamme Grés cérame technique ou équivalent. Finition unie brillant ou mat. Dimensions, aspect et couleurs au choix de l'architecte.

Échantillon à soumettre à l'approbation de l'Architecte avant toute exécution.

Pose au ciment colle ou à bain de mortier dosé à 450 Kg de ciment CPJ 35 pour un mètre cube de sable fin. Joints remplis par un coulis de ciment blanc ou teinté à la demande.

-Compris coupes, ajustages, et toutes sujétions. Angles saillants chanfreinés et assemblés d'onglet ou avec baguette d'angle en aluminium ou inox de marques Shlüter systems ou équivalent au choix de l'architecte.

Dans le calcul des surfaces, les découpes pour lavabos ou éviers ne seront pas déduites.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 9 - Marches et Contre marche en marbre de carrare blanc y/c plinthes

Localisation : Escaliers administration

La marche et la contremarche seront réalisées en marbre carrare blanc de premier choix, poli et lustré échantillon à faire agréer par l'architecte. Les marches seront de 3 centimètres d'épaisseur. Le nez de marche comprendra les stries antidérapantes.

Ouvrage métré suivant la longueur du nez de marche, pour l'ensemble de la marche et de la contremarche, y compris plinthe de 10 à 15 cm de hauteur à encastrées en marbre en crémaillère, rampantes ou droites y compris les retours sur talonnettes des gardes corps avec bords arrondies de 3cm d'épaisseur, forme suivant instructions de l'architecte, et toutes sujétions d'exécution pour marche droite ou balancée.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

Prix n° 3 - 10 - Marches et contre marches en marbre travertin y/c plinthe

Localisation : Escaliers salles de cours et internat.

La marche et la contremarche seront réalisées en marbre travertin de 1er choix, de qualité supérieure, polie et lustrée. Les marches seront de 3 centimètres d'épaisseur. Le nez de marche arrondi comprendra les stries antidérapantes.

Ouvrage métré suivant la longueur du nez de marche, pour l'ensemble de la marche et de la contremarche, y compris plinthe de 10 à 15 cm de hauteur à encastrées en marbre en crémaillère, rampantes ou droites y compris les retours sur talonnettes des gardes corps avec bords arrondies de 3cm d'épaisseur, forme suivant instructions de l'architecte, et toutes sujétions d'exécution pour marche droite ou balancée.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

Prix n° 3 - 11 - Marches et contre marche en Granit noir absolu y/c plinthe

Localisation : Entrée Administration.

Marches ou seuils avec retombée réalisés en Granit noir absolu de premier choix.

Marches de 30 mm d'épaisseur, d'une seule pièce, avec nez arrondi, y compris retours de marches et façon de marches obliques ou courbes. Y compris plinthe de 10 à 15 cm.

Compris coupes, ajustage, joints au ciment teinté à la demande, nettoyage, ponçage d'aspect satiné ou brillant et toutes sujétions pour une réalisation conforme au plan de détail.

Travaux exécutés suivant plan et détails de l'architecte.

Echantillon à soumettre pour approbation à l'architecte,

Ouvrage payé au mètre linéaire.

Prix n° 3 - 12 - Revêtement mural en granit noir absolu

Localisation : Portiques extérieurs.

Revêtements pour façade en plaques de granit de dimensions 70x140cm et suivant détails de l'architecte, de 1er choix, type Granit noir absolu, au choix de l'architecte, de 30 mm d'épaisseur.

La pose se fera conformément au DTU 55.2 et suivant plan d'exécution établi par l'entreprise et validé par le BET (système d'accrochage).

Le support : qu'il soit maçonné ou en béton, il doit être mis en œuvre selon son NF DTU respectif (le support en béton doit avoir son parement, a minima, soigné, tel que défini dans le NF DTU 21) ;

La lame d'air : elle doit être ménagée soit entre le revêtement et le support,

Les revêtements seront attachés par agrafes métalliques

La fixation de ce type de revêtement se fait par agrafes scellées au mortier ou fixées mécaniquement dans une cheville ancrée dans le support, le tout enrobé dans un polochon. Ce dernier est à base de mortier.

Les principales prescriptions concernant les agrafes sont les suivantes :

Diamètre du fil supérieur ou égal à 4 mm ;

Nombre : 4 par plaque en partie courante ;

Fixation mécanique (à l'aide de chevilles) ou par scellement (mortier de ciment) complètement entourées de polochon

Ce dispositif constructif nécessite la réalisation de joints souples de fractionnement/dilatation, en complément des joints courants entre plaques.

Compris couche de dressage, coupes, angles saillants chanfreinés ou arrondis, ajustages, polissage, masticage et lustrage en atelier et toutes sujétions de fournitures et pose.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 13 - Revêtement mural en bois

Localisation : Amphithéâtre avec gradins

Habillage décoratif en panneaux bois stratifié

Ouvrage comprenant :

-Panneaux en stratifié sur murs ou plafonds

-Classement au feu : DS2 Do - M3,

-Finition stratifiée sur toutes les faces vues. Essence et couleur au choix de l'architecte

Mise en œuvre :

-Pose des panneaux sur des échelles et tasseaux en bois d'épaisseur 50 mm fixes sur le mur support avec un entraxe d'au moins 600 mm,

-Assemblage à bords francs des panneaux suivant plan de détail de l'architecte,

-Joint creux tenant lieux de cimaise,

-Compris toutes sujétions de coupes, découpes, fixations, colle et mise en œuvre,

-Calepinage suivant plan et détail de l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré aux prix suivants :

a- Epaisseur 20mm

b- Epaisseur 5mm

Prix n° 3 - 14 - Revêtement mural en bois à claire voie

Localisation : Hall Administration et Réfectoire

Fourniture et pose de tasseaux de bois de 65x50 mm en chêne 1er choix ignifugés M1, aux endroits indiqués par l'architecte. Les tasseaux seront disposés selon une pose ajourée suivant détail de l'architecte.

Y compris traitement, vernis, nécessaire de fixation et de pose.

Ouvrage payé au mètre carré

Prix n° 3 - 15 - Revêtement mural en panneaux composite d'aluminium

Localisation : Façades

-Bardage :

Fourniture et pose de panneaux composites d'aluminium de 4 mm d'épaisseur de type Larson, ou Alucobond ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :

-Epaisseur des panneaux 4 mm

-Largeur des panneaux : 1000 – 1250 – 1500 mm

-Longueur des panneaux : 3200 – 4000 – 5000 mm

-Masse : 5,5 Kg/m² minimum

-Le classement de réaction au feu des panneaux thermo-laqués : M1

Dans le cas de présentation par l'entreprise de modèles équivalents aux marques proposées par l'architecte celui-ci doit présenter les mêmes caractéristiques techniques tels que le poids et la densité au m², le degré d'inflammabilité,...etc. Dimensions, couleurs et texture (mat, brillant, anodisé, satiné, effet bois, etc...) au choix et aux endroits indiqués par l'Architecte.

Ce prix comprend :

-Ossature y compris fixations (suivant l'avis technique de la marque et les préconisations du fournisseur) à faire agréer par le bureau de contrôle.

-Panneaux en aluminium de 4 mm d'épaisseur

-Découpes, pose inclinée,...etc.

-Pliages en retour sur l'ossature métallique sur l'épaisseur de celle-ci.

Compris toutes sujétions de parfaite mise en œuvre.

Des échantillons de bardage devront être présentés à l'architecte accompagnés des avis techniques du fournisseur.

L'entreprise doit fournir un plan d'exécution suivant le détail de calepinage fourni par l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré compris fournitures, étanchéité verticale du support et toutes sujétions de mise en œuvre, accessoires, écoulement des eaux...etc.

Prix n° 3 - 16 - Plombage salle radiologie

Les cloisons pour salles de radiologie sont constituées :

-De plaques Placoplatre revêtues de feuilles de plomb d'épaisseur (2 mm) et de plaques standard Placoplatre BA13. Ces plaques sont vissées de part et d'autre d'un système d'ossatures métalliques constitué de rails horizontaux et de montants verticaux disposés à entraxe de 0,60 m. Les montants de départ sont emboîtés verticalement entre les rails hauts et bas en ménageant en tête un jeu de 10 mm environ et maintenus sur les parois verticales par fixations mécaniques réparties au pas de 0,60 m. Le type de fixation doit être adapté à la nature du support (pistoscellement, clouage, chevillage...). Les montants intermédiaires, simples ou doublés dos à dos, sont emboîtés verticalement entre les rails hauts et bas en ménageant en tête un jeu de 10 mm environ.

• de blocs-portes spéciaux et d'accessoires spécialisés destinés à assurer la continuité de la protection au droit des points singuliers.

Ouvrage payé au mètre carré réel développé pour surfaces verticales.

Prix n° 3 - 17 - Revêtement mural du bloc opératoire

Fourniture et pose de revêtement mural modulaire de marque Grupsa ou techniquement équivalent suivant calepinage et détail de l'architecte.

-Panneaux d'épaisseur 20mm

-Matériau : Laminé Antibactérien à Haute Pression (HPL)

-Structure autoportante

-Joints antibactériens

-Couleur : blanche

Y compris toute sujétions de fourniture et de pose, réservations, percements, ...

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 18 - Revêtement de paillasse en verre émaillé

Fourniture et pose de revêtement de paillasse de laboratoire en verre trempé de 8mm d'épaisseur, teinte opaline, posé sur support en bois aggloméré hydrofuge, épaisseur 20mm de couleur blanche, finition de la périphérie par rives en PVC et joints silicone (montage en queue de sapin).

Y compris bords chanfreinés et polis, fixations, colles

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 3 - 19 - Socle anti vibratile

Sera placé un socle anti vibratile en fourniture et pose sous les machines placées sur les dalles constituées de :

- D'un caisson de 5 côtes en béton armé de 15 cm avec des remontées de 30cm environ sur les bords.

- Une feuille de polyane de 200microns

- Un isolant en liège de 4 cm ou en laine de roche très dense

- Une feuille de polyane de 200 microns
- Une dalle flottante de 15 cm d'épaisseur ferrillée en double nappes en quadrillage T8e=20.
- Un ourlé continue en résine siliconé tiokol ou similaire pour protéger l'isolation
- Surfaçages du massif par sikagrouté ou similaire

Ouvrage payé au mètre carré en projection horizontal du massif.

Prix n° 3 - 20 – Revêtement de tables de vasques en Granit Labrador

Localisation : Sanitaires

Fourniture et pose de table en Granit noir Labrador posé au mortier dosé à 450 Kg de ciment Lafarge pour 1 m³ de sable fin pour table de vasques de 20 mm d'épaisseur.

Compris coupes, découpe des sanitaires, ajustage d'onglet, joints au ciment teinté à la demande, nettoyage, arête supérieure parfaitement rectiligne, parties courbes, piquage et raccord,

Ouvrage payé au mètre carré sans déduction des découpes de sanitaires.

Prix n° 3 - 21 - Revêtement en carreaux de béton

Localisation : Dallage extérieur

Revêtement des allées piétonnières et trottoirs extérieurs en grandes pavés de béton de marque HBS référence SICUT PETRA, SQUARE LAPIDEM,...ou similaire de dimensions 50x50 cm et 60x30 cm, couleur et type au choix de l'architecte, posés selon recommandations du fournisseur, sur lit de sable ou au mortier.

Après exécution de la pose, les joints au ciment, teintés à la demande, devront être faits avant le séchage du mortier de pose (au moins en fin de chaque journée). L'entrepreneur devra prévoir dans ses prix toutes les sujétions de pose et d'exécution telles que gorges, coupes droites ou biaisées, angles, chutes, casses etc..

Tolérance :

-1 mm pour les joints

-0.5mm pour les alignements

-Ce prix rémunère la préparation des fonds de forme y compris toutes sujétions de préparation du terrain (terrassements , nettoyage, déblayage) ainsi que le dressage et mise à la côte des différents fonds de forme de chaussée, raquette, parking, trottoirs et accotements avant l'exécution de la couche de fondation y compris enlèvement des débris végétaux et matériaux impropres y compris le compactage du fond de forme à 98% de l'OPM.

Echantillon à présenter à l'architecte pour approbation

Ouvrage payé au mètre carré développé réel, y compris toutes sujétions d'exécution en petites parties ou surfaces horizontales, verticales ou inclinées: seuils, contre seuils, marches, contre marches et retombées ainsi que tous les ouvrages nécessaires à la bonne finition du revêtement

Prix n° 3 - 22 - Revêtement en pavés autobloquants

Localisation : Allées extérieurs carrossables

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture, le transport et la mise en œuvre de revêtement en autobloquants du 1er choix épaisseur 60mm, dalle de COMAREV ou similaire y compris, lits de sable et remplissage des joints, type, couleur et calepinage au choix de l'architecte. Cet article comprend notamment :

-La pose des pavés selon le motif choisi

-La stabilisation des pavés avec une plaque vibrante

-La fourniture et étendage du sable très fin et sec sur les pavés en balayant dans toutes les directions pour remplissage des joints entre autobloquants.

-La stabilisation des autobloquants et uniformisation des surfaces par l'utilisation d'une plaque vibrante.

- La finition au mortier de ciment dans les règles de l'art au niveau de l'intersection entre autobloquant et les murs ou ouvrage de toutes natures
 - Réalisation de la pente pour écoulement des eaux pluviales.
 - la mise à la côte, et curage des ouvrages conformément aux indications du BET.
 - Toutes sujétions de transport, de fourniture et de pose.
- Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions de fourniture et pose.**

SOUS LOT – 4 – FAUX PLAFONDS

GENERALITES FAUX PLAFONDS :

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques techniquement similaires.

GENERALITE :

Les prix unitaires comprennent :

- La fourniture, pose et mise en œuvre des faux plafonds y compris les ossatures et accessoires de suspension et de pose selon indications des plans de l'architecte
- La fourniture, pose et dépose d'échafaudage métallique tubulaire pendant toute la durée de l'exécution des faux plafonds jusqu'au parachèvement et finition des ouvrages.
- Le traitement adéquat des joints, raccords et raccordements au moyen de produits et modes appropriés à faire agréer par la Maîtrise d'Œuvre.
- Le traitement des joints de dilatation rencontrés au moyen de produits et modes appropriés à faire agréer par la Maîtrise d'Œuvre.
- La réalisation des trappes de visite nécessaires aux endroits correspondants pour l'accès aux tuyauteries et canalisations cachées, au moyen de produits et modes appropriés à faire agréer par la Maîtrise d'Œuvre.
- La réalisation des découpes nécessaires aux endroits correspondants pour les appareillages d'éclairage ; de climatisation et autres.
- Toutes sujétions nécessaires de fourniture, pose et mise en œuvre jusqu'au parachèvement des ouvrages et leur réception par la Maîtrise d'Œuvre.

Prix n° 4 - 1 - Faux plafond en panneaux industriels

Faux-plafond suspendu démontable en dalles de plâtre perforé de 600x600x18mm, en bords droits ou feuillurés, revêtues d'un voile de fibre absorbant garantissant une bonne absorption acoustique, type ARMSTRONG ou équivalent. Y compris bordure périphérique moulurée en staff lisse avec joint en creux.

Mise en place sur une ossature métallique type CLIX T24 ou T15, compris coupes, échafaudages, suspentes, ragréage, découpes pour luminaires ou autre, et toutes sujétions de fournitures et pose.

Le faux plafond devra être coupe-feu ½ heure.

Un échantillon sera présenté avec notice technique à l'architecte, BET et BCT pour approbation des caractéristiques techniques du produit avant fourniture et pose.

Le faux-plafond sera posé suivant préconisations de l'avis technique du fournisseur.

Y compris plage de correction en staff lisse suivant détail de l'architecte.

Ce poste comprend le faux plafond complet avec toutes suspentes, pièces de fixations, profils périphériques y compris les trappes de visite.

Ouvrage payé au mètre carré développé, y compris toutes fournitures nécessaires, et toutes sujétions d'exécution.

Prix n° 4 - 2 - Faux plafond en staff lisse y compris joints creux

Ce prix concerne la fourniture et la pose de faux plafond en staff lisse horizontaux, verticaux, inclinés et courbes formant des surfaces unies sans joints apparents. Ce faux plafond aura une épaisseur minimale de 15mm. Ses plaques seront posées et fixées conformément aux instructions du Bureau d'étude et de l'Architecte.

Y compris tiges de fixation et structure métallique porteuse pour le faux plafond à une hauteur importante. Le nombre et type de fixation suivant support et dimensions des plaques sera arrêté avec le bureau d'étude.

-L'ensemble payé au mètre carré sans majoration de surface pour faux plafond en staff lisse de toutes formes à toutes hauteurs y compris retombée, corniche, joints en creux de toutes dimensions, cache rideaux ou des stores, planche linéaire en sapin rouge de 15cm de largeur et de 2cm d'épaisseur y compris système de fixation, réservations pour grilles de soufflages, et de reprises, réservations pour luminaires, trappes, trappe de visite, etc...

-L'ensemble de ces travaux doivent être exécutés conformément aux règles de l'art, au DTU, aux normes en vigueur et aux directives et plans de calepinage de l'Architecte, y compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Travaux exécutés suivant plan et détails de l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes fournitures nécessaires, et toutes sujétions d'exécution.

Prix n° 4 - 3 - Faux plafond en staff décoratif y/c joints creux

Fourniture et pose de faux plafond réalisé en plaques de staff décoratif suspendu de 18 mm d'épaisseur environ avec suspentes galvanisées et/ou enrobées de plâtre et filasse y compris armatures, corniches, moulures, et engravures de toutes dimensions seront réalisées suivant les détails de l'architecte.

-Les joints des plaques seront repris au plâtre blanc fin, puis il sera fait application d'une couche supplémentaire d'enduit de finition pour une planimétrie parfaite des faux plafonds.

-Les arêtes devront être parfaitement rectilignes.

-Le prix remis par l'Entrepreneur devra comprendre toutes les sujétions d'exécution nécessaires, telles que les formes arrondies, elliptique, coupes, angles, façon arêtes, petites surfaces, fixations, façon de raccordement des parties horizontales et verticales, raccordements sur maçonneries adjacentes, calfeutremments, passages des canalisations, décrochements, retours, retombées, gorges arrondies ou joints en retrait éventuels, etc...

-Le présent prix comprendra également toutes les découpes ou réservation pour appareils ou lustrerie quelque soit le nombre, les fentes de reprise d'air et les joints creux.

-L'ensemble devra être d'une finition irréprochable.

Ouvrage payé au mètre carré à la surface de faux-plafond projetée au sol, fournie et posée, y compris toutes fournitures nécessaires, et toutes sujétions d'exécution.

I – MENUISERIE BOIS

Généralités :

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

L'entrepreneur est tenu, avant d'entamer la fabrication des ouvrages défini par les dessins et détails de l'architecte,

- de vérifier sur place les dimensions des baies, leur rectitude, leur planéité par rapport au sol et au plafond. Il signalera par écrit à la maîtrise d'œuvre toutes erreurs de dimensions et de réservations prescrites et non respectées par le gros œuvre. Faute de s'être conformé à cette prescription, l'entrepreneur subira seul la responsabilité des erreurs signalées en temps utile.

-de présenter les échantillons de chaque type d'ouvrage pour validation

-Accessoires et quincailleries (description et destination suivant détail de chaque ouvrage : serrures, poignées, crémones, loqueteaux, verrous, paumelles, etc....) seront de 1ère qualité de chez BRICARD, BEZULT, DORMA, HAFELE ou équivalent et selon les normes en vigueur et au choix de l'architecte.

L'entrepreneur fournira tous les éléments de quincaillerie nécessaires pour un fonctionnement parfait des ouvrages, même si certaines spécifications les concernant ont été omises dans les devis descriptifs. Echantillon à soumettre à l'agrément de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage avant passation des commandes.

-Visserie en acier inoxydable.

-L'Entrepreneur devra bien vérifier les plans et détails de l'architecte, pour apprécier à son point de vue et sous sa responsabilité, la nature, l'importance et la difficulté et les quantités des travaux à réaliser. Aucune plus-value ne sera accordée qu'après validation de son offre.

-Les dimensions des éléments en bois de chaque ouvrage seront conformément aux plans et détails de l'architecte.

-Les travaux définition en vernis conformément aux prescriptions du CPT. (Un échantillon est à soumettre pour approbation avant le commencement des travaux).

-Les prix remis par l'entrepreneur comprendront toutes fournitures, poses, équipements, faux cadre et cadre, quincailleries, serrureries, vitrage, ajustage et d'une façon générale, toutes sujétions concernant les travaux décrits ci-après. Les prestations ci-dessus mentionnées sont réputées incluses dans les prix unitaires de l'entreprise, sans qu'il soit nécessaire de les mentionner à nouveau.

Prix n° 5 - 1 - Porte massive en bois Acajou

Fourniture et pose de portes massives en bois Acajou de toutes dimensions, à un ou 2 vantaux ouvrant à la française suivant détail de l'architecte.

-Faux cadre de 100/25 mm en bois rouge.

-Cadre dormant de 100/70 mm en Acajou.

-Ouvrant de 40 mm d'épaisseur totale en Acajou.

-Chambranles de 120/15 mm sur les deux faces en Acajou.

-Hublot vitré suivant détail et aux endroits indiqués par l'architecte.

Quincaillerie :

-Paumelles en Zamak invisibles de marque SIMONSWERK ou ARGENTA

-1 serrure à mortaiser de sûreté type Bricard ou équivalent pour portes de communication.

-1 serrure à mortaiser bec-de-cane avec bouton de condamnation type Bricard ou équivalent

-1 ensemble béquilles et entrées au choix du maître d'œuvre.

Compris visserie en laiton, butoir en caoutchouc, ponçage, vernis et toutes sujétions de fourniture et

pose.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose, mesuré hors cadre.

Prix n° 5 - 2 - Porte isoplane

Fourniture et pose de bloc porte battante isoplane à 1 ou 2 vantaux, de gamme industrielle de type 10 Rajeb Référence Zen ou techniquement équivalent, comprenant :

- Finition : Placage bois essence au choix de l'architecte
- Remplissage tubulaire
- Hauteur du vantail : 2200 mm
- Epaisseur du vantail : 40 mm
- Chant de même finition
- Section du cadre : 150 x 40mm
- Type du cadre : métallique pour le centre de simulation et en Pin pour le reste
- Chambranles de 70 mm
- Joint isophonique
- Imposte avec vitrage transparent selon indications du maître d'ouvrage
- Ferme porte automatique de marque Bricard ou équivalent
- Paumelles invisibles
- Serrure de de marque Bricard ou équivalent
- 1 jeux de 5 clés
- Poignée en laiton chromé de ligne orthogonale à rosace carré y compris rosace d'entrée de clé de marque vachette ou techniquement équivalent, modèle au choix de l'architecte.
- Compris visserie en laiton, butoir en caoutchouc, et toutes sujétions de fourniture et pose.

Un échantillon du bloc porte sera présenté à l'architecte pour validation

L'entreprise devra présenter le certificat du CSTB ou équivalent, homologuant le type de portes qu'elle doit fournir. L'entreprise devra par conséquent, se fournir chez un fabricant de marque réputée et reconnue. La pose se fera conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose, mesuré hors cadre.

Prix n° 5 - 3 - Porte isoplane coupe-feu 60 mn

Fourniture et pose de bloc porte battante isoplane à 1 ou 2 vantaux, coupe feu 60mn Norme BS de gamme industrielle de type 10 Rajeb Référence Zen Pro ou techniquement équivalent.

- Finition : Placage bois essence au choix de l'architecte
- Remplissage plein coupe-feu
- Hauteur du vantail : 2200 mm
- Epaisseur du vantail : 54 mm
- Chant de même finition
- Section du cadre : 150 x 47 mm
- Type du cadre : métallique pour le centre de simulation et en Pin pour le reste
- Chambranles de 70 mm
- Joint isophonique
- Imposte avec vitrage transparent selon indications du maître d'ouvrage
- Ferme porte automatique de marque Bricard ou équivalent
- Paumelles coupe-feu
- Serrure de de marque Bricard ou équivalent avec canon coupe-feu.
- Norme BS 476
- 1 jeux de 5 clés

-Poignée en laiton chromé de ligne orthogonale à rosace carré y compris rosace d'entrée de clé de marque vachette ou techniquement équivalent, modèle au choix de l'architecte.

-Compris visserie en laiton, butoir en caoutchouc, et toutes sujétions de fourniture et pose.

Un échantillon du bloc porte sera présenté à l'architecte pour validation

L'entreprise devra présenter le certificat du CSTB ou équivalent, homologuant le type de portes qu'elle doit fournir. L'entreprise devra par conséquent, se fournir chez un fabricant de marque réputée et reconnue. La pose se fera conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 4 - Porte de placards isoplane

Placards isoplanes de toutes dimensions, à 2 ou plusieurs vantaux ouvrant à la française, y compris étagères en latté de 20mm d'épaisseur suivant détail de l'architecte, comprenant :

-Cadre dormant, et montants intermédiaires de 50/50 mm.

-Ouvrants de 30 mm d'épaisseur totale, avec :

-Lambris d'assemblage en sapin rouge, arasé aux deux faces, et constitué d'un bâti périphérique en 60/20, d'une traverse intermédiaire en 60/20 et d'une ossature intérieure avec croisillons en 40/20 mm

-Contre-plaqué Okoumé de 7 mm d'épaisseur, collés à la presse sur les deux faces.

Alaise périphérique de 30/15 mm, en acajou, rainée et collée sur les 4 champs.

-Chambranles de 50/15 mm sur faces vues.

Quincaillerie par vantail :

-Paumelles en Zamak invisibles

-1 serrure de placard à mortaiser (1er choix), avec entrée de clé, + 1 loqueteau pour 2 vantaux ouvrant ensemble,

-1 rainure pour le tirage.

Ce prix comprend, fourniture, tout le nécessaire à la pose, ponçage, vernis ou peinture (y compris les couches de préparation) au pistolet selon choix de l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose, mesuré hors cadre.

Prix n° 5 - 5 - Porte à lames en bois rouge

Fourniture et pose de porte à lames en bois rouge à 1 ou 2 vantaux suivant détail d'architecte.

Quincaillerie :

-7 pattes à scellement.

-3 paumelles de 160 avec vis.

-1 serrure de sûreté (1er choix), avec 3 clefs.

-1 ensemble poignée et béquille en laiton (1er choix)

-1 butoir en caoutchouc avec monture en laiton poli à fixer au sol, (1er choix)

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose, mesuré hors cadre.

II - MENUISERIE ALUMINIUM

Généralités :

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

L'entrepreneur est tenu, avant d'entamer la fabrication des ouvrages définis par les dessins et détails de l'architecte,

- de vérifier sur place les dimensions des baies, leur rectitude, leur planéité par rapport au sol et au plafond. Il signalera par écrit à la maîtrise d'œuvre toutes erreurs de dimensions et de réservations prescrites et non respectées par le gros œuvre. Faute de s'être conformé à cette prescription, l'entrepreneur subira seul la responsabilité des erreurs signalées en temps utile.

-de présenter les échantillons de chaque type d'ouvrage pour validation

Les matériaux aluminium, (tôle, profilé, quincailleries et serrureries) seront de première qualité et répondront aux prescriptions édictées dans le R.E.E.F.par l'association française de normalisation (AFNOR) et de l'EWA. Les dessins de principe seront fournis par l'architecte.

Les dimensions portées sur les plans sont celles de travaux complètement terminés, l'entrepreneur sera tenu de vérifier les cotes et les niveaux.

Au cas où l'entrepreneur constaterait des omissions ou des anomalies dans ces détails, il devra en avvertir l'Architecte et obtenir son agrément avant d'adopter une solution différente.

Les dessins de détails d'exécution (tôle, profilé, quincailleries et serrureries) seront établis par l'entrepreneur et soumis à l'agrément de l'architecte et le BET.

Les scellements devront faire l'objet d'une étude particulière pour tenir compte des structures qui doivent recevoir ces menuiseries.

L'entrepreneur fournira à l'appui des on offre, les schémas set notices permettant d'apprécier la qualité de fabrication des matériaux proposés.

Les menuiseries seront de couleur au choix de l'Architecte et exécutées selon les normes. Tous les accessoires visibles seront du même ton que la menuiserie .Les prix unitaires comprendront : les précadres et cadre en acier galvanisé ou en aluminium suivant plan détail d'architecte , les cadres dormant set les vantaux en profilés aluminium, toutes les quincailleries et serrureries de condamnation, les par closes à clips ,les joints néoprène pour vitrage, les couvre-joints, les brosses et joints d'étanchéité, les rejets d'eau, les profilés et façon de trou pour l'évacuation des eaux de condensation, les vitrages, etc., ainsi que coupes, chutes, mise en œuvre, façon, transport, montage provisoire, montage définitif, mise en place, réglage, calage, ajustage, échafaudage à toutes hauteurs, frais d'épreuve et toutes autres sujétions.

Les profilés de menuiseries devront recouvrir les précadres de sorte que ces derniers ne soient jamais visibles .Les pré cadres devront répondre à trois contraintes principales:

Permettre le rattrapage des tolérances admissibles par le gros œuvre (normes N.P.01.101) Assurer l'étanchéité entre les dormants et le gros œuvre

Faciliter la mise en place des menuiseries permettant un réglage et une étanchéité conformes aux règles de l'art.

Les échantillonnages des articles de quincaillerie, de profilés acier et aluminium et de vitrage devront être présentés à l'agrément de l'Architecte et le BET. Après présentation des attestations de conformité

Les profilés tubulaires, dormant set ouvrants, sont assemblés au moyen d'équerres à pion, à visser ou à sertir. Les traverses et plinthes sont assemblées soit par tasse aux, soit par vis dans des alvéoles prévus à cet effet. Toutes ces pièces d'assemblage sont obligatoirement en aluminium et / ou inox .Les coupes seront étanchées avec un produit de type «Small Joint» ou équivalent, les cages d'équerre le seront avec un mastic de type silicone.

L'étanchéité se fait par joint EPDM anti-pince doigt dans le cas de va-et-vient avec norme.

Vitrage trip le antieffraction, constitué de 3verres de 6mm avec 2x6 films PVB de 0,38mm, de INDUVER ou équivalent, (pour les portes extérieures)ou doublevitrage clair 8mm (pour les portes intérieures) maintenu par 2 joints en EPDM et une parclose d'une hauteur minimum de 21 mm (fond de feuillure).Les par closes doivent obligatoirement être du côté intérieur de la construction.

Le ferrage est assuré par des pivots haut et bas, avec mécanisme en castré dans le sol. Le pivot haut, les contre-plaques sont en castrés dans les feuillures prévues à cet effet dans les profils, évitant ainsi des usinages importants qui affaibliraient la bonne tenue de la porte. Toutes ces pièces, prises dans la structure des profils, seront en aluminium et / ou inox. Leur modèle sera adapté aux poids et dimensions des menuiseries.

La fermeture se fait par serrure à 2 points sur les portes, avec pêne commandé par béquille aluminium et pènes de sécurité haut et bas en feuillure, commandés par tiges en castrées dans la tubulure des profils et par cylindre européen.

Le corps de la serrure est encastré dans la tubulure de l'ouvrant.

Adjonction de verrous en feuillure ou en applique sur levant aile semi-fixe en modèle 2 vantaux. L'étanchéité au sol se fait par seuil plat avec joints EPDM.

L'étanchéité entre le dormant et le support se fera au moyen de cordon de mastic silicone ou similaire (appliqué en accord avec les spécifications d'utilisation) et de fond de joint posé dans les emplacements prévus à cet effet dans le profil.

La finition sera assurée par l'adjonction de bavette à l'extérieur, et par couvre-joint à l'intérieur.

NB: le profil et la gamme de l'aluminium est à déterminer en fonction des dimensions, ce la veut dire que les dimensions grandes seront du profil très lourd, puissant et résistant de tel façon d'éviter les déformations et pour supporter le poids du vitrage.

Prix n° 5 - 6 - Mur rideau type VEC

Localisation : Façade principale administration.

Mur rideau constitué de plusieurs panneaux vitrés fixes sur structure en Verre Extérieur Collé (VEC) type W80 de SEPALUMIC, ou Strugal ou équivalent, comprenant :

-Structure interne porteuse constituée de profilés tubulaires en aluminium d'environ 50 mm de face vue, et qui seront parfaitement identiques en traverses et en montant.

-Les traverses de la structure porteuse sont assemblées sur les montants par recouvrement et étanchées à l'aide d'une pièce en EPDM.

-Le drainage basé sur le principe de la chambre d'égalisation des pressions. Les drainages des eaux d'infiltration seront effectués selon les recommandations du fabricant, rendant ainsi indépendants les différents volumes.

-L'accrochage des raidisseurs sur le gros-œuvre sera réalisé par des systèmes de fixation permettant un réglage dans les 3 dimensions et pouvant être utilisés en position fixe ou glissante.

-Les parements extérieurs seront réalisés, au choix de l'architecte, avec des capots plats, des capots arrondis ou par des profils appelés « accent ».

-Vitrage teinté au choix de l'architecte

Étanchéité

VEC : A*E/R*E750/R*V

VEP : A*E/R*E1800/R*V

Thermique

Double vitrage :

UCW = 1,2 W/M².K

UG = 1,0 W/M².K

Compris pré-cadres, ferme-portes hydrauliques, serrure de sûreté en inox, poignées type ailerons, joints de structure, joints d'étanchéité et toutes fournitures et toutes sujétions pour une finition parfaite.

L'entreprise doit présenter les plans d'exécution et les notes de calculs visés par le bureau de contrôle.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 7 - Porte vitrée en Aluminium

Menuiserie aluminium réalisée en profilé lourd haute gamme type SEPALUMIC Gamme 70, ou STRUGAL ou équivalent en aluminium anodisé, laqué ou givré au choix et suivant détail de l'architecte.

Ce prix comprend :

-Porte à deux vantaux vitrés ouvrante à la Française ou battante avec ou sans imposte type 4500

Grand Trafic de SEPALUMIC ou équivalent, suivant plan de détail et réalisé comme suit :

Travaux de construction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et de son internat Rabat.

-Précadre exécuté en tôle pliée galvanisée de 60/20 d'épaisseur scellé au mur par pattes à scellement de fer plat galvanisé de 20x5mm, tous les 30cm, ce précadre sera de 35 mm de largeur minimum.
-Cadre dormant réalisé en profilé aluminium et comprenant traverses hautes, traverses intermédiaires et montants latéraux.

Les profilés comporteront les feuillures nécessaires pour recevoir les ouvrants ou le vitrage la fixation sur le précadre devra être renforcé afin de prévenir toute effraction.

-Vantaux vitrés ouvrant à la française réalisés en profilés et comprenant les joints Néoprène feuillures à vitre, ainsi que tous les articles à quincaillerie nécessaires et à prévoir de premier choix (paumelle, réservation et pose de serrure de sûreté 1er choix, serrure à canon européen avec gâche électrique, ferme 1er choix, Butoirs en caoutchouc, système de ferme porte automatique marque vachette 1ère qualité ou similaire adapté au poids de vantail.

-Vitrage : double vitrage 4/12/4 avec gaz Argon pour les portes intérieures et triple vitrage antieffraction pour les portes extérieures. Le certificat de conformité des vitrages établis par le fournisseur remis par l'entrepreneur au maître d'œuvre.

-Un bardage en aluminium de même type et même couleur sera exigé pour les portes à circulation de chariots.

Payé, fourni et posé y compris toutes sujétions de fourniture d'exécution et de pose. Le tout réalisé suivant les plans du maître d'œuvre.

L'entreprise doit présenter les plans d'exécution et les notes de calculs visés par le bureau de contrôle.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 8 - Porte pleine en Aluminium

Fourniture et pose de bloc porte à 1 ou deux vantaux de marque Aludoors, série 100 C , ou techniquement équivalent. Ouverture à battantes. Mesures du cadre/encadrement, du couvre-joint/cache et du battant spécifiées sur le plan de menuiserie.

Système BLOCK, composé par :

ENCADREMENT/CADRE, profilés en aluminium alliage EN-AW 6063 et Traitement thermique T-5, avec les angles assemblés avec des équerres en alliage d'aluminium de hautes prestations qui garantissent des unions solides et durables. Joint en caoutchouc, périmétral en PVC flexible + PVC rigide afin d'apporter une meilleure étanchéité et la réduction du bruit. Installé et vissé au précadre / pré en cadre ment avec des pièces spéciales en polypropylène.

COUVRE-JOINT/CACHE, profilés en aluminium alliage EN-AW 6063 et Traitement thermique T-5, clippés au cadre/encadrement par des agrafes en polypropylène.

BATTANT, d'une épaisseur de 40 mm, formé par un panneau tubulaire allégé, une plaque en aluminium de 0,7 mm (série lisse et série incrustation en aluminium) et 1,5 mm (série fraisée) pour chacune des faces.

ACCESSOIRES : Charnières dissimulées, Serrures et poignées.

Finition superficielle :

Y compris Laquage et couleur RAL au choix de l'architecte.

Compris toutes fournitures et toutes sujétions pour une finition parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 9 - Fenêtre et châssis ouvrants

Fourniture et pose de Fenêtres et châssis de toutes dimensions à 1 ou plusieurs vantaux ouvrants à la française, coulissants, à frappe, ou oscillo-battants, Gamme 70 de Sépalumic, ou Strugal ou techniquement équivalent comprenant :

Faux cadre de 60/20 galvanisé

Dormant avec gâche de fermeture affleurante avec couvre-joints.

Eventuellement montant central renforcé.

Ouvrants vitrés.

Coulissants :

Coquille de fermeture sans vis apparente ou poignée dans la même couleur de la menuiserie au choix de l'architecte, avec condamnation multipoints (3 points de fermeture) par tige de crémone en polyamide.

Glissement par des roulettes en inox doubles et réglables, montées sur roulements à aiguille supportant un poids de 80 kg par chariot.

A frappe :

3 ou 4 paumelles par vantail en aluminium montées sur axe inox et fourreaux polyamides (anti-grippage et réglables en hauteur).

Fermeture par crémone à tringle encastrée avec poignée tournante. Le système de verrouillage (entraîneur et gâche) en verton (polyamide chargé en fibre de verre longue) assurera solidité et silence lors de la manœuvre.

La poignée, au choix de l'architecte.

Double barrière d'étanchéité par joints glissants ou par joints brosse avec lame centrale. Drainage par perçage de la traverse basse.

Vitrage : double vitrage 4/12/4 avec gaz Argon, posé avec joints EPDM.

Une note de calcul pour stabilité au vent et un plan de montage et de fixation seront fournis au BET pour vérification et approbation.

Compris toutes fournitures et toutes sujétions pour une finition parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 10 - Brise soleil en Aluminium

Brises soleil horizontaux en aluminium extrudé tubulaires elliptiques (design ailes d'avion) ou rectangulaires, de chez Sepalumic ou Strugal ou équivalent ils seront de dimensions et couleur au choix de l'architecte 400x65 mm, 350x60 mm, 300x45 mm, ...etc. suivant indications de l'architecte, laqués au four par le fournisseur. Les brises soleil seront fixes et/ou orientables selon indications de l'architecte.

Les extrémités des ailerons seront bouchonnées par des capots en aluminium de même couleur, clipsés sur le corps de l'aileron. Les ailerons et les capots seront de même provenance.

La couleur RAL des ailerons sera au choix de l'Architecte.

Une note de calcul pour stabilité au vent et un plan de montage et de fixation seront fournis au BET pour vérification et approbation

Caractéristiques du système :

Lames en aluminium extrudé. Alliage 6060-T5

Montant en aluminium extrudé. Alliage 6063-T5

Barre de commande en aluminium extrudé. Alliage 6063-T5

Embouts en aluminium

Axes de pivotage en acier inoxydable avec accessoires en polyamide PA6

Actionnement mécanique

Lames horizontales

Distance maximale entre appuis des lames : 5400mm

Ces ailerons seront soit fixés sur une ossature en aluminium à poser horizontalement soit pivotantes, suivant emplacement et détail de l'architecte.

Un échantillon sera soumis à l'approbation de l'Architecte avant toute exécution.

Ouvrage payé, fourni et posé, y compris toutes sujétions de fourniture, d'exécution et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 11 - Cloison isophonique double vitrage

Fourniture et pose de cloison isophonique de type Strugal S85 ou équivalent. Suivant détail de l'architecte. Ensemble Basé sur des profils de structure de 82 mm (montant et traverse) et la combinaison de profilés d'habillage couleur RAL au choix de l'architecte.

Face vue de 36 mm et profondeur totale de 83.5mm, avec intégration de brise-soleils orientables et de stores avec axe de Ø42 mm motorisés.

Y compris Coupes à 90° et assemblage avec équerre de montage, stores et brise soleil, habillage (panneaux bois essence au choix de l'architecte, panneau aluminium, etc...), film vinyle autocollant pour masquer la transparence à découper suivant détail de l'architecte, Double vitrage en glaces claires de 6 mm d'épaisseur.

Isolation par un matelas de fibre minérale semi rigide, sur feuille de papier kraft, d'une épaisseur de 70 mm (pour les parties non vitrées)

Plaquage en bois essence au choix de l'architecte

Compris plinthes, réservation pour passage de câbles électriques, couvre-joints de finitions et tous accessoires pour une finition parfaite.

Une note de calcul et un plan de montage et de fixation seront fournis au BET pour vérification et approbation

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 12 - Porte battante pour milieu hospitalier

Fourniture et pose de porte battante pour milieux hospitalier de marque Grupsa type HS-402B ou techniquement similaire de 1 et 2 vantaux suivant plan de repérage :

-Largeurs de passage libre standard de 800 à 1200 mm (un vantail) et de 1400 à 2200 mm (deux vantaux)

-Finition Panneau Antibactérien à Haute Pression HPL et Verre 55/1 avec profilés d'aluminium anodisé argent.

-Vantail sans moulures ni reliefs d'épaisseur 45 mm

-Protection en plomb de 2 mm pour les locaux de radiologie

-Fenêtre intégrable, avec store vénitien, verre électro-polarisé et/ ou protection en plomb

-Cadre de 90 x 135 mm en Acier Inoxydable

-Herméticité Classe 4 conforme à EN 12207

-Opérateur battant optionnel AGB pour ouverture automatique

- Protection en Inox ou alu à hauteur du brancard pour les portes doubles du bloc opératoire et de la salle de radiologie.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 13 - Fenêtre écluse

Fourniture et pose de fenêtre écluse entre le bloc opératoire et les salles de stérilisation de marque Grupsa type HS-Q4 ou techniquement équivalent.

-Double porte de verres transparents trempés de 6mm avec sérigraphie du périmètre et joints d'herméticité

-Levier de fermeture avec came pour empêcher une ouverture à cause d'une surpression

-Système SAS avec verrouillage électromagnétique commuté

-Signal lumineux

-Lampe UV dans la partie supérieure avec interrupteur et source d'alimentation

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 14 - Fenêtre d'observation

Fourniture et pose de fenêtre d'observation aux endroits indiqués par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de marque Grupsa type HS-Q3 ou techniquement équivalent.

-Laminé Antibactérien à Haute Pression (HPL)

Y compris une protection en plomb au niveau de la salle de Radiologie de 1 à 3 mm, et le vitrage sera avec verre feuilleté anti-radiation pour des équivalences selon DIN 6812 pour le rayonnement autour de 150 kV pour assurer la protection et la sécurité du personnel médical et des stagiaires.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

III - MENUISERIE METALLIQUE

Généralité

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

L'entrepreneur est tenu, avant d'entamer la fabrication des ouvrages définis par les dessins et détails de l'architecte,

-de vérifier sur place les dimensions des baies, leur rectitude, leur planéité par rapport au sol et au plafond. Il signalera par écrit à la maîtrise d'œuvre toutes erreurs de dimensions et de réservations prescrites et non respectées par le gros œuvre. Faute de s'être conformé à cette prescription, l'entrepreneur subira seul la responsabilité des erreurs signalées en temps utile.

-de présenter les échantillons de chaque type d'ouvrage pour validation

-le prix comprend le cadre et prix cadre suivant détail d'architecte.

-Toutes les menuiseries métalliques seront traitées par deux couches de peinture antirouille et soigneusement brossées et réalisées dans les règles de l'art.

-L'adjudicataire du marché doit présenter un échantillon de chaque type de portes et de grilles complets (avec quincaillerie) à la maîtrise d'œuvre pour approbation. Il doit aussi présenter un détail d'exécution approuvé par le bureau de contrôle à la maîtrise

-Toute la quincaillerie sera de marque BRICARD ou équivalent.

Prix n° 5 - 15 - Grilles de protection

Localisation : Suivant plans de repérage et plans de détail de l'architecte.

Fourniture et pose de Grilles de toutes dimensions. A réaliser suivant détails de l'architecte, comprenant encadrement et barreaudage en fer plat 50x7, 35x5...., fer carré de 30x30, 20x20,... avec éventuellement motifs décoratifs y compris peinture thermolaquée RAL au choix de l'architecte et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 16 - Porte métallique coupe-feu type PPF1 (1 H+FP)

Fourniture et pose par un installateur certifié APSAD d'une porte industrielle pare-flamme 1heure avec PV d'essai CSTB ou équivalent à âme pleine en bois finition au choix de l'architecte, avec ou sans oculus à un vantail battant et comprenant :

Porte coupe-feu en acier de type HF60 de chez Hörmann ou techniquement équivalent

Bloc-porte pare-feu à 1 ou 2 vantaux prêts au montage, dimensions suivant détail de l'architecte

Panneau de porte : 65 mm d'épaisseur, à double paroi en acier galvanisé, avec recouvrement de feuillure épaisse sur 3 côtés, renfort en acier plat, isolation par panneau en fibre minérale, points d'anti-dégondage dans la feuillure selon les spécifications d'homologation

Surface : avec couche d'apprêt à base de poudre RAL au choix de l'architecte.

Paumelles : 2 paumelles de construction à roulement à billes, en trois éléments

Isolation thermique : $U = 1,6 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$

Autres caractéristiques de performance :

- Insonorisation

- Anti-effraction

Epaisseur de tôle 1,0 mm

Béquillages coupe-feu

Barre antipanique, disposition COP,

Garniture coupe-feu à poignées arrondies, synthétique noire, avec plaque courte, béquille avec ressort de rappel, pour cylindre profilé

Ferme-porte standard pour les portes à 1 vantail

Ferme-porte à glissière HDC 35

Seuil demi-rond en aluminium, avec joint périphérique EPDM

Rejet d'eau haut en aluminium à visser

Documents A Fournir:

-Identification du fabricant

-Lieu de Fabrication

-Organisme de contrôle de fabrication et Fourniture des PV des essais de réaction au Feu

-Identification de l'installateur et du certificat à jour APSAD pour l'installation

-Identification de l'organisme de Maintenance avec Certificat à jour APSAD et Fourniture du contrat type de maintenance

-Qualité de la Quincaillerie et joindre fiches techniques correspondantes.

Quincaillerie (Certifié Application porte pare au choix de l'architecte) :

-Ensemble de poignées en inox de 1er choix

-1serrure à canon MULTIBAT, cylindre à profil européen.

-Gâche en inox au choix de l'architecte.

-Butoirs en élastomère à cheville et vis en inox du 1er choix.

Pour les portes avec ferme-portes (Au choix de l'architecte), le prix comporte :

-Ferme-porte hydraulique avec bras compas du 1er choix, pour chaque ouvrant, référence selon poids et largeur de l'ouvrant selon détail de chaque ouvrage, avec sélecteur de vantail pour les portes à deux vantaux.

-Barre anti-panique PUSHBAR, conforme à la norme NF EN1125, couleur au choix comprenant un système de déverrouillage haut et bas avec trois points par ouvrant, fixation invisible y compris accessoires de montage garniture de commande extérieure avec béquille en inox au choix de l'architecte. Verrouillage par clé sur cylindre européen.

NB : Il sera dû par l'Entrepreneur, une révision complète et minutieuse de la couche de protection pour éviter les éraflures et les dégradations provenant du transport ou de mise en œuvre des cadres.

L'entrepreneur doit présenter toute la documentation technique, les certificats, les Procès-verbaux, etc...

L'ensemble sera exécuté conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur, aux recommandations des D.T.U. en vigueur, aux plans et détails, y compris toutes sujétions de mise en œuvre, d'ajustage et de fonctionnement.

Un échantillon est à soumettre à l'approbation de l'architecte.

L'entreprise devra présenter le certificat du CSTB ou équivalent, homologuant le type de portes qu'elle doit fournir. L'entreprise devra par conséquent, se fournir chez un fabricant de marque réputée et reconnue. La pose se fera conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 17 - Porte Sectionnelle

Fourniture et pose de porte sectionnelle de marque Quadritech ou SPU F42 Hörmann ou techniquement équivalent.

Construction en panneaux d'acier à double paroi injectés de mousse polyuréthane

Caractéristiques de performance :

Sigle CE selon la norme DIN EN 13241-1

Tablier de porte :

Travaux de construction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et de son internat Rabat.

Panneaux en acier galvanisé à double paroi injectés de mousse polyuréthane, avec cornières d'extrémité en acier, hauteur des sections de porte 625/750 mm, sécurité anti-pincement intérieure et extérieure. Joint de sol, joints intermédiaires et joints de linteau EPDM, épaisseur 42 mm. vitrages suivant recommandations de l'architecte.

Surface :

Panneau en acier : intérieur et extérieur avec revêtement d'apprêt polyester par coil-coating, RAL au choix de l'architecte. Extérieur à motif Stucco à rainures S, avec fines structures horizontales à intervalles de 125 mm, intérieur à motif Stucco. En option panneaux en 10 couleurs préférentielles, couleur RAL au choix de l'architecte.

Guidage de porte :

Huisserie coudée avec protection latérale, fabriquée en tôle d'acier galvanisé, rails de guidage de sécurité vissés et joint latéral en EPDM.

Système d'équilibrage par ressorts de torsion, 25 000 cycles de charge min.

Commande de porte :

Manœuvre automatique avec moteur électrique y compris alimentation jusqu'au tableau de protection.

Y compris toutes accessoires de montage, de fonctionnement et de commandes.

Montage :

Montage professionnel de la porte motorisée avec câblage, réglage / ajustement et trajet d'essai, sur ossature existante et adaptée au montage de porte.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 18 - Main courante en INOX

Fourniture et pose de main courante en Inox de qualité 304 (VA2) ou 316 (VA4) section ronde ou rectangulaire de 60mm finition au choix de l'architecte suivant détail de l'architecte. Y Compris pattes, supports, scellements, accessoires et toutes sujétions de fournitures et pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 19 - Garde corps en acier galvanise de 1.00 m de hauteur

Ensemble en acier galvanisé de 1 m de hauteur, comprenant :

-Poteaux support en acier, fixation à la française, y compris cache platine, support de main courante articulée. Poteaux espacés d'environ 100/120 cm, suivant détail de l'architecte.

-Main courante Ø 60 x 2 mm avec bouchons d'extrémités, ou éventuellement avec platines soudées pour fixations murales, coudes et tous raccords

-3 lisses intermédiaires en tube fer plat galvanisé de 30 x 2 mm.

Compris peinture antirouille en 2 couches, peinture de finition couleur au choix de l'architecte, tous raccords, ajustage, fixations et toutes sujétions de fourniture et pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 20 - Garde corps en inox de 1.00 m de hauteur

Garde-corps de 1.00 m de hauteur à réaliser selon détail architecte.

Ensemble en inox massif poli au grain 320, brossé semi-brillant, de qualité 304 (VA2) ou 316 (VA4), comprenant :

-Poteaux support en inox plat de 50 x 2 mm avec platine soudée pour fixation à la française, y compris cache platine, support de main courante articulée. Poteaux espacés d'environ 100/120 cm, suivant détail de l'architecte.

-Main courante Ø 50 x 2 mm avec bouchons d'extrémités en inox plein, ou éventuellement avec platines soudées pour fixations murales, coudes et tous raccords

-3 lisses intermédiaires en fer inox plat 30 x 2 mm double avec bois intermédiaire (essence Acajou).

Compris tous raccords, ajustage, fixations et toutes sujétions de fourniture et pose.
Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 21 - Garde corps en inox de 0.60 m de hauteur

Garde-corps de 0.60 m de hauteur à réaliser selon détail architecte.

Ensemble en inox massif poli au grain 320, brossé semi-brillant, de qualité 304 (VA2) ou 316 (VA4), comprenant :

-Poteaux support en inox plat de 50 x 2 mm avec platine soudée pour fixation à la française, y compris cache platine, support de main courante articulée. Poteaux espacés d'environ 100/120 cm, suivant détail de l'architecte.

-Main courante Ø 50 x 2 mm avec bouchons d'extrémités en inox plein, ou éventuellement avec platines soudées pour fixations murales, coudes et tous raccords

-3 lisses intermédiaires en tube inox ou en fer inox plat 30 x 2 mm.

Compris tous raccords, ajustage, fixations et toutes sujétions de fourniture et pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 5 - 22 - Fourniture et pose de portail métallique en tôle perforée

Portails ou portillons de toutes dimensions à 1 ou 2 vantaux ouvrant à la française, à réaliser suivant plan de détail de l'architecte, avec tôle de 20/10° sur les deux faces, soudées sur encadrements et croisillons de renforts intérieurs en tubes carrés, avec motifs décoratifs en fer carré plat ou rond et découpe laser sur les 2 faces y compris logo OFPPT.

Compris couvre-joints, pattes à scellement, serrure de sûreté à canon à mortaiser, verrous, ensemble de béquilles et entrées, 3 paumelles à souder en acier roulé série extra fortes ou peintures par vantail, arrêt de porte à mentonnet et contre-poids. Ensemble au choix de l'architecte.

Y compris scellements et toutes sujétions de fourniture et pose.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Généralité

Conformément à l'article 5 du règlement des marchés de l'OFPPPT, toutes les marques commerciales des produits ou fournitures prévues dans le cahier des spécifications techniques et le cahier de description des ouvrages ne sont données qu'à titre indicatif. L'entrepreneur aura le droit de présenter, soit les mêmes marques soit des marques similaires.

NOTA : Le nombre de couches, mentionné dans le présent descriptif, n'est donné qu'à titre indicatif, suivant les prescriptions des fabricants. Si le résultat obtenu n'est pas satisfaisant, l'entrepreneur devra, sans aucune plus-value, exécuter des couches de peinture supplémentaires jusqu'à obtention d'une finition parfaite. L'entreprise pourra proposer à l'agrément de l'architecte d'autres marques équivalentes.

Teintes au choix de l'architecte.

Prix n° 6 - 1 - Peinture sur façades

La peinture marque COLORADO, ou similaire.

Sur murs et plafonds extérieurs. Comprenant :

- Egrenage, ponçage et dépoussiérage des supports.
- Application d'une couche d'impression au COLOPRIM.
- Application d'une couche de COLOXANE dilué à 10% d'eau.
- Application d'une couche de COLOXANE pur non dilué.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 6 - 2 - Peinture glycérophtalique intérieure

Sur murs et plafonds intérieurs. Comprenant :

- Egrenage, grattage, ponçage, et dépoussiérage des supports.
 - Application d'une couche d'impression COLOPRIM.
 - Ratissage au couteau à l'enduit SILENDUIT V805.
 - Ponçage de l'enduit puis époussetage.
 - Application de 2 couches de peinture glycérophtalique mate ou laquée COLOMAT employé pure.
- 24 H minimum de séchage sont nécessaires entre chaque couche.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 6 - 3 - Peinture vinylique intérieure

Pour plafonds intérieurs. Comprenant :

Sur enduits ciment

- Grattage, ponçage, et dépoussiérage des supports.
- Application d'une couche de COLOPRIM.
- Ratissage au couteau à l'enduit SILENDUIT V805.
- Ponçage de l'enduit puis époussetage.
- Application de 2 couches de COLOVINYL 600 pur.

Sur staff et enduits au plâtre

- Ponçage et dépoussiérage des supports.
- Application d'une couche d'impression COLOPRIM pur.
- Ratissage au couteau à l'enduit SUPER PATENDUIT SP88.
- Ponçage de l'enduit puis époussetage.
- Application d'une couche de COLOVINYL 600 dilué à 10% d'eau.
- Application d'une couche de COLOVINYL 600 pur non dilué

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 6 - 4 - Peinture laquée sur tuyauteries

Application d'une couche d'impression FORMORAL., mais avec une sous-couche plastique spéciale PVC type COLORADO ou similaire, y compris léger ponçage du PVC au préalable.

Pour l'ensemble des tuyauteries apparentes.

Ouvrage payé au forfait pour l'ensemble des bâtiments, y compris toutes sujétions.

VITRERIE

Prix n° 6 - 5 - Verre plombé

-Réalisé suivant indication de la maîtrise d'œuvre, pour menuiseries bois et ferronnerie et comprenant toutes sujétions de coupes, chutes, façons, etc. y compris parecloses métalliques ou bois. Les fenêtres en verre plombé sont nécessaires en salle de scanner : elles permettent aux praticiens d'observer le patient dans un environnement protégé. Le matériel plombé à l'intérieur de la vitre varie en fonction de l'équivalence au plomb requise. Epaisseur plomb et taille en fonction des besoins du maître d'ouvrage. Les fenêtres en verre plombé peuvent être intégrées aux différents éléments de radioprotection des locaux : salles de scanner rayons X et tomographie, salles de diagnostic médical, -On comptera la surface réellement mise en œuvre, les carreaux irréguliers étant mesurés au plus petit rectangle circonscrit, les dimensions non multiples de 0,03 m étant prises pour dimensions multiples de 0,03 m immédiatement supérieures. Les verres de moins de 0,10 m² de surface seront comptés pour 0,10m².

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions.

Prix n° 6 - 6 - Vitrierie en verre de 8 mm

Fourniture de vitrierie en verre "épais" de 8 mm et pose à bain de mastic et contre-mastic ou à la colle silicone. Compris coupes, chutes, dépose et mise en place des parecloses, et toutes sujétions pour découpes de forme circulaire ou irrégulière.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toutes sujétions.

Prix n° 6 - 7 - Vitrierie en verre armé

Fourniture et pose de vitrierie de 8 mm, sous parecloses avec joint néoprène pour les menuiseries métalliques. Compris coupes, chutes, dépose et remise en place des parecloses fournies avec les menuiseries, et toutes sujétions pour découpes de forme circulaire ou irrégulière.

Ouvrage payé au mètre carré, fournis et posé, y compris toutes sujétions.

SOUS LOT – 7 – PLOMBERIE SANITAIRE – PROTECTION INCENDIE

A - EVACUATION EP-EU-EV

Prix n° 7 - 1 - PVC pour évacuation EP, EU, EV

Tuyau classe M1 en PVC épaisseur conforme à la NFT.54-017 et au recommandation DTU comprenant :

Canalisation PVC marque DIMATIT , FEROPLAST ou similaire, coupes, emboîtement à joints, colliers de fixation, percements et remplissage des trous dans matériaux de toutes natures, raccords, coudes, tés, embranchements, culottes simples et doubles, tampons hermétiques et manchons de dilatation, fourreau pour les passages des parois et planchers et concernant la traversée dalle coupe feu, il sera prévu un tronçon en fonte pont à mousson coupe feu 2H, y compris toutes sujétions de fournitures et de pose.

Ce prix compris l'isolation phonique pour pvc

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix :

a-Ø 33.6/40 - 43.6/50.

b-Ø 75

c-Ø 110 à Ø 125

d-Ø 160 à 200

Prix n° 7 - 2 - Gargouille en plomb Ø 110 à 200

En terrasse, au bout des chutes d'eau pluviales, il sera posées des gargouilles en plomb laminé de 5 mm d'épaisseur à moignon conique diamètre approprié, d'une platine de 0.40 x 0.40 m, dépassent le dessous de la dalle de 0.15 m et s'emboîtant dans la chute. Les gargouilles seront coiffées de crapaudines en fil de fer galvanisé.

Ouvrage payé à l'unité, y compris l'assistance à la pose et toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 7 – 3 - Traversée de l'étanchéité avec gare de grève Ø 75 à Ø110

Avec bavette en plomb de 3 mm de 50 x 50 et remontée d'étanchéité par moignon cylindrique serrage sur tube par colliers, avec garde grève pour les terrasse avec jardinière .

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 4 - Siphon de sol

Pour évacuation des eaux usées de lavage et suivant plan, de marque NICOLL, ACO ou similaire de 15 x15 cm, chape en plomb, plomb de protection, 40 cm x 40 cm avec moignon cylindrique P.V.C. pour raccordement et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité au prix :

a-15 x 15 cm en inox

b-15 x 15 cm en laiton chromé

B - ALIMENTATION EF- EC

Prix n° 7 – 5 – Canalisation en polypropylène PPR

Les canalisations apparentes, encastrées et enterrées seront en tuyau polypropylène de marque **WEFATHERME** ou similaire, (Certifier CSTB) (PN 20) méthodes de jonction à soudage par polyfusion, y compris coupes, joints, raccords, manchons, coudes, tés, réduction seront de mêmes marques, percements, remplissage des trous, les colliers des points fixes seront posés à chaque mètre et doivent envelopper complètement le tube, les colliers des points coulissants doit être recouvert avec du matériel élastomérique, supports **type MUPRO** ou équivalent courbe de dilatation, fourreaux pour les passages des parois et planchers et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix :

- a - Ø 25 x 4.2 (Ø int 16.6)
- b - Ø 32 x 5.4 (Ø int. 21.2)
- c - Ø 40 x 6.7 (Ø int. 26.6)
- d - Ø 50 x 8.4 (Ø int .33.2)
- e - Ø 63 x 10.5 (Ø int. 42)

Prix n° 7 – 6 - Robinet d'isolement

Vanne à boisseau sphérique ¼ de tour, P. 20 Bars conforme à la norme en vigueur, marque IVR ou similaire, corps en laiton matrice nickelé raccord, joints et boulons, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité au prix :

- a - DN 25
- b - DN 32
- c - DN 40
- d- DN 50
- e - DN 63

Prix n° 7 – 7 - Tuyau en polyéthylène réticule

Les canalisations seront réalisées en polyéthylène réticulé de marque «GRIFLEX», ou équivalent, pour la distribution secondaire à partir de la gaine technique verticale jusqu'à chaque appareil sanitaire, y compris gaine de protection, coudes, tés, manchons, bague, plaque de fixation, boîtier de sol à encastrer et toutes sujétions de fourniture et de pose.

La tuyauterie en polyéthylène réticulé doit avoir une certification CSTB.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix :

- a - Ø 13.0/16.0
- b - Ø 16.0/20.0
- c - Ø 20.0/25.0

Prix n° 7 – 8 - Collecteur de distribution

Le collecteur de diamètre 1" de marque «COMAP» ou similaire comprenant :

1vanne d'arrivée ou distributeur, les robinets à boisseau sphérique à écrou prisonnier pour chaque alimentation, y compris manchons, raccord à sertir, bagues, joints, supports et toutes sujétions de fournitures.

Ouvrage payé à l'ensemble au prix :

- a - Collecteur DN 20 de 2 à 5 départs
- b - Collecteur DN 20 de 6 à 9 départs

Prix n° 7 – 9 - Coffret pour distribution

Boîte en plastique pour protection des distributeurs, y compris pose fixation, scellements et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Dimension : Compatible avec collecteur diamètre 1" avec 9 sorties.

Ouvrage payé à l'unité

Prix n° 7 – 10 - Robinet de puisage Ø 15

En laiton à soupape, taraudé, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 7 – 11 - Anti bélier Ø 20

En laiton poli, taraudé, PN 10, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

C - PROTECTION INCENDIE

Prix n° 7 – 12 - Branchement incendie

L'aménagement d'emplacement des compteurs incendie sera réalisé conformément aux instructions de la société distributrice.

-Les fournitures et travaux à la charge de l'entrepreneur comprenant :

-Le regard où niche comptage général équipée, y compris trappe selon l'usage de la régie.

-Tuyaux de raccordement depuis le comptage jusqu'au bâtiment en polyéthylène de dia 50mm à 63 mm quelque soit la longueur y compris terrassement (terrassement en tranché, lit de pose en sable, remblai primaire et secondaire avec grillage avertisseur).

-Dans le regard et après la vanne d'arrêt générale, posée en polyéthylène pression 16 bars avec raccords mixtes, un clapet anti-retour, un robinet d'arrêt et robinet de passage après compteur.

Ouvrage payé à l'ensemble, fourni et posé, pour l'équipement complet de l'aménagement de l'emplacement de ce compteur.

Prix n° 7 – 13 - Tube fer acier galvanisé

Y compris coupes, filetages, joints, raccords, fourreaux et bande «DANSO» ou équivalent sur la tuyauterie encastrée en gaine et en faux-plafond, percements et remplissage des trous, colliers, supports, il sera prévu des colliers CF2H t, seront obligatoirement exécutés par système rainuré type VICTAULIC ou similaire.

Réalisés suivant les prescriptions techniques en acier tarif I, jusqu'à ϕ 50 et tarif x pour les diamètres au-dessus.

L'assemblage des canalisations sera réalisé :

-Soit au moyen de raccords filetés en fonte malléable jusqu'au diamètre 50/60 inclus.

-Soit par raccords type «VICTAULIC» ou similaire à partir du diamètre 66/70

-Soit par soudobrasure réalisées au gaz flux

-les fixations et les supportages des canalisations seront réalisées avec du matériel de marque MUPRO ou similaire

-il sera prévu une peinture anticorrosion et peinture en couleur conventionnel

Pour permettre le rinçage du réseau, les extrémités des collecteurs seront munies de bouchons démontables,

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris coudes, brides, raccords et toutes accessoires au prix :

a - ϕ 40/49

b - ϕ 50/60

c - ϕ 66/76

Prix n° 7 – 14 - Robinet à boisseau sphérique DN 50 à 65

Vanne à boisseau sphérique $\frac{1}{4}$ de tour, PN. 20 Bars conforme à la norme en vigueur, marque IVR ou similaire, corps en laiton matrice nickelé raccord, joints et boulons, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 7 – 15 - Robinet de vidange ϕ 15

En laiton matrice, taraudé, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 7 – 16 - Robinet d'incendie armé DN 25

Les postes R.I.A. seront installés comme indiqué sur le plan, chaque poste sera composé de :

- 1 Armoire en tôle à encastrer d'importation dimension réduite.
- Robinet d'incendie armé de marque EUROFEU, POK, ou similaire conçu selon la norme NE EN 671-1 et la directive des produits de construction 89/106/CEE.
- 1 raccord symétrique.
- 1 dévidoir à tambour orientable.
- 30 mètres de tuyau, qualité semi-rigide.
- 1 lance symétrique avec robinet diffuseur.
- 1 clé triçoise fer forgé.
- 1 support de lance.
- 1 antibelier.
- Manomètre.
- 1 plaque de signalisation.
- Les robinets d'incendie armés devront être pose conformément à la norme NF S 62201, la fiche technique devra être validée par le B.C.

Ouvrage payé à l'ensemble pour 1 poste R.I.A., fourni et posé, y compris scellements, toutes fournitures et sujétions.

Prix n° 7 – 17 - Ensemble de dispositif de purge d'air

Au point haut de chaque colonne montante et près du raccord de protection incendie seront placé un dispositif de purge d'air et un anti-bélier. Ce dispositif doit être repérable et manoeuvre à partir de la source d'alimentation.

Ouvrage payé à l'ensemble, y compris tuyauterie et toutes sujétions de fournitures et de pose.

D – EXTINCTEURS

Prix n° 7 – 18 - Extincteurs CO2 de 5KG

Fourniture et pose d'un extincteur, de marque PIEL, EUROFEU ou similaire, normalisé, y compris pose et supportage.

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 7 – 19 - Extincteurs à eau pulvérisée 6 litres

Fourniture et pose d'un extincteur, normalisé, de marque PIEL, EUROFEU ou similaire, y compris pose et supportage.

Ouvrage payé à l'unité.

E - EQUIPEMENTS & DIVERS

Prix n° 7 – 20 - Branchement général eau froide

Equipement de compteurs dans niche. L'aménagement d'emplacement de compteur sera situé dans une niche et sera réalisé conformément aux instructions de la société distributrice.

Les fournitures et travaux à la charge de l'entrepreneur comprenant :

- 1 passe en polyéthylène pression 16 bars Ø 110 en fonction du compteur.
- 1 robinet cache entrée Ø 110 en fonction du compteur.
- 1 raccord mixte à souder Ø 110 en fonction du compteur.
- 1 vanne générale Ø 110
- 1 robinet à purgeur.
- 1 clapet général.
- 1 robinet d'essais
- Tube d'alimentation
- Le regard où niche comptage général équipée, y compris trappe selon l'usage de la régie.

-Tuyaux de raccordement depuis le comptage jusqu'au bâtiment en polyéthylène de dia 32 mm à 110 mm quelque soit la longueur y compris terrassement (terrassement en tranché, lit de pose en sable, remblai primaire et secondaire avec grillage avertisseur.

- Dans le regard et après la vanne d'arrêt générale, posée en polyéthylène pression 16 bars avec raccords mixtes, un clapet anti-retour, un robinet d'arrêt et robinet de passage après compteur.

Ouvrage payé à l'ensemble, fourni et posé, pour l'équipement complet de l'aménagement de l'emplacement de compteur, compris toutes fournitures nécessaires et toutes sujétions d'exécution (pose, scellements, raccordements, fixations, etc.....).

Prix n° 7 – 21 - Forage d'un puits y compris équipement

Ce prix rémunère les travaux de forage et équipement d'un puits comprenant essentiellement:

-Le forage d'un puits par sonde sur une profondeur pouvant atteindre 160.00m ou plus et ce , en fonction du niveau de la nappe d'eau .

-La dimension des fourreaux métalliques (tuyaux) doit être d'un diamètre de 250 mm minimum

- Groupe électro-pompe immergée de débit 15m³/h, HMT 70 MCE, puissance 2CV, tension 380V et orifice 11/5".

-160.00 mètres linéaire minimum de câble immergé de 4x6mm² SC12N, 2 boîtes de jonctions, 2 sondes de protection niveau bas arrêt.

-MANOSTAT de type télé-mécanique ou similaire pression de déclenchement de tension 220V.

-MANOMETRE à glycérine de Ø80 galvanisé de 0 à 6 bras.

-CHASSIS en UPN 80 pour fixation de la tuyauterie de refoulement.

-CLAPET DE NON RETOUR en PVC de type ASTOR ou équivalent qualité alimentaire

-VANNE d'Arrêt en PVC de type bille ¼ de tour qualité alimentaire avec poignée en ABS

-COUDES en PVC de diamètre 50mm.

-TUBE Polyéthylène rigide de série pression avec coudes, tés, manchons.

-ARMOIRE Electrique, alimentée a partir du tableau correspondant,

-comprenant : Sectionneur à fusible, discontacteur, relais de phases, relais de niveau, Electrodes de niveau, voyons de signalisation de marche, défaut, et manque d'eau, commutateur à 3 positions – Auto- Arrêt- Manuel.

Local technique à coté du puits y compris terrassements, béton, trappe de visite.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris forage, équipement, câble d'alimentation électrique entre puits et tableau et toutes sujétions de fourniture et de pose pour un ouvrage terminé dans les règles de l'art et en bonne marche

Prix n° 7 – 22 - Chauffe eau électrique

Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique type ARISTON ou similaire se composant d'un réservoir en tôle galvanisée avec résistance sur barillets démontables, aquastat réglable, capot de protection émaillé blanche, groupe de sécurité avec entonnoir et raccordement à l'évacuation.

Ouvrage payé à l'ensemble, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions de matériel et mise en œuvre suivant les règles de l'art, les normes et règlements en vigueur.

a- Chauffe-eau électrique 50 litres

b- Chauffe-eau électrique 300 litres (Cuisine)

Prix n° 7 – 23 – Chauffe eau solaire 300 litres

La production ECS sera assuré par des chauffe-eaux solaires avec ballon englobées en dessous des panneaux formant un ensemble homogène et compact sans que le ballon soit apparent de type Compact et de marque GREENONETEC ou similaire.

1-Chauffe-eau solaire de Capacité 300 Litres avec :

Le ballon devra être isolé en mousse de polyuréthane injectée, et comprendra un réflecteur parabolique en aluminium pour capter la chaleur du panneau afin chauffer l'eau entrant dans le ballons.

Il sera également prévu à l'intérieur du ballon au niveau de l'entrée EF un réservoir principal avec revêtement sélectif.

Le boîtier externe du ballon sera de type DUROSUN + UV.

L'entrée eau froide est en dessous du ballon et le départ eau chaude sanitaire sur le dessus, il sera également prévu dans le ballon une résistance électrique d'appoint pour chauffage supplémentaire (régime d'été), complète avec bride et joint (Standard: 3.5 KW).

Ce prix comprendra les raccordements d'alimentation (EF et EC), cordon électrique réalisée en câble U 1000 RO2V depuis le tableau électrique comportant les protections et les appareils de commande avec interrupteur horaire et contacteur, le tableau et les protections sont compris dans le présent prix.

Ce prix comprendra un Coffret de report télécommande marche/arrêt de la résistance et signalisation des états de fonctionnement).

Spécifications techniques :

-Profilé en aluminium

-EPDM

-VERRE TREMPÉ SOLAIRE

-Réflecteur parabolique en aluminium

-Isolation en polyuréthane

-Réservoir principal avec revêtement sélectif

-Enveloppe extérieure du DUROSUN+UV

-Position de la résistance électrique - thermostat

-Entrée eau froide + clapet anti retour (1/2")

-Support

-Sortie d'eau chaude (1/2")

-Jaquette extérieure en tôle laquée.

-Protection contre la corrosion assurée par deux anodes en magnésium

-Trappe de visite latérale pour nettoyage.

-Un thermomètre est monté en standard.

-Boîtier thermostat de contrôle

NOTA : Les chauffe eau solaire seront combinés en ou en 4 le calorifuge du réseau extérieur avec la protection mécanique est inclus dans le présent prix.

Ouvrage payé à l'ensemble fourni et posé et raccordé en ordre de marche, compris toutes pièces de raccords, percements, scellements, système de fixation, toutes fournitures nécessaires, et toutes sujétions d'exécution.

Prix n° 7 – 24 – Mitigeur thermostatique

Mitigeur thermostatique collectif à cellule auto motive pour distribution d'eau chaude sanitaire mitigée, avec butée de température maximum et clapets anti-retour accessibles de l'extérieur sans démontage du mécanisme. Plage de réglage : 35 à 50°C. Cartouche interchangeable sans dépose du mitigeur.

Mitigeur thermostatique 1" 1/2 :

Modèle PREMIX 1, Marque: DELABIE ou similaire.

Diamètre de raccordement: 1 "1/2

Mise en œuvre: raccordement 1 '1/2

Différence EC/EM : 5°C maximum.

Différence de pression aux entrées EC/EF: 3 bars maximum. Pression mini/maxi recommandée: 1 à 5 bars. Entraxes différents en sortie.

Vannes d'isolement et d'arrêt d'équerre sur les arrivées EF et ECsonde à plongeur pour contrôle de la température de départ.

2 manomètres.

Vannes de réglage et clapets anti-retour.

Ouvrage payé à l'ensemble, fourni et posé, y compris raccords hydrauliques, le réglage et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 25 – Travaux cuisine - Salle d'analyse médicale

a - Cuisine

A partir des attentes d'alimentation laissées à l'entrée des cuisines et suivant le plan de cuisiniste, l'entreprise du présent lot doit prévoir :

1- La distribution générale d'eau froide, dure, douce et d'eau chaude :

Distribution EF.EC.EA en retube avec vanne d'isolement pour chaque appareil y compris les collecteurs, et les coffrets depuis l'attente du lot plomberie.

2-Les évacuations :

Pour l'ensemble des cuisines, les évacuations seront réalisées par des tubes en fonte, depuis l'appareil jusqu'au collecteur au-dessous de chaque appareil cuisine et ramenées à un regard ou au collecteur, qui est collecté vers la fosse à graisse à la charge du présent Lot.

Les évacuations des caniveaux jusqu'à la fosse par tuyau en fonte \varnothing 100 à 150.

3-Vannes d'arrêt eau chaude et eau froide :

- tubes cuivre spéciale gaz \varnothing 10 x 12 jusqu'à \varnothing 20 x 22 de l'ensemble de la cuisine.
- la distribution générale en PPR de l'ensemble de la cuisine.
- Calorifuge de la tuyauterie eau chaude.
- Tuyauterie retour eau chaude.

Y compris vannes d'arrêt d'eau froide et d'eau chaude à chaque appareil et entrée de la cuisine.

4 -Distribution gaz

Distribution gaz a l'intérieur **de la cuisine et salle d'analyse médical** en cuivre y compris :

Aménagement niche de gaz

Coupleur inverseur automatique.

Flexibles de raccordement (Lyrs)

Arrêt d'urgence

Voyant

Electrovanne

Détecteur de fuite

Collecteurs des appareils à alimenter en gaz.

Détendeur pour chaque appareil (En fonction des puissances des appareils à alimenter.

Vanne d'arrêt pour chaque départ, vanne d'arrêt général.

Tube cuivre depuis la niche des bouteilles jusqu'à les collecteurs de distribution. (dia12mm à dia 35mm)

Tube cuivre entre les collecteurs et les appareils à alimenter en gaz. le dimensionnement des réseaux de gaz est à la charge de l'entreprise d'exécution.

Y compris le socle de la niche des bouteilles de gaz.

5-Raccordement des appareils de cuisine

Raccordement entre les attentes et les appareils de cuisine. Ce prix comprend :

- flexibles de 0.80cm de longueur de différent diamètre
- vanne d'arrêt de différent diamètre
- raccordement à l'évacuation
- pose de la robinetterie et siphon d'évacuation des appareils.

6-Hotte cuisine

Ce prix comprend : (HOTTE CUISINE A LA CHARGE DE CUISINISTE)

-La gaine en tôle noire calorifugée depuis la cuisine (Hotte) jusqu'à terrasse pour l'extraction

-gaine en tôle acier galvanisé pour l'amené d'air neuf

-Caisson d'extraction hotte cuisine 400° 1h débit -8000 à 12000 m³ /h

-Caisson de compensation air neuf Débit : 6000 à 1000 m³ /h

Ouvrage payé à l'ensemble, fourni, posé et raccordé en ordre de marche, y compris toute sujétion d'exécution et toute fourniture nécessaire,

b - Salle d'analyse médicale

1 Distribution gaz a l'intérieur de la salle d'analyse médical en cuivre y compris :

Aménagement niche de gaz

Coupleur inverseur automatique.

Flexibles de raccordement (Lyrs)

Arrêt d'urgence

Voyant

Electrovanne

Détecteur de fuite

Collecteurs de départs vers les paillasse.

Détendeur pour chaque appareil (En fonction des puissances demandé).

Vanne d'arrêt pour chaque départ, vanne d'arrêt général.

Tube cuivre depuis la niche des bouteilles jusqu'à les collecteurs de distribution. (Dia12mm à dia 35mm)

Tube cuivre entre les collecteurs et les appareils à alimenter en gaz. Le dimensionnement des réseaux de gaz est à la charge de l'entreprise d'exécution.

Y compris le socle de la niche des bouteilles de gaz.

2 La distribution générale d'eau froide, dure, douce et d'eau chaude :

Distribution EF.EC. en retube avec vanne d'isolement pour chaque appareil y compris les collecteurs, et les coffrets depuis l'attente du lot plomberie.

3 -Les évacuations :

Pour l'ensemble des cuisines, les évacuations seront réalisées par des tubes en fonte, depuis l'appareil jusqu'au collecteur au-dessous de chaque paillasse et ramenées à un regard ou au collecteur, qui est collecté vers égout extérieur

Ouvrage payé à l'ensemble, fourni, posé et raccordé en ordre de marche, y compris toute sujétion d'exécution et toute fourniture nécessaire,

F - APPAREILS SANITAIRES

Tous les appareils sanitaires à placer dans les locaux seront représentés sur les plans.

La fourniture de ces appareils comprendra, outre l'appareil lui-même les accessoires nécessaires à leur pose et à leur fonctionnement correct ; ils seront de qualité et d'aspect parfait.

Ils seront montés dans les règles de l'art et sont décrits ci-après :

Prix n° 7 – 26 – Vasques à encastrer (bloc sanitaires)

Fourniture et pose de vasque en cérame à encastrer par-dessus de forme rectangulaire de 450 x 370 x 165mm de marque Vitra série S20 ou similaire il sera équipé :

D'un robinet à bouton poussoir corps long mural de marque Presto réf. Presto 504 – 63000 ou techniquement similaire avec mécanisme à rubis auto nettoyé par fil frein, réglage de débit anti-vandalisme, bouton poussoir anti-rotation.

Raccordement sur l'eau froide diamètre 1/2" réglage de débit 4 positions, tête interchangeable, temporisation fixe de 15 secondes, dispositif anti coups de bélier. Dimensions : 183x31mm

Travaux de construction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et de son internat Rabat.

Corps en laiton chromé conforme aux normes NF EN1982 / NF EN12164 / NF EN12165

Traitement de surface Nickel-Chrome selon NF EN12540

Ouvrage payé à l'unité, le raccordement à l'eau froide, siphon chromé y compris toutes sujétions de fourniture, pose, essais et protection pendant la durée du chantier.

Prix n° 7 – 27 – Vasques à encastrer (Administration)

Fourniture et pose de vasque en cérame à encastrer par-dessus de forme ovale de 600 x 465 x 200mm de marque Vitra série A16 ou techniquement similaire il sera équipé :

D'un robinet de marque Vitra réf. Q-Line Basin Mixerou techniquement similaire de marque connue.

Corps en laiton chromé conforme aux normes NF EN1982 / NF EN12164 / NF EN12165

Traitement de surface Nickel-Chrome selon NF EN12540

Y compris Conduites évacuation DN50 avec coude et toutes autres pièces nécessaires.

Ouvrage payé à l'unité, le raccordement à l'eau froide et l'eau chaude, siphon chromé y compris toutes sujétions de fourniture, pose, essais et protection pendant la durée du chantier.

Prix n° 7 – 28 – Lavabo pour PMR

Fourniture et pose de Lavabo ergonomique en céramique blanche de marque PRESTO réf. 60001 ou similaire de 680x580x245mm, avec partie avant concave, appuis coudés, bords arrondis, rehaussement de protection contre les projections avec console fixe, bonde et siphon déporté.

Y compris mitigeur lavabo chromé de marque Jacob Delafon JULY EASY Réf E16024-4-CP ou similaire , avec levier long et vidage métal, ou techniquement équivalent

- Avec flexibles d'alimentation et bonde de vidage

- Levier Easy à commande au coude de 150 mm monté en usine

- Cartouche séquentielle (ouverture/fermeture et réglage par déplacement horizontal du levier)

- Température maximale pré-réglée à 40°C en usine (avec alimentation en eau chaude à 62°C et eau froide à 12°C sous 3 bars)

- Aérateur anticalcaire.

Miroir inclinable de marque PRESTO réf. 60527 ou équivalent en acier finition époxy blanc de diamètre 32 mm avec brides de fixation en acier protégées par des rosaces à clipser. Dimensions : 582x667 mm

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 29 – Lave main à commande fémorale

-Fourniture et pose d'un lave main en polyester blanc dimensions environ 1700x650x620de qualité médical spécial hôpitaux centres de soin comprenant :

-Robinet à commande fémoral.

-Un siphon en inox.

-Bondes et grille en inox.

-Raccordements à l'alimentation.

-Raccordement à l'évacuation en polypropylène H.D.

Y compris consoles, supports de fixation, et vis en Inox et toutes sujétions de fourniture et de pose.

-Marque et échantillon à faire approuver par la maîtrise d'œuvre avant toute fourniture ou installation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 30 – W.C à l'anglaise

Fourniture et pose de WC à l'anglaise à chasse basse de marque Vitra série S20 ou techniquement équivalent de dimensions 615x360x800mm, comprenant :

-Appareil complet avec siège, chasse basse et raccordement, vis de fixation avec cache tête chromé, pipe en plomb diamètre 100mm, chasse directe en bouton poussoir, raccord nécessaire pour alimentation et évacuation.

- Abattant double non contact en matière plastique moulé (série rigide) charnières en laiton chromé
 - Porte balai à paroi en laiton chromé avec balai synthétique.
 - Douchette d'ablution avec flexible, robinet d'arrêt, mécanisme d'arrêt en tête de la douchette en quart de tours, et support de fixation tous chromé
- Ouvrage payé à l'unité, y compris chasse et toutes les sujétions.**

Prix n° 7 – 31 – L'ensemble de W.C pour PMR avec accessoires

- Fourniture et pose de WC pour PMR rallongée à fixation au sol, à chasse basse, comprenant :
- Appareil complet avec siège suspendue, abattant, chasse encastré, raccordement, vis de fixation avec cache tête chromé, pipe en plomb diamètre 100mm, raccord nécessaire pour alimentation et évacuation.
 - Cuvette de WC suspendue allongée de 700 mm en céramique blanche de marque Presto réf.60107 pour personnes à mobilité réduite ou techniquement équivalent portant l'agrément NF.
 - Abattant ergonomique pour cuvette longue 700 mm réf. 60118 de marque PRESTO ou techniquement équivalent.
 - Bâti support autoportant réservoir avec commande déporté pneumatique plus mécanisme d'actionnement.
 - Barre de maintien en U de longueur 600 mm de marque Presto réf. 60462 ou techniquement équivalent en aluminium gainé nylon couleur blanche, de diamètre 34mm. Avec renfort mural réversible droite / gauche portant l'agrément NF.
- Ouvrage payé à l'ensemble, y compris chasse et toutes les sujétions.**

Prix n° 7 – 32 – WC à la turque avec accessoires

- Fourniture et pose de siège à la turque de 550/550 mm de couleur blanche, marque ROCA ou équivalent, modèle au choix de l'architecte, comprenant :
- Siphon en fonte émaillée.
 - 1 chasse automatique chromée avec bouton poussoir.
 - 1 robinet poussoir de marque PRESTO ou équivalent chromé 15/21 avec rosace.
- Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.**

Prix n° 7 – 33 – Evier

- Fourniture et pose d'évier pour cuisine à 2 bacs et égouttoir en inox 316L, monté sur paillasse, trop plein, robinetterie sur gorge chromée, à bec orientable, vidage à grille chromé, siphon d'évier à culot démontable, compris alimentation en tube cuivre et évacuation en PVC 1er choix et toutes sujétions de fourniture et de pose.
- Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose,**

Prix n° 7 – 34– Bac de lavage

- Fourniture et pose d'évier de laboratoire avec placard sur socle en mélaminé (20 mm), 2 portes battantes avec une poignée en inox chacune. Évier en polypropylène PP couleur blanche fixe, soudé (400 x 400 x 250 mm), de marque Caspar ou équivalent, 1 robinet de laboratoire mélangeur (eau chaude / eau froide) sur colonne (hauteur 300 mm, résistante à la pression), 1 siphon.
- Pour la salle d'analyse le bac sera fixe sur la paillasse avec robinet et vidange.**
- Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.**

Prix n° 7 – 35 – Receveur de douche

- Fourniture et pose de :
- Receveur de douche de 90x90 extra plat ou surhaussé au choix de l'architecte et selon position, le fond est antidérapant de marque Jacob Delafond ou similaire.

- Vidange à clapet automatique et bonde fileté au laiton chromé
- Siphon à culot démontable cadmié.
- 2 robinets d'arrêt.
- Une platine en plomb de 30x30cm et de 3mm d'épaisseur avec moignon de même nature de 50mm de diamètre et de 300mm de long qui recevra la bonde
- Raccordement d'alimentation y compris tube cuivre, et d'évacuation en PVC 1er choix
- Colonne de douche Type July de Chez Jacob Delafond chromée et pomme de douche anti- calcaire, y compris mitigeur thermostatique.
- Patère porte vêtement à un crochet en inox 304.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 36 – Distributeur du savon

Fourniture et pose de distributeur de savon de marque Presto réf. 60632 ou techniquement équivalent en Inox brossé ou brillant de capacité de 800ml avec fenêtre de contrôle et fermeture de sécurité dimensions, 185x115mm ép 120mm, y compris système de fixation mural.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 37 – Sèche mains électrique

Fourniture et pose de sèche main électrique de marque Presto réf. 60358 ou techniquement équivalent, en inox satiné. Puissance de 1650 W - 120 m3/h de débit - Vitesse d'air de 11 m/s. Dimensions : 220x270x160mm.

Y compris système de fixation mural, alimentation électrique en 3x2.5mm² depuis le tableau de protection du local concerné jusqu'aux sèches mains sous fourreau diamètre 13 non propagateur de flamme, prise de courant et protection en disjoncteur modulaire 20A.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 38 – Glace de 80x60 cm

Fourniture et pose de glace sanitaire rectangulaire de type Prisma Basic avec éclairage intégré de chez Roca ou similaire de dimensions 800x600x35 mm.

Cadre support en Aluminium

Puissance de l'éclairage LED 12W

Cellule d'allumage tactile

Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 39 – Distributeur PVC Mural flacon 500 ml Anios

Fourniture et pose de support mural pour Savons et Gels antibactérien et antiseptique pour le centre de simulation, contenance du flacon 500 ML de marque ANIOS ou équivalent, doté d'une pompe vissée. Ce distributeur est équipé d'une commande au coude, permettant ainsi de bien respecter les règles d'hygiène.

-Fixation murale par vis inoxydables

-Support en Matière plastique : PVC. Couleur blanche.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 40– Distributeur mural pour rouleaux essuie mains

Fourniture et pose de distributeur mural à découpe automatique pour rouleaux essuie-mains de marque Medclinics ou similaire.

Permet la découpe de rouleaux continus jusqu'à 24 cm de laize et de 20 cm de diamètre.

Fonctionnement sur 1 plis ou 2 plis, coupe droite nette.

Cache transparent pour une visualisation permanente du consommable.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 41– Distributeur de papier hygiénique

Fourniture et pose de distributeur de papier hygiénique de marque Jofel réf. AE 25000 ou techniquement similaire, fabriqué en acier inoxydable AISI 304 DE 0,8 mm d'ép. avec finition brossée. Fermeture avec serrure et clé. Capacité : rouleaux de 220 mm.

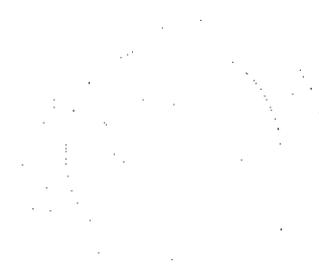
Dimensions : 277x274x125 environ

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 7 – 42-Porte balai.

Fourniture et pose de porte balai à paroi en laiton chromé avec balai synthétique.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.



Prix n° 8 – 1 – Split système

Le climatiseur (Froid seule ou réversible) de marque SYSTEMAIR ou Équivalent et sera composé par les unités suivantes :

Unité de soufflage carrossée :

- Montage mural ou en plafond
- Construction en profilé d'aluminium revêtu d'une peinture de protection, avec insonorisation par mousse d'épaisseur 25 mm minimum.
- Ventilateur centrifuge à entraînement direct très silencieux, avec 3 vitesses
- Bac à condensats avec siphon
- Un système avec platine de lecture et de commande
- Batterie à détente directe, ailettes en aluminium et tubes cuivre
- Grille de soufflage double déflexion
- Filtre lavable, régénérable M1 à 80% gravimétrique
- Liaison frigorifique préchargée et électrique (20 ml)

Unité avec compresseur à condensation par air :

- installation extérieure avec traitement anticorrosion renforcé
- compresseur hermétique rotatif 220v-50Hz
- batterie à ailettes aluminium et tubes cuivre, avec protection anticorrosion sur les ailettes
- ventilateur hélicoïde à entraînement direct
- charge de frigorigène R410A.**
- raccords rapides

En outre de la fourniture du climatiseur, la proposition comprend :

- le socle et les plots anti vibratiles pour l'unité extérieure
- les raccordements frigorifiques avec isolation résistant aux rayons UV et les raccordements électriques
- les travaux de réglage, la mise au point et la mise en service
- les évacuations des condensats en tube PVC DN 25, jusqu'à la chute ou cour la plus proche, avec siphon.

Ouvrage payé à l'unité fourni et posé selon les règles de l'art, avec toutes sujétions de pose au prix :

a - PF: 2.9 KW - Type mural

b - PF: 3.6KW - Type mural

c - PF : 5.6KW - Type Cassette

d - PF : 7.1 KW - Type Cassette

e - PF: 12 KW - Type Gainable

Prix n° 8 – 2 – Caissons d'extraction & Air neuf

Caisson d'extraction et de ventilation de marque «SYSTEMAIR», ou équivalent pour des Locaux communs conforme aux normes relatives aux ERP.

Comprenant :

- 1 Ventilateur centrifuge à réaction, en acier galvanisé, équilibré dynamiquement, accouplement direct sur autre moteur.
- 1 Moteur à 1 vitesse avec transmission directe.
- pièges à son
- Manchettes souples à l'aspiration.
- Tôle pare-pluie au soufflage avec grille anti-vibratile.
- Intercepteur de proximité
- Raccordement électrique sur élément de coupure installé sur caisson,

-Filtre G4

-Silencieux, atténuateurs acoustiques pour réseau aéraulique circulaire ou rectangulaire destiné à absorber une partie de la transmission phonique.

Quelque soit le modèle choisi, il devra être silencieux avec possibilité de montage facile et particulièrement adapté aux besoins de l'extraction.

L'alimentation électrique, depuis l'attente du lot électrique, ainsi que les liaisons des tableaux de commande jusqu'aux moteurs, seront à inclure dans le présent prix et seront réalisés par câble U 1000 RO 2 V, posés sous tube I. R. O. encastrés, ou sur chemin de câble.

L'étanchéité au raccordement du collecteur d'aspiration et de la maçonnerie, sera assurée par une collerette en acier galvanisé avec revêtement intérieur et extérieur de la chambre, par bande bitumineuse posée à chaud sur les joints à la charge du présent lot.

Les contacts GTC ramenés sur bornes.

Le prix devra inclure les percements, scellements, fixations, rebouchages, les raccordements électriques, les ramener sur bornes et toutes sujétions de mise en œuvre et de conformité pour une bonne marche des installations, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Pour le ventilateur d'extraction du Sorbonne sera à débit variable depuis un variateur de fréquence agissant sur un extracteur en polypropylène de type centrifuge simple ouïe avec turbine à réaction. Y compris unité de commande, commutateur de proximité Ainsi gaine circulaire en PVC diamètre 250 longueur de 15 ml avec l'ensemble des accessoires de l'installation (flexible, colliers, coudes, diffuseur à grille, réducteur, clapet anti-retour et clapet réglage manuel, Ce prix compris aussi les socles anti-vibratil.

Ouvrage payé à l'ensemble, fourni et posé, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose au prix :

a - Débit d'air : 200 m³/h à 500 m³/h

b - Débit d'air : 600 m³/h à 2000 m³/h

Prix n° 8 – 3 – Ventilateur de gaine centrifuge Débit d'air : 100 m³/h à 200 m³/h

Ventilateur d'extraction de marque « SYSTEMAIR » ou équivalent sera centrifuge in line ou axial (aspiration et refoulement en ligne), il se raccordera sur une gaine circulaire. Le raccordement électrique se fera dans un bornier situé sur la volute. Y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'ensemble, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 8 – 4 – Bouche d'extraction autoréglage Débit d'air : 30 À 90 m³/h

Bouche d'extraction hygroréglable pour WC, circulaire à forte perte de charge.

La bouche d'extraction aura un régulateur (pour assurer la modulation du débit) constitué d'un élément sensible à l'humidité et d'un volet rigide protégé par une grille amovible et assurera le débit pour une pression variant de 80 à 160 Pa.

Y compris toutes sujétions de fourniture et de pose, raccordement électrique.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 8 – 5 – Gaine circulaire en tôle spiralée

Les conduits circulaires spiralés sont fabriqués à partir d'un feuillard galvanisé enroulé en hélice et agrafé sur lui-même de façon à résister à une dépression allant de 120 mm à 200 000 mm CE dépendamment du diamètre et du type de canal utilisé. Ils sont livrés en longueur standard de 3 ml, jusqu'au diamètre

1500 mm, et sont toujours femelle permettant ainsi aux accessoires de s'emboîter.

Les tubes et leurs raccords sont exécutés en tôle d'acier galvanisé Z275, dont les épaisseurs moyennes sont données à titre indicatif, compte tenu des normes de tolérance pour le feuillard galvanisé.

- Les épaisseurs utilisées pour les tubes et raccords sont conformes aux normes.

- Les références des raccords les plus usuellement utilisées (tenant compte de la disponibilité) sont livrées en embouti.

- le présent prix comprend les registres de réglage, et les clapets anti retour.

Gaine spiralée agrafée en acier galvanisé, y compris manchons, coudes, tés, piquages, colliers, supports, bandes d'étanchéité, y compris protection de la gaine en terrasse (calorifuge spécial), les conditions devront être en matériaux incombustibles.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix :

a - Ø 100 à Ø 125

b - Ø 160 à Ø 200

c - Ø 250 à Ø 355

Prix n° 8 – 6 – Cartouche par-flamme 1/2H Ø 100 à 200

La cartouche est constituée d'un corps à l'intérieur duquel pivotent deux volets demi-circulaire. Le mécanisme de déclenchement sera situé dans la veine d'air par fusible thermique.

Résistance au feu 1/2h.

Diamètre 100 à 200.

De marque Systemair ou similaire

Ouvrage payé à l'unité y compris les raccordements aérauliques, et la pose, les réglages ainsi que toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 8 – 7 – Caisson désenfumage à 1 vitesse 400°C/2H Débit : 4000m³/h à 6000 m³/h

Marque Systemair ou équivalent. Ils seront prévus pour l'extraction d'air, Le caisson à installer en toiture pour l'extraction.

-caisson à 1 vitesse 400 ° 2h,

-Enveloppe en acier galvanisé traité anti corrosion par peinture epoxy laquée au four.

-Ensemble moto ventilateur accouplé directement.

-Moteur à IP 55, classe F tropicalisé.

-Manchettes souples M0.

- Auvent de protection pour montage extérieur.

-Coffret de relayage conforme à la NF type ORDINYS.

-Coupe de poing

-Boîte de réarmement

-Grille de rejet d'air avec visière pare pluie et grillage antivolaatil

-Pressostat de contrôle de débit d'air.

-Plots anti vibratiles

-socle

-Un dispositif de commande par tourelle au niveau du local concerné y compris filerie et tubage ou chemin de Câble.

-Raccordement et alimentation électricité depuis le TGBT (attente non protégée) par câble CR1protégé.

-Dispositifs et attentes aux raccordements à la G.T.C.(M/A, Défaut)

-Un interrupteur de proximité M/A étanche

-Arrêt de pompier cadenassable

Ouvrage payé à l'ensemble y compris les raccordements aérauliques, et électriques la manutention, la pose, les réglages et essaie ainsi que toutes sujétions de fourniture et de pose au prix :

Nota : Le débit de chaque caisson doit être majoré avec 20 % (Débit de fuite).

Prix n° 8 – 8 – Caisson d'insufflation Débit : 2000 m³/h à 4000 m³/h

- Marque Systemair ou équivalent. Ils seront prévus pour air neuf, Le caisson à installer en toiture pour l'extraction.
 - caisson à 1 vitesse 400 ° 1h.
 - Enveloppe en acier galvanisé traité anti corrosion par peinture epoxy laquée au four.
 - Ensemble moto ventilateur accouplé directement.
 - Moteur à IP 55, classe F tropicalisé.
 - Manchettes souples M0.
 - Auvent de protection pour montage extérieur.
 - Coffret de relaying conforme à la NF type ORDINYS.
 - Coupe de poing
 - Boite de réarmement
 - Grille de rejet d'air avec visière pare pluie et grillage antivolatil
 - Pressostat de contrôle de débit d'air.
 - Plots anti vibratiles
 - socle
 - Un dispositif de commande par tourelle au niveau du local concerné y compris filerie et tubage ou chemin de Câble.
 - Raccordement et alimentation électricité depuis le TGBT (attente non protégée) par câble CR1protégé.
 - Dispositifs et attentes aux raccordements à la G.T.C.(M/A, Défaut)
 - Un interrupteur de proximité M/A étanche
 - Arrêt de pompier cadenassable
- Ouvrage payé à l'ensemble y compris les raccordements aérauliques, et électriques la manutention, la pose, les réglages et essaie ainsi que toutes sujétions de fourniture et de pose au prix :**

Nota : Le débit de chaque caisson doit être majoré avec 20 % (Débit de fuite).

Prix n° 8 – 9 – Gaine en staff

- Réseaux de désenfumage en gaine staff à surface intérieure lisse.
 - Les panneaux de staff seront constitués de plâtre et filasse
 - Les assemblages intérieurs seront arrondis.
 - Les tronçons seront fabriqués aux ateliers et finis avant la pose et les assemblages.
 - Les changements de direction seront équipés des aubages directionnels.
 - Les tronçons seront suspendus par fil de fer galvanisé de Ø 6 mm enrobé de polochons de filasse et plâtre.
 - Les supports, les renforts les tiges de suspente et lames de ceinturage seront en acier galvanisé.
 - L'extrémité de toute section sera rebouchée provisoirement et scellée par ruban adhésif pendant toute la durée de la construction.
 - Les gaines apparentes seront talochées lissées à peindre.
- Ep 40 mm pour extraction et Ep 20 mm pour air neuf.

Ouvrage payé au mètre carré développé y compris toutes sujétions, percement, carottage des ouvrages en béton, réservations rebouchages dispositif de dilatation et sismique au prix :

a-Ep. 20 mm.

b-Ep. 40 mm (coupe feu 2H).

Prix n° 8 – 10 – Volet de désenfumage avec grille - Débit : 2000 m3/h à 6000 m3/h

La liaison entre les gaines horizontales de désenfumage et des trémies sera obturée par volet, constitué d'un matériau réfractaire et d'une lame mobile coupe feu 2h. L'appareil sera équipé de contact début et fin de course pour le contrôle de son état.

La télécommande d'ouverture se fait depuis le SSI au moyen de la bobine électromagnétique libérant du verrou et assurant ainsi l'ouverture du vantail ainsi que le réarmement se fera manuel.

Le volet dispose d'un bornier de raccordement mis à disposition du lot courant faible pour la télécommande de la signalisation de position, **y compris grille d'habillage.**

Il sera homologué NE (Normes Européennes) de marque SYSTEMAIR, ALDES y compris grille d'habillage

Ouvrage payé à l'unité fournie, posée et raccordement y compris toutes sujétions de fourniture et de pose et raccordement et les essais.

Prix n° 8 – 11 – Grille d'extraction et d'air neuf 100 à 600 m3/h

Grille d'extraction marques FRANCE AIR, SYSTEMAIR ou équivalent, seront installées dans les locaux ventilés

Vitesse : 3 à 4 m/s.

Le cadre frontal périphérique profilé de manière optimale pour la diffusion de l'air de 28 mm ou de 20 mm avec

et laquée blanc (RAL 9002) par procédé électrophorèse.

Dispositif de fixation sur un contre-cadre et cadres, ressorts de fixation, les grilles d'extraction seront avec dispositif

de réglage à l'arrière, en façade, il sera prévu des grilles équipées de chicanes formant un piège à sons et à la diffusion de l'air se fera à travers des ailettes en forme de chevrons.

Ouvrage payé à l'unité fournie, posée et raccordement y compris toutes sujétions de fourniture et de pose et raccordement et les essais.

Prix n° 8 – 12 – Gaine en tôle acier galvanisée

Gaine rectangulaire en tôle acier galvanisée, 8/10ème, pour les réseaux de soufflage, reprise, extraction avec calorifuge d'épaisseur 4 cm en laine de verre.

Les gaines seront supportées par supportage approprié en intercalant un matelas insonorisant et imputrescible.

L'assemblage des gaines devra être parfaitement étanche avec joints souples inaltérables.

Ce prix inclut les trappes de nettoyage étanches au niveau des transformations.

Ouvrage payé au mètre carré y compris, supports, coudes, transformations ainsi que toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 8 – 13 – Exutoire escalier surface libre 1 m²

Fourniture et pose d'un skydôme conforme NF dont le mode D'ASSERVISSEMENT à partir d'un Module électromagnétique 48 V/24V commandé à partir de la CMSI (le câblage fournis par lot détection incendie) associer d'une Dispositif de Commande Manuelle.

Le mode de fonctionnement est du type "alimenté" par une énergie de fonctionnement, confondue avec le mode de blocage en position de sécurité est obtenu à l'aide d'un dispositif mécanique incorporé et interne aux vérins.

La position de sécurité est "ouvert" (vantail cadre ouvrant à 90° par rapport au cadre dormant).

La position d'attente est "fermée".

Après un fonctionnement télécommandé, la mise en position de repos à réarmement manuelle.

La SUE (passage libre de fumé) ≈ 1 m²

Coefficient d'efficacité de 0,8

Le cadre dormant de ce fumé dôme doit être installable sur la toiture.

Marque Ecodis ou similaire.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris les essais et toutes sujétion de fourniture et de pose

Prix n° 8 – 14 – Armoire et raccordement électrique

Ce prix englobe l'ensemble des travaux d'électricité (protection et câblage) et d'alimentation des armoires et des appareils du présent lot, et ce à partir de l'attente du lot Électricité
Ils seront prévus des coffrets de protection du matériel du présent, à partir desquelles toutes les alimentations seront effectuées.

La tôle de ce tableau aura une épaisseur de 20/10ème mm et sera traitée contre la corrosion par métallisation à froid immédiatement après sablage et recevra deux couches d'impression phosphatante et deux couches de peinture cellulosique.

Ce tableau comprendra :

-1 interrupteur de coupure générale en amont.

-1 interrupteur différentiel placé en aval de l'interrupteur général et protégeant une partie des installations (Groupe de climatisation, Caisson d'extraction, Caisson air neuf..).

Ces interrupteurs seront de marque MERLIN GERIN, ou équivalent.

Les protections des divers appareils seront réalisées par disjoncteurs magnéto-thermiques, tétera ou bipolaires de calibres appropriés aux intensités absorbées et de marque MERLIN GERIN ou similaire ou par des sectionneurs fusibles associés des contacteurs avec relais thermiques pour les moteurs commandés de marque Télémécanique ou similaire.

Outre la fourniture du tableau et les protections susdites, ce prix comprend :

-signalisation sonore de défaut

-voyants marche/arrêt/défaut

-boutons poussoirs marche/arrêt

-sectionneurs sur moteurs

-repérages

-câblage intérieur et câblage jusqu'aux raccordements des appareils

-schémas et plans électriques

Tous les chemins de câble, la filerie, la câblerie, busage, tranchées, remblais, protection mécanique et les protections électriques seront inclus dans ce prix, depuis le coffret jusqu'aux appareils alimenté (Ce prix englobe éventuellement le câble de liaison entre l'armoire principale et un coffret secondaire.

Prévoir une liaison pour télécommande (marche/arrêt) avec signalisation des états de fonctionnement entre les refroidisseurs et le tableau électrique.

Ouvrage payé à l'ensemble fourni et posé, y compris tous les raccordements et les sujétions de pose.

Décomposition comme suit:

-Tableau électrique et câblage Climatisation & Ventilation - Désenfumage :

-02 Tableaux Climatisation - Ventilation

-02 Tableaux Désenfumage –

Prix n° 8 – 15 – Diffuseur de soufflage et reprise

Diffuseur en profilé d'aluminium à barres frontales fixes extrudé thermolaqué suivant E6-CO, cadre frontal périphérique profilé de manière optimale pour la diffusion de l'air de 28 mm avec ailettes horizontales réglables individuellement les bouches seront thermolaqué couleur au choix de l'Architecte.

ACCESSOIRES :

Plénium de raccordement latéral en gaine pré-isolé épaisseur 20 mm, Montage par vis cachées.

Tous les diffuseurs de soufflage seront munis d'une seconde rangée d'ailettes réglables de 10 à 14 cm de hauteur.

Les extrémités seront décollées pour reposer sur les tés support du faux-plafond.

Les soufflages seront équipés d'un réglage de débit d'air par volets opposés.

En vue d'une optimisation de la répartition d'air, les éléments de réglage sont montés en arrière, on peut les régler en façade sans qu'il soit besoin de démonter les grilles frontales.

NB : Si en cas de remplacer les grilles de soufflage et de reprise par des fentes, il faut ajouter des tôles Perforées au niveau des fentes.

Les contre-cadres sont en tôle d'acier galvanisée, profilée et pliée suivant norme DIN 17162.
La diffusion sera bilatérale de section libre de passage suffisant pour répondre aux débits d'air demandés.

Ce prix comprend aussi le flexible calorifugé de raccordement entre la gaine de soufflage et le diffuseur de soufflage si nécessaire.

Vitesse au niveau des diffuseurs : 2 à 3 m/s.

Ouvrage payé à l'unité, fourni et posé en ordre de marche, y compris le scellement, les raccords aux gaines, les fixations et toutes sujétions d'exécution suivant les règles de l'art,

Débit : 500 à 1200 m³/h

Prix n° 8 – 16 – Flexible de soufflage Ø 160 à Ø200

Flexible semi-rigide en aluminium calorifugé, classe M0, avec matelas laine de verre 25 mm de marque France AIR ou similaire,

Ouvrage payé au mètre linéaire, y compris calorifuge, fixation, supports, ainsi que toutes sujétions de fourniture et de pose.

SOUS LOT – 9 – FLUIDES MEDICAUX

Prix n° 9 – 1 – Tube cuivre écroui, dégraisse, brase à l'argent et pose sur collier atlas

Tube cuivre pour les liquides et gazeux spéciaux, cuivre rouge écroui, soigneusement dégraissé en usine, les jonctions sont réalisées par brasure à l'argent, les raccords utilisés seront du type spécial dégraissé, les colliers seront du type à bagues ELASTOMERE y compris coupes, raccords, fixations et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix :

- a - Diamètre 10 x12**
- b - Diamètre 12 x 14**
- c - Diamètre 14 x 16**
- d - Diamètre 16 x 18**
- e- Diamètre 18 x 20**

Prix n° 9 – 2 – Vanne d'arrêt pour fluide

Vanne d'arrêt ou de sectionnement à boisseau sphériques avec raccords coniques de marque « ALPHAGAZ » ou similaire, type R et RC en laiton membrane en acier inoxydable, clapet en Nylon, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité au prix :

- a - Diamètre 10 x12**
- b - Diamètre 12 x 14**
- c - Diamètre 14 x 16**
- d - Diamètre 16 x 18**
- e - Diamètre 18 x 20**

Prix n° 9 – 3 – Prises rapides BM à double clapet

Les prises doivent être conformes à l'arrêté du 2/1/58, elles sont conçues pour assurer à l'utilisateur un maximum de sécurité et de commodité d'emploi, avec étiquette de repérage marque CAOUET ou similaire. La prise à double clapet répond en particulier aux spécifications suivantes :

- Identification réglementaires (nom du gaz et couleur conventionnelle), étanche, verrouillage automatique de l'embout, clapet de retenue principal, clapet de retenue supplémentaire vers l'amont afin de permettre l'entretien périodique sans arrêter le débit dans la canalisation secondaire, démontage et accès au filtre facilement réalisables, totalement affleurante et munie d'un couvercle étanche aux poussières et produits de lavage.
- Pièces rapides à double clapet de type « BM » Montage en encastré.
- Y compris soudure en argent et toutes sujétions de fourniture et pose.

Ouvrage payé à l'unité au prix :

- a - Prise oxygène O2**
- b - Prise vide**
- c - Prise Air Comprimé**

Prix n° 9 – 4 – Régulateur seconde détente

L'ensemble de détendeur régulateur sont enfermés dans un coffret Plexiglas plombable transparent, ou fermant à clef, suivant spécifications du BET comprenant :

- 1 Vanne filtre d'isolement avec dispositif de purge du réseau secondaire.
- 1 Manomètre de contrôle de pression du réseau primaire.
- 1 Détendeur régulation 8 bars à 3 bars + 10%.
- 1 Manomètre de contrôle du réseau secondaire.
- 2 Prises permettant le branchement en urgence d'une bouteille volante.

-2 plaques signalétiques mentionnant la nature du fluide marque MEDILINE.

Y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité au prix :

a - Détendeur oxygène O₂

b - Détendeur Air Comprimé

Prix n° 9 – 5 – Centrale d'oxygène

Elle sera de marque RIFAIRE type DUPLEX R-OXY 140 ORION ou équivalent constituée de la façon suivante :

- Deux compresseurs d'air à vis lubrifiée. Chaque compresseur devra délivrer un débit d'air de 219 m³/h minimum, sous une pression de service minimale de 7.5 bars de marque RIFAIR ou équivalent
 - Deux chaîne de traitement de l'air par réfrigération 287 m³/h avec jeu de filtre RAF 300 ou équivalent
 - Deux réservoirs d'air 750 litres, vertical, équipé, en acier galvanisé intérieur et extérieur
 - Deux concentrateur d'oxygène PSA avec analyseur d'oxygène avec affichage à écran tactile 5.7"
 - Deux réservoir d'oxygène 750 litre, vertical, équipé, en acier galvanisé intérieur et extérieur
 - Coffret d'automatisation
 - Coffret Dual bascule automatiquement sur la source de secours en cas de défaut de pression
- Ouvrage payé à l'ensemble y compris essais et toutes sujétions de fourniture et de pose.**

Prix n° 9 – 6 – Centrale d'air comprimé

La centrale est livrée complète, prête à être reliée aux réseaux électriques et pneumatiques type médical insonorisée à vis. De marque RIFAIR type RMED DSCC 7- 10 bars ou équivalent.

Elle délivre un air de qualité modulable, suivant la chaîne de traitement.

La centrale présente les avantages suivants :

- 2 Compresseur de 20 m³/h de puissance 2x15Kw, refroidis par air soufflé. Refroidissement entre étages et refroidissement final de l'air Montage sur Silentbloccs.
- Séparateur déshuileur muni de purge automatique.
- Filtre à charbon actif.
- By passe.
- Filtre absorbeur de co₂.
- Sécheur d'air, frigorigène avec un filtre 0,01μ (avant et après).
- Hygromètre.
- Filtre bactériologique.
- Pressostat d'alarme pour inversion.
- Poste de détente et de régulation primaire.
- 1 chaîne de traitement à 3 filtres (PF – AO- AC).
- 1 Réservoir d'air comportant quatre (4) anneaux de levage et une purge.
- Capacité réservoir : 500 Litres vertical
- 1 Tableau de commande à inversion automatique temporisée.

Y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris essais et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 9 – 7 – Centrale de vide

La centrale est construite suivant la norme AFNOR NF S 90-155. Elle répond à la norme internationale ISO 7396 - 1.

Elle présente les avantages suivants :

- 3 Pompes à vide rotative à palettes lubrifiées, débit par pompe de 100m³/h entraînée chacune un moteur électrique 220-380+T puissance 2,1KW.
- Refroidissement par AIR avec turbines.

0

u

- Montage sur Silentblocs.
 - Dispositif de lest d'air anti - humidité.
 - Collecteur avec pressostat d'alarme et manomètre.
 - Filtre Bactériologiques à cartouche avec pot de purge en amont du filtre.
 - Pressostat d'alarme.
 - Ensemble des vannes d'isolement et manchon antivibratile.
 - Gaine d'échappement en tuyauterie galvanisée jusqu'à hauteur indiquée par le BET.
 - Démarrage automatique de la pompe de secours.
 - Un pot de purge visible au dessous du réservoir y compris évacuation et finitions
 - Bocal pont bas 5 litres
 - Filtration antibactérienne du vide
- Chaîne de traitement des bactéries avec pot de protection et pot de refoulement transparent pouvant être livré attenant à la centrale avec by-pass ou séparément pour montage mural.
- Réservoir de vide avec cuve en acier de 400 Litres comportant des anneaux de levage et de manutentions construit suivant le code CODAP 85.
- Régulation électrique automatique par vaccuostat réglable.
- Débit nominal : 100 m³/h – 50 Hz.
- Ouvrage payé à l'ensemble y compris essais et toutes sujétions de fourniture et de pose.**

Prix n° 9 – 8 – Enceintes des centrales

L'installateur procédera à l'affichage des notices d'avertissement et ou d'interdiction de fumer ou de produire des étincelles sur les côtés de chaque porte des enceintes des centrales de fluides comburants.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris essais et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Prix n° 9 – 9 – Signalisation des défauts

L'entreprise adjudicataire du présent lot aura à sa charge les travaux de fourniture, pose et mise en service des coffrets de report d'alarmes.

Le réseau sera scindé en deux types :

- Un coffret d'alarmes centrales : Il sera installé dans le local GTC, ce coffret devra être équipé d'un voyant lumineux et d'une alarme sonore et visuelle par gaz, signalant les défauts de non fonctionnement des différentes centrales de production des fluides médicaux.
 - Des coffrets d'alarmes d'urgence médicale. Ces coffrets seront installés selon les préconisations de la norme ISO 7396.
 - Ces coffrets doivent être équipés d'un voyant lumineux et d'une alarme sonore et visuelle signalant les situations suivantes :
 - La pression dans les canalisations en aval des détendeurs s'écarte de plus de 20% de la pression nominale de service (en plus ou en moins) ;
 - La pression dans les canalisations en amont des détendeurs s'écarte de plus de 20% de la pression nominale de service (en plus ou en moins) ;
 - La pression absolue pour le vide dans les canalisations en amont des vannes de sectionnement du pot de purge s'élève au-dessus de 60 Kpa.
 - Les coffrets d'alarmes d'urgence médicale doivent être conformes aux recommandations de la norme ISO 7396 et seront composés d'un indicateur digital des pressions primaire et secondaire et d'une signalisation visuelle et sonore des alarmes d'urgence médicale pour les fluides (oxygène, air comprimé et vide). L'ensemble doit être muni de capteurs à deux niveaux, intégrés aux prises de secours des régulateurs (pour les trois gaz) et au niveau de la tuyauterie (pour le vide médical).
- Ouvrage payé à l'ensemble y compris essais et toutes sujétions de fourniture et de pose.**

Prix n° 10 - 1 - Poste transformateur

Généralité

N.B : Le présent prix comporte l'ensemble des prestations décrits ces dessous ainsi que le local (génie civil) conformément aux exigences du distributeur d'électricité local.

Le descriptif ci-dessous est donné à titre indicatif aucune plus value ne serait accordé pour rendre le poste transformateur conforme aux exigences du distributeur local d'énergie

IMPORTANT :

L'Entrepreneur aura à ses frais toute les démarches nécessaires auprès de la REGIE DISTRIBUTRICE depuis l'autorisation jusqu'à la réception du poste du projet

Caractéristique générales :

Dimension (3760x2210x2220)

Conception

- Enveloppe en béton armé en fibre de verre
- Grille de ventilation haute et basse masquées situées en face avant et pignon droit
- Cuve de rétention du diélectrique transformateur intégrée dans le vide technique
- Revêtement extérieur par enduit projeté
- 1à 2 portes de passage libre de 1050x1900mm
- Profondeur de fouille réduite

Esthétique modulaire

- Habillages : (bois, briquettes, pierres....)
- Portes anti – affiches.
- Coloris suivant nuancier
- Parement

Au prix suivant

a -Poste transformateur 400 KVA

Equipement Electrique

- Tableau MT, modulaire ou compact, jusqu'à 4 unités fonctionnelles de largeur 375 mm
- Transformateur 400KVA
- Equipement de base (affiches, circuit de terre, éclairage, accessoires de sécurité)
- Protection des opérateurs suivant un régime du neutre
- Batterie de condensation

Câbles de raccordement M.T

Ces câbles seront du type sec unipolaire de tension de 18/30KV, spécifiés et seront posés sous buse ciment avec regard de tirage.

Ils seront raccordés au transformateur par des bornes embrochables du type T.L.H.

Câbles de raccordement M.T. fournis, posés, y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

Câble BT de raccordement entre le transformateur et le disjoncteur général

Le câble de raccordement sera du type U 1000 RO 2V et aura la section de 2x240mm² par phase et 1x240 pour le neutre.

Des cosses à sertir seront placées aux extrémités de ces câbles qui seront posés sous tubes aciers.

Câble de raccordement entre le transformateur et le disjoncteur fourni, posé, y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

Disjoncteur Basse Tension

Ce disjoncteur sera du type débrochable sur glissière cadennassable en position ouverte, cet appareil aura un pouvoir de coupure de 25KA et un ampérage normal de 800A avec relais différentiels, de marque «Schneider» modèle NS800 4P3D + N, déclencheur STR 23SE.

Disjoncteur basse tension fourni, posé, y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.
Ouvrage payé à l'ensemble pour un poste clé en main, réceptionné par REGIE DISTRIBUTRICE y compris toutes sujétions.

b - Poste transformateur 630 KVA

Equipement Electrique

-Tableau MT, modulaire ou compact, jusqu'à 4 unités fonctionnelles de largeur 375 mm

-Transformateur 630KVA

-Equipement de base (affiches, circuit de terre, éclairage, accessoires de sécurité)

-Protection des opérateurs suivant un régime du neutre

-Batterie de condensation

Câbles de raccordement M.T

Ces câbles seront du type sec unipolaire de tension de 18/30KV, spécifiés et seront posés sous buse ciment avec regard de tirage.

Ils seront raccordés au transformateur par des bornes embrochables du type T.L.H.

Câbles de raccordement M.T. fournis, posés, y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

Câble BT de raccordement entre le transformateur et le disjoncteur général

Le câble de raccordement sera du type U 1000 RO 2V et aura la section de 2x240mm² par phase et 1x240 pour le neutre.

Des cosses à sertir seront placées aux extrémités de ces câbles qui seront posés sous tubes aciers.

Câble de raccordement entre le transformateur et le disjoncteur fourni, posé, y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

Disjoncteur Basse Tension

Ce disjoncteur sera du type débrochable sur glissière cadenassable en position ouverte, cet appareil aura un pouvoir de coupure de 25KA et un ampérage normal de 1600A avec relais différentiels, de marque «Schneider» modèle NS1600 4P3D + N, déclencheur STR 23SE.

Disjoncteur basse tension fourni, posé, y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

Ouvrage payé à l'ensemble pour un poste clé en main, réceptionné par REGIE DISTRIBUTRICE y compris toutes sujétions.

Prix n° 10 - 2 – Tranche pour buse Ø 150 en béton comprimé pour passage des câbles

Fourniture et pose de canalisations en buses en béton comprimé de diamètre 150, pour passage de câbles.

Ce prix comprend les terrassements et remblaiements, quelque soit la profondeur et la nature du terrain, les buses de béton comprimé posées sur lit de sable, raccordées sur le pourtour au mortier riche, calées à l'aide de patins en ciment. Après essais d'étanchéité et réception par le Maître d'œuvre, la tranchée sera remblayée de la manière suivante :

- La première partie du remblai sera exécutée jusqu'à 0.20 au-dessus de la buse avec des terres triées, ne comportant aucun élément dur. Le remblai sera mis en place par couches de 0.20 damées et arrosées pour éviter tout tassement ultérieur. L'exécution sera conforme aux plans fournis.

- Les canalisations seront en plus protégées par un grillage en plastique de couleur rouge.

- Les canalisations seront payées au mètre linéaire, mesures prises à l'horizontale sur l'axe après construction sans majoration pour joints ou pièces spéciales, raccords parties courbes, inclinées, mais sans déduction des vides provenant des pénétrations, des amenées des canalisations diverses, des regards, etc..

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions..

Prix n° 10 - 3 - Regard de tirage électricité 40 x 40 cm

Les regards de tirage de câble électrique sont réalisés en béton comprimé coulé dans un moule

métallique ou en briques pleines posées à plat sur radier en béton et béton de propreté de 0.10 d'épaisseur. Les enduits intérieurs sont lissés au mortier gras de ciment et les angles arrondis, ils sont placés orthogonalement (suivant plan B.E.T.).

Tampon en béton armé avec anneau de levage escamotable. Le cadre du tampon, en fer cornier de 35 x 35 de section comportera un treillis en métal déployé permettant son remplissage en béton dont la face supérieure sera soigneusement refluée et talochée. Le cadre extérieur, en fer cornier de 40 x 40 comportera des pattes à scellement pour fixations. Toutes les parties métalliques seront préalablement galvanisées. Le joint sera absolument étanche.

Les tampons seront revêtus de la même nature que les sols avoisinants pour les regards intérieurs aux bâtiments. Les fonds de regards ne comporteront jamais de fosse à sable mais une ou plusieurs cunettes hémicylindrique ou tronconiques raccordant les différentes canalisations et assurant un écoulement sans stagnation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions.

Prix n° 10 - 4 - Armoire général basse tension AGBT

GENERALITES

- La tôle constituant ce tableau sera électro-zinguée et recevra deux couches d'impression de **SCHNEIDER, LEGRAND ou équivalent** ;
- Elle sera située à l'endroit indiqué sur plan ;
- L'appareillage électrique sera placé dans une armoire en tôle pliée de 30/10ème qui sera dimensionnée pour recevoir 40 % du matériel supplémentaire ;
- Il sera prévu des portes fermant par poignée sur serrures chromées du type RONIS ou équivalent ;
- La tôle constituant cette armoire sera électro-zinguée et recevra deux couches d'impression phosphatante et deux couches de peinture cuite au four ;
- Le passage des câbles se fera par presse-étoupe soigneusement calibrée ;
- Il sera installé des tresses en cuivre pour le raccordement à la terre des portes et de toutes les parties métalliques ;
- L'appareillage sera placé sur des profilés du commerce, galvanisés. Le câblage sera réalisé en conducteur U 500 V, placé sous goulotte en P.V.C. ;
- Le raccordement des départs se fera sur jeux de barres placés en partie supérieure, une barre de terre sera prévue pour les conducteurs de protection.
- Tous les départs seront repérés par étiquettes aux dilophanes gravées et fixées par vis ;
- La commande des disjoncteurs pourra être effectuée sans avoir à ouvrir les portes de l'armoire sur la face avant ;
- Tous les disjoncteurs devront avoir un pouvoir de coupure = 25 KA.

Signalisation

Il sera installé sur le fronton de l'armoire, les appareils suivants :

- Un arrêt d'urgence asservi au disjoncteur général débrochable ;
- Un jeu de barres « Normal, Secours » :3 voyants de présence de tension en amont du disjoncteur+ fusibles HPC de protection.

Appareils de protection

- A partir de ces jeux de barres, les disjoncteurs seront raccordés par des barres cuivre fixées par boulons cadmiés ;
 - L'ensemble des barres cuivre sera protégé des contacts directs par cache plastique ;
 - Les départs basse tension seront protégés par des disjoncteurs **Schneider , LEGRAND ou équivalent**.
- Ouvrage payé à l'ensemble complet en ordre de marché y compris raccordement, repérage et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris toutes sujétions.

Prix n° 10 - 5 - Mise à la terre

a-Mise à la terre générale

Conformément au paragraphe 542.3 du chapitre 5 de la norme NF C15 100, la prise de terre sera réalisée par :

-Une boucle en conducteur de cuivre nu de section 28 mm² posé à fond de fouilles de l'ensemble de l'usine pendant la construction et ramenée au tableau TGBT à travers des barrettes de mesure et de sectionnement type ERRICO installées dans un regard de visite avec tampon en fonte.

Cette prise aura une valeur inférieure à 5 (OHM), le cas contraire, l'entrepreneur doit son amélioration jusqu'à l'obtention des résultats demandés.

L'ensemble de l'ouvrage sera payé à l'ensemble ainsi défini y compris la fourniture du matériel nécessaire et de la barrette de mesure, la pose et de raccordement.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris toutes sujétions.

b-Liaison équipotentielle secondaire

Elle sera réalisée conformément aux règles de la NFC 15-100 – article 415.1.6 et concerne notamment les locaux sanitaires.

Il sera prévu un circuit équipotentiel pour la mise à la terre de toute l'huissierie métallique et conduit de chaque salle d'eau et les tuyauteries alimentant (WC, évier de cuisine correspondants...) en conducteurs de liaison de la série H07-VU de section 2,5 mm² minimum encastré sous conduit ICT ISOGRIS Ø 13.

L'ensemble de la liaison équipotentielle pour l'ensemble des salles d'eau, posé y compris conduits, conducteur, boîtier de raccordement, colliers spéciaux de serrage sans coupure du conducteur de protection évitant les phénomènes d'électrolyse et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris toutes sujétions.

c-Mise à la terre informatique

L'ensemble des éléments métalliques du bâtiment devra être raccordé à la terre selon une topologie maillée. Toutes les connexions devront être inamovibles (ex : soudure ou sertissage).

La prise de terre informatique sera ramenée sur une barrette de raccordement au local adéquat en respectant, entre autre, les normes nationales de sécurité des personnes travaillant à l'intérieur de bâtiments (liaison équipotentielle totale). Les plans d'équipotentialité seront soigneusement réalisés. Plus les liaisons d'équipotentialité seront nombreuses et courtes, plus le drainage sera efficace et plus les courants à drainer seront de faible intensité, donc moins perturbateurs, ce qui ne peut que favoriser l'immunité du réseau VDI contre les champs électromagnétiques à haute fréquence.

La multiplication des liaisons d'équipotentialité permet de réduire la surface des boucles de masse. En limitant la superficie de ces boucles, on réduit du même coup l'intensité des courants parasites générés lorsqu'elles sont traversées par un flux d'ondes électromagnétiques.

La ségrégation courants forts / courants faibles sera conforme à la norme EN 50174.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris toutes sujétions.

Prix n° 10 - 6 - Tableau général basse tension TGBT

Ils sont réalisés conformément aux prescriptions et détails de la maîtrise d'œuvre.

Il sera du type juxtaposable à panneaux amovibles métalliques IP.54.

La tôle constituant ce tableau sera électro-zinguée et recevra deux couches d'impression phosphatantes et deux couches de peinture cuite au four.

Le tableau ou coffret métalliques sera particulièrement adapté aux ambiances et aux applications du

grand tertiaire, il devra recevoir tous les organes de commandes et de protection et devra permettre l'adjonction de 40 % de matériel en sus.

Il sera prévu des portes fermant par poignée sur serrures chromées du type RONIS ou similaire. Le passage des câbles se fera par presse-étoupe soigneusement calibrés.

Il sera installé des tresses en cuivre pour le raccordement à la terre des portes et de toutes les parties Métalliques.

L'appareillage sera du type modulaire sur rail **Schneider ou équivalent**.

L'appareillage sera placé sur des profilés du commerce, galvanisés. Le câblage sera réalisé en conducteur U 500 V, placé sous goulotte en P.V.C.

Le pouvoir de coupure des disjoncteurs est égal à 10 KA par filiation entre entêtes et modulaires.

Ce tableau comprend également :

Les borniers de terre et du neutre ;

Les borniers de branchement des arrivées et départs ;

Les répartiteurs nécessaires ;

Le câblage et le raccordement ;

Le raccordement des départs se fera sur un jeu de barres placées en partie supérieure, une barre de terre sera prévue pour les conducteurs de protection.

Le repérage et étiquetage, toutes sujétions d'accessoires d'installation, de mise en œuvre et de boîtes, de raccordement ou de dérivations.

Les schémas électriques de ces coffrets devront être placardés sur l'intérieure de la porte du coffret correspondant ;

3 voyants de présence de tension et fusibles HPC.

Ouvrage Payé à l'ensemble complet en ordre de marche y compris percement, scellement raccords et toutes sujétions de fournitures et de pose au prix suivants :

a-Tableau général basse tension TGBT - TPE 1 DORTOIRS FILLES

Ouvrage payé à l'ensemble.

b-Tableau général basse tension TGBT - TPE2 FOYER

Ouvrage payé à l'ensemble.

c-Tableau général basse tension TGBT - TPE3 DORTOIRS GARCON

Ouvrage payé à l'ensemble.

d-Tableau général basse tension TGBT - TPE4 CUISINE

Ouvrage payé à l'ensemble.

e-Tableau général basse tension TGBT - TPE5 BLOC SANITAIRE

Ouvrage payé à l'ensemble.

f-Tableau général basse tension TGBT - TPE6 SALLES DE COURS

Ouvrage payé à l'ensemble.

g-Tableau général basse tension TGBT - TPE7 FORMATEURS

Ouvrage payé à l'ensemble.

h-Tableau général basse tension TGBT - TPE8 AMPHI THEATRE 150P

Ouvrage payé à l'ensemble.

i-Tableau général basse tension TGBT - TPE9 SALLE PHOTOCOPIE

Ouvrage payé à l'ensemble.

j-Tableau général basse tension TGBT - TPE10 SALLES DE COURS

Ouvrage payé à l'ensemble.

k-Tableau général basse tension TGBT - TPE11 AMPHI THEATRE 100P

Ouvrage payé à l'ensemble.

l-Tableau général basse tension TGBT - TPE12 SALLE DE FORMATION

Ouvrage payé à l'ensemble.

m-Tableau général basse tension TGBT - TPE13 URD

Ouvrage payé à l'ensemble.

n-Tableau général basse tension TGBT - TPE14 HOPITAL

Ouvrage payé à l'ensemble.

Prix n° 10 – 7 - Tableau protection électrique secondaires

Ils sont réalisés conformément aux prescriptions et détails de la maîtrise d'œuvre.

Il sera du type juxtaposable à panneaux amovibles métalliques IP.54.

La tôle constituant ce tableau sera électro-zinguée et recevra deux couches d'impression phosphatantes et deux couches de peinture cuite au four.

Le tableau ou coffret métalliques sera particulièrement adapté aux ambiances et aux applications du grand tertiaire, il devra recevoir tous les organes de commandes et de protection et devra permettre l'adjonction de 40 % de matériel en sus.

Il sera prévu des portes fermant par poignée sur serrures chromées du type RONIS ou similaire. Le passage des câbles se fera par presse-étoupe soigneusement calibrés.

Il sera installé des tresses en cuivre pour le raccordement à la terre des portes et de toutes les parties Métalliques.

L'appareillage sera du type modulaire sur rail Schneider ou équivalent.

L'appareillage sera placé sur des profilés du commerce, galvanisés. Le câblage sera réalisé en conducteur U 500 V, placé sous goulotte en P.V.C.

Le pouvoir de coupure des disjoncteurs est égal à 10 KA par filiation entre entêtes et modulaires.

Ce tableau comprend également :

- Les borniers de terre et du neutre ;
- Les borniers de branchement des arrivées et départs ;
- Les répartiteurs nécessaires ;
- Le câblage et le raccordement ;
- Le raccordement des départs se fera sur un jeu de barres placées en partie supérieure, une barre de terre sera prévue pour les conducteurs de protection.
- Le repérage et étiquetage, toutes sujétions d'accessoires d'installation, de mise en œuvre et de boîtes, de raccordement ou de dérivations.
- Les schémas électriques de ces coffrets devront être placardés sur l'intérieure de la porte du coffret correspondant ;
- 3 voyants de présence de tension et fusibles HPC.

Payé à l'ensemble complet en ordre de marche y compris percement, scellement raccords et toutes sujétions de fournitures et de pose au prix suivants :

a - Tableau protection électrique secondaires - TPE14.3 SALLE RADIOLOGIE RDC

Ouvrage payé à l'ensemble.

- b -Tableau protection électrique secondaires -TPE14.4 SALLE BLOC OPERATOIRE RDC
Ouvrage payé à l'ensemble.
- c -Tableau protection électrique secondaires -TPE14.5 SALLE DE STRILISATION RDC
Ouvrage payé à l'ensemble.
- d - Tableau protection électrique secondaires - TPE11.1 REGIE AMPHITHEATRE 100P RDC
Ouvrage payé à l'ensemble.
- e - Tableau protection électrique secondaires - TPE1.1 DORTOIRS FILLES 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- f - Tableau protection électrique secondaires - TPE3.1 DORTOIRS GARCON 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- g- Tableau protection électrique secondaires - TPE6.1 SALLES DE COURS 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- h -Tableau protection électrique secondaires - TPE7.1 SALLES DE COURS 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- i -Tableau protection électrique secondaires - TPE10.1 SALLES DE COURS 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- j -Tableau protection électrique secondaires - TPE12.1 FORMATEUR 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- k- Tableau protection électrique secondaires - TPE13.1 SALLE DE FORMATION 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- l- Tableau protection électrique secondaires - TPE14.1 SALLE DE SOINS 1er ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- m - Tableau protection électrique secondaires - TPE6.2 SALLES DE COURS 2eme ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- n -Tableau protection électrique secondaires - TPE7.2 SALLES DE COURS 2eme ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- o -Tableau protection électrique secondaires - TPE10.2 SALLES DE COURS 2eme ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.
- p- Tableau protection électrique secondaires - TPE14.1 SALLE DE SOINS 2eme ETAGE
Ouvrage payé à l'ensemble.

Prix n° 10 – 8 - Câble de raccordement

Ce prix rémunère la réalisation d'un câble de raccordement fourni et posé du type U 1000 R02V, y compris fourreau, chemin de câble ou en enterrée sous tube en polyéthylène annelé double paroi rigide sous chaussé ou souple sous trottoir de diamètre $\Phi 100$, $\Phi 150$, grillage avertisseur y compris terrassement, remblais, évacuation, accessoires de pose et de fixation, y compris percements, saignées des dalles au niveau des gaines, toutes sujétions de fournitures et raccordements.

Câble de raccordement fourni et posé du type U 1000 RVFV en enterrée, y compris tube en polyéthylène annelé double paroi rigide sous chaussé ou souple sous trottoir de diamètre $\Phi 100$, $\Phi 150$, grillage avertisseur y compris terrassement, remblais, évacuation et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ce prix comprend également la réalisation d'un câble de raccordement fourni et posé du type CR1, y

compris fourreau, ou enterrée sous tube en polyéthylène annelé en double paroi rigide sous chaussé ou souple sous trottoir de diamètre $\Phi 100$, $\Phi 150$, grillage avertisseur y compris terrassement, remblais, évacuation, accessoires de pose et de fixation, y compris percements, saignées des dalles au niveau des gaines, accessoires de pose et de fixation, y compris percements, saignées des dalles au niveau des gaines, toutes sujétions de fournitures et raccordements.

Payé au mètre linéaire, selon les prix suivants :

a- Câble Electrique du poste au AGBT en câble vinyso Armé de section $4 \times 3 \times 240 \text{mm}^2 + 4 \times 1 \times 240 \text{mm}^2 + T$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

b- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE 1 DORTOIRS FILLES en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

c -Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE2 FOYER en câble vinyso Armé de section $4 \times 10 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

d-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE3 DORTOIRS GARCON en câble vinyso Armé de section $4 \times 185 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

e- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE4 CUISINE en câble vinyso Armé de section $4 \times 185 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

f-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE5 BLOC SANITAIRE en câble vinyso Armé de section $4 \times 35 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

g-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE6 SALLE DE COURS en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

h-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE7 MAGASIN en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + \text{Terre}$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

i- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE8 AMPHITHEATRE 150P en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + T$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

j- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE9 SALLE PHOTOCOPIE en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + T$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

k- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE10 SALLE DE COURS en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + T$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

l- Câble Electrique du AGBT au au TGBT - TPE11 AMPHI THEATRE 100P en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + T$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

m- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE12 SALLE DE FORMATION en câble vinyso Armé de section $4 \times 25 \text{mm}^2 + T$
Ouvrage payé au mètre linéaire.

n- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE13 URD en câble vinysol Armé de section 4x25mm²+T
Ouvrage payé au mètre linéaire.

o- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE14 HOPITAL en câble vinysol Armé de section 2x4x150mm²+T
Ouvrage payé au mètre linéaire.

p- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPECLIM 1 en câble vinysol Armé de section 4x70mm²+T
Ouvrage payé au mètre linéaire.

q- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPECLIM2 en câble vinysol Armé de section 4x70mm²+T
Ouvrage payé au mètre linéaire.

r- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPECLIM 3 en câble vinysol Armé de section 4x70mm²+T
Ouvrage payé au mètre linéaire.

S- Câble Cuivre type U 1000 R02V

s.1 - Section 4 x35mm² + Terre
Ouvrage payé au mètre linéaire.

s.2 - Section 4 x25mm² + Terre
Ouvrage payé au mètre linéaire.

s.3 - Section 4 x16mm² + Terre
Ouvrage payé au mètre linéaire.

s.4 - Section 5 x10mm²
Ouvrage payé au mètre linéaire.

s.5 - Section 5 x6mm²
Ouvrage payé au mètre linéaire.

s.6 - Section 5 x4mm²
Ouvrage payé au mètre linéaire.

Prix n° 10 – 9 - Foyer lumineux

a-Points lumineux sur simple allumage

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un point lumineux sur simple allumage comprenant :

-Les conduits ICD ou iso orange, posés en encastré ou conduits iso gris flexibles posés en apparent dans le vide du faux plafond De diamètre 16 au minimum depuis le tableau de protection jusqu'au point lumineux et à l'interrupteur ;

-Les conducteurs U1000R02V de 3x 1,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD ou sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;

-La boîte d'encastrement ;

-La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie ;

-L'appareil de commande simple allumage 10 A, 250 V, encastrable type LEGRAND ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des saignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

b-Points lumineux sur double allumage

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de points lumineux sur double allumage comprenant :

-Les conduits ICD ou iso orange, posés en encastré ou conduits iso gris flexibles posés en apparent dans le vide du faux plafond de diamètre 16 au minimum depuis le tableau de protection jusqu'au point lumineux et à l'interrupteur ;

- Les conducteurs U1000RO2V de 4x 1,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD ou sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;
- La boîte d'encastrement ;
- La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie ;
- L'appareil de commande double allumage 10 A, 250 V, encastrable type LEGRAND ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

c-Point lumineux sur va et vient

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un point lumineux sur va et vient comprenant :

- Les conduits ICD ou iso orange, posés en encastré ou conduits iso gris flexibles posés en apparent dans le vide du faux plafond de diamètre 16 au minimum depuis le tableau de protection jusqu'au point lumineux et à l'interrupteur ;
- Les conducteurs U1000RO2V de 4x 1,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD ou sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond
- La boîte d'encastrement ;
- La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie ;
- Les appareils de commande va et Vient 10 A, 250 V, encastrable type LEGRAND ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

d-Point lumineux sur double va et vient

Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un point lumineux sur va et vient comprenant :

- Les conduits ICD ou iso orange, posés en encastré ou conduits iso gris flexibles posés en apparent dans le vide du faux plafond De diamètre 16 au minimum depuis le tableau de protection jusqu'au point lumineux et à l'interrupteur ;
- Les conducteurs U1000RO2V de 4x1,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD ou sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;
- La boîte d'encastrement ;
- La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie ;
- Les appareils de commande double Va et Vient 10 A, 250 V, encastrable « LEGRAND »VV ,10A 250V, encastré.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

e- Points lumineux sur détecteur de mouvement

Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un détecteur de mouvement série U1000RO2V comprenant :

- Les conducteurs U1000RO2V de 3x 1,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD ou sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;
- La boîte d'encastrement ;
- La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie ;
- L'appareil de détecteur de mouvement, encastrable type LEGRAND ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

f-Points lumineux sur bouton poussoir

Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un point lumineux sur bouton poussoir comprenant :

- Les conduits ICD ou iso orange, posés en encastré ou conduits iso gris flexibles posés en apparent dans le vide du faux plafond De diamètre 16 au minimum depuis le tableau de protection jusqu'au point lumineux et au bouton poussoir ;

- Les conducteurs U1000RO2V de 3x 1,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD ou sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;
 - La boîte d'encastrement ;
 - La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie ;
 - L'appareil de commande BP 10 A, 250 V, encastrable typeLEGRAND ou similaire.
- Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.**

g-Points lumineux supplémentaires

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un point lumineux supplémentaire comprenant :

- Les conduits ICD ou iso orange, posés en encastré ou conduits iso gris flexibles posés en apparent dans le vide du faux plafond de diamètre 16 au minimum depuis un point lumineux jusqu'à un autre point lumineux ;
 - Les conducteurs U1000RO2V de 3x 1,5 mm² ou 2,5mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;
 - La boîte d'encastrement ;
 - La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie.
- Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fourniture et de pose.**

Prix n° 10 – 10 - Distribution prises de courant / téléphone / informatique / TV

L'alimentation des prises de courants informatiques avec détrompeurs sera issue du tableau de protection type TO.

L'alimentation des prises de courants normaux pour usage autre que l'informatique sera issue du tableau de protection type TP.

Les alimentations des prises de courants informatiques et des prises de courants normales emprunteront des conduits différents depuis le tableau de protection jusqu'à la prise de courant correspondante.

Cette série de prix comprend :

- Les conduits en encastré isorange Ø16 au minimum ;
- Les conducteurs U1000RO2V sous conduit isorange Ø16 encastré ou sous conduit isogris ou bien chemin de câble apparent passant dans le vide du faux plafond ou sous goulotte DLP de dimensions :
 - 2,5 mm² pour le 16 A ;
 - 4,0 mm² pour le 20 A ;
 - 6,0 mm² pour le 32 A.
- Les boîtes d'encastrement et de dérivation ;
- La prise de courant de type LE GRAND ou similaire ;
- La fiche mâle pour les récepteurs fixes ;
- La Boîte de sortie de câbles étanches.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, chemin de câble, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose aux prix suivants :

a - Prise de courant 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x 2.5 mm², encastrable «LEGRAND» ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité.

b - double Prise de courant 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x2.5 mm², encastrable «LEGRAND» ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité.

c - Prise de courant 3P + T. 16 A normalisée 380 V en câble 5x 2.5 mm², encastrable «LEGRAND» ou

similaire.

Ouvrage payé à l'unité.

d - Prise de courant 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x2.5 mm², série PLEXO étanche à encastrer « LEGRAND » ou similaire (série PLEXO)

Ouvrage payé à l'unité.

e- Boîte au sol de 4 Prises de courant normal 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x2.5 mm², y compris boîte, raccordement

Ouvrage payé à l'unité.

f - Boîte de sortie de câble Alimentation chauffe eau électrique y compris boîte, raccordement en câble 3 x 4 mm² (voir lots plomberie pour la situation des boites) « LEGRAND », ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité.

g - Boîte de sortie de câble Alimentation climatiseur compris boîte, raccordement en câble 3 x 4 mm²« LEGRAND », ou similaire.

Ouvrage payé à l'unité.

h - Prises informatiques à 1 ports RJ45 cat .6 série MOSAIC RJ45. Encastrable y compris tubage ICD ou ICT diamètre 16 mécanisme Mosaic« LEGRAND », ou similaire .

Ouvrage payé à l'unité.

i - Prises TV série MOSAIC. Encastrable y compris tubage ICD ou ICT diamètre 16 mécanisme Mosaic, « LEGRAND », ou similaire ,

Ouvrage payé à l'unité.

Fourniture et pose de la lustrerie

Prix n° 10 – 11 - Panel LED carre de 60x60

Localisation : Administration, Salles de cours, Internat

Fourniture et pose de panel LED Blanc 60x60cm apparents (parties sans faux-plafond) et encastrables (parties avec faux-plafond) de marque Philips série RC125B LED36S/840, OSRAM ou Brillant ou similaire (Marquage CE).

Boîtier en tôle d'acier laqué blanc, cache en PMMA

Caractéristiques :

Finition de cache optique/lentille Opale Longueur totale 597 mm Largeur totale 597 mm Hauteur totale 42 mm

LED36S LED Module, system flux 3600 lm

Température de couleur : 840 blanc neutre

Efficacité lumineuse à 0h du luminaire LED : 100 lm/W

Puissance initiale absorbée : 36W

Y compris transformateur et kit de fixation.

Ouvrage payé à l'unité fourni et posé.

Prix n° 10 – 12 - Suspension décorative LED

Fourniture et pose de suspension décorative pour halls d'intérieur de marque ILUMIO

Référence: SUS113BK ou similaire.

Diamètre : 50cm Hauteur de câble : 250cm, Matière résine.

Ouvrage Payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 10 – 13 - Plafonnier circulaire étanche LED

Localisation Sanitaires

Fourniture et pose de plafonnier circulaire LED de 15W en moyenne, de 200 à 300mm de diamètre étanche (pour salles d'eau) ou apparent de marque Brillant ou similaire avec, appareillage compensé intégré, point de centrage et entrée câble avec commande séparément du corps et du diffuseur, corps en acier laqué et cache en verre trempé.

Y compris transformateur et accessoires de montage.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 10 – 14 - Projecteur étanche LED

Fourniture et pose de projecteur LED étanche IP 65 de 100W de marque BRILLIANT réf. AVENGER Large LED DIY Floodlight, ou similaire de dimensions 385mm x 285mm x 175mm, comprenant corps en acier laqué et vitre de protection. Lampe : COB LED, température de la couleur 4000K, 7500 lumens y compris équerre de fixation en aluminium, passage d'alimentation presse étoupe Ø11 y compris accessoires câbles tubage et toutes sujétions de fourniture et de pose

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose

Prix n° 10 – 15 - LED Caisson DOWNLIGHT encastrable

Fourniture et pose de caisson Downlight LED rectangulaire sans rebords extérieurs de marque Kreon ou techniquement similaire.

Corps en aluminium.

Double ampoule LED, 5000 Lumens, puissance 60W environ, couleur 4000°K.

Echantillon à présenter à l'architecte pour approbation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose

Prix n° 10 – 16 - Applique murale LED

Fourniture, pose et raccordement d'applique murale étanche équipé d'une lampe LED de marque Philips Lighting Yarrow Réf 172963016 LED intégrée noir ou équivalent. Corps en Aluminium moulé.

Diamètre 21,4 cm, hauteur 7,8 cm.

Puissance d'ampoule 6W (équivalente à 47 W), luminosité 600 lm.

Payé à l'unité, fourni, posé et raccordé en ordre de marche.

Prix n° 10 – 17 - Candélabre solaire

Fourniture, transport et pose de candélabre solaire avec fondations comprenant :

-Les études d'éclairage (Un plan d'implantation et une étude de luminosité devront être fournis par l'entreprise)

-La mise en place de platines, mâts, batteries, lanternes, panneaux

Lampadaire solaire

Le lampadaire sera autonome à énergie solaire, le candélabre de 3 mètres de hauteur, la lumière du jour reçue par les modules solaires produit de l'énergie qui sera stockée dans des batteries. Aucun raccordement au réseau de la régie ne sera autorisé.

Un régulateur, puis une horloge déclenchera un éclairage de nuit.

L'ensemble devra être conforme :

- aux normes parasismiques
- aux règles du vent du Maroc

Panneaux solaires

Les panneaux positionnés sur chaque candélabre seront orientés plein SUD.

Le support sera orientable.

Projecteur et lampe

Les lampes seront de type LED pour une puissance de 100W (minimum).

L'entrepreneur devra garantir un nombre de 25 lux en pied de mât et sur un rayon de 10 mètres.

0

mu

Le projecteur sera omnidirectionnel. Sa structure pourra être en aluminium anodisé (RAL défini avec celui du mât par l'architecte).

Mât

Le mât sera cylindro-conique en acier galvanisé à chaud de 3 mètres. Une peinture de finition en thermolaquage polyester sera réalisée. Le RAL sera défini au choix de l'architecte

Batterie et contrôleur de charge

2 batteries seront installées sur chaque candélabre. Les batteries seront sans entretien. La charge des batteries sera gérée par un régulateur. L'autonomie demandée est de 12 heures (de 18h à 6h).

Le temps de charge des batteries est de 7h à 16h.

Fondation et massifs en béton armé

Le massif béton armé supportant l'ensemble du mât sera calculé pour répondre à la norme EN40.

La platine du mât y sera fixée. Y compris terrassements, béton en fondations, acier, remblaiement et évacuation à la décharge publique

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 10 – 18 - Sirène

Ouvrage comprenant :

- Les conducteurs U 1000 R2V de 3 X 1,5 mm² et 2 X 1,5 mm² passés sous tubes isolants encastrés.
- Le bouton de commande.
- La sirène série Royale blanc référence 825- 26 de LEGRAND ou similaire complète sur support.

Ouvrage payé à l'unité, y compris raccordement, pose, fixation et toutes fournitures et sujétions,

Prix n° 10 – 19 - Fourniture et pose de ruban STRIP LED étanche

Fourniture, pose et raccordement de bande LED étanche, autocollant, flexible, blanc, d'un indice de protection de type IP68, il peut être utilisé autant en intérieur qu'en extérieur, y compris câble électrique, transformateurs et toutes sujétions.

Un échantillon sera proposé au maître d'ouvrage et à l'architecte pour choix.

A pour caractéristiques techniques :

- 300 LEDS par rouleau de 5m (60/m) ;
- Nombre de lumens par 5 mètres ± 900 lm.
- Puissance par mètre ± 14.4 W/ml.
- Durée de vie : 50 000 heures.
- Couleur : blanc froid

- Il est impératif de ne pas connecter plus de 5 m de produit par boucle

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions de fourniture et pose,

Prix n° 10 – 20 - Fourniture et pose de projecteurs de façades LED - RGB

Fourniture et pose de projecteurs de façade LED RGB, étanche (IP65) de type SAVYALIGHT de Sofamaroc Réf. 2037-001-50W RGB ou techniquement similaire.

- Corps en fonte d'aluminium protégé par une couche de peinture époxy
- Vasque en verre trempé
- Réflecteur en aluminium anodisé
- LED type COB
- Alimentation : AC85-265V/50-60 Hz
- Efficacité lumineuse LED : 110 LM/W
- Angle de faisceau 120°

Y compris télécommande, câblage, fixation du support et tout le nécessaire d'installation et de fonctionnement.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 10 – 21 - Eclairage de sécurité

Selon la réglementation en vigueur, l'éclairage de sécurité doit répondre aux objectifs suivants :

- Eclairer les circulations ;
- Permettre la reconnaissance des obstacles ;
- Indiquer des changements de direction ;
- Signaler les issues et cheminements pour procéder à l'évacuation des locaux sans créer de panique ;
- Permettre l'intervention du personnel de sécurité.

Les blocs autonomes de sécurité doivent être conformes aux normes homologuées NF BASE testables secteur présent, et équipés d'un bloc batterie interchangeable sans nécessité de dépose de bloc ou de coupure secteur.

a - bloc de balisage 1 de sécurité 60 lumens

Ce prix comprendra la fourniture et la pose de bloc autonome d'éclairage de sécurité de LEGRAND ou équivalent en apparent ou en encastrée au faux plafond. Le bloc d'éclairage de sécurité aura les caractéristiques suivantes :

- Installation en saillie ;
- 60 lumens pendant une heure minimum ;
- Accumulateurs facilement interchangeables ;
- Classe d'isolement II ;
- Indice de protection IP 41-5 ;
- Etiquettes de signalisation internationale et complémentaire tous types confondus ;
- Contrôlable sans coupure de secteur par l'intermédiaire du bloc de télécommande avec système de protection contre les erreurs de branchement.

Les blocs seront raccordés entre eux et entre le dernier bloc du même circuit et le tableau de protection correspondant par conducteurs H07 VU 4 x 1,5 mm² sous conduit ICD Ø 13 minimum encastré ou les câbles de la série U 1000 RO2V passant en faux plafond ou sur chemin de câble.

Ouvrage payé à l'unité, Fourni, posé et raccordé y compris câblage et toutes sujétions de fourniture et pose.

b - Bloc d'ambiance 360 lumens

L'éclairage d'ambiance doit assurer un éclairage uniforme sur la surface du local pour permettre une bonne visibilité et éviter la panique.

Ce prix comprendra la fourniture et la pose de bloc autonome d'éclairage de sécurité de la marque SAFT ou similaire.

Le bloc d'éclairage de sécurité aura les caractéristiques suivantes :

- Installation en saillie ;
- 360 lumens pendant une heure minimum ;
- Accumulateurs facilement interchangeables ;
- Classe d'isolement II ;
- Indice de protection IP 20-5 ;
- Contrôlable sans coupure de secteur par l'intermédiaire du bloc de télécommande avec système de protection contre les erreurs de branchement.

Les blocs seront raccordés entre eux et entre le dernier bloc du même circuit et le tableau de protection correspondant par conducteurs H07 VU 4 x 1,5 mm² sous conduit ICD Ø 13 minimum encastré ou les câbles de la série U 1000 RO2V passant en faux plafond ou sur chemin de câble.

Ouvrage fourni, posé et raccordé y compris câblage et toutes sujétions de fourniture et pose sera payé à l'unité.

c - Bloc télécommande

Ce prix comprendra la fourniture et la pose d'un bloc de télécommande modulaire de la marque SAFT ou similaire, équipé de deux boutons « allumage et extinction ».

Il permet de tester la totalité de l'installation sans coupure de courant secteur.

Chaque tableau divisionnaire sera équipé d'un bloc de télécommande permettant la télécommande des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BASE) alimentés à partir de ce tableau.

Ouvrage payé à l'unité, y compris pose, protection, câblage, raccordement, essais et toutes sujétions de fourniture et mise en œuvre.

Prix n° 10 – 22 - Armoire informatique Répartiteur Général Télécom

Il s'agit d'une armoire réseau 19'', pour la mise en place des différents équipements. Il doit avoir au minimum les caractéristiques suivantes :

- Dimension (L x P) : 800mm x 800mm ;
- Porte avant en verre transparent de 3 mm minimum d'épaisseur ;
- Panneaux latéraux amovibles ;
- Fermeture par serrure à clé des quatre portes ;
- Fermeture de la porte avant par poignée escamotable ;
- La structure, l'habillage et les quatre montants doivent être en tôle acier galvanisé de 1 mm minimum d'épaisseur ;
- Respect des normes : ISO 1519, ISO 1520, ISO 2409, ISO 4892-2, ISO 6860 ;
- Passage des câbles par le haut et par le bas.

L'armoire informatique devra être livrée avec :

- Un ventilateur à 3 modules ;
- Deux bandeaux électriques à 8 prises 2P+T avec interrupteur ;
- Deux étagères 1U ;
- Les passe-fils nécessaires aux panneaux de brassage ;
- Tablettes.

Ce prix intègre en plus de l'armoire et les équipements précités tous les accessoires nécessaires à son installation aux lieux fixés, ainsi que la prestation de son installation.

Ouvrage payé à l'unité aux prix suivants :

a-Armoire 42 unités

Ouvrage payé à l'unité.

b-Armoire 19 unités

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 10 – 23 - Câble 4 paires F/UTP CAT 6

Il s'agit d'un câble catégorie 6 F/UTP et qui supporte les systèmes de transmission de hauts débits (ATM, FDDI, FAST Ethernet, Gigabit Ethernet, etc.) et l'intégration voix/données/image.

Le câble doit porter sur sa gaine extérieure des indications permettant de vérifier sa conformité. Il sera de type zéro halogène non propagateur du feu, doté d'un séparateur central et aura aussi les mêmes caractéristiques de bout en bout avec une garantie d'au moins une période de 20 ans.

L'Entrepreneur précisera les caractéristiques du câble proposé (Température de fonctionnement, Performance, Fréquence, conformité aux normes de sécurité, version, impédance, ..., etc.).

Le système de câblage cuivre sera de type banalisé (pas de distinction entre prise voix et prise données), l'Entrepreneur doit proposer un système de câblage de catégorie 6 (ou supérieure) de bout en bout. Ce système sera de haut débit complet supportant la convergence voix/données/image, garanti au moins pour une période de 10 ans.

Ouvrage payé à mètre linéaire y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 10 – 24 - Panneaux de brassage

Ce prix rémunère la fourniture, la pose et le câblage des panneaux de brassage 48 ou 24 ports RJ45, catégorie 6 certifié à des débits du même niveau et des performances des câbles et des prises. Ces panneaux doivent permettre sans adaptateur l'insertion de connecteur RJ45 Cat 6 type Keystone ou similaire afin d'offrir la flexibilité d'un système adapté. Les panneaux modulaires seront équipés d'un système de fixation mécanique pour assurer le maintien rapide des câbles horizontaux. L'installateur devra placer les câbles avec assez de mou afin de rendre possible le montage des connecteurs devant la baie.

Les panneaux de raccordement auront les dimensions 19"/1U de hauteur pour 24 ports et 19"/2U de hauteur pour 48 ports (un seul panneau de 48 ports).

Les panneaux seront de marque 3M, NEXANS, Legrand, Scheider ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité conformément en norme en vigueur, avec tous accessoires nécessaires (passe câble, ..., etc.) aux prix suivants :

a-Panneau de 48 ports

Ouvrage payé à l'unité.

b-Panneau de 24 ports

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 10 – 25 - Détection incendie

a-Centrale de détection d'incendie type 2B

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de centrale d'alarme incendie type 2B conforme aux normes NF de marque FINSECUR ou équivalent y compris alimentation intégrée par batterie.

La centrale de détection incendie sera de marque CERBERUS, DEF, ou similaire.

L'ensemble des équipements de l'installation doit être homogène et totalement compatible.

Le système de sécurité incendie sera payé à l'ensemble, fourni, posé et raccordé en ordre de marche, y compris armoire pour l'ensemble des équipements et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'ensemble y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

b- Détecteur optique de fumée

Ce prix rémunère la fourniture, pose et raccordement de détecteurs optiques de fumée.

Ils doivent présenter un comportement de réponse uniforme au cours du temps. L'intensité de la source de lumière doit automatiquement s'ajouter pour compenser les possibles effets d'accumulation de saletés et de poussière dans le capteur. La densité de fumée dans la chambre doit être mesurée par un système optique symétrique. Ils seront de marque FINSECURE ou similaire avec les spécifications suivantes :

- Température : -10°C à + 50°C (pour locaux techniques + 60°) ;
- Humidité relative : Max 85% à 40°C ;
- Courant de l'air ambiant : 5m/s à 10m/s ;
- Tension de fonctionnement : 24 VCC nominal ;
- Consommation au repos : 50uA à 120uA ;
- Courant en état d'alarme : 100mA max ;
- Contrôle faisceau lumineux : oui.

Le détecteur doit être conforme aux conditions particulières d'emploi.

Les câbles seront de section 9/10ème de mm, sous écran, de la série SYT1 ou similaire suivant le système de distribution en boucle : ces câbles seront posés entre la centrale et le premier détecteur et entre les détecteurs. La catégorie des câbles, leurs poses et raccordement sera conforme à la règle R7 de L'APSAD et normes en vigueur.

Ouvrage payé à l'unité, fourni et posé, y compris socle de fixation, filerie, tubages, raccordement en ordre de marche et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

c- détecteur thermovelocimetrique

Fourniture, pose, installation complète d'un détecteur sensible à la vitesse d'élévation de température avec sécurité thermostatique.

Conforme à la norme NF S 61950 avec des paramètres techniques :

- Élévation supérieure à 9°C/minute, avec sécurité statique à 59°C
- Tension de fonctionnement 17 à 27 V
- Capacité de détection : 30 m2
- Un voyant d'action ou dérangement
- Un socle universel permettant interchangeabilité des détecteurs à fermeture ¼ de tour
- Câble selon CPT Compris

Ouvrage payé à l'unité, fourni et posé, y compris socle de fixation, filerie, tubages, raccordement en ordre de marche et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

d- Déclencheur manuel

Ce prix rémunère la fourniture, la pose et le raccordement de boîtiers déclencheurs manuel avec possibilité de réarmement par clé spéciale. Les boîtiers seront de type encastré ou en saillis (au choix du maître d'œuvre) et implanté conformément aux plans.

Les déclencheurs manuels adressables seront de type BGPH de marque FNSECURE ou similaire compatibles avec la centrale d'incendie.

Les câbles seront de section 9/10ème de mm, sous écran, de la série SYT1 ou similaire. Ces câbles seront posés entre la centrale et le déclencheur et entre les déclencheurs et détecteurs suivant le système de distribution en boucle. La catégorie des câbles, leurs pose et raccordement, seront conformes à la règle R7 de L'APSAAD et normes en vigueur.

Ouvrage payé à l'unité, fourni et posé, y compris boîte de fixation, filerie, tubages, clé de réarmement, une plaque de verre plastifier de remplacement, raccordement en ordre de marche et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

e- Avertisseurs sonores

Ce prix rémunère la fourniture, la pose et le raccordement d'avertisseurs d'alarme sonores type électronique qui convient à une basse tension de 24 à 48 V et à une faible consommation. Ils seront équipés chacun d'un hautparleur émettant un son conforme à la norme acoustique AFNOR NFS32-001. La centrale de signalisation doit fournir des lignes de sortie entièrement surveillées pour commander sélectivement les avertisseurs sonores. Ils seront installés dans les couloirs, les halls, les locaux recevant du public, en plus de certains locaux techniques conformément aux normes et aux plans. Les avertisseurs d'alarmes sonores raccordés en parallèle doivent être électriquement synchronisés. Le son de l'avertisseur peut être linéaire ou modulé suivant le mode de câblage. Les avertisseurs sonores doivent convenir pour une atmosphère sèche, humide ou poussiéreuse.

Les alarmes sonores seront de marque FNSECURE ou similaire. Les câbles seront de section minimale 1,5mm Cat. CR1 (Résistant au feu). La catégorie des câbles, leurs pose et raccordement, sera conforme à la règle R7 de L'APSAAD et normes en vigueur. Ces câbles seront posés entre la centrale et le premier avertisseur et entre les avertisseurs.

Ouvrage payé à l'unité, fourni, posé et raccorder, y compris boîte de fixation, fileries, tubages, raccordement en ordre de marche et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

Prix n° 10 – 26 - Chemins de câbles

Fourniture et pose de chemins de câbles du type perforé et galvanisé pour les câbles d'alimentation des tableaux appareils de climatisation. Ils seront du type à bords repliés
Les chemins de câbles seront fixés le long des cloisons des gaines par des fers profilés qui seront scellés.

Ouvrage payé au mètre linéaire de chemins de câbles, fournis, posés y compris les supports de fixation et toutes sujétions .

a- Courants forts: 365x63mm (épaisseur 15/10ème)

Ouvrage payé au mètre linéaire.

b- Courants forts: 215x63mm (épaisseur 15/10ème)

Ouvrage payé au mètre linéaire.

c- Courants faible: 215x63mm (épaisseur 15/10ème)

Ouvrage payé au mètre linéaire.

d-Courants faible 125x63 mm (épaisseur 15/10ème)

Ouvrage payé au mètre linéaire.

Prix n° 10 – 27 - Conduit et câble enceinte 2X2,5mm² pour la sonorisation

Fourniture, pose et fixation d'un conduit ICD isorange ϕ 21mm encastré et une boite de dérivation encastrée et câble enceinte 2x2.5mm² .

Ouvrage payé à l'ensemble de l'ouvrage, fourni, posé et raccordé, y compris toutes sujétions de fourniture, de pose.

Prix n° 10 – 28 - Conduit et câble coaxial KX6 pour vidéo surveillance

Fourniture, pose et fixation d'un conduit ICD isorange ϕ 21mm encastré et une boite de dérivation encastrée et câble coaxial KX6 .

Ouvrage payé à l'ensemble de l'ouvrage, fourni, posé et raccordé, y compris toutes sujétions de fourniture, de pose.

Prix n° 10 – 29 - Modules photovoltaïques

L'entreprise doit fournir les plans exécution et les fiches technique pour validation par BET , Bureau de control

Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une installation photovoltaïque avec une puissance estimée à 2 kW, en supportant que l'éclairage extérieur.

L'installation photovoltaïque sera intégrée au niveau de la toiture et elle sera raccordée directement au réseau de batterie de stockage.

Les éléments fondamentaux de l'installation sont :

-10 panneaux photovoltaïques ;

-Régulateurs de charge ;

-10 Batteries ;

-Onduleur ;

-Equipements d'installation et mise en service avec formation d'utilisation et de maintenance.

a-Panneau photovoltaïque

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques avec les caractéristiques générales suivants :

-Panneaux poly cristallins composées de 60 cellules, avec un rendement élevé des modules PV ;

-La cellule solaire 4 jeu-de-barre adopte parfaitement aux installations sur toiture ;

-Performance sous faible luminosité ;

-Modules certifiés : IEC 61215 ; IEC61730.

Dimensions	1650×992×40 mm
Verre en face avant	3,2 mm, trempé à basse teneur en fer et à haute transmission lumineuse
Cadre	Aluminium anodisé
Boîte de jonction	Protection IP67

Rendement Module (%)	16.19%
Tension nominale U_{MPPT}	31.4 V
Courant maximal I_{MPPT}	8.44 A
Tension en circuit ouvert U_{oc}	38.6 V
Courant de court-circuit I_{sc}	9.03 A

Ouvrage payé à l'ensemble en état de marche y compris support, transport, câblage de liaison et toute sujétion de fourniture et de pose.

SOUS LOT – 11 – AMENAGEMENT EXTERIEUR

I - RESEAU TELEPHONE

Prix n° 11 - 1 - Câbles téléphoniques multi paires extérieur

Le câble 100 Ohms, hautes performances, Multi paires catégorie 5.

Encombrement réduit (diamètre 6 mm)

Code de couleur international

payé au mètre linéaire, au prix suivants : Câble 56 paires,

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions..

Prix n° 11 - 2 - Regard téléphone

Confection de regard Armé de visite et de tirage de 40x40 cm avec tampon pour tirage de câble, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose conformément aux règles en vigueur.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions.

Prix n° 11 - 3 - Niche de branchement

Chaque ensemble de lots sera desservi à partir d'une niche de branchement installé sur une borne prévu à la limite des lots (voir plan).

La niche sera alimentée à partir du regard le plus proche (voir plan).

Dans le présent lot, l'entrepreneur doit la réalisation du génie civil de la borne, il sera exécuté conformément aux règles de l'art et aux prescriptions télécom.

Borne en Béton Armé de 0,20 d'épaisseur scellée sur radier de 0,40 de largeur y compris aciers de Ø 10 T, débordement de 0,20 de part et d'autre.

Assis sur gros béton de fondation y compris toutes sujétions, terrassements, évacuation, remblaiements.

Ce prix comprend la fourniture et l'alimentation en 2 fourreaux Ø 45/48 en arrivée et départ noyé dans l'ouvrage, y compris fourniture porte métallique de 0,30 x 0,50 scellé sur cadre avec peinture antirouille ainsi que sigle télécom.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions.

II - RESEAU EXTERIEURE

Prix n° 11 - 4 - Fourniture et pose de Projecteur 50 W au sol y compris socle de pose

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un point lumineux projecteur comprenant :

-Les conduits armé, posés en encastré ou enterré De diamètre 16 au minimum depuis un point lumineux jusqu'à un autre point lumineux ;

-Les conducteurs U1000RO2V de 3x 2,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD sous conduits iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;

-La boîte d'encastrement ;

-La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie.

-y compris socle de pose.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

Prix n° 11 - 5 - Circuit Alimentation porte automatique

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'Alimentation porte automatique comprenant :

-Les conduits armé, posés en encastré ou enterré De diamètre 16 au minimum depuis tableau électrique jusqu'à un point d'Alimentation porte automatique ;

-Les conducteurs U1000RO2V de 3x 2,5 mm² (couleurs normalisées), sous conduits ICD sous conduits

iso gris flexible posé en apparent dans le vide du faux plafond ;

-La boîte d'encastrement ;

-La douille à bout de fil en laiton dans le cas où il ne reçoit pas de lustrerie.

Ouvrage payé à l'unité y compris percement, tubage, scellement, finition des soignées, raccordement et toutes sujétions de fournitures et de pose.

III - ASSAINISSEMENT EXTERIEUR

Généralités concernant les canalisations en buses en PVC Série n°1 de 1er choix selon les normes marocaines

-Terrassements en tranchée

Les cubatures pour ouvertures des tranchées seront calculées sur la base des hypothèses suivantes :

1 - la tranchée est rectangulaire,

2 - la largeur du fond de fouille de la tranchée en fonction du diamètre nominal de la canalisation est définie comme suit:

Diamètre (mm)	150	200	300	400	500	600	800	1000
Largeur (m)	0,70	0,70	0,80	0,90	1,00	1,20	1,40	1,70
Diamètre (mm)	1200	1400	1600	1800	2000			
Largeur (m)	2,10	2,30	2,50	2,70	3,00	Diamètre supérieur du fût + 1m		

3 - Profondeur des tranchées : égale à la profondeur de la génératrice inférieure extérieure des canalisations, telles que calées sur le terrain après réception de la pose, augmentée de 0,15 m (zéro virgule quinze mètres).

4 - Longueur : mesurée suivant l'axe des canalisations sans déduction des espaces occupés par les regards de visite ou autres ouvrages annexes placés dans la tranchée.

Les métrés de terrassement seront effectués suivant les quantités exécutées conformément à un profil théorique type de la section de la tranchée qui sera prédéfini au démarrage des travaux. Ce profil théorique sera de type rectangulaire.

Il est à souligner toutefois que pour les terrains très éboulants, tout changement de la section de la tranchée par rapport au profil type devra être soumis à l'approbation préalable de la Maîtrise d'œuvre.

5 – Par principe, les dimensions effectives des tranchées ne sont donc pas prises en compte pour le calcul des cubatures. Les hypothèses ci-dessus relatives aux cubatures des terrassements en tranchée tiennent compte de toutes les sujétions et ne peuvent être modifiées.

Aucun volume supplémentaire ne sera décompté pour exécution des niches nécessaires à la confection des joints ou autres.

6 – Dans le cas où deux (02) conduites seront à poser dans une seule tranchée. Le maître d'œuvre devra indiquer à l'Entreprise au cas par cas les dimensions à prendre en compte pour les terrassements. En général, sauf indication contraire du Maître d'ouvrage, les dimensions de la tranchée à 02 conduites (par exemple : eaux pluviales et eaux usées) correspondent à :

Largeur minimale (Li) :

$L \text{ min} = (\varnothing_{\text{ext EP}} + \varnothing_{\text{ext EU}}) + 0,60 + 0,50 \text{ m}$ pour $\varnothing i \leq 600 \text{ mm}$;

$L \text{ min} = (\varnothing_{\text{ext EP}} + \varnothing_{\text{ext EU}}) + 0,80 + 0,50 \text{ m}$ pour $\varnothing i > 600 \text{ mm}$;

Hauteur minimale :

$H \text{ min} = 0,20 + (\varnothing_{\text{ext (collecteur arrivé)}} + \varnothing_{\text{ext(EU)}}) / 2$ avec Hmin compris entre 0,80 et 1,40 m

La distance minimale (D min) d'écartement des extrados extérieurs des deux conduites est de : 0,50 m.

Si les parties de la tranchée sont blindées, on ajoutera l'épaisseur du blindage à la largeur de la fouille.

Opérations comprises dans le prix des terrassements en tranchée :

Les opérations de terrassement englobent les tâches suivantes :

- L'ouverture des fouilles en tranchée, dans terrain de toute nature y compris le rocher, dallage en béton, et ce suivant dimensions prescrites y compris l'épuisement.
- Mise en place de balisage (type barrières ville de paris, plots bétons, palissade rigide ... etc.) qui devra être maintenu de part et d'autre de la tranchée ouverte sur toute sa longueur et ce jusqu'à son remblaiement définitif. Le balisage devra être réceptionné par la Maîtrise d'œuvre avant le début des terrassements. Cette protection doit garantir la sécurité des utilisateurs de chantier autour de la zone de travail.
- Blindage et étaielement des fouilles;
- Le dressage soigné du fond de fouille et son réglage.
- L'enlèvement et le transport aux décharges publiques des déblais en excédent.
- Et toutes sujétions de bonne exécution.

L'entrepreneur doit intégrer également dans ses prix unitaires toute sur largeur qu'il serait amené à exécuter le cas échéant ; Aucune réclamation ne sera recevable à ce sujet.

Les travaux de terrassement seront rémunérés au mètre cube, suivant la nature du terrain, y compris l'évacuation des déblais non réutilisés en remblai.

Méthode de calcul des terrassements:

- Sur les voies projetées, parkings, trottoirs et passages piétons : la profondeur de terrassement à prendre en compte lors de l'établissement des métrés est égale à la différence entre la côte du fond de forme et la côte radier augmentée de l'épaisseur de lit de pose.
- Sur les voies carrossables existantes : la profondeur à prendre en compte est égale à la différence entre la côte de la ligne rouge existante moins l'épaisseur du corps de la chaussée et la côte radier augmentée de l'épaisseur de lit de pose.

-Terrassements en remblai

Ces prix s'appliquent à des matériaux de natures diverses en provenance soit des déblais du chantier, soit de carrières ou de zones d'emprunt et mis en place pour remblaiement des tranchées. Ils concernent les remblais en matériau sélectionné mis en place autour et au-dessus des canalisations et des ouvrages annexes. Ils comprennent: soit l'extraction en zones d'emprunt ou en carrières avec toutes les sujétions de recherche, d'essais, de travaux de découverte, de mise à la décharge de stériles et matériaux impropres, soit la reprise des déblais de chantier, la préparation des matériaux. le stockage, le déchargement et le transport de ces matériaux. le déchargement, la reprise éventuelle sur les zones de stockage et les chantiers d'utilisation, la mise en place, avec toutes les sujétions de réglage et entretien des talus de remblais pendant toute la durée des travaux jusqu'à la réception provisoire. Ces prix comprennent donc pour chaque matériau particulier, précisé ci-après toutes les opérations nécessaires depuis la recherche jusqu'à la mise en œuvre finale des matériaux et toutes sujétions de bonne exécution.

-Lit de pose

Ce prix concerne la mise en place d'un lit de pose en sable de concassage 0/5 sur une épaisseur de 15 cm (en terrain meuble) ou gravette 5/30 sur une épaisseur de 15 cm (en terrain saturé ou rocheux) pour pose des canalisations sur terrain compacté. Il comprend la fourniture, le transport et la mise en place du matériau.

- Remblai primaire

Ce remblaiement sera exécuté en terre tamisée obtenue à partir des déblais extraits sur place ou à défaut, à partir de terres d'apport (tamis de mailles carrées 3x3cm) jusqu'à 30 cm au dessus de l'extrados et sera soigneusement compactée à l'aide uniquement de dames de 10kg ou d'engins manuels type dame grenouille ou compacteur à rouleau de petit modèle.

Les matériaux utilisés et la compacité à obtenir doivent répondre aux prescriptions du CPT.

- Remblai secondaire

Ce prix concerne le remblai secondaire exécuté par dessus le remblai primaire et ce à partir des déblais du chantier, soit de carrières ou de zones d'emprunt ; le matériau doit être criblé et mis en œuvre par couche successive de 20cm. Les matériaux utilisés et la compacité à obtenir doivent répondre aux prescriptions du CPT.

En ce qui concerne la réutilisation des sols extraits de la fouille, il est nécessaire, conformément aux spécifications du Guide Technique de "remblayage des tranchées et réfection des chaussées" que Les matériaux extraits des déblais font l'objet d'essais de laboratoire pour juger de leur aptitude.

Le compactage par couches de 0,20 mètre et l'arrosage sont compris dans ce prix, ainsi que les essais de laboratoire.

Prix n° 11 – 6 – Canalisations Diam 315 mm en PVC série 1

Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la pose de tuyau en PVC Série 1 diamètre 315mm , à toute profondeur y compris la fourniture des joints. Il comprend notamment : les essais d'étanchéité de la conduite, réception planimétrique et altimétrique, essais d'écrasement du laboratoire, grillage avertisseur et toutes sujétions de bonne exécution (y compris terrassement feuille en tranché , remblais suivant la généralité) .

Ouvrage payé au mètre linéaire

Prix n° 11 – 7 – Canalisations Diam 400 MM en PVC série 1

Mêmes sujétions que le prix précédent, mais avec le diamètre 400mm

Ouvrage payé au mètre linéaire

Prix n° 11 – 8 - Canalisations Diam 500 MM en PVC série 1

Mêmes sujétions que le prix précédent, mais avec le diamètre 500 mm .

Ouvrage payé au mètre linéaire

Prix n° 11 – 9 - Canalisations Diam 600 mm BA classe 135A

Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la pose de tuyau en Béton armé (CAO, BVA et BCR) classe 135A diamètre 600mm, à toute profondeur y compris la fourniture des joints. Il comprend notamment : les essais d'étanchéité de la conduite, réception planimétrique et altimétrique, essais d'écrasement du laboratoire et toutes sujétions de bonne exécution (y compris terrassement feuille en tranché , remblais suivant la généralité) .

Ouvrage payé au mètre linéaire

Canalisation pour raccordement de boîtes de branchement et bouche d'égout y compris terrassements et lit de pose

Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose, à toutes profondeurs, de canalisations en PVC- (série 1) pour le raccordement de boîtes de branchement et bouches d'égout , y compris terrassements en déblais en terrain de toute nature, lit de pose et les remblais suivant spécifications décrites aux prix précédents, joints, essais, grillage avertisseur et toutes sujétions de bonne exécution.

Prix n° 11 – 10 - Canalisation pour raccordement de boîtes de branchement en PVC S1 diamètre 200mm

Ouvrage payé au mètre linéaire

Prix n° 11 – 11 - Canalisation pour raccordement de boîtes de branchement et bouches d'égout en PVC S1 diamètre 315mm

Ouvrage payé au mètre linéaire

Exécution des ouvrages annexes

Ces prix concernent l'exécution et la mise en place des ouvrages annexes tels que les regards de visite, les regards borgnes, les fosses réceptrices, les échelons galvanisés, etc... en terrain de toute nature, et toutes sujétions de bonne exécution.

Prix n° 11 – 12 - Regard de visite pour toute profondeur

Ces prix comprennent la fourniture, le transport et l'exécution de regards de visite préfabriqué ou coulé sur place au choix du maître d'ouvrage. Il sera réalisé sur canalisations circulaires en PVC et BA, conformes aux plans annexés pour toute profondeur, y compris couverture provisoire en tampon en béton armé B25, anneau de levage, ferrailage, la feuillure en cornière dans la tête du regard et toutes les sujétions liées à la fabrication au transport et à la pose des tampons en béton armé. Ce prix concerne les regards sous chaussée, les regards sous trottoirs, les regards en espaces verts et les regards de chute. Il comprend :

- Les terrassements pour surlargeurs quelle que soit la nature du terrain.
- La fourniture et mise en place de remblais compactés après exécution du regard.
- L'exécution d'un radier en béton armé B25, en béton hydrofuge en présence de la nappe
- Les parois exécutées en béton armé B25, en béton hydrofuge en présence de la nappe, la note calculée doit être établie par l'entreprise.
- Le châssis en béton armé supportant cadre et tampon.
- Tampons en béton armé comme couverture provisoire. Ces châssis seront scellés au couronnement des regards par un solin au mortier N° 2 riche en ciment.
- Une plaque en fonte au radier au cas où la chute >1 m (regard de chute suivi de regard de visite).
- La fourniture et scellement des échelons en aciers galvanisé torsadé $\phi 25$ mm espacés de 30 cm. Les deux échelons supérieurs de chaque regard doivent être percés pour recevoir une crosse télescopique.
- Le transport, mise en œuvre, jointolement, etc...
- La formulation du béton et les essais de contrôle de béton
- Et toutes sujétions de bonne exécution.

Ouvrage payé à l'unité de regard de visite pour toute profondeur (la fonte de couverture non comprise)

Prix n° 11 – 13 - Bouche d'égout à grille ou à avaloir

Les bouches à grille ou à avaloir seront préfabriqués ou coulés sur place au choix de maître d'ouvrage, il seront réalisées conformément aux plans d'exécution. Dimension 1000 mm x1000 mm
Ce prix rémunère à l'unité à toute profondeur la construction de bouches d'égout à grille ou à avaloir et sous trottoirs à avaloir suivant les détails d'exécution et les prescriptions du DGTA.

Ils comprennent notamment :

- Les terrassements de tout genre en terrain de toute nature et l'évacuation des déblais,
- Les coffrages,
- Le décoffrage,
- L'exécution du regard en béton armé B25, en béton hydrofuge en présence de la nappe.
- L'exécution du châssis en béton armé pour le support des cadres et les grilles,
- L'intérieur de la cheminée sera traité de la même façon que pour les regards de visite,
- La mise en place d'anneau en acier galvanisé à chaud servant de support aux appareils siphon et des corps flottants,
- La formulation du béton et les essais de contrôle de béton
- Et toutes sujétions de bonne exécution.

Ouvrage payé à l'unité de bouche d'égout (la fonte de couverture non comprise).

Prix n° 11 – 14 - Boîtes de branchement simple

Ce prix correspond à la réalisation aux endroits qui seront indiqués par le BET de branchements en PVC ou en béton armé (béton hydrofuge en présence de la nappe). Il est compris dans le prix:

-Tabouret à passage direct 315*200, Rehausse en PVC Diamètre nominal 315 pour tabouret, Cadre et tampon rond en fonte ductile diamètre 400 mm B125 pour branchement assainissement y compris un joint en caoutchouc, 1 Coude diamètre 200 en PVC, Bouchon de fermeture male en PVC diamètre 200. Ou boîte en béton armé B25 avec tampon en fonte ductile,
 -Le raccordement avec le collecteur par un clip de piquage et coude de diamètre 200 ou avec regard borgne en béton armé (en béton hydrofuge en présence de la nappe) le cas échéant, ou le raccordement sur une autre boîte de branchement ou regard.

Ouvrage payé à l'unité

Couronnement et fermeture en fonte ductile

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de tampons, cadres, grilles et appareils siphoniques en fonte ductile des regards de visite, boîte de branchement, bouche d'égout sous trottoir ou sous chaussée, fermés, à avaloir ou à grille, les essais d'agrément et toutes sujétions de bonne exécution.

Prix n° 11 – 15 - Cadre et tampon, classe D400 pour regard de visite

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 16 - Cadre et grille concave, classe D400 pour bouche d'égout a grille

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 17 - Appareil siphonide

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 18 - Raccordement au réseau existant

Ce prix rémunère à l'ensemble le raccordement au réseau existant des eaux usées y compris l'exécution des travaux de raccordements au point indiqué sur les plans, démarche auprès des services compétents, avertissement auprès des usagers, et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'ensemble.

Prix n° 11 – 19 - Réfection et démolition de la chaussée

Ce prix rémunère la découpe par scie de revêtement de chaussée y compris évacuation à la décharge public.

Ce prix rémunère aussi la réalisation du corps de chaussée conformément à l'existant y compris la fourniture à pied d'œuvre des matériaux, leur répandage, arrosage, compactage, réglage en nivellement, fourniture de l'eau d'arrosage et toutes sujétions.

Ce prix s'applique au mètre carré.

IV - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - INCENDIE

Généralités concernant les Conduites en PVC PN Série n°1 de 1er choix selon les normes marocaines

-Terrassements en tranchée

Les cubatures pour ouvertures des tranchées seront calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- 1 - la tranchée est rectangulaire,
- 2 - la largeur du fond de fouille de la tranchée en fonction du diamètre nominal de la canalisation est définie comme suit:

Désignation	Largueur en ml	Profondeur en ml
Tuyau PVC DN 63mm	0.60	1.10
Tuyau PVC DN 75mm	0.60	1.10
Tuyau PVC DN 90mm	0.60	1.10

Tuyau PVC DN 110mm	0.60	1.10
Tuyau PVC DN 160mm	0.70	1.20
Tuyau PVC DN 225mm	0.70	1.30
Tuyau PVC DN 315mm	0.80	1.40

3 - Profondeur des tranchées : égale à la profondeur de la génératrice inférieure extérieure des canalisations, telles que calées sur le terrain après réception de la pose, augmentée de 0,15 m.

4 - Longueur : mesurée suivant l'axe des canalisations sans déduction des espaces occupés par les regards de visite ou autres ouvrages annexes placés dans la tranchée.

Les mètres de terrassement seront effectués suivant les quantités exécutées conformément à un profil théorique type de la section de la tranchée. Ce profil théorique sera de type rectangulaire.

Il est à souligner toutefois que pour les terrains très éboulants, tout changement de la section de la tranchée par rapport au profil type devra être soumis à l'approbation préalable de la Maîtrise d'œuvre.

6 – Par principe, les dimensions effectives des tranchées ne sont donc pas prises en compte pour le calcul des cubatures. Les hypothèses ci-dessus relatives aux cubatures des terrassements en tranchée tiennent compte de toutes les sujétions et ne peuvent être modifiées.

Aucun volume supplémentaire ne sera décompté pour exécution des niches nécessaires à la confection des regards ou des joints ou autres.

Opérations comprises dans le prix des terrassements en tranchée :

Les opérations de terrassement englobent les tâches suivantes :

- L'ouverture des fouilles en tranchée, dans terrain de toute nature y compris le rocher, et ce suivant dimensions prescrites y compris l'épuisement.
- Mise en place de balisage (type barrières ville de paris, plots bétons, palissade rigide ... etc.) qui devra être maintenu de part et d'autre de la tranchée ouverte sur toute sa longueur et ce jusqu'à son remblaiement définitif. Le balisage devra être réceptionné par la Maîtrise d'œuvre avant le début des terrassements. Cette protection devra garantir l'inaccessibilité de la zone de travail.
- Blindage et étaieement des fouilles.
- Le dressage soigné du fond de fouille et son réglage.
- L'enlèvement et le transport aux décharges publiques des déblais en excédent.
- Et toutes sujétions de bonne exécution..

L'entrepreneur doit intégrer également dans ses prix unitaires toute sur largeur qu'il serait amené à exécuter le cas échéant ; Aucune réclamation ne sera recevable à ce sujet.

Les travaux de terrassement seront rémunérés au mètre cube, suivant la nature du terrain, y compris l'évacuation des déblais non réutilisés en remblai.

Méthode de calcul des terrassements:

- Sur les voies projetées, parkings, trottoirs et passages piétons : la profondeur de terrassement à prendre en compte lors de l'établissement des mètres est égale à la différence entre la côte du fond de forme et la côte fil d'eau augmentée de l'épaisseur de lit de pose.

-Terrassements en remblai

Ces prix s'appliquent à des matériaux de natures diverses en provenance soit des déblais du chantier, soit de carrières ou de zones d'emprunt et mis en place pour remblaiement des tranchées. Ils concernent les remblais en matériau sélectionné mis en place autour et au-dessus des canalisations et des ouvrages annexes. Ils comprennent: soit l'extraction en zones d'emprunt ou en carrières avec toutes les sujétions de recherche, d'essais, de travaux de découverte, de mise à la décharge de stériles et matériaux impropres, soit la reprise des déblais de chantier, la préparation des matériaux. Le stockage, le déchargement et le transport de ces matériaux. Le déchargement, la reprise éventuelle sur les zones de stockage et les chantiers d'utilisation, la mise en place, avec toutes les sujétions de réglage et entretien des talus de remblais pendant toute la durée des travaux jusqu'à la réception provisoire. Ces prix comprennent donc pour chaque matériau particulier, précisé ci-après toutes les

opérations nécessaires depuis la recherche jusqu'à la mise en œuvre finale des matériaux et toutes sujétions de bonne exécution.

Lit de pose

Confection d'un lit de pose en dessous du tuyau en sable de concassage 0/5 de 15cm (terrain meuble) ou en gravette grain de riz ou de gravillon 5/10 de 15cm en présence de terrain rocheux (ou de la nappe) y compris fourniture, mise en œuvre, compactage, main d'œuvre et toutes sujétions de bonne exécution.

-Remblai primaire en sable de concassage 0/5

Ce remblaiement sera exécuté en terre en sable de concassage 0/5 jusqu'à 20 cm au-dessus de l'extrados et sera soigneusement compactée à l'aide uniquement de dames de 10kg ou d'engins manuels type dame grenouille ou compacteur à rouleau de petit modèle.

Le prix comprend aussi la fourniture et pose de grillage avertisseur.

-Remblai secondaire

Ce prix concerne le remblai secondaire exécuté par dessus le remblai primaire et ce, à partir des déblais du chantier, soit de carrières ou de zones d'emprunt ; le matériau doit être criblé et mis en œuvre par couche successive de 20cm. Les matériaux utilisés et la compacité à obtenir doivent répondre aux prescriptions du CPT.

En ce qui concerne la réutilisation des sols extraits de la fouille, il est nécessaire, conformément aux spécifications du Guide Technique de "remblayage des tranchées et réfection des chaussées" que Les matériaux extraits des déblais font l'objet d'essais de laboratoire pour juger de leur aptitude.

Le compactage par couches de 0,20 mètre et l'arrosage sont compris dans ce prix, ainsi que les essais de laboratoire.

Prix n° 11 – 20 - Conduites en PVC PN 16, DEXT 110 MM

Fourniture, transport, pose et essais de canalisations en PVC PN16 Dext 110 mm y compris assemblage par bague d'étanchéité en élastomère, tous les accessoires nécessaires à leurs mise en place, ancrage, butée et toutes sujétions de bonne exécution y compris.

Et fourniture, transport, pose et essais de canalisations en fonte ductile à graphite sphéroïdale (GS) DN 100 sous traversés de la chaussée, revêtus à l'intérieur au mortier de ciment centrifugé et à l'extérieur au zinc-aluminium suivi d'une couche en peinture bitumineuse, conformément aux normes NM 01.4.047, ISO 2531, EN 545, ISO 4179 et ISO 8179. L'assemblage de ces tuyaux doit être par joint standard ou express, y compris bagues de joints, tous les accessoires nécessaires à leurs mise en place (pour chaque tronçon la fourniture et pose de deux raccords d'assemblage en FD et de deux brides en FD pour conduite PVC, boulonnerie est compris dans ce prix), ancrage, butée et toutes sujétions. (Y compris terrassement feuille en tranché, remblais suivant la généralité).

Ouvrage payé au mètre linéaire.

Pièces spéciales en fonte ductile

Fourniture, transport et pose en tranchée ouverte ou en regard de pièces de raccords à brides ou à emboîtement en fonte ductile adaptables pour canalisations en PVC PN16 ou en Fonte ductile, mise en place en tranchée des pièces, la façon des joints, les coupes, le calage dans les angles y compris joints plat, boulonnerie, massif de butée, joints gibaults, tous les accessoires nécessaires à la mise en place, et également toutes sujétions pour travail dans l'eau, épuisement éventuel, et en général toute fourniture, main d'œuvre et toutes sujétions de bonne exécution.

Prix n° 11 – 21 - Coude en FD bridé pour PVC PN16 y compris brides majors DN 110 mm

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 22 - TE en fonte ductile à 3 brides TBB DN 100X100 mm

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 23 - Raccord bride major en FD DN 100 mm

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 24 - Joint de démontage en FD DN 100 mm

Ouvrage payé à l'unité.

Prix n° 11 – 25 - Bouche à CLE en fonte ductile

Fourniture, transport et pose de bouche à clé en fonte ductile complète (tête pour chaussée et trottoir) F190mm de 14.5Kg selon NM 10.9.001 y compris plaque de protection, tube allonge en PVC F90m, tabernacle, accessoires nécessaires à leurs mise en place, exécution de couronnement en béton légèrement armé de (0.30 x 0.30 x 0.20) pour le blocage de la tête de la bouche à clé, massif de butée et toutes sujétions de bonne exécution selon guide technique de la régie .

Ouvrage payé à l'unité

Prix n° 11 – 26 - Robinets – vannes a opercule en caoutchouc DN 100

Fourniture, transport et pose de robinets vannes PN 16 à opercule caoutchouc, pression maximale de service vanne fermée 16 bars, y compris accessoires de mise en œuvre, joints plats, boulonnerie, exécution de massifs de butée, protection contre la corrosion, essais et toutes sujétions de bonne exécution.

Ouvrage payé à l'unité

Prix n° 11 – 27 - Poteaux d'incendie PN 16 DN100

Ces prix rémunèrent la fourniture et pose des équipements pour poteaux d'incendie (suivant model la régie concerne), y compris robinetterie, poste de comptage, stabilisateur S3D, échelon pour la descente et pièces spéciales pour raccordement au réseau.

Le poteau d'incendie sera en fonte ductile revêtues en poudrage époxy conformes aux normes et dont les prescriptions spéciales sont les suivantes :

Spécifications techniques particulières

-Les corps du poteau d'incendie est en fonte ductile GS.

-Les matériaux constitutants ne présenteront pas entre eux de risques d'oxydo-réduction.

-Les brides d'entrées doivent permettre le raccordement à des brides selon la NF EN 1092-2 PN 16 DN 100.

-Le nombre de tours de fermeture/ouverture sera également précisé.

-Pour les revêtements intérieur et extérieur, L'entrepreneur donnera toutes les indications nécessaires permettant de juger de l'adéquation de chaque produit à son emploi, en particulier la résistance à la corrosion du revêtement extérieur (brouillard salin, autres).

-L'ouverture du poteau se fait dans le sens anti-horloge

-La couleur du poteau doit être rouge

-Le dispositif de manœuvre doit pouvoir être actionné au moyen d'une clé ou d'un volant.

-Le coffre de sécurité sur poteau ne doit constituer aucun gêne lorsqu'il est ouvert.

-y compris bouche à clé et/ou construction d'un regard avec tampon en fonte ductile classe C250/D400.

Ouvrage payé à l'unité

Prix n° 11 – 28 - Regards pour compteurs

Ces prix rémunèrent la construction de regards en béton armé B25 destinés à abriter des équipements hydrauliques nécessaires au fonctionnement du réseau conformément aux plans d'exécution fournis par l'entrepreneur et approuvé par le Maître d'œuvre et selon l'organisme concerné. (Dimension en fonction des équipements hydraulique).

Ils s'appliquent aux regards de hauteur variable suivant le calage de la conduite par rapport au niveau de la voie. Ce prix rémunère également tous les travaux de mise en œuvre et les fournitures nécessaires à la réalisation des regards, tels que : terrassement en terrain de toute nature y compris le rocher, coffrage, ferrailage, béton armé B25 et hydrofuge en présence de la nappe, béton de propreté, enduits, peintures, échelons de descente en acier galvanisé Φ 25, tampons et les grilles d'aération conformément aux plans d'exécution et toutes sujétions nécessaires à la réalisation des regards.

Ce prix comprend Le cadre et tampon qui seront en fonte et doivent être conformes aux normes en vigueur, en particulier à la NM 10.9.001. Leurs formes et dimensions seront celles définies par les plans d'exécution. Ils seront en fonte lamellaire de classe C 250 pour les ouvrages sous trottoirs ou surfaces comparables et en fonte ductile de classe D 400 pour les bandes routières, rues et routes.

Ce prix comprend aussi la fourniture d'acier à haute adhérence suivant la Norme Marocaine 10.01.F012, la mise en place des aciers, y compris coupes, chutes, fils de ligature, cales en béton pour pose des armatures, barres de montage.

Ouvrage payé à l'unité

Prix n° 11 – 29 - Stérilisation des conduites

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la stérilisation de toutes les conduites en PVC et FD suivant les règles de l'art et les spécifications de la Régie, et toutes sujétions de bonne exécution.

Ouvrage payé au mètre linéaire

Prix n° 11 – 30 - Raccordement au réseau existant

Ce prix rémunère à l'ensemble le raccordement au canalisation existante y compris l'exécution du raccordement au point indiqué sur plan, démarche auprès des services compétents, avertissement auprès des usagers, vidange , fourniture et pose de pièces spéciales , robinetterie , regard de visite ou bouche à clé et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'ensemble

Prix n° 11 – 31 - Compteur général DN 60

Ce prix rémunère la fourniture et pose de compteur général d'eau potable conformément au schéma type de la régie y compris les accessoires et tuyauterie de raccordement.

L'entrepreneur sera tenu à se conformer aux plans et prescriptions de la régie pour la réalisation des dits compteurs.

Ouvrage payé à l'unité.

V - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Prix n° 11 – 32 - Mur de clôture en béton arme de 50 cm surélevé de grillage ferronnerie (façade principale)

La réalisation de mur de clôture de 2.00 m de hauteur en élévation à partir du niveau supérieur de la bordure, y compris fondations suivant plan exécution établi par le BET.

Mur de clôture comprenant fourniture et pose et toutes sujétions de mise en œuvre :

-Fouille en puits et en tranchées le long du mur jusqu'au bon sol avec un minimum de 0.80m de hauteur en terrain de toute nature Y/C dans la rocher (réception des fonds des fouilles est obligatoire par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise).

-Évacuation à la Décharge publique.

Béton de propreté de 0.1m d'épaisseur sous semelles et sous maçonnerie avec 10 cm d'aplomb de part et d'autre (réception des fonds des fouilles est obligatoire par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise).

- Semelles en béton armé dimension suivant le plan de BET (réception des coffrages et de ferrailages de toutes les semelles sont obligatoire).
- Maçonnerie de moellons en fondations un minimum de hauteur suivant Plan BET (agrément des matériaux de moellons est obligatoire à la charge de l'entreprise par un laboratoire agréé et par le BET).
- Chainage inférieur eventuel chainage supérieur selon le bon sol en béton armé suivant plan du bureau d'études, poteaux fondés sur semelles (réception des coffrages et de ferrailages de toutes les semelles sont obligatoire).
- Des poteaux en béton armé de 20x20cm espacés de 4.00m et de 30x30cm aux cotés des portes suivant plan du bureau d'études (réception des coffrages et de ferrailages de tous les poteaux sont obligatoire) avec un joint en polystyrène de 2cm tous les 16m .
- Béton armé de 50cm de hauteur.
- L'enduit en mortier de ciment sur les deux faces.
- Fourniture, pose et scellement de grille en ferronnerie H=1.50m de clôture selon plan architecte composée de :
 - fer plat de 7cm/1cm,
 - fer rond 35 mm selon détail d'architecte
 - Tout autre fer exigé par le détail architectural
 - Thermo laquage suivant RAL au choix de l'architecte.

Ouvrage payé au mètre linéaire, tous vides déduits, compris toutes sujétions d'exécution,

Prix n° 11 – 33 - Mur de clôture en agglos de 20 cm avec H = 2.00

La réalisation de mur de clôture de 2.00 m de hauteur en élévation à partir du niveau supérieur de la bordure , y compris fondations suivant plan exécution établi et validé par le BET.

Mur de clôture comprenant fourniture et pose et toutes sujétions de mise en œuvre :

-Fouille en puits et en tranchées le long du mur jusqu'au bon sol avec un minimum de 0.80m de hauteur en terrain de toute nature Y/C dans la rocher (réception des fonds des fouilles est obligatoire par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise).

-Évacuation à la Décharge publique.

-Béton de propreté de 0.1m d'épaisseur sous semelles et sous maçonnerie avec 10 cm d'aplomb de part et d'autre (réception des fonds des fouilles est obligatoire par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise).

Semelles en béton armé dimension suivant le plan de BET (réception des coffrages et de ferrailages de toutes les semelles sont obligatoire).

-Maçonnerie de moellons en fondations un minimum de hauteur suivant le plan de BET (agrément des matériaux de moellons est obligatoire à la charge de l'entreprise par un laboratoire agréé et par le BET).

-Chainage inférieur en béton armé suivant plan du bureau d'études, poteaux fondés sur semelles (réception des coffrages et de ferrailages de toutes les semelles sont obligatoire).

-Des poteaux en béton armé de 20x20cm espacés de 4.00m et de 30x30cm aux cotés des portes suivant plan du bureau d'études (réception des coffrages et de ferrailages de tous les poteaux sont obligatoire) avec un joint en polystyrène de 2cm tous les 16m.

-Mur en Agglos de 20cm d'épaisseur .

-Couronnement supérieur en béton armé suivant p

-Peinture vinylique sur les deux faces réalisées en trois couches.

Le tout sera exécuté suivant plan et détail de l'architecte, y compris toutes sujétions d'exécution, scellements, etc...

Ouvrage payé au mètre linéaire, tous vides déduits, compris toutes sujétions d'exécution,

Prix n° 11 – 34 - Fourniture et pose de corbeilles de propreté

Fourniture et pose de corbeille de type BCN - PA606de chez Benito ou similaire
Corbeille en Acier avec traitement Ferrus, procédé qui protège le fer et garantit une résistance optimale à la corrosion. Couche primaire époxy et thermo laquage polyester noir de forge. Y compris scellement par boulons à expansion M7.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution.

Prix n° 11 – 35 - Fourniture et pose de bancs

Fourniture et pose de banc monolithique en béton armé hydrofugé et résistant aux acides, pour aménagement urbain de type Mayo de chez Escofet ou techniquement et esthétiquement équivalents. Assise rectangulaire de 2,2 m x 0,80 m hauteur 0,45 m dotée de perforations carrées et supportée par deux larges piètements à chaque extrémité.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution.

Prix n° 11 – 36 - Fourniture et pose d'abris pour galerie extérieure

Fourniture et pose d'abris pour galerie extérieure en structure Métallique galvanisée et pergola en lames d'aluminium composite suivant détail de l'architecte et du BET.

Ouvrage comprenant :

-Structure métallique en HEA, IPE,..en acier galvanisé et thermolaqué au four suivant RAL choisi par l'architecte.

-Cadres tubulaires en aluminium, même RAL que la structure

-Lames en Aluminium composite type Stacbond ou similaire, pliées pour former des lames de pergola. Texture des lames effet bois suivant choix de l'architecte.

Y compris terrassement Fouille en puits et en tranchées y compris évacuation à la décharge publique, béton de propreté ou gros béton, ouvrages en béton en fondation et en élévation (Semelle, poteaux, chaînage, longrine, dallage, poutre Ect) suivant plan détail de BET et architecte, fixations, boulons, soudures, etc... et tout le nécessaire de montage et de pose.

L'entreprise doit présenter un plan d'exécution établi par un BET agréé et visé par un bureau de contrôle avant toute exécution.

Ouvrage payé au mètre carré,

Prix n° 11 – 37 - Fourniture et pose de Mât de drapeau

Fourniture et pose de mât de drapeau de 3m de hauteur constituée :

-D'un élément tubulaire diamètre 60mm en Inox

-Système de levé du drapeau comprenant 2 poulies et câble de tirage

-Drapeau national grand format.

Le mât est à sceller par système robuste comprenant platine de 700x100x8 mm et tiges et câbles d'ancrage en matériau inoxydable, robustes en nombre suffisant à l'endroit indiqué par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité y compris peinture et fixation murale et toutes sujétions

Prix n° 11 – 38 - Terrain de sport polyvalent (mini foot ,basket ball ,volley ball)

Avant le commencement de tous les travaux de terrassement, l'entrepreneur devra faire vérifier par l'administration, l'architecte et le BET l'implantation et les niveaux avec les caniveaux, conformément à l'article 210 du D.G.A, il est précisé que l'implantation exécutée par un géomètre agréé sera entièrement à la charge de l'entrepreneur.

Ouvrage comprenant :

a) Fouilles en pleine masse dans tout terrain y compris évacuation à la décharge publique

Les fouilles en pleine masse seront exécutées aux cotes du projet avec ouverture d'encasement de 0.35m de profondeur de toute nature y compris le rocher, reconnues et acceptés par l'administration.

Le prix comprendra toutes les sujétions éventuelles telles que boisages et blindages des parois, façon de talus, épaissements et pompages nécessaires des eaux qu'elles soient accidentelles ou provenant d'une nappe phréatique, exécution de rampe provisoire, jets sur banquettes et sur berge, dessouchages, évacuation des déblais à la décharge publique.

Le terrassement fera l'objet d'un procès-verbal de réception.

b) Mise en remblais

- Sur avis de l'administration, le remblaiement pourra être exécuté avec des terres provenant des fouilles ou déposées à côté des bâtiments. Les terres argileuses ou végétales seront triées et ne devront en aucun cas, être utilisées en remblais. Dans le cas où les terres sorties des fouilles sont impropres à la mise en remblais suite à l'avis du BET et du laboratoire, il sera fait apport des matériaux sélectionnés d'oued ou de carrières propres à la mise en remblai sans plus-value.

- Mise en place par couches de 20cm compris compactage et arrosage, chargements, transports et déchargements. Le terrain après compactage devra avoir une densité égale à 95% de la densité "Optimum Proctor".

Les terres excédentaires seront évacuées aux décharges publiques y compris chargements transports et déchargements.

c) Hérissonnage en pierres sèches

A exécuter en pierres sèches, épaisseur 20cm après compactage, constitué posées à la main et tassées au marteau, Remplissage des vides au moyen de gravette 15/25, Mise à niveau à la cote définitive, Arrosage avec de l'eau et compactage par le passage de rouleau vibreur.

L'emploi de gravois, déchets de briques, d'agglos ou de béton est rigoureusement interdit.

d) Dallage en béton lisse

Dallage en béton de 12cm d'épaisseur dosé à 350kg de ciment CPJ45 y compris acier suivant plan BET A prévoir aussi Les joints sciés et les joints de dilatation.

La construction de bordure de 0.10x0.30 de hauteur en béton délimitant le terrain suivant plan BET. Les bordures seront encastrées à une profondeur de 0.25.

Le traitement de la surface sera effectué à la truelle mécanique (l'hélicoptère)

Après la préparation mécanique des sols, le rebouchage et le ponçage, l'entreprise procédera à l'application d'un système revêtement industriel filmogène à base de résine époxy en trois couches avec première couche époxy type EPORAL100 primaire d'accrochage, deuxième couche de légalisation type EPORAL 440, et la troisième couche de finition teintée couleur RAL selon le choix de l'Architecte.

Y compris le tracé des aires de jeux aux couleurs conventionnelles avec peinture spéciale résistante aux huiles, aux essences et à l'eau, type « autoroutière » à base de copolymères acryliques modifiés en phase aqueuse. Tracé réalisé à l'aide d'une machine à tracer.

Y compris clôture grillagée pare ballon :

- Hauteurs 4 m
- Mât Ø 60 mm
- Type de filets : maille 60 x 60 mm
- Jambes de force
- Poteaux d'angle
- 2 portillons d'entrée
- Acier galvanisé selon norme NF et plastifié à 200° polyester bâtiment couleur verte.
- Socles de fondations
- Tout le nécessaire de montage et de fixation
- La structure de la clôture à faire agréer par le BET.

Payé au mètre carré.

Prix n° 11 – 39 - Equipements sportifs

Le terrain de sport, qui peut être modulable en plusieurs disciplines, sera équipé de matériels de grande qualité amovible avec fourreaux d'encastrement au sol. Matériel de qualité « professionnel » de marque CASAL SPORT, GES, STRAMATEL, ou techniquement équivalent au choix du maître d'œuvre. Le matériel doit être aux normes NF ou NE, l'entreprise fournira les attestations et certificat du fournisseur.

L'ensemble comprend la fourniture et pose de :

Volley-ball

- 2 poteaux de filet standardisés en acier Ø 90 mm minimum électro zingué et plastifié blanc, montés sur platine boulonnée ou démontables avec fourreau d'encastrement au sol, y compris massif de scellement en béton. Réglage de la hauteur de 1,07 à 2,46 par réglette coulissante incorporée.
- 1 filet de volley-ball en fil câblé ou tressé de 3 mm avec bandes en polyester tressé et renfort en PVC.
- 1 treuil rectiligne à crémaillère pour tension du filet.

Mini-foot

- 2 buts règlementaires en acier Ø 100 mm minimum électro zingué et plastifié blanc, cage à ossature tubulaire, l'ensemble montés sur platine boulonnée ou démontables avec fourreau d'encastrement au sol, y compris massif de scellement en béton.
- 2 filets de but tressés en polyéthylène Ø 4 mm, maille de 100 ou 120 mm.

Basket-ball

Equipement de deux terrains, comprenant chacun :

- 2 supports monotube carré de 120 x 120 mm de 3 mm d'épaisseur minimum en acier galvanisé à chaud et peints, avec déport de 2,25 mètres. L'ensemble monté sur platine boulonnée, y compris supports renforcés pour panneau et massif de scellement en béton de dimensions appropriées.
- 2 panneaux en polyester de 180 x 105 cm et 25 mm d'épaisseur, avec cercle renforcé, attaches filet et filet tressé de polypropylène de Ø 6 mm.

Ouvrage payé à l'ensemble

Prix n° 11 – 40 - Apport de terre végétale

Ce prix comprend la fourniture, le transport, et l'épandage de la terre végétale saine ayant une texture équilibrée, exempte de cailloux y compris fumier ovins et engrais y compris comblement des fouilles de plantations, nettoyage des déchets de toutes nature et enlèvement des mauvaises herbes. La terre sera, avant emploi, criblée et purgée de tous détritrus.

Une analyse granulométrique, chimique et phytosanitaire sera demandée afin d'optimiser la fertilisation et les amendements éventuels.

Une pré irrigation doit être exécuté au moment de rebouchage des trous de façon à ce que le fond soit bien à l'humidité au champ.

Le prix comprend également incorporation d'engrais et amendements, roulage, réglage à la griffe et au râteau, façon de talus de raccordement, réglage de pente sans irrégularités.

Le nivelage et ratissage y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre

Ouvrage payé au mètre cube.

Prix n° 11 –41 - Fourniture et pose de gazon

Fourniture et pose de gazon de variante «Stéro to frum Amerecanum» ou similaire à raison de 80 boutures par m². Le choix de l'espèce variétale de gazon, en graines ou en stolons doit répondre aux conditions climatiques et édaphiques du site, ce choix est arrêté après validation par le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Le sol doit être au préalable traité, nettoyé, réglé, ratissé et roulé.

Le choix de l'espèce variétale de gazon, doit répondre aux conditions climatiques et édaphiques du site.

Hersage, roulage et protection du gazon avec une couche de terreau ;

Les coupes doivent être à la tondeuse et arrachage des mauvaises herbes ;

L'arrosage nécessaire et repris des parties mal venues doit être assuré.

L'espèce de gazon doit avoir une bonne résistance à la sécheresse et aux maladies ; nécessitant peu d'entretien, et d'un grand intérêt esthétique.

L'analyse physico-chimique de la terre et de l'eau déterminera les modifications et les corrections à apporter.

Ce prix comprend le nettoyage général des zones de terrain à planter suivant plan Architecte, y compris l'enlèvement de tous matériaux impropres aux plantations (végétation sauvage, pierres, gravais, etc...) et leur évacuation à la décharge publique.

Le terrain ainsi nettoyé doit être réceptionné par la Maîtrise d'œuvre avant la mise en place de la terre végétale.

Y compris entretien, arrosage, garantie de reprise et toutes sujétions conformément aux règles de l'art, et aux instructions de la Maîtrise d'œuvre.

Pendant 12 mois (douze mois) après la réception provisoire des travaux (jusqu'à la réception définitive), l'entreprise prendra en charge tous les frais d'entretien, arrosage, remplacement des boutures mortes, d'apport de terre végétale en quantité suffisante à maintenir les profils initiaux de l'aire centrale et les amendements chimiques du gazon

Ouvrage payé au mètre carré théorique posé,

Prix n° 11 -42 - Bordures du jardin

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture, le transport et la pose de bordurette Type CAMAREV : bordure universelle de toutes couleurs, y compris :

- Fouille en rigole sur une largeur supérieure de 0,20 m aux largeurs des éléments.
- Forme en béton n°1 sur 10 cm d'épaisseur et sur toute la largeur de la fouille conformément au plan de pose.
- Joints au mortier de ciment et passage du joint au fil de fer.
- Exécution des courbes éventuelles par des éléments préfabriqués de 25 cm ou de 50 cm de longueur.
- Remblaiement des fouilles et évacuation des déblais.
- Grattage et nettoyage éventuels des bordures souillées par les mortiers, bétons et le liant hydrocarboné.
- Pose aux endroits indiqués par l'architecte
- Toutes sujétions (essais d'écrasement, etc. ...).

Ouvrage payé au mètre linéaire.

Prix n° 11 -43 - Revêtement en enrobe bitumineux dense

Béton bitumineux à chaux 0/10 de 5cm (cinq centimètres) après compactage conformes aux prescriptions du CPT.

Ce béton bitumineux sera fabriqué à partir de granulats 0/2 ; 2/6 et 6/10. L'étude de formulation sera faite par un laboratoire agréé aux frais de l'entrepreneur.

La température de mise en œuvre du béton bitumineux sera comprise entre 120 et 140°.

Le prix comprend également tous les essais de formulation et de contrôle du laboratoire pendant l'exécution, demandés par la maîtrise d'œuvre. Y compris toutes sujétions.

Le prix comprend :

1- Imprégnation

Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de cut -back 800/1400 à raison de un kilo quatre cents grammes au mètre carré (1.40kg /m²) et ce sur surface réglée, compactée et parfaitement nettoyée de tout corps ou élément impropre, y compris toutes sujétions.

2-Couche de fondation en GNF de 20 cm d'épaisseur

Ce prix s'applique au mètre cube et comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux tout-venant de granulométrie 0/60 GNF. Il comprend :

Nettoyage et compactage du fond de forme

Le répandage mécanique, l'arrosage, les essais (indice de compactage 98% de l'OPM).

Cylindrage jusqu'à refus et compactage par le passage du rouleau vibreur.

Mise à niveau à la côte définitive.

Toutes sujétions nécessaires.

L'emploi de gravats, déchets de briques, d'agglos ou de béton est rigoureusement interdit

3-Couche de base GNA de 20 cm d'épaisseur

Ce prix s'applique au mètre cube et comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux tout-venant de granulométrie 0/31,5 GNA.

Il comprend :

Nettoyage et compactage du fond de forme

Le répandage mécanique, l'arrosage, les essais (indice de compactage 98% de l'OPM).

Cylindrage jusqu'à refus et compactage par le passage du rouleau vibreur.

Mise à niveau à la côte définitive.

Toutes sujétions nécessaires.

L'emploi de gravats, déchets de briques, d'agglos ou de béton est rigoureusement interdit

4- Décapage, Réglage et compactage du fond de forme

Le nettoyage préliminaire du terrain, désherbage, décapage de la terre végétale sur toute profondeur, la mise en dépôt provisoire et la sélection de terre en vue leur réutilisation ou évacuation à la décharge publique,

-le défrichage l'arrachement des herbes, broussailles et haies, l'abattage et le débitage d'arbustes circonférences, le dessouchage, l'enlèvement des racines, nettoyage, y compris évacuation aux décharge public

-Ce prix rémunère la préparation des fonds de forme y compris toutes sujétions de préparation du terrain (terrassements ,nettoyage, déblayage) ainsi que le dressage et mise à la côte des différents fonds de forme de chaussée, raquette, parking, trottoirs et accotements avant l'exécution de la couche de fondation y compris enlèvement des débris végétaux et matériaux impropres.

-Ce prix comprend également le compactage du fond de forme à 98% de l'OPM respectivement pour les voies secondaires ou principales avant exécution du corps de chaussée.

-Après l'achèvement du compactage l'entreprise est tenue de réceptionner les cotes de nivellement par un géomètre agréé.

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 11 -44 - Bordure de trottoir de type T4

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures de type T4 selon détail sur plan type, et selon les exigences du maître d'œuvre.

Il comprend :

Ce prix comprend toutes les sujétions de terrassement des fouilles nécessaires à l'exécution des fondations des bordures et l'évacuation des terres excédentaires, la fourniture et la pose du béton de fondation et d'épaulement, le remblais d'épaulement et les bavettes d'évacuation d'eaux pluviales

-la construction de la semelle de pose en béton dosé à 300 kg/m³,

-le lit de propreté en béton dosé à 250 kg/m³,

- l'exécution de solins d'appui et le bourrage des joints (largeur 1cm) au mortier de ciment dosé à 400kg,
 - la plus value pour parties courbes par découpe soignée,
 - la fourniture d'échantillons soumis à l'accord du maître d'œuvre et paysagiste,
 - toutes sujétions de calage et de raccordement au niveau des voies et trottoirs existants et les sujétions de pose en courbe,
 - la découpe en onglet pour chaque angle rentrant ou sortant,
 - le nettoyage soigné pour élimination des traces de mortier,
 - la peinture suivant indications du maître d'ouvrage et de l'architecte, nombre de couches suivant indications du BET.
 - toutes sujétions d'ajustement pour les abaissés au niveau des entrées cochères, du plateau et des trottoirs (vue maximum de 2cm suivant norme PMR en vigueur), Plus de précision avec un plan
 - et toutes sujétions de bon exécution et mise en œuvre.
- N.B. : la découpe à la massette est prohibée ; Les éléments pour parties courbes seront obtenus par découpe à la meule des éléments de longueur standard.
- Ouvrage payé au mètre linéaire de bordures posées.**

Prix n° 11 –45 - Bordure de trottoir de type T2

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures de type T2 selon détail sur plan type, et selon les exigences du maître d'œuvre.

Il comprend :

Ce prix comprend toutes les sujétions de terrassement des fouilles nécessaires à l'exécution des fondations des bordures et l'évacuation des terres excédentaires, la fourniture et la pose du béton de fondation et d'épaulement, le remblais d'épaulement et les bavettes d'évacuation d'eaux pluviales

- la construction de la semelle de pose en béton dosé à 300 kg/m³,
 - le lit de propreté en béton dosé à 250 kg/m³,
 - l'exécution de solins d'appui et le bourrage des joints (largeur 1cm) au mortier de ciment dosé à 400kg,
 - la plus value pour parties courbes par découpe soignée,
 - la fourniture d'échantillons soumis à l'accord du maître d'œuvre et paysagiste,
 - toutes sujétions de calage et de raccordement au niveau des voies et trottoirs existants et les sujétions de pose en courbe,
 - la découpe en onglet pour chaque angle rentrant ou sortant,
 - le nettoyage soigné pour élimination des traces de mortier,
 - la peinture suivant indications du maître d'ouvrage et de l'architecte, nombre de couches suivant indications du BET.
 - toutes sujétions d'ajustement pour les abaissés au niveau des entrées cochères, du plateau et des trottoirs (vue maximum de 2cm suivant norme PMR en vigueur), Plus de précision avec un plan
 - et toutes sujétions de bon exécution et mise en œuvre.
- N.B. : la découpe à la massette est prohibée ; Les éléments pour parties courbes seront obtenus par découpe à la meule des éléments de longueur standard.
- Ouvrage payé au mètre linéaire de bordures posées.**

Prix n° 11 – 46 – Plantation d'arbres

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, et plantation d'arbres, diamètre de tronc supérieure à 12cm, comprenant l'ouverture de la fosse, transport et déchargement auprès du trou, remblai de la fosse en terre végétale triée avec amendements, maintien par tuteur trio en rondins et barres d'encadrements. Ce prix comprend également l'arrosage, remplacement de tous les arbres n'ayant pas fait prise, entretien pendant une année et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'unité de plant, selon espèces et prix ci-dessous.

a - Plantations de platane ht du tronc 2,50 m

b - Plantation de Pin parasol ht 2,50 m min

c - Plantation de jacaranda ht 2,50 m min

Prix n° 11 –47 – Fourniture et plantation de palmiers

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, et plantation de palmiers, comprenant l'ouverture de la fosse, transport et déchargement auprès du trou, remblai de la fosse en terre végétale triée avec amendements, maintien par tuteur trio en rondins et barres d'encadrements.

Ce prix comprend également l'arrosage, remplacement de tous les palmiers n'ayant pas fait prise, entretien pendant une année et toutes sujétions.

Il sera exigé des palmiers livrés en motte entière et d'un bon état végétatif.

Ouvrage payé à l'unité de plant, selon espèces et prix ci-dessous.

a - Plantation de palmier cocos HT de stipe 5m min

b - Plantation de palmier washintogna ht 6 m mim

c - Plantation de phoenix robelini ht de stipe 1,5 m min

d - Plantation de Cycas ht de stipe 0,60 m minimum

Prix n° 11 – 48 – Fourniture et pose de parterre de fleurs de saisons

Massifs de fleurs de saisons (ETE et HIVER) de plusieurs variétés et couleurs disposés suivant les recommandations du maître d'œuvre avec une densité comprise entre 30 à 50 pied/m².

ETE : Pétunia - dahlia - zinnia – œillet d'inde - reine marguerite – célosia – géranium (différentes couleurs) – Lavandula (Lavande)

HIVER : Pensées – soucis - pâquerettes - œillet de chine - myosotis- rosier (différentes couleurs)

Ouvrage payé au mètre carré.

Prix n° 11 – 49 – Plantation de plantes vivaces

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, et plantation de plantes vivaces type graminées, comprenant l'ouverture de la fosse, transport et déchargement auprès du trou, remblai de la fosse en terre végétale triée avec amendements. Ce prix comprend également l'arrosage, la taille et le remplacement de toutes les plantes n'ayant pas fait prise, entretien pendant une année et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'unité de plant, selon espèces et prix ci-dessous.

a - Stipa Tenuifolia ht 40 cm minimum

b - Avoine bleue 40 cm minimum

Prix n° 11 – 50 – Plantation de plantes désertiques

Ce prix comprend la fourniture, et la plantation de plantes désertiques , comprenant, l'ouverture de la fosse, transport et déchargement auprès du trou, remblai de la fosse en terre végétale triée avec amendements.

Echantillons seront agréés par l'architecte.

Ouvrage payé à l'unité de plant, selon espèces et prix ci-dessous.

a - Plantation de stenocereus ht 1,5 m min

b - Plantation de Espostoa Melanostele ht 1 m min

c - Plantation de Euphorbia Ingens ht 2 m min

d - Plantation de Echinocactus Grusonii diamètre de 30 cm min

e - Plantation d'Agave Attenuata ht 80 cm min

f - Plantation d'Agave Palmeri Diam 40 cm min

g - Plantation d'Agave Angustifolia Diam80 cm min

h - Plantation de Santoline Diam 40 cm min

Prix n° 11 – 51 – Ependage de gravillons blancs

Fourniture et pose de gravillons blanc carrare (spécial jardinage) de calibre 10/20 mm pour paillage à étaler à l'aide d'un râteau sur 6 cm d'épaisseur aux endroits indiqués par l'architecte et suivant plan d'aménagement paysager. Y compris toile de paillage tissée en polypropylène, traitée anti-uv, densité : 100 à 130 g/m² pour empêcher la montée des racines et des mauvaises herbes ainsi que les agrafes de fixation en acier torsadé.

Les échantillons de la toile de paillage et des gravillons seront remis avant la livraison au maître d'œuvre pour agrément.

Ouvrage payé au mètre carré

Prix n° 11 – 52 – Ependage de gravillons colorés

Fourniture et pose de gravillons noirs et rouges (spécial jardinage) de calibre 7/15 mm pour paillage à étaler à l'aide d'un râteau sur 4 cm d'épaisseur aux endroits indiqués par l'architecte et suivant plan d'aménagement paysager. Y compris toile de paillage tissée en polypropylène, traitée anti-uv, densité : 100 à 130 g/m² pour empêcher la montée des racines et des mauvaises herbes ainsi que les agrafes de fixation en acier torsadé.

Les échantillons de la toile de paillage et des gravillons seront remis avant la livraison au maître d'œuvre pour agrément.

Ouvrage payé au mètre carré

Prix n° 11 – 53 – Pas japonais

Fourniture et pose de pas japonais en pierre de Taza de bonne qualité, de 10cm d'épaisseur aux endroits indiqués par l'architecte. Finition au choix de l'architecte, y compris taille, découpe aux dimensions suivant détail de l'architecte.

Ouvrage payé au mètre carré

Prix n° 11 – 54 – Système d'arrosage automatique

Fourniture et pose d'un système d'arrosage automatique complet de marque Rain Bird ou techniquement équivalent

L'arrosage par bandes et par zone se fera par goutte à goutte pour les arbres et plantations, et par asperseurs escamotables rotatifs ou fixes pour le gazon et les parterres de fleurs.

Le prix comprend toutes études, fournitures et mise en place pour une installation en parfait état de marche assurant un arrosage uniforme avec croisement des jets, et notamment (liste non limitative) :

-Le mémoire justificatif pour le dimensionnement de l'installation

-Le mémoire descriptif des équipements

-Le plan du réseau et les différents schémas de montage établi par un BET spécialisé en paysagisme

-Le piquage sur le réseau d'eau avec regard et vanne d'arrêt

-Les réducteurs de pression si nécessaire (pour une pression supérieure à 5 bars)

-Les collecteurs et pièces de raccordement

- Les fouilles en terrains de toutes natures, y compris la roche compacte, et les remblais
 - Les canalisations en polyéthylène y compris raccords, purgeurs d'air, fourreaux pour traversées et grillage avertisseur
 - Les appareils d'arrosage : goutteurs, arroseurs escamotables à jet rotatif (turbines) ou à jet fixe (tuyères), crampons au sol, purgeurs d'air,... etc.
 - Tuyaux en PEHD toutes sections nécessaires aux branchements selon détail du BET
 - Surpresseur et bête à eau.
 - Programmateur d'arrosage pour irrigation automatique avec électrovannes et tout le nécessaire électrique.
- Y compris vannes, robinets, clapets, regards de vannes et tout le nécessaire de fixation et de branchement et toutes sujétions de fourniture et de pose.
- Ouvrage payé à l'ensemble.**

CHAPITRE IV

BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

Ø

me

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE FORMATION
AUX METIERS DE LA SANTE ET DE SON INTERNAT - RABAT**

LOT UNIQUE

BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	<u>1-GROS ŒUVRES</u>				
	<u>1 - TERRASEMENTS</u>				
1.1	Décapage, Nettoyage désherbage et nivellement du terrain <u>Le forfait</u>	F	1,00		
1.2	Fouille en pleine masse dans tout terrain y compris rocher <u>Le mètre cube</u>	M³	4 700,00		
1.3	Fouilles en tranchées ou en puits dans tout terrain y compris rocher <u>Le mètre cube</u>	M³	3 140,00		
1.4	Remblaiement ou évacuation aux décharges publiques <u>Le mètre cube</u>	M³	7 840,00		
1.5	Apport de terre sélectionnée pour remblais <u>Le mètre cube</u>	M³	8 600,00		
	<u>2 - OUVRAGES EN FONDATIONS</u>				
1.6	Béton de propreté <u>Le mètre cube</u>	M³	230,00		
1.7	Gros béton pour fondation <u>Le mètre cube</u>	M³	1 390,00		
1.8	Béton coffré en fondation y compris traverse dans la maçonnerie <u>Le mètre cube</u>	M³	630,00		
1.9	Arase étanche y compris retombée de 0.30m <u>Le mètre carré</u>	M²	360,00		
	<u>3 - BETON ARME EN FONDATIONS</u>				
1.10	Béton pour tout ouvrage en fondation <u>Le mètre cube</u>	M³	1 130,00		
1.11	Acier à haute adhérence pour béton Armé en fondation <u>Le kilogramme</u>	Kg	113 000,00		
	<u>4 - CANALISATIONS, REGARDS ET ASSAINISSEMENT</u>				
1.12	Canalisation en buse de PVC Ø200 mm Série N°1 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	430,00		
1.13	Regards non visitable et visitable pour Assainissement a-Regard non visitable Type 40x40 cm				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	<u>L'unité</u> b-Regard visible Type 60x60 cm	U	62,00		
	<u>L'unité</u> c-Regard visible Type 70x70 cm	U	42,00		
	<u>L'unité</u>	U	18,00		
1.14	Fosse a graisse y compris équipement de 1.50 x 1.50 x 150 m				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
	<u>5-DALLAGES - RENFORMIS</u>				
1.15	Couche en tout venant compactée 0/315				
	<u>Le mètre cube</u>	M³	1 210,00		
1.16	Forme en béton de 15 cm d'épaisseur y/c acier				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	4 030,00		
1.17	Forme en béton strie de 15cm d'ép pour la rampe y/c acier				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	130,00		
	<u>6-BETON ARME EN ELEVATION</u>				
1.18	Béton pour tous ouvrages en élévation				
	<u>Le mètre cube</u>	M³	1 920,00		
1.19	Acier à haute adhérence pour béton Armé en élévation				
	<u>Le Kilogramme</u>	Kg	268 800,00		
1.20	Pergolas en béton armé				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	60,00		
1.21	Plancher corps creux, y/c nervures, dalles de compression et aciers inclus				
	a- Plancher de 25 + 5 cm jumelé				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	3 890,00		
	b- Plancher de 25 + 5 cm				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	670,00		
	c- Plancher de 20 + 5 cm				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	2 110,00		
	d- Plancher de 16+4cm				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	590,00		
1.22	Dalle alvéolées d'esp 25+5 y compris béton et acier DA 300				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	1 510,00		
1.23	Dalette en béton y compris acier				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	260,00		
1.24	Renformis en béton armé				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	575,00		
1.25	Béton pour appuis de fenêtres et châssis y compris aciers				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	950,00		
1.26	Béton pour couronnement d'acrotère y compris aciers et façon de larmier				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	1 680,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
<u>7 - MACONNERIE EN ELEVATION</u>					
1.27	Double Cloison en briques Creuses 15 cm+15 cm de Mur de 40 cm y/c tête de double cloison <u>Le mètre carré</u>	M²	3 700,00		
1.28	Double Cloison en briques Creuses 10 cm+15 cm de Mur de 35 cm y/c tête de double cloison <u>Le mètre carré</u>	M²	270,00		
1.29	Double Cloison en briques Creuses 10 cm+10 cm de Mur 30 cm y/c tête de double cloison <u>Le mètre carré</u>	M²	770,00		
1.30	Double Cloison en briques Creuses 10 cm+ 7 cm de Mur 25 cm y/c tête de double cloison <u>Le mètre carré</u>	M²	7 670,00		
1.31	Double Cloison en briques Creuses 7 cm+7 cm de Mur 20 cm y/c tête de double cloison <u>Le mètre carré</u>	M²	750,00		
1.32	Cloison en briques Creuses 10 cm de Mur 15 cm <u>Le mètre carré</u>	M²	170,00		
1.33	Cloison simple en brique creuse de 7cm de Mur 10 cm <u>Le mètre carré</u>	M²	2 880,00		
1.34	Mûr en agglos de 20 cm ou 15 cm <u>Le mètre carré</u>	M²	100,00		
<u>8 - ENDUITS ET DIVERS</u>					
1.35	Enduits Extérieurs au mortier de ciment hydrofuge y compris baguette d'angle <u>Le mètre carré</u>	M²	11 450,00		
1.36	Enduit intérieur au mortier de ciment sur mur y compris baguette d'angle <u>Le mètre carré</u>	M²	22 220,00		
1.37	Enduit intérieur au mortier de ciment sur Plafond <u>Le mètre carré</u>	M²	6 350,00		
1.38	Traitement des joints de séisme horizontaux <u>Le mètre linéaire</u>	ML	240,00		
1.39	Traitement des joints de séisme verticaux <u>Le mètre linéaire</u>	ML	230,00		
1.40	Daliette couvre joint dilatation <u>Le mètre linéaire</u>	ML	90,00		
1.41	Couvre joint en aluminium vertical et horizontal <u>Le mètre linéaire</u>	ML	240,00		
1.42	Souche de ventilation <u>L'unité</u>	U	20,00		
1.43	Plots en terrasses <u>Le mètre carré</u>	M²	40,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
TOTAL - 1 - GROS OEUVRES					
<u>2- ETANCHEITE</u>					
2.1	Forme de pente y compris chape de lissage <u>Le mètre carré</u>	M²	5 260,00		
2.2	Ecran pare-vapeur <u>Le mètre carré</u>	M²	5 260,00		
2.3	Isolation thermique <u>Le mètre carré</u>	M²	5 260,00		
2.4	Façon de gorge sous solin et préparation des acrotères <u>Le mètre linéaire</u>	ML	1 680,00		
2.5	Étanchéité bicouche auto protégé <u>Le mètre carré</u>	M²	5 260,00		
2.6	Relevé d'étanchéité bicouche auto protégé <u>Le mètre linéaire</u>	ML	1 680,00		
2.7	Protection lourde d'étanchéité <u>Le mètre carré</u>	M²	100,00		
2.8	Protection des relevés d'étanchéité <u>Le mètre linéaire</u>	ML	100,00		
2.9	Étanchéité légère des salles d'eau <u>Le mètre carré</u>	M²	660,00		
TOTAL - 2 - ETANCHEITE					
<u>3 - REVETEMENT SOLS ET MURS</u>					
3.1	Revêtement de sols en compacto de 40x40 y/c plinthes <u>Le mètre carré</u>	M²	4 007,00		
3.2	Revêtement sols en compacto de 60x60 y/c plinthes <u>Le mètre carré</u>	M²	2 133,00		
3.3	Sol en granito poli ordinaire <u>Le mètre carré</u>	M²	1 094,00		
3.4	Sol souple <u>Le mètre carré</u>	M²	1 094,00		
3.5	Sol en marbre de carrare blanc y/c plinthes <u>Le mètre carré</u>	M²	61,00		
3.6	Sol en marbre marron impérial y/c plinthes <u>Le mètre carré</u>	M²	16,00		
3.7	Revêtement du sol en carreaux grés cérame antidérapant <u>Le mètre carré</u>	M²	1 278,00		
3.8	Revêtement mural en carreaux grés cérame <u>Le mètre carré</u>	M²	2 734,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
3.9	Marches et Contre marche en marbre de carrare blanc y/c plinthes <u>Le mètre linéaire</u>	ML	106,00		
3.10	Marches et contre marches en marbre travertin y/c plinthe <u>Le mètre linéaire</u>	ML	702,00		
3.11	Marches et contre marche en Granit noir absolu y/c plinthe <u>Le mètre linéaire</u>	ML	102,00		
3.12	Revêtement mural en granit noir absolu <u>le mètre carré</u>	M ²	204,00		
3.13	Revêtement mural en bois a - Epaisseur de 20 mm <u>Le mètre carré</u> b - Epaisseur de 5 mm <u>le mètre carré</u>	M ²	363,00		
3.14	Revêtement mural en bois à claire voie <u>Le mètre carré</u>	M ²	60,00		
3.15	Revêtement mural en panneaux composite d'aluminium <u>le mètre carré</u>	M ²	314,00		
3.16	Plombage salle radiologie <u>Le mètre carré</u>	M ²	82,00		
3.17	Revêtement mural du bloc opératoire <u>Le mètre carré</u>	M ²	68,00		
3.18	Revêtement de paillasse en verre émaillé <u>Le mètre carré</u>	M ²	12,00		
3.19	Socle anti vibratile <u>Le mètre carré</u>	M ²	10,00		
3.20	Revêtement de tables de vasques en Granit Labrador <u>Le mètre carré</u>	M ²	16,00		
3.21	Revêtement en carreaux de béton <u>Le mètre carré</u>	M ²	2 345,00		
3.22	Revêtement en pavés autobloquants <u>Le mètre carré</u>	M ²	450,00		
TOTAL - 3 - REVETEMENT SOLS ET MURS					
<u>4 - FAUX PLAFONDS</u>					
4.1	Faux plafond en panneaux industriels <u>Le mètre carré</u>	M ²	746,00		
4.2	Faux plafond en staff lisse y compris joints creux <u>le mètre carré</u>	M ²	1 400,00		
4.3	Faux plafond en staff décoratif y/c joints creux <u>le mètre carré</u>	M ²	361,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
TOTAL - 4 - FAUX PLAFONDS					
<u>5 - MENUISERIE BOIS / ALUMINIUM / METALLIQUE</u>					
<u>I - MENUISERIE BOIS</u>					
5.1	Porte massive en bois Acajou <u>Le mètre carré</u>	M ²		45,00	
5.2	Porte isoplane <u>Le mètre carré</u>	M ²		175,00	
5.3	Porte isoplane coupe-feu 60 mn <u>Le mètre carré</u>	M ²		110,00	
5.4	Porte de placard isoplane <u>Le mètre carré</u>	M ²		507,00	
5.5	Porte à lames en bois rouge <u>Le mètre carré</u>	M ²		374,00	
<u>II - MENUISERIE ALUMINIUM</u>					
5.6	Mur rideau type VEC <u>Le mètre carré</u>	M ²		734,00	
5.7	Porte vitrée en Aluminium <u>Le mètre carré</u>	M ²		72,00	
5.8	Porte pleine en Aluminium <u>Le mètre carré</u>	M ²		286,00	
5.9	Fenêtre et Châssis ouvrants <u>Le mètre carré</u>	M ²		1 079,00	
5.10	Brises soleil en Aluminium <u>Le mètre linéaire</u>	ML		986,00	
5.11	Cloison isophonique double vitrage <u>Le mètre carré</u>	M ²		85,00	
5.12	Porte battante pour milieu hospitalier <u>Le mètre carré</u>	M ²		8,00	
5.13	Fenêtre écluse <u>Le mètre carré</u>	M ²		5,00	
5.14	Fenêtre d'observation <u>Le mètre carré</u>	M ²		9,00	
<u>III - MENUISERIE METALLIQUE</u>					
5.15	Grille de protection <u>Le mètre carré</u>	M ²		252,00	
5.16	Porte métallique coupe feu type PPF1 (1H+FP) <u>Le mètre carré</u>	M ²		42,00	
5.17	Porte sectionnelle <u>Le mètre carré</u>	M ²		10,00	
5.18	Main courante en INOX				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
5.19	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	255,00		
	Garde corps en acier galvanisé de 1,00 m de Hauteur				
5.20	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	17,00		
	Garde corps en inox de 1,00 m de Hauteur				
5.21	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	115,00		
	Garde corps en inox de 0,60 m de Hauteur				
5.22	<u>Le mètre carré</u>	M²	38,00		
	Fourniture et pose de Portail métallique en tôle perforée				

TOTAL - 5 - MENUISERIE BOIS / ALUMINIUM / METALLIQUE

6 - PEINTURE

6.1	Peinture sur façades				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	11 450,00		
6.2	Peinture glycérophtalique intérieure				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	3 420,00		
6.3	Peinture vinylique intérieure				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	27 657,00		
6.4	Peinture laquée sur tuyauterie				
	<u>Forfait</u>	F	1,00		
6.5	Verre plombé				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	3,00		
6.6	Vitrierie en verre de 8 mm				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	10,00		
6.7	Vitrierie en verre armé				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	6,00		

TOTAL - 6 - PEINTURE

7 - PLOMBERIE SANITAIRE – PROTECTION INCENDIE

A - EVACUATION EP-EU-EV

7.1	PVC pour évacuation EP, EU, EV				
	a - 33,6/40 & 43,6/50				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	435,00		
	b - Ø 75				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	85,00		
7.1	c - Ø 110 à Ø 125				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	450,00		
	d - Ø 160 à 200				
<u>Le mètre linéaire</u>	ML	420,00			
7.2	Gargouille en plomb Ø 110 à 200				
	<u>L'unité</u>	U	28,00		
7.3	Traversée de l'étanchéité avec gare de grève Ø 75 à Ø110				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	L'unité	U		10,00	
7.4	Siphon de sol a - 15x15 en inox				
	L'unité	U		12,00	
	b - 15x15 en laiton chromé				
	L'unité	U		10,00	
	<u>B - ALIMENTATION EF- EC</u>				
7.5	Canalisation en polypropylène PPR.				
	a - Ø 25x 4.2 (Ø int. 16.6)				
	Le mètre linéaire	ML		220,00	
	b - Ø 32 x 5,4 (Ø int. 21,2)				
	Le mètre linéaire	ML		380,00	
	c - Ø 40 x 6,7 (Ø int. 26,6)				
	Le mètre linéaire	ML		190,00	
	d - Ø 50 x 8.4 (Ø int. 33.2)				
	Le mètre linéaire	ML		120,00	
	e - Ø 63 x 10.5 (Ø int. 42)				
	Le mètre linéaire	ML		175,00	
7.6	Robinet d'isolement				
	a - DN 25				
	L'unité	U		10,00	
	b - DN 32				
	L'unité	U		8,00	
	c - DN 40				
	L'unité	U		6,00	
	d - DN 50				
	L'unité	U		4,00	
	e - DN 63				
	L'unité	U		4,00	
7.7	Tuyau en polyéthylène réticulé				
	a - Ø 13,0 /16,0				
	Le mètre linéaire	ML		1 350,00	
	b - Ø 16,0/ 20,0				
	Le mètre linéaire	ML		650,00	
	c - Ø 20,0 /25,0				
	Le mètre linéaire	ML		55,00	
7.8	Collecteur de distribution				
	a - Collecteur DN 20 de 2 à 5 départs				
	L'ensemble	Ens		48,00	
	b - Collecteur DN 20 de 6 à 9 départs				
	L'ensemble	Ens		12,00	
7.9	Coffret pour distribution				
	L'unité	U		45,00	
7.10	Robinet de puisage Ø 15				
	L'unité	U		12,00	
7.11	Anti bélier Ø 20				
	L'unité	U		4,00	
	<u>C - PROTECTION INCENDIE</u>				
7.12	Branchement incendie				
	L'ensemble	Ens		1,00	

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
7.13	Tube fer acier galvanisé a - Ø 40/49 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	590,00		
	b - Ø 50/60 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	150,00		
	c - Ø 66/76 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	55,00		
7.14	Robinet à boisseau sphérique DN 50 à 65 <u>L'unité</u>	U	6,00		
7.15	Robinet de vidange Ø 15 <u>L'unité</u>	U	6,00		
7.16	Robinet d'incendie armé DN 25 <u>L'ensemble</u>	Ens	36,00		
7.17	Ensemble de dispositif de purge d'air <u>L'ensemble</u>	Ens	6,00		
	<u>D - EXTINCTEURS</u>				
7.18	Extincteurs CO2 de 5KG <u>L'unité</u>	U	10,00		
7.19	Extincteurs à eau pulvérisée 6 litres <u>L'unité</u>	U	56,00		
	<u>E - EQUIPEMENTS & DIVERS</u>				
7.20	Branchement général eau froide <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
7.21	Forage d'un puits y compris équipement <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
7.22	Chauffe eau électrique a- 50 litres <u>L'ensemble</u>	Ens	4,00		
	b- 300 litres (Cuisine) <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
7.23	Chauffe eau solaire 300 litres <u>L'ensemble</u>	Ens	30,00		
7.24	Mitigeur thermostatique <u>L'ensemble</u>	Ens	8,00		
7.25	Travaux cuisine - Salle d'analyse médicale a- Cuisine <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	b- salle d'anlyse médicale <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	<u>F - APPAREILS SANITAIRES</u>				
7.26	Vasques à encastrer (bloc sanitaires) <u>L'unité:</u>	U	96,00		
7.27	Vasques à encastrer (Administration) <u>L'unité:</u>	U	13,00		
7.28	Lavabo pour PMR				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	L'unité	U	7,00		
7.29	Lave main à commande fémorale				
	L'unité	U	8,00		
7.30	W.C à l'anglaise				
	L'unité:	U	42,00		
7.31	L'ensemble de W.C pour PMR avec accessoires				
	L'ensemble	Ens	7,00		
7.32	WC à la turque avec accessoires				
	L'unité:	U	74,00		
7.33	Evier				
	L'unité	U	6,00		
7.34	Bac de lavage				
	L'unité:	U	18,00		
7.35	Receveur de douche				
	L'unité	U	62,00		
7.36	Distributeur de savon				
	L'unité	U	10,00		
7.37	Sèche mains électrique				
	L'unité:	U	5,00		
7.38	Glace de 80x60 cm				
	L'unité:	U	12,00		
7.39	Distributeur PVC Mural flacon 500 ml Anios				
	L'unité	U	8,00		
7.40	Distributeur mural pour rouleaux essuie mains				
	L'unité	U	8,00		
7.41	Distributeur de papier hygiénique				
	L'unité	U	42,00		
7.42	Porte balai.				
	L'unité	U	42,00		

TOTAL - 7 - PLOMBERIE SANITAIRE – PROTECTION INCENDIE

8 - CLIMATISATION - VMC

8.1	Split système				
	a - PF : 2.9kW - type Mural				
	L'unité	U	4,00		
	b - PF : 3.6kW - type Mural				
	L'unité	U	8,00		
	c - PF : 5.6kW - type Cassette				
	L'unité	U	2,00		
	d - PF : 7.1kW - type Cassette				
	L'unité	U	3,00		
	e - PF : 12 kW - type Gainable				
	L'unité	U	3,00		
8.2	Caissons d'extraction & Air neuf				
	a - Débit d'air : 200 m3/h à 500 m3/h				
	L'ensemble	Ens	6,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	b - Débit d'air : 600 m3/h à 2000 m3/h <u>L'ensemble</u>	Ens	6,00		
8.3	Ventilateur de gaine centrifuge Débit d'air : 100 m3/h à 200 m3/h <u>L'ensemble</u>	Ens	6,00		
8.4	Bouche d'extraction autoréglage Débit d'air : 30 À 90 m3/h <u>L'unité</u>	U	35,00		
8.5	Gaines circulaires en tôle spiralée a - Ø 100 à Ø 125 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	110,00		
	b - Ø 160 à Ø 200 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	85,00		
	c - Ø 250 à 355 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	55,00		
8.6	Cartouche par-flamme 1/2H Ø 100 à 200 <u>L'unité</u>	U	15,00		
8.7	Caisson désenfumage à 1 vitesse 400°C/2H Débit : 4000m3/h à 6000 m3/h <u>L'ensemble</u>	Ens	4,00		
8.8	Caisson d'insufflation Débit : 2000m3/h à 4000 m3/h <u>L'ensemble</u>	Ens	8,00		
8.9	Gaine en staff a - Ep 20 mm <u>Le mètre carré</u>	M²	550,00		
	b - Ep 40mm (coupe-feu 2H) <u>Le mètre carré</u>	M²	380,00		
8.10	Volet de désenfumage avec grille - Débit : 2000 m3/h à 6000 m3/h <u>L'unité</u>	U	42,00		
8.11	Grille d'extraction et d'air neuf 100 à 600 m3/h <u>L'unité</u>	U	12,00		
8.12	Gaine en tôle acier galvanise <u>Le mètre carré</u>	M²	120,00		
8.13	Exutoire escalier surface libre 1 m² <u>L'ensemble</u>	Ens	10,00		
8.14	Armoire et raccordement électrique <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
8.15	Diffuseur de soufflage et reprise <u>L'unité</u>	U	16,00		
8.16	Flexible de soufflage Ø 160 à Ø200 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	140,00		
TOTAL - 8 - CLIMATISATION - VMC					
<u>9 – FLUIDE MIDICAX</u>					

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
9.1	Tube cuivre écroui, dégraisse, brase à l'argent et pose sur collier atlas				
	a - Diamètre 10 x12				
	<u>Le mètre lineaire</u>	ML		280,00	
	b - Diamètre 12 x 14				
	<u>Le mètre lineaire</u>	ML		120,00	
	c - Diamètre 14 x 16				
	<u>Le mètre lineaire</u>	ML		20,00	
	d - Diamètre 16 x 18				
	<u>Le mètre lineaire</u>	ML		20,00	
	e - Diamètre 18 x 20				
	<u>Le mètre lineaire</u>	ML		20,00	
9.2	Vanne d'arrêt pour fluide				
	a - Diamètre 10 x12				
	<u>L'unité</u>	U		24,00	
	b - Diamètre 12 x 14				
	<u>L'unité</u>	U		4,00	
	c - Diamètre 14 x 16				
	<u>L'unité</u>	U		2,00	
	d - Diamètre 16 x 18				
	<u>L'unité</u>	U		2,00	
	e - Diamètre 18 x 20				
	<u>L'unité</u>	U		2,00	
9.3	Prises rapides BM à double clapet				
	a - Prise oxygène O2				
	<u>L'unité</u>	U		8,00	
	b - Prise vide				
	<u>L'unité</u>	U		8,00	
	c - Prise Air Comprimé				
	<u>L'unité</u>	U		8,00	
9.4	Régulateur seconde détente				
	a - Détendeur oxygène O2				
	<u>L'unité</u>	U		1,00	
	b - Détendeur Air Comprimé				
	<u>L'unité</u>	U		1,00	
9.5	Centrale d'oxygène				
	<u>L'ensemble</u>	Ens		1,00	
9.6	Centrale d'air comprimé				
	<u>L'ensemble</u>	Ens		1,00	
9.7	Centrale de vide				
	<u>L'ensemble</u>	Ens		1,00	
9.8	Enceintes des centrales				
	<u>L'ensemble</u>	Ens		1,00	
9.9	Signalisation des défauts				
	<u>L'ensemble</u>	Ens		1,00	
TOTAL - 9 - FLUIDE MIDICAUX					
10 - COURANT FORT / COURANT FAIBLE					
10.1	Poste transformateur				
	a-Poste transformateur 400 KVA				
	<u>L'ensemble</u>	Ens		1,00	

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	b - Poste transformateur 630 KVA L'ensemble	Ens	1,00		
10.2	Tranche pour buse Ø 150 en béton comprime pour passage des câbles Le mètre linéaire	ML	508,00		
10.3	Regard de tirage électricité 40 x 40 cm L'unité	U	38,00		
10.4	Armoire général basse tension AGBT L'ensemble	Ens	1,00		
10.5	Mise à la terre a - Mise à la terre générale L'ensemble	Ens	10,00		
	b - Liaison équipotentielle secondaire L'ensemble	Ens	28,00		
	c - Mise à la terre informatique L'ensemble	Ens	8,00		
10.6	Tableau général basse tension TGBT a-Tableau général basse tension TGBT - TPE 1 DORTOIRS FILLES L'ensemble	Ens	1,00		
	b-Tableau général basse tension TGBT - TPE2 FOYER L'ensemble	Ens	1,00		
	c-Tableau général basse tension TGBT - TPE3 DORTOIRS GARCON L'ensemble	Ens	1,00		
	d-Tableau général basse tension TGBT - TPE4 CUISINE L'ensemble	Ens	1,00		
	e-Tableau général basse tension TGBT - TPE5 BLOC SANITAIRE L'ensemble	Ens	1,00		
	f-Tableau général basse tension TGBT - TPE6 SALLES DE COURS L'ensemble	Ens	1,00		
	g-Tableau général basse tension TGBT - TPE7 FORMATEURS L'ensemble	Ens	1,00		
	h-Tableau général basse tension TGBT - TPE8 AMPHI THEATRE 150P L'ensemble	Ens	1,00		
	i-Tableau général basse tension TGBT - TPE9 SALLE PHOTOCOPIE L'ensemble	Ens	1,00		
	j-Tableau général basse tension TGBT - TPE10 SALLES DE COURS L'ensemble	Ens	1,00		
	k-Tableau général basse tension TGBT - TPE11 AMPHI THEATRE 100P L'ensemble	Ens	1,00		
	l-Tableau général basse tension TGBT - TPE12 SALLE DE FORMATION L'ensemble	Ens	1,00		
	m-Tableau général basse tension TGBT - TPE13 URD L'ensemble	Ens	1,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
10.7	n-Tableau général basse tension TGBT - TPE14 HOPITAL <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	a - Tableau protection électrique secondaires - TPE14.3 SALLE RADIOLOGIE RDC <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	b -Tableau protection électrique secondaires -TPE14.4 SALLE BLOC OPERATOIRE RDC <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	c- Tableau protection électrique secondaires -TPE14.5 SALLE DE STRILISATION RDC <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	d - Tableau protection électrique secondaires - TPE11.1 REGIE AMPHITHEATRE 100P RDC <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	e - Tableau protection électrique secondaires - TPE1.1 DORTOIRS FILLES 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	f - Tableau protection électrique secondaires - TPE3.1 DORTOIRS GARCON 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	g- Tableau protection électrique secondaires - TPE6.1 SALLES DE COURS 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	h -Tableau protection électrique secondaires - TPE7.1 SALLES DE COURS 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	i -Tableau protection électrique secondaires - TPE10.1 SALLES DE COURS 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	j -Tableau protection électrique secondaires - TPE12.1 FORMATEUR 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	k- Tableau protection électrique secondaires - TPE13.1 SALLE DE FORMATION 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	l- Tableau protection électrique secondaires - TPE14.1 SALLE DE SOINS 1er ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	m - Tableau protection électrique secondaires - TPE6.2 SALLES DE COURS 2eme ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	n -Tableau protection électrique secondaires - TPE7.2 SALLES DE COURS 2eme ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	o -Tableau protection électrique secondaires - TPE10.2 SALLES DE COURS 2eme ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
	p- Tableau protection électrique secondaires - TPE14.1 SALLE DE SOINS 2eme ETAGE <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
10.8	Câble de raccordement				
	a-Câble Electrique du poste au AGBT en câble vinyisol Armé de section 4x3X240mm ² + 4x1x240mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	80,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	b- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE 1 DORTOIRS FILLES en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	210,00		
	c- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE2 FOYER en câble vinyso Armé de section 4x10mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	145,00		
	d-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE3 DORTOIRS GARCON en câble vinyso Armé de section 4x185mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	90,00		
	e- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE4 CUISINE en câble vinyso Armé de section 4x185mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	130,00		
	f-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE5 BLOC SANITAIRE en câble vinyso Armé de section 4x35mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	150,00		
	g-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE6 SALLE DE COURS en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	145,00		
	h-Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE7 MAGASIN en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +Terre <u>Le mètre linéaire</u>	ML	120,00		
	i- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE8 AMPHITHEATRE150P en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	150,00		
	j- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE9 SALLE PHOTOCOPIE en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	150,00		
	k- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE10 SALLE DE COURS en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	150,00		
	l- Câble Electrique du AGBT au au TGBT - TPE11 AMPHI THEATRE 100P en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	110,00		
	m- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE12 SALLE DE FORMATION en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	90,00		
	n- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE13 URD en câble vinyso Armé de section 4x25mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	95,00		
	o- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPE14 HOPITAL en câble vinyso Armé de section 2x4x150mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	145,00		
	p- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPECLIM 1 en câble vinyso Armé de section 4x70mm ² +T <u>Le mètre linéaire</u>	ML	120,00		
	q- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPECLIM2 en câble vinyso Armé de section 4x70mm ² +T				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	<u>Le mètre linéaire</u> r- Câble Electrique du AGBT au TGBT - TPECLIM 3 en câble vinycol Armé de section 4x70mm²+T	ML	100,00		
	<u>Le mètre linéaire</u> s- Câble Cuivre type U 1000 R02V	ML	110,00		
	s.1 - Section 4 x35mm² + Terre				
	<u>Le mètre linéaire</u> s.2 - Section 4 x25mm² + Terre	ML	60,00		
	<u>Le mètre linéaire</u> s.3 - Section 4 x16mm² + Terre	ML	20,00		
	<u>Le mètre linéaire</u> s.4 - Section 5 x10mm²	ML	40,00		
	<u>Le mètre linéaire</u> s.5 - Section 5 x6mm²	ML	60,00		
	<u>Le mètre linéaire</u> s.6 - Section 5 x4mm²	ML	40,00		
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	40,00		
10.9	Foyer Lumineux				
	a - Points Lumineux sur simple allumage				
	<u>L'unité</u>	U	313,00		
	b - Points Lumineux sur double allumage				
	<u>L'unité</u>	U	75,00		
	c - Point lumineux sur va et vient				
	<u>L'unité</u>	U	14,00		
	d - Point lumineux sur double va et vient				
	<u>L'unité</u>	U	15,00		
	e -Points lumineux sur détecteur de mouvement				
	<u>L'unité</u>	U	75,00		
	f - Points lumineux sur bouton poussoir				
	<u>L'unité</u>	U	16,00		
	g- Points lumineux supplémentaire				
	<u>L'unité</u>	U	1 052,00		
10.10	Distribution prises de courant / téléphone / informatique / TV				
	a - Prise de courant 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x 2.5 mm², encastrable « LEGRAND » ou similaire.				
	<u>L'unité</u>	U	416,00		
	b - double Prise de courant 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x2.5 mm², encastrable « LEGRAND » ou similaire.				
	<u>L'unité</u>	U	56,00		
	c - Prise de courant 3P + T. 16 A normalisée 380 V en câble 5x 2.5 mm², encastrable « LEGRAND » ou similaire.				
	<u>L'unité</u>	U	6,00		
	d - Prise de courant 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x2.5 mm², série PLEXO étanche à encastrier « LEGRAND » ou similaire (série PLEXO)				
	<u>L'unité</u>	U	41,00		
	e- Boîte au sol de 4 Prises de courant normal 2P + T. 16 A normalisée 250 V en câble 3x2.5 mm², y compris boîte, raccordement				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
	f - Boîte de sortie de câble Alimentation chauffe eau électrique y compris boîte, raccordement en câble 3 x 4 mm² (voir lots plomberie pour la situation des boites) « LEGRAND », ou similaire.				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	L'unité g - Boîte de sortie de câble Alimentation climatiseur compris boîte, raccordement en câble 3 x 4 mm²« LEGRAND », ou similaire.	U	4,00		
	L'unité h - Prises informatiques à 1 ports RJ45 cat .6 série MOSAIC RJ45. Encastrable y compris tubage ICD ou ICT diamètre 16 mécanisme Mosaic« LEGRAND », ou similaire .	U	25,00		
	L'unité i - Prises TV série MOSAIC. Encastrable y compris tubage ICD ou ICT diamètre 16 mécanisme Mosaic, « LEGRAND », ou similaire ,	U	221,00		
	L'unité	U	1,00		
	<u>Fourniture et pose de la lustrerie</u>				
10.11	Panel LED carré de 60x60 L'unité	U	757,00		
10.12	Suspension décorative LED L'unité	U	8,00		
10.13	Plafonnier circulaire étanche LED L'unité	U	357,00		
10.14	Projecteur étanche LED L'unité	U	8,00		
10.15	LED Caisson DOWNLIGHT encastrable L'unité	U	164,00		
10.16	Applique murale LED L'unité	U	36,00		
10.17	Candélabre solaire L'unité	U	38,00		
10.18	Sirène L'unité	U	1,00		
10.19	Fourniture et pose de ruban STRIP LED étanche Le mètre linéaire	ML	550,00		
10.20	Fourniture et pose de projecteurs de façades LED - RGB L'unité	U	34,00		
10.21	Eclairage de sécurité a - Bloc de balisage 1 de securite 60 Lumens L'unité	U	76,00		
	b - Bloc d'ambiances 360 Lumens L'unité	U	14,00		
	c - Bloc télécommande L'unité	U	7,00		
10.22	Armoire informatique Répartiteur Général Télécom a - Armoire 42 unités L'unité	U	1,00		
	b - Armoire 19 unités L'unité	U	8,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
10.23	Câble 4 paires F/UTP CAT 6 <u>Le mètre linéaire</u>	ML	13 260,00		
10.24	Panneaux de brassage a - Panneau de 48 ports <u>L'unité</u>	U	7,00		
	b - Panneau de 24ports <u>L'unité</u>	U	1,00		
10.25	Détection incendie a- Centrale de détection d'incendie type 2B <u>L'ensemble</u>	Ens	6,00		
	b- Détecteur optique de fumée <u>L'unité</u>	U	156,00		
	c- Détecteur THERMOVELOCIMETRIQUE <u>L'unité</u>	U	6,00		
	d- Déclencheur manuel <u>L'unité</u>	U	56,00		
	e- Avertisseurs sonores <u>L'unité</u>	U	8,00		
10.26	Chemins de câbles a- Courants forts: 365x63mmm (épaisseur 15/10ème) <u>Le mètre linéaire</u>	ML	200,00		
	b- Courants forts: 215x63mmm (épaisseur 15/10ème) <u>Le mètre linéaire</u>	ML	150,00		
	c- Courants faible: 215x63mmm (épaisseur 15/10ème) <u>Le mètre linéaire</u>	ML	250,00		
	d- Courants faible 125x63 mm (épaisseur 15/10ème) <u>Le mètre linéaire</u>	ML	180,00		
10.27	Conduit et câble enceinte 2X2,5mm ² pour la sonorisation <u>L'ensemble</u>	ENS	1,00		
10.28	Conduit et câble coaxial KX6 pour vidéo surveillance <u>L'ensemble</u>	ENS	1,00		
10.29	Modules photovoltaïques <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
TOTAL - 10 - COURANT FORT / COURANT FAIBLE					
<u>11 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</u>					
<u>I - RESEAU TELEPHONE</u>					
11.1	Câbles téléphoniques multi paires extérieur <u>Le mètre linéaire</u>	ML	260,00		
11.2	Regard téléphone <u>L'unité</u>	U	22,00		
11.3	Niche de branchement <u>L'unité</u>	U	1,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	<u>II - RESEAU EXTERIEURE</u>				
11.4	Fourniture et pose de Projecteur 50 W au sol y compris socle de pose <u>L'unité</u>	U		23,00	
11.5	Circuit Alimentation porte automatique <u>L'unité</u>	U		2,00	
	<u>III - ASSAINISSEMENT EXTERIEUR</u>				
	<u>Canalisations pour collecteurs</u>				
11.6	Canalisations Diam 315 mm en PVC série 1 <u>Le mètre linéaire</u>	ML		270,00	
11.7	Canalisations Diam 400 mm en PVC série 1 <u>Le mètre linéaire</u>	ML		240,00	
11.8	Canalisations Diam 500 mm en PVC série 1 <u>Le mètre linéaire</u>	ML		200,00	
11.9	Canalisations Diam 600 mm BA Classe 135A <u>Le mètre linéaire</u>	ML		20,00	
	<u>Canalisation pour raccordement de boîtes de branchement et bouche d'égout y compris terrassements et lit de pose</u>				
11.10	Canalisation pour raccordement de boîtes de branchement en PVC S1 diamètre 200mm <u>Le mètre linéaire</u>	ML		210,00	
11.11	Canalisation pour raccordement de boîtes de branchement et bouches d'égout en PVC S1 diamètre 315mm <u>Le mètre linéaire</u>	ML		15,00	
	<u>Exécution des ouvrages annexes</u>				
11.12	Regard de visite pour toute profondeur <u>l'unité</u>	U		22,00	
11.13	Bouche d'égout à grille ou à avaloir <u>l'unité</u>	U		2,00	
11.14	Boite de branchement simple <u>l'unité</u>	U		37,00	
	<u>Couronnement et fermeture en fonte ductile</u>				
11.15	Cadre et tampon, classe D400 pour regard de visite <u>l'unité</u>	U		8,00	
11.16	Cadre et grille concave, classe D400 pour bouche d'égout à grille <u>l'unité</u>	U		16,00	
11.17	Appareil siphonide <u>l'unité</u>	U		16,00	
11.18	Raccordement au réseau existant				

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
	<u>L'ensemble</u>	E	1,00		
11.19	Refection et démolition de la chaussée				
	<u>Le mètre carré</u>	M²	30,00		
	<u>IV - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - INCENDIE</u>				
11.20	Conduite en PVC PN 16 Dext 110 mm				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	430,00		
	<u>Pièces spéciales en fonte ductile</u>				
11.21	Coude en FD bridé pour PVC PN 16 y compris brides majors DN 110 mm				
	<u>L'unité</u>	U	5,00		
11.22	TE en fonte ductile à 3 brides TBB DN 100x100 mm				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
11.23	Raccord bride major en FD DN 100 mm				
	<u>L'unité</u>	U	2,00		
11.24	Joint de démontage en FD DN 100 mm				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
11.25	Bouche à CLE en fonte ductile				
	<u>L'unité</u>	U	2,00		
11.26	Robinets – vannes à opercule en caoutchouc DN 100				
	<u>L'unité</u>	U	2,00		
11.27	Poteaux d'incendie PN 16 DN100				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
11.28	Regard pour compteurs				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
11.29	Stérilisation des conduites				
	<u>Le mètre linéaire</u>	ML	430,00		
11.30	Raccordement au réseau existant				
	<u>L'ensemble</u>	E	1,00		
11.31	Compteur général DN 60				
	<u>L'unité</u>	U	1,00		
	<u>V - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</u>				
11.32	Mur de clôture en béton arme de 50 cm surélevé de grillage ferronnerie (façade principale)				
	<u>Mètre linéaire</u>	ML	92,00		
11.33	Mur de clôture en agglos de 20cm avec H=2,00m				
	<u>Mètre linéaire</u>	ML	368,00		
11.34	Fourniture et pose de corbeilles de propreté				
	<u>L'unité</u>	U	12,00		
11.35	Fourniture et pose de bancs				
	<u>L'unité</u>	U	12,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
11.36	Fourniture et pose d'abris pour galerie extérieure <u>Le mètre carré</u>	M ²	90,00		
11.37	Fourniture et pose de Mât de drapeau <u>L'unité</u>	U	1,00		
11.38	Terrain de sport polyvalent (Mini foot, basket ball, et volley ball) <u>Le mètre carré</u>	M ²	1 100,00		
11.39	Equipements sportifs <u>L'ensemble</u>	E	1,00		
11.40	Apport de terre végétale <u>Le mètre cube</u>	M ³	435,00		
11.41	Fourniture et pose de gazon <u>Le mètre carré</u>	M ²	1 460,00		
11.42	Bordurettes du jardin <u>Le mètre linéaire</u>	ML	730,00		
11.43	Revêtement en enrobe bitumineux dense <u>Le mètre carré</u>	M ²	580,00		
11.44	bordure de trottoir de type T4 <u>Le mètre Linéaire</u>	ML	200,00		
11.45	bordure de trottoir de type T2 <u>Le mètre Linéaire</u>	ML	100,00		
11.46	Plantation d'arbres				
	a - Plantations de platane ht du tronc 2,50 m <u>L'unité</u>	U	6,00		
	b - Plantation de Pin parasol ht 2,50 m min <u>L'unité</u>	U	4,00		
	c - Plantation de jacaranda ht 2,50 m min <u>L'unité</u>	U	6,00		
11.47	Fourniture et plantation de palmiers				
	a - Plantation de palmier cocos HT de stipe 5m min <u>L'unité</u>	U	15,00		
	b - Plantation de palmier washintogna ht 6 m min <u>L'unité</u>	U	12,00		
	c - Plantation de phoenix robelini ht de stipe 1,5 m min <u>L'unité</u>	U	10,00		
	d - Plantation de Cycas ht de stipe 0,60 m minimum <u>L'unité</u>	U	10,00		
11.48	Fourniture et pose de parterre de fleurs de saisons <u>Le mètre carré</u>	M ²	50,00		
11.49	Plantation de plantes vivaces				
	a - Stipa Tenuifolia ht 40 cm minimum <u>L'unité</u>	U	50,00		
	b - Avoine bleue 40 cm minimum <u>L'unité</u>	U	30,00		

N°	Désignations des Prestations	U	Qté	Prix Unitaires en DHS HT	Prix total en DHS HT
11.50	Plantation de plantes désertiques				
	a - Plantation de stenocereus ht 1,5 m min <u>L'unité</u>	U	6,00		
	b - Plantation de Espostoa Melanostele ht 1 m min <u>L'unité</u>	U	6,00		
	c - Plantation de Euphorbia Ingens ht 2 m min <u>L'unité</u>	U	6,00		
	d - Plantation de Echinocactus Grusonil diamètre de 30 cm min <u>L'unité</u>	U	10,00		
	e - Plantation d'Agave Attenuata ht 80 cm min <u>L'unité</u>	U	10,00		
	f - Plantation d'Agave Palmeri Diam 40 cm min <u>L'unité</u>	U	6,00		
	g - Plantation d'Agave Angustifolia Diam80 cm min <u>L'unité</u>	U	10,00		
	h - Plantation de Santoline Diam 40 cm min <u>L'unité</u>	U	20,00		
11.51	Ependage de gravillons blancs <u>Le mètre carré</u>	M²	120,00		
11.52	Ependage de gravillons colorés <u>Le mètre carré</u>	M²	40,00		
11.53	Pas japonais <u>Le mètre carré</u>	M²	10,00		
11.54	Système d'arrosage automatique <u>L'ensemble</u>	Ens	1,00		
TOTAL - 11 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS					

RECAPITULATION GENERALE

DESIGNATION DU SOUS LOT	MONTANT (DHS)
Lot n°1 : GROS ŒUVRES	
Lot n°2 : ETANCHEITE	
Lot n°3 : REVETEMENT SOLS ET MURS	
Lot n°4 : FAUX PLAFONDS	
Lot n°5 : MENUISERIE BOIS / ALUMINIUM / METALLIQUE	
Lot n°6 : PEINTURE	
Lot n°7 : PLOMBERIE SANITAIRE PROTECTION INCENDIE	
Lot n°8 : CLIMATISATION - VMC	
9 - FLUIDE MIDICAUX	
Lot n° - 10 - COURANT FORT / COURANT FAIBLE	
Lot n° - 11 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	
TOTAL GENERAL H.T (DHS)	
TVA 20%	
TOTAL GENERAL T.T.C (DHS)	